

The EVS logo is centered in the upper half of the image. It consists of the letters 'EVS' in a bold, white, sans-serif font. The 'E' is stylized with three horizontal bars. The background is a vibrant, multi-colored diagonal stripe pattern transitioning from yellow on the left to red on the right, with shades of green, blue, and purple in between. The top and bottom corners of the image feature a grey diagonal hatched pattern.

EVS

R A P P O R T A N N U E L

2025

Le mot du CEO

Serge Van Herck / Chief Executive Officer

Si l'on fait le bilan de l'année 2025, EVS ressort plus fort, plus attentif et mieux positionné dans un secteur subissant une transition profonde et durable. La production en direct n'est plus épisodique. Elle est continue, multiplateforme et de plus en plus critique en termes de mission, avec des attentes croissantes en matière de fiabilité, d'efficacité et de résilience. Dans cet environnement où l'échec n'est tout simplement pas une option, EVS continue de jouer un rôle central dans la production des moments en direct les plus précieux au monde.

Tout au long de l'année, nous avons démontré notre capacité non seulement à nous adapter au changement, mais aussi à nous en servir pour aller de l'avant. Nos clients comptent sur EVS pour fonctionner sous pression, simplifier la complexité et offrir des performances constantes à grande échelle. Cette confiance, bâtie au fil des décennies et prouvée quotidiennement dans des environnements en direct, reste le fondement de notre création de valeur à long terme.

Construire la plateforme Live de nouvelle génération

L'année 2025 a marqué une autre étape importante dans notre parcours pour devenir la plateforme de référence pour la production vidéo en direct. Guidés par notre stratégie PLAYForward, nous avons continué à évoluer d'une organisation axée sur les produits vers une entreprise basée sur un écosystème et pilotée par des logiciels. Nos priorités étaient claires : nous avons renforcé la relation avec nos clients, amélioré l'intégration des flux de travail et créé des solutions évolutives conçues pour des conditions opérationnelles réelles.

Nous avons continué à étendre notre présence en Amérique du Nord, à la fois comme moteur de croissance stratégique et comme catalyseur d'innovation. Dans le même temps, nous avons réalisé des progrès significatifs sur le marché mondial de l'information, un environnement qui exige une fiabilité à toute heure, une prise de décision rapide et une efficacité opérationnelle. De nouveaux déploiements de référence auprès d'organisations telles qu'Al Jazeera et NDR illustrent la confiance croissante dans la technologie EVS au-delà des

grands événements sportifs et de divertissement, soutenant les opérations d'information continues où la précision, la rapidité et la résilience sont essentielles.

La création de la division T-Motion à la suite des acquisitions de Telemetrics et XD Motion a constitué une étape décisive en 2025. En combinant la robotique, l'automatisation et le contrôle défini par logiciel, nous avons élargi notre rôle à l'ensemble de la chaîne de production en direct. Cela a renforcé notre capacité à fournir des flux de travail intégrés et intelligents qui favorisent la liberté de création tout en réduisant la complexité opérationnelle.

Performance soutenue et discipline financière

EVS a encore une fois enregistré de solides performances financières en 2025. Cela représente la cinquième année consécutive avec un chiffre d'affaires record, confirmant la résilience et l'évolutivité de notre modèle économique. Depuis 2019, notre croissance annuelle composée du chiffre d'affaires a dépassé les 12% par an, grâce à une combinaison équilibrée d'expansion organique, d'acquisitions ciblées et d'une exécution rigoureuse.



Ces performances soutenues nous maintiennent sur la bonne voie pour atteindre notre objectif à long terme, à savoir un chiffre d'affaires annuel de 350 millions d'euros d'ici 2030. Parallèlement à la croissance de notre chiffre d'affaires, nous avons une nouvelle fois enregistré une forte rentabilité. L'attention constante que nous portons à l'efficacité opérationnelle, à la cohérence de notre portefeuille et aux flux de revenus récurrents grâce à des contrats de service et à des modèles de licence évolutifs, a renforcé la prévisibilité et la qualité de nos résultats. Ces performances constantes et cette orientation stratégique claire se sont traduites en 2025 par une valorisation record de la société EVS depuis dix ans, un indicateur important de la confiance dans notre création de valeur à long terme.

Une innovation responsable et ciblée de par sa conception

Chez EVS, l'innovation est motivée par des besoins opérationnels réels plutôt que par la technologie pour la technologie. En 2025, nos équipes de recherche et développement ont continué de faire progresser les architectures définies par logiciel, les flux de travail basés sur l'intelligence artificielle et les solutions évolutives qui agissent comme de véritables multiplicateurs d'opérateurs dans les environnements en direct. L'intelligence artificielle est de plus en plus intégrée à l'ensemble de notre portefeuille afin d'améliorer la fiabilité, l'efficacité et la prise de décision dans les productions complexes, tout en améliorant la narration et en aidant les créateurs de contenu à produire un impact émotionnel plus fort dans les environnements en direct.

Parallèlement, nous avons continué à intégrer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la manière dont nous concevons nos produits, gérons nos opérations et collaborons avec nos partenaires. Au cours de l'année, nous avons réduit de manière significative la consommation énergétique de nos produits, renforcé la certification et la gouvernance de nos fournisseurs, et rejoint des initiatives industrielles visant à réduire l'empreinte environnementale de la production de médias. Ces efforts reflètent notre conviction que l'excellence opérationnelle, la croissance responsable et la performance à long terme sont indissociables.

Renforcer notre écosystème

Les partenariats restent un pilier de notre stratégie. Notre réseau mondial de distribution et nos alliances technologiques nous permettent d'étendre notre influence tout en restant concentrés sur ce que nous faisons de mieux. Nos collaborations stratégiques continuent d'étendre la portée de notre plateforme dans les domaines du sport, de l'information, du divertissement et de la production d'entreprise, renforçant ainsi la position d'EVS comme partenaire de confiance pour les opérations en direct à travers le monde.

Perspectives d'avenir

Pour l'avenir, notre ambition reste claire et inchangée. Nous visons à construire la plateforme de production en direct la plus fiable, la plus résiliente et la plus évolutive du secteur. Dans les années à venir, EVS sera au cœur des flux de production en direct des grands événements mondiaux de sports d'hiver et des tournois de football et de football américain les plus prestigieux. Ces environnements représentent les normes les plus élevées en matière de fiabilité, d'évolutivité et d'excellence opérationnelle.

Ces événements marquants sont plus que de simples vitrines mondiales. Ils constituent de véritables tests de résistance au stress pour notre technologie, les membres de notre équipe et nos partenariats. Ils réaffirment le rôle joué par EVS en tant qu'infrastructure essentielle aux missions des médias du direct, tout en renforçant notre engagement à long terme envers nos clients, nos partenaires, nos actionnaires et la société au sens large.

Au nom du Conseil d'administration et de toute l'équipe dirigeante, je vous remercie pour votre confiance et votre soutien continus.

Le mot du Président

Johan Deschuyffeleer / Président du conseil d'administration / EVS

Chers actionnaires,

À l'heure où nous faisons le bilan de l'année 2025, je suis fier de voir comment EVS a continué à créer de la valeur durable dans un monde qui évolue plus rapidement que jamais. Le secteur des médias et du divertissement connaît une mutation profonde, sous l'effet des nouvelles technologies, de l'évolution des attentes des consommateurs et d'une demande croissante de flexibilité et de créativité. Dans ce contexte, EVS a une nouvelle fois démontré sa capacité à s'adapter, à innover et à fournir des solutions fiables qui permettent à nos clients de capturer et de partager avec le monde entier les moments les plus importants du direct.

Notre priorité reste la création de valeur à long terme pour nos actionnaires, nos clients et nos collaborateurs. Nous continuons à investir stratégiquement dans l'innovation et l'excellence opérationnelle, tout en conservant une assise financière solide. C'est cet équilibre entre croissance et résilience qui garantit la pertinence et la force d'EVS dans un environnement marqué par l'accélération technologique et l'incertitude.

En 2025, nous avons continué à façonner l'avenir de la production en direct, avec l'expansion continue de nos offres basées sur le cloud et les logiciels et une

intégration améliorée de l'ensemble de notre portefeuille de produits. Ces avancées positionnent EVS comme un acteur clé de la transition du secteur vers des modèles de production plus connectés, plus flexibles et plus durables.

Tout aussi important, nous avons renforcé notre engagement à adopter des pratiques commerciales responsables. Grâce à notre stratégie ESG, nous continuons à mettre l'accent sur le bien-être de nos collaborateurs, l'impact environnemental et l'excellence en matière de gouvernance, veillant ainsi à ce que le succès d'EVS contribue de manière positive à la société dans son ensemble.

Pour l'avenir, notre ambition est claire : continuer à bâtir une entreprise qui non seulement est à la pointe de la technologie, mais qui crée également une réelle valeur sur les plans économique, social et environnemental.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier nos actionnaires et nos partenaires pour leur confiance et leur soutien indéfectibles. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude envers toute l'équipe EVS pour sa passion, son dévouement et son ingéniosité. Ce sont ces efforts collectifs qui rendent possible le succès d'EVS, année après année.



Empreinte internationale

9 centres de développement

Liège, BE
 Bruxelles, BE
 Toulouse, FR
 Wokingham, UK
 Paris, FR
 Gilze, NL
 Porto, PT
 Allendale, US
 Coignières, FR

Centres de vente et de service à la clientèle

NALA

Fairfield, US East Coast
 Allendale, US East Coast
 Denver, US Colorado
 Burbank, LA, US West Coast
 Mexico, MX

EMEA

Liège, BE
 Munich, DE
 Dubaï, UAE
 Paris, FR
 Madrid, ES
 Brescia, IT
 Wokingham, UK

APAC

Sydney, AU
 Beijing, CH
 Hong Kong
 Singapour

Nos valeurs

- Nous sommes orientés réussite client.
- Nous valorisons le travail d'équipe.
- Nous sommes responsables.
- Nous sommes passionnés.
- Nous visons l'excellence.
- Nous mettons l'accent sur l'innovation
- Nous sommes agiles.



QG à **Liège**,
 Belgique



36 Nationalités



43.3 M € EBIT
 2025



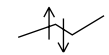
Fondée en **1994**



792 Equivalents
 temps-plein fin 2025



208.1 € Revenu
 en 2025



Cotée en bourse
 depuis **1998**

Nous sommes EVS

Nous créons du retour sur émotion

La société EVS, spécialisée dans les technologies de l'audiovisuel et des médias, a été fondée en 1994. Basée à Liège, en Belgique, la société est présente dans le monde entier avec plus de 800 collaborateurs travaillant dans plus de 20 bureaux à travers le monde. Au cours de ses premières années d'existence, EVS s'est fait connaître pour son travail de pionnier dans le domaine de la technologie de la télévision sans bande, notamment en lançant le système Live Slow-Motion (LSM), qui est rapidement devenu la technologie de rediffusion standard pour tous les événements sportifs diffusés dans le monde entier.

Qui sommes-nous ?

En tant que leader mondialement reconnu dans le domaine de la technologie vidéo en direct pour la diffusion et les productions de médias, notre passion et notre objectif sont d'aider nos clients et les opérateurs EVS à créer des histoires captivantes qui suscitent la plus grande réaction émotionnelle. Nous nous efforçons de leur fournir les meilleures solutions possibles grâce à nos technologies de pointe et à nos équipes orientées client, afin qu'ils puissent créer des contenus attrayants et percutants. Nous sommes fiers de notre position de leader dans le secteur et nous nous engageons à promouvoir l'innovation et l'excellence dans tout ce que nous faisons.

Que proposons-nous ?

Notre technologie est utilisée par des clients partout dans le monde pour diffuser des images de sports en direct, des émissions de divertissement et des informations de dernière minute à des milliards de téléspectateurs en temps réel. Grâce à nos solutions innovantes, nous permettons à nos clients d'engager et de captiver leur public avec un contenu de haute qualité et à fort impact. Nous sommes fiers de jouer un rôle clé dans la diffusion de certains des moments les plus passionnants et les plus attrayants du sport, du divertissement et de l'actualité à des publics du monde entier.

Le succès de nos clients

EVS est devenu un acteur clé dans l'industrie de la production en direct, en proposant des technologies fiables et innovantes et en fournissant une assistance de premier ordre à des clients dans le monde entier. L'importance que nous accordons à la réussite de nos clients nous a permis de rester à la pointe du secteur et nous nous engageons à les aider à se développer à mesure que ce dernier évolue. Pour tenir cette promesse, nous continuons d'investir dans les toutes dernières technologies, notamment au travers de notre travail de pionnier dans le domaine de l'IP, de l'intelligence artificielle, des résolutions vidéo multiples et de l'implémentation dans le Cloud. Grâce à ces efforts, nous gardons une longueur d'avance et nous permettons à nos clients de bénéficier de solutions stratégiques, intelligentes et évolutives, grâce auxquelles ils peuvent produire les meilleurs reportages en direct, aujourd'hui et demain.



Vision & BHAG

EVS poursuit son cheminement vers la réalisation de son objectif ambitieux (BHAG - Big Hairy Audacious Goal), guidé par sa stratégie PLAYForward. Si ses principes fondamentaux restent inchangés, la stratégie PLAYForward continue d'évoluer pour refléter la dynamique changeante du marché, les attentes des clients et les transitions technologiques. Définie il y a plusieurs années, cette stratégie a prouvé sa pertinence et sa résilience, fournissant une orientation claire à long terme tout en permettant à EVS de répondre de manière pragmatique à un paysage industriel en mutation. En 2025, EVS a encore renforcé sa mise en œuvre, assurant une croissance soutenue et consolidant les fondements de sa transformation à long terme.

La stratégie reste axée sur la stimulation d'une croissance rentable, durable et évolutive grâce à une approche de proximité avec les clients, articulée autour d'un écosystème intégré proposant des solutions innovantes de flux vidéo en direct et qui ne cesse de s'étendre. Cette approche permet à EVS de créer de la valeur à long terme pour ses clients tout en augmentant régulièrement la portée commerciale de l'entreprise, la qualité de ses revenus et sa résilience globale.

Bases stratégiques

La stratégie PLAYForward a continué de servir de base à la transformation d'EVS en définissant clairement :

- **Le Focus :** La production de médias en direct reste le domaine d'activité principal d'EVS, où le groupe continue de définir la norme en matière de fiabilité, de performance et d'innovation.
- **La discipline de valeur :** La proximité avec les clients reste un facteur clé de différenciation, permettant à EVS de développer des solutions parfaitement adaptées aux besoins des clients et aux réalités opérationnelles.
- **L'empreinte technologique :** Un cadre complet guidant l'innovation dans les domaines du matériel, des logiciels, de l'IA et des modèles de déploiement basés sur le cloud.
- **Le BHAG pour 2030 :** Devenir le premier fournisseur de solutions dans le secteur de la vidéo en direct.

Piliers stratégiques

Pour atteindre son objectif BHAG, EVS continue de mettre en œuvre un ensemble de priorités stratégiques clairement définies, en s'appuyant sur les progrès réalisés au cours des années précédentes.

→ Renforcer sa position de leader sur le marché

EVS a consolidé sa position de leader avec LiveCeption tout en accélérant la croissance de MediaCeption et Media Infrastructure. Des investissements continus dans des serveurs convergents de nouvelle génération, les workflows définis par logiciel et les applications basées sur l'IA ont renforcé la différenciation concurrentielle d'EVS.

Preuve : adoption réussie de plateformes logicielles convergentes pour les applications AI Zoom Replay et déploiements étendus de VIA MAP dans des environnements de production en direct avancés.

→ Accélérer la croissance en Amérique du Nord

L'Amérique du Nord reste un moteur de croissance essentiel pour EVS. En 2025, l'entreprise a encore renforcé sa présence commerciale et opérationnelle dans la région, améliorant ainsi sa proximité client, ses capacités de livraison et sa couverture en matière d'assistance. Cette orientation a favorisé une pénétration accrue du marché pour plusieurs familles de solutions.

Preuve : expansion continue des équipes régionales d'EVS et contribution accrue de l'Amérique du Nord aux revenus d'EVS. Personnalisation de certains éléments du portefeuille de produits afin de répondre aux besoins spécifiques de la production en direct en Amérique du Nord.

→ Affiner et structurer son portefeuille en tant qu'écosystème

EVS a continué à faire évoluer son portefeuille, passant d'une gamme de produits à un écosystème cohérent de solutions interopérables. En alignant LiveCeption, MediaCeption, Media Infrastructure et les offres connexes, EVS permet à ses clients d'adopter des workflows flexibles et évolutifs, adaptés à divers modèles de production et besoins commerciaux.

Preuve : un nombre croissant de clients adoptent différentes gammes de solutions EVS pour la production, l'orchestration et les couches d'infrastructure.

→ Expansion vers des marchés adjacents

Parallèlement, EVS a poursuivi son expansion sélective sur les marchés adjacents, en tirant parti de ses compétences clés dans les domaines de la vidéo en direct, du traitement en temps réel et des opérations stratégiques. Cette approche rigoureuse favorise la croissance à long terme tout en préservant l'orientation stratégique.

Preuve : des investissements ciblés et des partenariats élargissant le marché potentiel d'EVS au-delà des environnements de diffusion traditionnels, notamment dans le domaine de la vidéo d'entreprise haut de gamme, des lieux de culte et des sites sportifs.

Facteurs clés de réussite

La stratégie d'EVS s'appuie sur un ensemble de facteurs structurels qui soutiennent la mise en œuvre et la création de valeur à long terme.

→ Excellence en matière de ventes croisées grâce à une feuille de route convergente

La convergence continue entre matériel, logiciels, IA et services améliore les opportunités de ventes croisées et augmente la valeur vie client. Les feuilles de route d'EVS sont conçues pour libérer les synergies à travers l'ensemble du portefeuille tout en simplifiant l'adoption pour les clients.

Preuve : proportion croissante de clients combinant deux ou plusieurs solutions EVS issues de différentes gammes de produits, ce qui facilite les avantages de l'écosystème grâce à l'intégration de solutions croisées.

→ Réseau de partenaires de distribution

EVS a encore renforcé son réseau mondial de partenaires de distribution afin d'étendre sa portée sur le marché et d'améliorer son engagement local. Les partenaires de distribution jouent un rôle de plus en plus important dans la prospection de nouveaux segments de clientèle.

Preuve : succès continu du programme de partenariat dans l'ouverture de nouvelles opportunités commerciales et de nouveaux marchés.

→ Fusions-Acquisitions (M&A) et partenariats stratégiques

EVS continue d'évaluer activement les opportunités sélectives de fusions-acquisitions et de partenariats qui renforcent son portefeuille, accélèrent l'innovation et favorisent son entrée dans des secteurs connexes attractifs. Cette approche rigoureuse renforce la trajectoire de croissance à long terme d'EVS.

Preuve : intégration réussie des acquisitions récentes, notamment Telemetrics aux États-Unis et XD Motion en France, permettant à EVS d'offrir la gamme de solutions la plus large dans le domaine de la robotique vidéo en direct, tout en continuant à évaluer de nouvelles opportunités stratégiques.

→ Intégration de la durabilité et de l'ESG comme moteur pour l'innovation

La durabilité reste ancrée dans l'ensemble des activités, dans la conception des produits et dans les processus décisionnels d'EVS. Les considérations ESG jouent de plus en plus un rôle de catalyseur pour l'innovation, l'efficacité opérationnelle et la croissance responsable.

Preuve : réduction continue de la consommation d'énergie grâce à des solutions matérielles efficaces et progrès réalisés dans la réalisation des objectifs ESG.

→ Capacités d'IA développées par EVS

EVS a continué d'investir dans des modèles d'IA spécifiques aux médias, conçus pour améliorer la créativité, l'efficacité et l'automatisation dans les environnements de production en direct. Ces capacités différencient de plus en plus les solutions EVS et ouvrent de nouvelles opportunités de création de valeur. De nouveaux efforts ont été déployés pour améliorer la perception spatiale 3D intelligente et la perception du contenu afin de libérer de nouvelles applications avancées dans le domaine de la production et de l'arbitrage sportif.

Preuve : déploiement de nouvelles fonctionnalités basées sur l'IA et améliorations du workflow dans l'ensemble du portefeuille.

Grâce à la mise en œuvre rigoureuse de sa stratégie, EVS reste résolument sur la bonne voie pour concrétiser sa vision 2030, en assurant une croissance durable, en augmentant la valeur de l'entreprise et en définissant la référence mondiale en matière de solutions de production vidéo en direct.

Tendances du marché

Introduction

En 2025, le secteur des médias en direct a poursuivi sa transition dans un contexte marqué par l'instabilité économique, l'évolution des comportements des audiences et l'accélération des changements technologiques. Malgré l'incertitude de début d'année liée à la fluctuation des tarifs douaniers et aux pressions sur la chaîne d'approvisionnement, les fondamentaux du marché se sont stabilisés, confirmant la résilience de l'écosystème médiatique. La demande de contenus en direct (pour les sports haut de gamme, les catégories émergentes et les nouveaux formats numériques) a continué de croître, poussant les télédiffuseurs, les entreprises de médias, les services de streaming et les créateurs de contenus à adopter des modèles opérationnels plus flexibles, plus rentables et plus évolutifs. Les tendances suivantes mettent en évidence les forces qui redessinent le marché et les opportunités stratégiques qu'elles représentent.

Tendances clés

Géopolitique et macroéconomie

Au cours du premier semestre 2025, les fournisseurs et les clients ont dû ajuster leurs prix, leur logistique et le rythme de leurs investissements afin d'atténuer les effets de l'évolution des tarifs douaniers et de l'incertitude économique. Si cet environnement a suscité une hésitation à court terme, la confiance est rapidement revenue lorsque le marché a retrouvé des cycles de demande prévisibles. Cette période a renforcé la transition de l'ensemble du secteur vers la résilience opérationnelle, la diversification des achats et la flexibilité stratégique des mesures qui se sont avérées essentielles pour faire face à l'incertitude accrue créée par l'évolution rapide de la situation géopolitique.

Intensification de la concurrence pour les droits de retransmission des événements sportifs en direct

La concurrence pour les droits de diffusion en direct d'événements sportifs n'a cessé de s'intensifier en 2025, à mesure que les plateformes de streaming ont multiplié leurs investissements dans des contenus premium, notamment les droits de diffusion des grands événements de basket-ball, de sport automobile et de football américain. Leur part dans les dépenses mondiales liées aux droits de diffusion a presque doublé par rapport à 2021, soulignant la transition à long terme vers des modèles de distribution numériques. Au-delà de la refonte de la dynamique commerciale, cette réattribution des droits accélère un nouveau cycle d'investissements technologiques. Les détenteurs de droits et de contenus ont désormais besoin d'environnements de production capables de prendre en charge à la fois la couverture d'événements phares haut de gamme mais aussi de volumes de plus en plus conséquents d'événements moins importants, tout en maintenant une qualité constante, une efficacité opérationnelle et des structures de coûts prévisibles.

Évolution vers des modèles combinés produit-service

Les stratégies technologiques évoluent rapidement vers des modèles commerciaux centrés sur les logiciels et axés sur les services. Les clients privilégient désormais des coûts d'exploitation prévisibles, des licences flexibles et des approches de déploiement évolutives adaptées aux besoins de production fluctuants. Cette tendance reflète la transition plus large du secteur IT, qui passe d'un modèle purement CAPEX à des cadres hybrides CAPEX-OPEX soutenus par des services gérés, des modèles SaaS et des structures commerciales basées sur le cycle de vie. Les fournisseurs qui parviennent à combiner l'agilité des logiciels et la fiabilité éprouvée du matériel sont bien placés pour jouer un rôle central dans cette évolution.



Croissance accrue sur les marchés adjacents

La création de contenu s'étend bien au-delà des environnements de télédiffusion traditionnels. Les entreprises, les institutions publiques, les universités et les lieux de culte s'appuient désormais sur des capacités de production en direct de qualité professionnelle pour toucher des audiences disparates. Ces marchés exigent généralement des workflows simplifiés, des solutions modulaires et des outils résilients pouvant être utilisés par des équipes réduites avec des budgets serrés, ce qui stimule la croissance des solutions de produits milieu de gamme et évolutifs. À mesure que ces segments adjacents gagnent en maturité, ils représentent une opportunité considérable pour les solutions alliant fiabilité et facilité de déploiement.

L'IA ciblée comme accélérateur opérationnel et créatif

L'intelligence artificielle a poursuivi sa transition du simple concept à la pratique quotidienne tout au long de la chaîne de valeur de la production en direct. L'IA joue désormais un rôle tangible dans l'accélération de l'indexation des contenus, l'amélioration des flux éditoriaux et la personnalisation de l'expérience des téléspectateurs. Plutôt que d'être considérée uniquement comme un mécanisme de rentabilité, l'IA est de plus en plus perçue comme un accélérateur de créativité, permettant aux équipes de produire des contenus plus attrayants avec plus de rapidité et de précision. À mesure que son adoption se généralise, la capacité d'intégrer l'IA de manière significative dans les workflows permettra de se démarquer de la concurrence.

Équilibrer l'infrastructure cloud et l'infrastructure sur site

Les approches informatiques équilibrées ont gagné en importance à mesure que les entreprises ont essayé de trouver le juste équilibre entre l'évolutivité du cloud public et les performances prévisibles des infrastructures sur site. Si les ressources cloud offrent une grande flexibilité, certains clients réévaluent leurs structures de coûts et combinent stratégiquement le cloud privé, le traitement en périphérie et les configurations traditionnelles sur site afin de garantir leur viabilité à long terme. La cybersécurité est restée une préoccupation centrale, en raison de la décentralisation croissante des flux de production. Par conséquent, les approches équilibrées qui combinent une infrastructure sur site robuste et des extensions flexibles définies par logiciel deviennent la norme pour les environnements de production prêts pour l'avenir.

Apparition du DMF et du MXL

Les discussions au sein du secteur concernant les installations multimédias dynamiques (DMF - Dynamic Media Facilities) et la couche d'échange multimédia (MXL - Media eXchange Layer) ont pris de l'ampleur en 2025, principalement grâce à la collaboration entre les organisations professionnelles de télédiffusion, les organismes de normalisation et les grands écosystèmes technologiques. Les DMF introduisent un cadre conceptuel permettant d'orchestrer de manière dynamique les fonctions de production de médias dans des environnements virtualisés, tandis que la MXL vise à fournir un mécanisme ouvert et défini par logiciel pour l'échange de médias, de métadonnées et de signaux de contrôle entre des applications décentralisées.

Ensemble, ces initiatives reflètent une ambition plus large du secteur : permettre la mise en place d'infrastructures de production plus modulaires, interopérables et agiles, basées sur des composants IT natifs. Pour les clients, l'intérêt à long terme réside dans l'accélération de l'intégration, la réduction de la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et la simplification du déploiement dans des environnements multisites et multilocataires. Bien que l'adoption n'en soit encore qu'à ses débuts, la direction à suivre est claire : les cadres ouverts et les modèles d'orchestration basés sur l'IT gagnent en pertinence.

En résumé

Les tendances du marché qui ont façonné l'année 2025 révèlent un écosystème en pleine réorganisation stratégique, allant de l'économie du cloud et des workflows basés sur l'IA à l'expansion des marchés adjacents de création de contenu et à l'essor des initiatives d'interopérabilité ouverte. Les clients cherchent à trouver un équilibre entre rentabilité, flexibilité et ambition créative, tout en évoluant dans un paysage médiatique de plus en plus concurrentiel et porté par le numérique. EVS reste bien positionné pour accompagner cette évolution grâce à son engagement en faveur de la proximité client, de la fiabilité, de l'efficacité opérationnelle, de l'innovation définie par logiciel et des partenariats stratégiques. Alors que le secteur continue d'évoluer vers des modèles de production en direct plus décentralisés et plus agiles, les solutions EVS joueront un rôle clé en permettant aux clients d'atteindre une croissance durable, une résilience opérationnelle et une excellence créative.

Recherche et développement, innovation, intelligence artificielle

Stratégie technologique en matière de recherche et développement (R&D)

EVS fait évoluer ses plateformes de diffusion vers des écosystèmes pilotés par logiciel, basés sur l'IA et évolutifs dans le cloud, conçus pour accélérer les lancements de produits, réduire les coûts opérationnels et optimiser les workflows de production. La stratégie met l'accent sur la modernisation des plateformes, l'intégration de l'IA pour améliorer à la fois l'efficacité des développeurs et les fonctionnalités et l'automatisation destinées aux clients, ainsi que l'élargissement de l'offre cloud et SaaS pour une sélection de produits. Cette approche permet une assistance en temps réel, une surveillance avancée et une simplification des opérations, tout en conservant le haut niveau de performance et de fiabilité exigé par le secteur.

Une attention particulière est accordée à la synergie entre le matériel et les logiciels, en tirant parti d'un matériel spécialisé pour la densité et l'efficacité énergétique, tout en intégrant étroitement les architectures logicielles pour plus de flexibilité et d'évolutivité. L'organisation renforce ses capacités DevOps et en ingénierie de plateformes, adopte Kubernetes pour des déploiements évolutifs et hybrides, et investit dans la formation interne afin d'améliorer les compétences des équipes. La durabilité est intégrée grâce à une conception matérielle économe en énergie et à la planification de l'infrastructure cloud, les principes ESG guidant le développement des produits.

Optimisation énergétique des produits

Chaque année, nous évaluons rigoureusement l'empreinte écologique de nos produits tout au long de leur cycle de vie, réaffirmant ainsi notre engagement en faveur du développement durable. En 2025, malgré une forte croissance des ventes, nous sommes fiers d'avoir atteint une réduction absolue remarquable de 5 % de la consommation énergétique globale de nos produits. Cette progression souligne l'impact positif de notre modèle de licence innovant et de l'évolutivité de la capacité disponible, qui permettent à nos clients de tirer pleinement parti de nos solutions tout en minimisant leur empreinte écologique. En utilisant notre technologie de manière plus intelligente, nos clients peuvent obtenir de meilleurs résultats sans consommer plus d'énergie.

La gouvernance architecturale a été renforcée grâce à la création d'un comité de pilotage de l'architecture et la désignation d'architectes transversaux, garantissant ainsi la cohérence et l'alignement à long terme. En trouvant le juste équilibre entre modernisation, adoption de l'IA, préparation au cloud et durabilité, EVS construit une base pérenne pour des solutions de production en direct qui répondent aux besoins évolutifs des clients et aux normes du secteur.

Innovation en matière de recherche et développement (R&D)

Chez EVS, l'innovation n'est pas seulement un facteur de différenciation concurrentiel, c'est une valeur fondamentale ancrée dans notre culture R&D. Nous visons à fournir des technologies de pointe tout en améliorant continuellement notre façon de travailler et de collaborer. Notre approche combine l'innovation produit et l'agilité organisationnelle, garantissant ainsi que créativité et efficacité aillent de pair. Cet engagement se reflète dans des piliers stratégiques qui permettent aux équipes d'expérimenter, d'apprendre et de fournir des solutions qui façonnent l'avenir de la production de médias en direct.

Le temps de l'innovation

Afin de stimuler la créativité, EVS offre à chaque membre de l'équipe R&D jusqu'à cinq jours par trimestre à consacrer à des projets d'innovation. Ces projets sont conçus pour générer une valeur tangible pour nos produits ou l'organisation dans son ensemble. La collaboration est fortement encouragée, souvent en associant des collègues de différentes équipes afin de susciter de nouvelles idées et de favoriser le partage d'expertise. Cette initiative a donné naissance à des prototypes et des concepts qui alimentent notre feuille de route et renforcent notre pipeline d'innovations.

Équipe Innovation

Notre équipe dédiée à l'innovation agit comme un catalyseur pour les technologies émergentes au sein d'EVS. Composée de plus de 15 ingénieurs hautement qualifiés, l'équipe se concentre sur des domaines avancés tels que l'apprentissage automatisé, le visionnage par ordinateur et les workflows accélérés par processeur graphique (GPU). Sa mission consiste à explorer, valider et intégrer des solutions de pointe qui améliorent notre portefeuille de produits et nos capacités opérationnelles. Au fil des ans, cette équipe a été à l'origine d'avancées majeures dans le domaine du traitement vidéo intelligent basé sur l'IA, ce qui a conduit au développement de notre gamme XtraMotion et renforcé notre position de leader dans le domaine des technologies de télédiffusion.

Programmes clés en matière d'innovation

Hackathon

Notre programme Hackathon est une pierre angulaire de l'innovation collaborative chez EVS. Chaque année, nous réunissons des équipes pluridisciplinaires issues du département R&D afin de relever des défis concrets. Ces événements encouragent le prototypage rapide et la résolution créative de problèmes, ce qui aboutit souvent à des fonctionnalités qui sont ensuite intégrées à notre feuille de route produit. Les derniers hackathons ont exploré l'automatisation des rediffusions basée sur l'IA, les améliorations des fonctionnalités FPGA et les solutions axées sur la durabilité. Les projets gagnants sont non seulement mis à l'honneur en interne, mais également évalués en vue d'une intégration potentielle dans nos offres commerciales.

Programme MakerLab

Le programme MakerLab est une initiative structurée d'EVS visant à transformer les idées prometteuses issues d'hackathons et d'initiatives innovantes en produits viables. Agissant comme un accélérateur post-hackathon, MakerLab fournit aux équipes sélectionnées un accompagnement, des ressources et un cadre inspiré des start-ups afin de perfectionner leurs concepts. Le programme met l'accent sur les principes du Lean Startup, guidant les équipes à travers la validation par les clients, la conception de modèles économiques et le prototypage rapide. Les participants bénéficient également d'ateliers sur le pitch, les partenariats stratégiques et la résilience, ce qui leur permet de développer non seulement des solutions techniques, mais aussi une proposition de valeur claire.

Conférence R&D

Notre conférence annuelle sur la recherche et le développement sert de plateforme pour le partage des connaissances et l'alignement stratégique. Elle rassemble des équipes venues du monde entier pour discuter des tendances technologiques, présenter des projets innovants et s'aligner sur des objectifs à long terme. Les éditions récentes ont notamment abordé l'éthique de l'IA dans la production en direct, l'évolutivité du cloud et la prise de décision basée sur les données. La conférence propose également des sessions animées par des intervenants externes, afin que nos équipes restent en phase avec les évolutions plus générales du secteur.



Évolution organisationnelle

Parallèlement à l'innovation technologique et produit, les équipes R&D d'EVS continuent de faire évoluer leurs méthodes de travail afin de favoriser l'agilité et la collaboration. Après l'adoption réussie du cadre agile adaptable à grande échelle « SAFE » (Scaled Agile Framework) il y a plusieurs années, 2025 a marqué une nouvelle avancée avec l'introduction du modèle « Tribes and Squads » (Tribus & Brigades). Cette approche permet à des équipes plus petites et interfonctionnelles de travailler ensemble dans un cadre plus léger et plus flexible, favorisant une prise de décision plus rapide et une meilleure adéquation avec les besoins des clients. En combinant une agilité structurée avec des équipes autonomes, EVS s'assure que l'innovation est soutenue non seulement par une technologie de pointe, mais aussi par des pratiques organisationnelles modernes et adaptatives.

Intelligence artificielle

En 2025, être une équipe R&D axée sur l'innovation signifie utiliser l'IA à la fois comme facteur de différenciation des produits et comme aide au développement. Chez EVS, l'IA fait partie intégrante de notre stratégie visant à offrir des workflows plus intelligents, à améliorer les capacités de production en direct et à accélérer les processus d'ingénierie.



L'IA comme proposition unique de vente

L'intelligence artificielle est un élément central de la feuille de route produit d'EVS, offrant des fonctionnalités uniques qui distinguent nos solutions sur le marché. De l'automatisation des rediffusions alimentée par l'IA au visionnage par ordinateur pour l'analyse sportive en direct, nos équipes exploitent l'apprentissage automatique pour simplifier les workflows complexes et fournir des informations en temps réel. Des projets tels que la recherche par IA dans les bases de données vidéo, la détection virtuelle des hors-jeu et l'automatisation de la production en direct illustrent comment l'IA améliore à la fois l'efficacité opérationnelle et l'expérience des téléspectateurs. Ces innovations permettent aux diffuseurs d'accélérer les délais d'exécution, de réduire les interventions manuelles et de débloquer de nouvelles opportunités de monétisation, tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de qualité et de fiabilité.

L'IA comme aide au développement

Au-delà de l'innovation produit, l'IA est également en train de transformer la manière dont nous développons des logiciels. EVS a récemment déployé GitHub Copilot, l'assistant de codage alimenté par IA, afin d'accompagner les développeurs tout au long du cycle de vie, de l'écriture et du test du code à la documentation et au déploiement. Les premiers retours d'expérience issus de ces projets pilotes ont mis en évidence des gains de productivité de 7 à 10 %, une amélioration de la qualité du code et une réduction du nombre d'erreurs. En intégrant l'IA dans nos workflows de développement, nous permettons aux ingénieurs de se concentrer sur la résolution créative des problèmes tandis que les tâches répétitives sont automatisées. Cette approche accélère les délais de livraison et garantit que nos équipes restent à la pointe des pratiques d'ingénierie modernes.

Acquisitions

EVS élargit son marché cible global avec la nouvelle solution T-Motion - axée sur la robotique pour la production de médias - grâce aux acquisitions de Telemetrics et XD Motion.

Cinq ans après avoir défini la stratégie EVS PLAYForward, qui comprend également une croissance externe visant à développer le marché potentiel total, EVS a réalisé cinq opérations de fusion-acquisition (M&A).

EVS étend sa présence mondiale et ouvre de nouvelles sources de revenus dans le domaine de la robotique pour la production de médias



Le 1^{er} octobre 2025, EVS a finalisé l'acquisition de deux sociétés actives dans le domaine de la robotique pour la production de médias : Telemetrics, une société basée aux États-Unis spécialisée dans la robotique pour la production de médias en intérieur, et XD Motion, une société française réputée pour offrir des expériences robotiques hautement sécurisées pour la production de médias en extérieur et assurer un contrôle fiable des bras robotisés en intérieur.

Ces deux acquisitions favorisent la création de valeur à long terme grâce à la diversification du portefeuille. La combinaison de ces deux acquisitions a donné naissance à une nouvelle solution pour EVS, baptisée T-Motion, qui permet à EVS de se positionner sur un nouveau marché estimé à 125 millions de dollars et d'offrir la plus large gamme de robots de production de médias haut de gamme, tant en intérieur qu'en extérieur.

Telemetrics Inc.

Fondée en 1973 aux États-Unis, l'entreprise familiale Telemetrics est à la pointe de l'innovation dans le domaine du contrôle des caméras de télévision depuis plus de cinq décennies. La société s'est imposée en lançant les premiers systèmes de contrôle de caméras connectés par câble triaxial, révolutionnant ainsi le mode de diffusion en studio et à distance. Aujourd'hui, Telemetrics continue de montrer la voie avec une gamme complète de systèmes avancés de robotique et de contrôle pour caméras, qui ont gagné la confiance de divers secteurs, notamment la télédiffusion, les institutions législatives, les stades et les établissements d'enseignement.

XD Motion

Fondée en 2011, XD Motion s'est forgé une place unique dans les secteurs de la diffusion et du cinéma grâce à son expertise en matière de tournage aérien et de suivi multidimensionnel. Des hélicoptères et des avions aux caméras câblées, aux bras robotisés et aux drones, l'entreprise a fourni des images vidéo en direct à couper le souffle pour certains des événements les plus prestigieux au monde, notamment les Jeux Olympiques.

Ces dernières années, XD Motion a évolué au-delà de la simple prestation de services en lançant des produits innovants tels que ARCAM IO.BOT, qui permettent à sa technologie gyrostabilisée d'atteindre un marché plus large. Cette transformation d'un modèle centré sur les services vers une approche axée sur les produits reflète l'engagement de l'entreprise en faveur d'une innovation évolutive.

Au sein d'EVS T-Motion, les services de XD Motion continueront à soutenir les événements en direct majeurs déjà couverts par EVS. Parallèlement, T-Motion permettra de plus en plus aux fournisseurs de services en direct d'élargir leur offre en intégrant la technologie robotique extérieure de T-Motion.

Justification stratégique et impact sur le marché

Ces deux acquisitions renforcent l'engagement d'EVS à offrir un « retour sur émotion » grâce à des workflows de production intelligents et pilotés par des logiciels. En intégrant le portefeuille de produits robotiques avancés de T-Motion aux plateformes existantes d'EVS, notamment MediaInfra Cerebrum et le concept de salle de contrôle flexible (Flexible Control Room) mis en œuvre sous la forme des solutions Tactiq, MediaCeption Newsroom et LiveCeption Replay, EVS va déployer de nouvelles capacités d'automatisation, améliorer la précision et élargir la liberté de création pour ses clients dans les domaines de la télédiffusion, des institutions législatives, des stades, de l'audiovisuel d'entreprise, du divertissement, des lieux de culte et de la production sportive. Ensemble, ces acquisitions renforcent encore le leadership d'EVS dans le domaine de la production de médias en direct.

Les deux entreprises se démarquent de la concurrence grâce à quatre valeurs clés (4S) : la sécurité (Safety) dans les interactions entre les robots et les humains dans les environnements de production de médias, des images exceptionnellement fluides (Smooth) et stables (Stable) grâce à des technologies uniques, et la durabilité (Sustainability) à long terme du matériel grâce à une maintenance préventive garantie par un nouveau contrat de niveau de service.

EVS garantira également une innovation continue, en tirant parti de l'ensemble de ses capacités d'IA générative spécifiques aux médias afin d'améliorer encore le contrôle des solutions et la qualité des images.

Grâce à sa présence internationale, EVS améliore la visibilité et l'assistance locale de la solution T-Motion, notamment par le déploiement progressif d'une assistance 24h/24 et 7j/7, partout où cela s'avère nécessaire, afin de garantir à nos clients le soutien d'une expertise de classe mondiale, à tout moment et en tout lieu.

L'intégration de Telemetrics permettra également à EVS d'explorer des opportunités potentielles d'assemblage de produits aux États-Unis, favorisant ainsi la réactivité face à l'évolution des mesures tarifaires.

Ces deux acquisitions ont été largement présentées et discutées lors du salon IBC qui s'est tenu à Amsterdam en septembre 2025. Depuis lors, les réactions des clients ont été extrêmement positives, nombre d'entre eux approuvant notre orientation stratégique visant à lancer une solution robotique pour la production de médias.

Telemetrics et XD Motion ont positionné EVS parmi les cinq premiers acteurs de la robotique de production audiovisuelle, avec une part de marché supérieure à 10 %, se rapprochant ainsi du Top 3. Grâce à notre présence à l'échelle mondiale, aux améliorations apportées à l'IA générative et à l'intégration harmonieuse de ces technologies au sein de l'écosystème EVS, nous prévoyons une croissance significative de notre part de marché et visons à devenir le leader du secteur de la robotique pour la production audiovisuelle dans les années à venir.

Intégration

L'intégration de Telemetrics et XD Motion au sein d'EVS suit la même méthodologie éprouvée que celle appliquée lors des acquisitions précédentes, coordonnée par un bureau de gestion de l'intégration au travers de workflows parallèles. Compte tenu de la complémentarité de leurs portefeuilles, les deux sociétés ont d'abord fusionné au niveau des produits et des solutions au sein de la nouvelle solution T-Motion, tout en tirant parti des services partagés et des solides équipes commerciales et d'assistance d'EVS. Une attention particulière est accordée à la formation des équipes, afin de garantir une adoption progressive et en douceur par toutes les parties prenantes.

EVS continuera à développer son écosystème

Les précédentes acquisitions d'Axon pour développer la solution MediaInfra, de MOG Technologies pour améliorer la solution MediaCeption, de Telemetrics et XD Motion pour développer la solution T-Motion, ainsi que la prise de participation minoritaire dans TinkerList/Cuez pour renforcer les workflow d'actualités et d'automatisation en général, en plus des solutions LiveCeption et MediaCeption, constituent désormais un écosystème EVS de production de médias solide et ouvert, qui accompagne nos clients dans leur processus de mutation.

EVS analyse en permanence le marché afin de renforcer cet écosystème et d'élargir son marché potentiel global grâce à des partenariats stratégiques et des acquisitions.

Ces nouvelles acquisitions permettront à EVS d'atteindre son objectif ambitieux BHAG, défini dans le cadre de la stratégie PLAYForward.

Stratégie de développement durable

En 2025, nous avons continué à travailler à l'exécution de notre stratégie de développement durable en affinant les processus de gouvernance, en recueillant des données pour éclairer nos décisions et en progressant dans la mise en œuvre de nos plans d'action. Notre stratégie de développement durable s'appuie sur notre analyse de double matérialité, qui nous permet de cartographier les dépendances et l'impact de notre entreprise en matière de développement durable, et de définir ainsi nos priorités.

Les questions de développement durable sont regroupées sous des piliers, eux-mêmes classés en quatre grands domaines. Chaque pilier est associé à un objectif ambitieux pour 2030, parrainé par un membre de l'équipe dirigeante, ce qui garantit la responsabilisation et le soutien du top management.



Planète



Alex Redfern
Chief Technology Officer

Empreinte carbone clients

Objectif en cours d'élaboration



Veerle De Wit
Chief Financial Officer

Empreinte carbone de la société

Objectif en cours d'élaboration



Personnes



Pierre Matelart
Chief People Officer

Gestion des talents, diversité, équité et inclusion

Faire partie des **50 % meilleurs** employeurs de Belgique.
Maintenir un score NPS de **30 ou plus** pour les collaborateurs.



Communautés



Nicolas Bourdon
Chief Customer Officer

Expérience client

Atteindre un score **NPS Devoncroft** de **30** ou plus (dans la fourchette "excellent") et faire partie des **25 % les plus performants** de notre secteur.

Contribution sociale locale

80 % des journées de solidarité utilisées.



Gouvernance



Veerle De Wit
Chief Financial Officer

Cybersécurité (entreprise, produits et solutions)

Niveau de maturité 2 du cadre des CyberFondamentaux.

Chaîne d'approvisionnement durable

100 % de nos fournisseurs directs (à haut risque et à risque moyen) sont **évalués par EcoVadis**

50% de nos fournisseurs directs (à haut risque et à risque moyen) obtiennent au moins **une médaille de bronze dans le classement EcoVadis**.



Nicolas Bourdon
Chief Customer Officer

Éthique professionnelle

100 % des employés formés au code de conduite.

100 % de nos fournisseurs directs (à risque élevé et moyen) acceptent et respectent notre code de conduite (ou équivalent).

➔ [Plus d'informations sur notre stratégie de durabilité](#)

Gouvernance et équipe en charge du développement durable

Chez EVS, plusieurs organes de gestion jouent un rôle important dans l'élaboration, le déploiement et la mise en œuvre de la stratégie ESG. Nous avons donc créé une structure de gouvernance qui intègre le développement durable dans l'ensemble de notre organisation.

Le Conseil d'administration définit la stratégie ESG, l'équipe dirigeante est responsable de sa mise en œuvre et la Core Team ESG assure sa gestion quotidienne.

Compte tenu de la nature étendue du développement durable, des collaborateurs de divers départements au sein d'EVS (RH, Finances, Business Application, Customer Success, Engineering, Juridique, Marketing, etc.) font partie de l'équipe ESG.

En 2024, nous avons également désigné des ambassadeurs ESG pour les principaux bureaux. Ces ambassadeurs sont chargés de diffuser la culture ESG et de définir les priorités au niveau local.

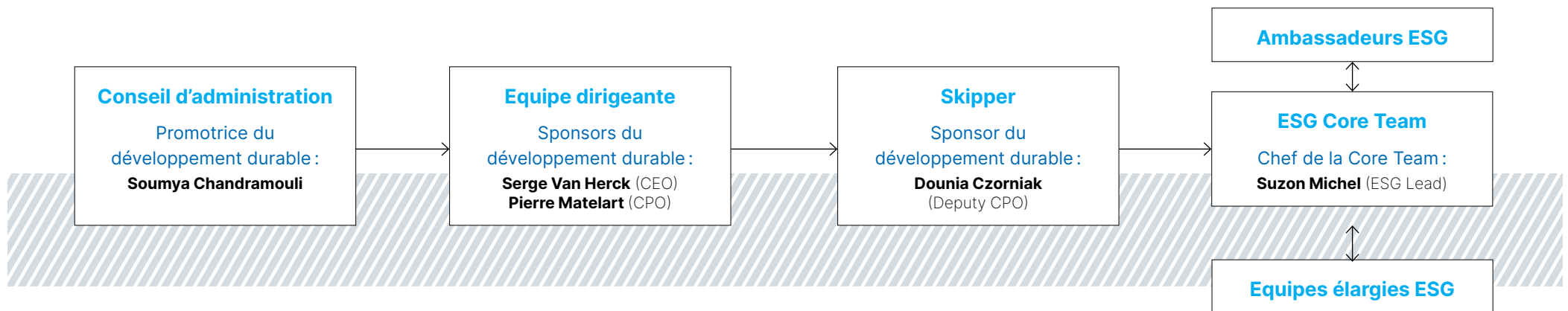
Dans l'ensemble, plus de 40 collaborateurs travaillent à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable d'EVS, chacun apportant une expertise et des intérêts différents, mais unis par un engagement commun à favoriser un avenir meilleur.

→ [Plus d'informations sur la gouvernance en matière de développement durable](#)

Reconnaissance externe

Nous recevons fréquemment des évaluations sur les questions de durabilité, que nous analysons pour nous assurer que nous sommes sur la bonne voie.

- **Sustainalytics** est une agence de notation bien connue. Ses analystes ont évalué plus de 20.000 entreprises. Notre score actuel (juin 2025) est de 18,1. Les entreprises qui obtiennent un score compris entre 10 et 20 sont considérées comme présentant un faible risque. Sustainalytics fournit également un classement sectoriel mondial. Nous sommes 248ème sur 667 entreprises dans le secteur du matériel technologique (1 étant le meilleur score).
- **EcoVadis** est une plateforme indépendante d'évaluation du développement durable qui contrôle et améliore les performances environnementales, éthiques et sociales des entreprises dans le monde entier. EcoVadis fournit des audits de performance en matière de développement durable pour plus de 75.000 entreprises dans plus de 200 secteurs et dans plus de 160 pays. En 2025, EVS a obtenu une médaille d'argent pour la deuxième année consécutive, avec un score amélioré de 70/100. Nous nous classons dans le 94e percentile, ce qui signifie que notre score est supérieur ou égal à celui de 94 % de toutes les entreprises évaluées par EcoVadis.
- **CDP** est une organisation caritative à but non lucratif qui gère une base de données permettant aux investisseurs, aux entreprises, aux villes, aux États et aux régions de gérer leur impact sur l'environnement. En 2025, nous avons obtenu la note C, ce qui représente une amélioration par rapport à nos notes D en 2023 et en 2024.



Stratégie en matière d'empreinte carbone

Notre ambition

En tant qu'entreprise technologique dans le secteur de la diffusion et de la production en direct, nous sommes conscients que nos activités ont un impact sur l'environnement. Il est de notre responsabilité de mesurer et de réduire cet impact autant que possible.

Nous sommes en train de définir nos objectifs en matière d'empreinte carbone. Alors qu'EVS continue d'enregistrer une croissance significative dans un environnement technologique en constante évolution, nous avons choisi de fixer un objectif basé sur l'intensité. En 2025, notre objectif principal était d'identifier un dénominateur approprié pour la mesure de notre empreinte carbone. Nous avons sélectionné un nouvel indicateur, la capacité de transfert vidéo (VTC - Video Transfer Capacity), exprimée en Gb/s. La VTC quantifie le volume de données vidéo qu'un produit peut transférer, traiter ou contrôler. À partir de 2026, chaque produit EVS se verra attribuer une valeur VTC spécifique afin de refléter ses capacités dans les applications destinées à la diffusion.

En corrélant la consommation d'énergie à cet indicateur VTC, nous cherchons à créer un repère qui reste stable malgré les évolutions technologiques et qui illustre clairement notre engagement à réduire l'empreinte carbone de nos clients sans pour autant sacrifier la haute performance.

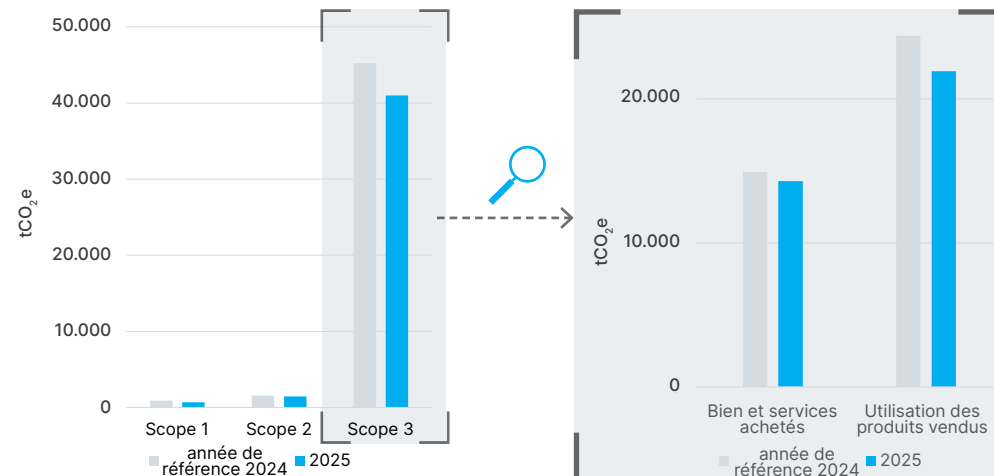
Nos données relatives à l'empreinte carbone de 2024 ont montré que la consommation énergétique de nos produits est un facteur clé pour réduire les émissions. C'est pourquoi, en 2025, nous avons privilégié la recherche de solutions visant à réduire la consommation d'énergie sur l'ensemble de notre gamme de produits. Notre R&D a proposé plusieurs initiatives visant à réduire la consommation d'énergie tant au niveau matériel que logiciel. En 2026, nous évaluerons ces idées et les intégrerons dans nos plans de développement de produits, ce qui nous permettra de définir des objectifs crédibles et atteignables pour réduire notre empreinte carbone.

Résultats relatifs à l'empreinte carbone pour 2025

L'empreinte carbone d'EVS pour 2025 s'est élevée à 43.116 tCO₂e, ce qui représente une baisse de 10% par rapport à l'année de référence 2024. Cette réduction est principalement imputable à deux facteurs clés ayant une incidence sur les émissions de scope 3.

1. **Baisse significative de la consommation énergétique des produits :** Nous avons réalisé une réduction absolue notable de 3 % de la consommation énergétique globale de nos produits. Cette réussite démontre l'efficacité de notre modèle de licence innovant et l'évolutivité de notre capacité disponible, permettant ainsi à nos clients de tirer le meilleur parti de nos solutions tout en minimisant leur impact environnemental. En utilisant notre technologie de manière plus efficace, nos clients parviennent à obtenir de meilleurs résultats sans augmenter leur consommation d'énergie.
2. **Amélioration des données relatives aux biens et services achetés :** Nous avons entrepris un examen complet et une nouvelle cartographie de nos achats directs et indirects, en ce compris la mise à jour des facteurs d'émission utilisés. Nous sommes notamment passés, pour plusieurs catégories, d'un ratio basé sur la valeur monétaire à une approche par unité, ce qui a permis un reporting plus précis et contribue davantage à nos objectifs de développement durable.

➔ [Plus d'informations sur nos résultats et notre stratégie en matière d'empreinte carbone](#)



Stratégie RH

Le monde des affaires change et les attentes des salariés évoluent avec lui. Les entreprises doivent attirer et retenir les meilleurs talents tout en stimulant les performances et s'assurer qu'elles disposent des personnes compétentes nécessaires pour atteindre leurs objectifs.

D'ici à 2030, EVS vise deux objectifs principaux :

- Atteindre une position dans le **Top 50% des meilleurs employeurs de Belgique.**
- Atteindre un **tmNPS (Team Members Net Promoter Score) de 30 ou plus** pour ses collaborateurs.

Ce double objectif témoigne de notre engagement, à la fois envers l'attractivité externe et l'engagement interne. Le fait d'être reconnu comme l'un des meilleurs employeurs garantit notre volonté d'améliorer les politiques RH par un étalonnage des meilleures pratiques à l'échelle mondiale.

Team Members Net Promoter Score

Au cours des trois dernières années, nous avons posé chaque trimestre une question simple à nos collaborateurs : « *Dans quelle mesure recommanderiez-vous à un ami ou à une connaissance de travailler chez EVS ?* »

Le Net Promoter Score des collaborateurs (tmNPS) est resté stable au cours de cette période, avec un score moyen de 48. Cet indicateur mesure la volonté de nos collaborateurs de recommander EVS et constitue un indicateur fiable de leur satisfaction globale et de leur fidélité envers l'entreprise.

Grâce à ces enquêtes régulières, nous obtenons une vue d'ensemble tout au long de l'année et pouvons analyser les variations saisonnières. Les conclusions de cette enquête renforcent également les résultats positifs observés dans notre enquête annuelle sur l'engagement.

Top Employer

Pour la quatrième année consécutive, nous sommes fiers d'annoncer que nous avons eu l'honneur d'être nommés parmi les meilleurs employeurs de 2026. Cette distinction témoigne de notre engagement à favoriser un environnement de travail exceptionnel, qui privilégie le bien-être et l'épanouissement de notre précieuse équipe.

Cette année, nous avons procédé à une analyse approfondie de nos résultats afin d'obtenir une vue d'ensemble de nos points forts et des domaines d'amélioration. Notre objectif est d'augmenter nos performances globales l'année prochaine, et pour y parvenir, nous mettons en œuvre une série d'actions ciblées.

Cette certification est conforme aux résultats de notre enquête annuelle sur l'engagement et du tmNPS trimestriel.

➔ <https://evs.com/careers/why-join-evs>



Enquête sur l'engagement

Renforcer l'engagement des collaborateurs constitue un pilier essentiel de notre stratégie RH. Les études démontrent systématiquement une forte corrélation entre le niveau d'engagement au sein d'une entreprise et ses performances commerciales globales. Il est donc essentiel de mesurer l'engagement et la satisfaction de nos collaborateurs.

Pour soutenir cet objectif, EVS mène chaque année une enquête d'engagement afin de recueillir des commentaires à la fois sur les points forts et les pistes d'amélioration. Cette enquête d'engagement a été menée pour la septième année consécutive, et les résultats de 2025 sont conformes à ceux enregistrés en 2024. Cette stabilité est particulièrement remarquable étant donné qu'EVS s'est développée à la fois de manière organique et par le biais d'acquisitions, ce qui souligne l'efficacité de nos efforts.

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de participation à l'enquête d'engagement	87%	87%	91%	80%	88%	84%	85%
Niveau d'engagement	92%	92%	91%	91%	89%	87%	67%

Formation et développement

EVS s'engage à offrir à ses collaborateurs des opportunités continues d'apprentissage et de développement. L'apprentissage et le développement peuvent se faire par des canaux formels ou informels, et peuvent être dispensés de manière synchrone ou asynchrone. En fonction des besoins et des préférences de chacun, certains formats d'apprentissage peuvent être plus adaptés et efficaces que d'autres.

Nous offrons un large éventail d'opportunités de développement, notamment des sessions de formation en direct, des cours en ligne, des supports de lecture, des cours de langue, ainsi que des programmes de développement internes et externes. Nous pensons qu'investir dans le développement continu de nos collaborateurs est un investissement dans la réussite à long terme de notre entreprise.

CliftonStrengths

"Ce que les leaders ont en commun, c'est qu'ils connaissent vraiment leurs points forts, qu'ils les ont développés et qu'ils peuvent faire appel au bon point fort au bon moment". – Donald O. Clifton

En 2025, ce sont au total 478 collaborateurs qui ont passé le test CliftonStrengths avec un coach spécialisé. Cette évaluation identifie la combinaison unique et propre à chaque individu de 34 thèmes CliftonStrengths, permettant ainsi aux collaborateurs de mieux comprendre leurs principales forces. Depuis 2023, nous encourageons activement l'adoption du test CliftonStrengths dans toute l'organisation.

En 2025, nous avons également mis en place des sessions dédiées aux équipes afin de permettre aux managers et aux collaborateurs d'avoir une vue d'ensemble des forces collectives et des opportunités de développement du groupe. L'exploitation de ces informations permet d'améliorer les performances individuelles et de renforcer la collaboration au sein des équipes.

→ [Plus d'informations sur notre stratégie de gestion des talents](#)

Diversité, Équité et Inclusion

La sensibilisation à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI) est un processus continu qui a été poursuivi cette année au travers de plusieurs initiatives ciblées.

En 2025, pour la deuxième année consécutive, l'équipe DEI a lancé son enquête annuelle sur l'inclusion dans le cadre de l'engagement continu d'EVS à favoriser un lieu de travail où chacun se sent valorisé, respecté et inclus. Nos résultats ont été très positifs, plus de 85 % des

personnes interrogées étant d'accord ou tout à fait d'accord avec la question « *Pensez-vous qu'EVS est un lieu de travail inclusif ?* ».

Nous avons également lancé plusieurs programmes de mentorat, tant en interne qu'en externe. L'un de ces programmes a été conçu pour favoriser les échanges entre les femmes employées chez EVS et l'équipe dirigeante. Cette initiative a été couronnée de succès : les bénéficiaires ont apprécié l'accès aux connaissances des dirigeants, et ces derniers ont appris à mieux comprendre l'expérience des collaboratrices.

En outre, l'équipe DEI soutient plusieurs organisations qui promeuvent la diversité des genres dans les secteurs de la diffusion et des STIM (science-technologie-ingénierie-mathématiques), notamment « Elles Bougent », qui encourage les jeunes femmes à poursuivre une carrière dans les domaines de l'ingénierie et de la technologie, où elles restent sous-représentées.

→ [Plus d'informations sur la stratégie DEI](#)

Bien-être

En 2025, un groupe dédié aux conditions de travail a été créé afin d'évaluer en permanence les idées soumises par les collaborateurs via notre boîte à idées anonyme et d'y répondre. Cette initiative favorise un dialogue ouvert et garantit que les améliorations apportées au lieu de travail reflètent les besoins et les suggestions de nos collaborateurs dans tous nos bureaux.

Le groupe reste déterminé à conserver une approche équilibrée entre notre siège social et nos bureaux à travers le monde, en veillant à ce que l'accent soit mis de manière cohérente sur le bien-être et l'ergonomie au sein d'EVS.

Ed Force 1 – Rassembler les gens en 2025

En 2025, Ed Force 1 a continué à renforcer la culture de connexion et de célébration d'EVS en organisant un large éventail d'événements qui ont rapproché les collaborateurs au siège d'EVS et dans nos bureaux à travers le monde.

Des petits-déjeuners pour accueillir les parents après avoir déposé leurs enfants le matin à l'école, aux célébrations telles que les fêtes de Saint-Nicolas en Belgique et aux Pays-Bas, Ed Force 1 a créé des moments riches de sens pour les employés et leurs familles.

L'année a été riche en événements mémorables, notamment :

- Garden party de l'été – une occasion idéale pour se détendre et échanger en plein air
- Fête de Noël
- Initiatives locales – d'innombrables événements organisés par les ambassadeurs Ed Force 1 dans nos bureaux, favorisant chaque jour l'esprit de communauté et l'engagement

Ces initiatives reflètent l'engagement indéfectible du groupe à créer un lieu de travail où les employés se sentent valorisés, connectés et célébrés. Ed Force 1 continue d'être un moteur de notre culture d'entreprise dynamique, faisant d'EVS non seulement un lieu de travail, mais aussi un lieu où l'on se sent chez soi.



Stratégie financière

Dans le cadre de notre stratégie PLAYForward, EVS a défini en 2019 une ambition claire : devenir le premier fournisseur de solutions pour le direct et atteindre un chiffre d'affaires total d'au moins 350 millions d'euros d'ici 2030. Cette ambition était assez ambitieuse en 2019, car le chiffre d'affaires annuel s'élevait alors à 103 millions d'euros. Cependant, au bout de six ans, nous sommes convaincus qu'EVS est sur la bonne voie pour atteindre cet objectif. Nous avons connu une croissance organique constante au cours des deux dernières années, avec un taux de croissance annuel composé (TCAC) de +12,4 %. Avec notre portefeuille actuel, qui inclut l'acquisition de T-Motion en 2025, nous pensons pouvoir atteindre un chiffre d'affaires supérieur à 300 millions d'euros d'ici 2030. L'écart restant par rapport à l'objectif de 350 millions d'euros (environ 40 à 50 millions d'euros) peut être comblé par des acquisitions supplémentaires qui viendront compléter notre portefeuille global et nous permettront d'étendre encore notre marché potentiel total. Pour mettre en œuvre cette stratégie de fusion-acquisition, EVS dispose à la fois de la solidité financière et des capacités organisationnelles nécessaires pour garantir des acquisitions supplémentaires.

La rentabilité visée dans le cadre de cette ambition est d'environ 22 % de bénéfice d'exploitation. Si l'on peut s'attendre à un certain effet de levier opérationnel sur le plan organique, il est probable que les investissements nécessaires aux nouvelles acquisitions entraînent une certaine érosion.

Nous sommes convaincus que notre ambition d'atteindre un chiffre d'affaires de 350 millions d'euros d'ici 2030 est réalisable, et ce grâce à une série d'objectifs sous-jacents.

→ Objectif 1 : Saisir la croissance du marché

Le marché des médias du direct offre un paysage fascinant pour EVS.

D'une part, nous voyons nos clients traditionnels – les télédiffuseurs et les réseaux de télévision – être confrontés à des défis transformateurs sous l'effet des progrès technologiques, de l'évolution des comportements des consommateurs et des méthodes innovantes de diffusion de contenu. Dans ce paysage dynamique, les télédiffuseurs doivent rester agiles, investir dans des technologies de pointe et donner priorité à la durabilité. EVS vise à agir en tant que partenaire stratégique clé, en aidant ses clients à naviguer dans cette complexité croissante à l'échelle mondiale. Le taux de croissance global de ce marché traditionnel de la télédiffusion est estimé à environ 2 à 5 % par an ¹.

¹ Selon l'enquête annuelle Devoncroft

D'autre part, le monde connaît un besoin croissant de contenu en direct, l'importance des événements en direct dépassant désormais celle des télédiffuseurs traditionnels.

Les fournisseurs de streaming pénètrent progressivement le marché du direct, ce qui entraîne une augmentation des budgets consacrés aux droits des médias.

Enfin, nous assistons également à un investissement accru des entreprises traditionnelles dans le contenu en direct afin de répondre à leurs besoins croissants en matière de communication.

Les tendances ci-dessus devraient pousser la croissance du marché vers la tranche supérieure des prévisions.

→ Objectif 2 : Augmenter notre part de marché

Notre ambition va au-delà d'une croissance en phase avec celle du marché de base ; EVS a systématiquement surpassé le marché en acquérant des parts supplémentaires par rapport à ses concurrents au cours des dernières années et prévoit de poursuivre dans cette voie à l'avenir.

Du point de vue des solutions, nous prévoyons des gains de parts de marché significatifs pour les gammes MediaCption, MediaInfra et T-Motion. Cet objectif s'appuie sur plusieurs facteurs :

- Certains de nos concurrents se détournent de notre marché cible, plus précisément du secteur de la télédiffusion en direct, ce qui incite les clients à rechercher des alternatives intéressantes et pérennes.
- Notre Net Promoter Score soutenu confirme notre ambition d'accroître notre part de marché.
- Notre écosystème de partenaires de distribution en pleine expansion nous permet d'atteindre de nouveaux clients.

D'un point de vue régional, nous prévoyons des gains de parts de marché significatifs en Amérique du Nord. EVS a accéléré ses investissements stratégiques dans cette région afin de stimuler la croissance. L'augmentation du nombre de nos collaborateurs, ainsi que plusieurs contrats importants remportés en 2025, témoignent de cette ambition.

Nous prévoyons un taux de croissance organique annuel moyen proche des 10% au cours des 5 à 6 prochaines années.

→ Objectif 3 : Augmenter nos revenus récurrents

Nous visons à augmenter davantage nos revenus récurrents tout en respectant les défis et les comportements d'achat de nos clients. Compte tenu de la pression exercée sur les dépenses opérationnelles dans le secteur de la diffusion, le modèle de vente traditionnel reste un investissement Opex pour nos clients. Cependant, EVS propose systématiquement ses solutions sous forme de Capex et d'Opex.

Nos revenus récurrents, provenant principalement des accords de niveau de service (SLA – Service Level Agreements), ont connu une croissance constante au cours des dernières années. Nous continuons d'étendre notre présence dans le domaine des SLA en intégrant ce service dans tous nos contrats. Parallèlement, nous continuons d'investir dans le recrutement de collaborateurs de haut niveau pour les fonctions de support, car ce service est essentiel et très apprécié par nos clients.

En plus des contrats SLA, nous développons d'autres sources de revenus basées sur des licences et des abonnements. Dans ce contexte, nous avons lancé notre boutique en ligne en 2025. Il s'agit d'un portail qui permet à nos clients d'activer des licences en toute autonomie, sans intervention manuelle de collaborateurs EVS. Nos clients peuvent temporairement mettre à niveau ou améliorer leurs systèmes afin de répondre à une demande ponctuelle ou à des besoins de production spécifiques.

EVS a continué à développer sa base de revenus récurrents. Ces revenus proviennent des contrats de niveau de service (SLA), mais aussi, de plus en plus, des licences flexibles et, depuis 2025, des abonnements. En 2025, EVS a lancé sa boutique en ligne, une plateforme en libre-service qui permet aux clients d'activer eux-mêmes des licences temporaires sous forme d'abonnement. Nos revenus récurrents ont affiché une croissance constante au cours des dernières années. Les revenus provenant des contrats SLA dépassent désormais 14 % du chiffre d'affaires total (hors BER et services). Si l'on inclut les licences récurrentes, le total des revenus récurrents s'élève à 16,7 %.

Nous prévoyons d'étendre encore davantage notre base de contrats SLA en développant de nouveaux contrats sur mesure pour des marchés et des clients spécifiques. De plus, nous élargirons la couverture des contrats SLA au sein de notre nouvelle division, T-Motion. Nous prévoyons également une hausse du nombre de licences souscrites.

Si une part importante des investissements de nos clients continue de suivre un modèle Capex, la plupart d'entre eux opèrent selon des cycles d'investissement Capex annuels. Cela reflète le fait que les clients ne modernisent généralement pas l'ensemble de leur infrastructure en une

seule fois, mais ont tendance à répartir leurs investissements sur plusieurs années. EVS bénéficie ainsi d'un niveau substantiel de revenus récurrents qui lui assure un flux de revenus stable. Nos 100 principaux clients réalisent des investissements importants environ 8 années sur 10.

→ Objectif 4 : Augmenter les marges bénéficiaires brutes

Du point de vue de la marge brute, EVS a démontré au cours des dernières années sa capacité à systématiquement améliorer ses marges. Le principal facteur à l'origine de cette amélioration est la part croissante des logiciels dans nos solutions. Parallèlement, les stratégies de tarification sont soigneusement équilibrées afin de refléter l'évolution du coût des composants et les pressions inflationnistes.

L'amélioration des marges est également un élément clé dans l'analyse des acquisitions. Dans la plupart des cas, les entreprises acquises affichent initialement des marges brutes plus faibles à la clôture de la transaction. EVS évalue généralement le potentiel à long terme et modélise l'amélioration des marges selon plusieurs axes :

- La capacité à augmenter l'ampleur des acquisitions grâce à une couverture géographique plus large ou à l'exploitation de la marque EVS, permettant ainsi la dilution des structures à coûts fixes.
- La capacité à intégrer davantage de logiciels et de contenu IA dans les solutions.
- La capacité à positionner de nouvelles solutions dans le cadre d'un écosystème intégré, permettant ainsi une tarification optimisée.

Notre acquisition d'Axon en 2020 illustre parfaitement la capacité d'EVS à améliorer ses marges au fil du temps. Les marges bénéficiaires ont augmenté de près de 20 % au cours des dernières années grâce à la mise en œuvre cohérente de cette approche.

→ Objectif 5 : Assurer un effet de levier opérationnel à long terme

Notre objectif est d'assurer une croissance rentable, en visant un retour sur investissement conforme à notre modèle commercial actuel, soit un EBIT de 22 à 23 %. Pour atteindre cette croissance, il faut investir massivement dans les ressources, notamment dans les fonctions de prévente, de vente et d'assistance, afin de saisir les opportunités du marché et de maintenir un service client de haute qualité. Si certains départements, tels que la production et la R&D, vont se développer au rythme de la croissance de l'entreprise, d'autres peuvent absorber cette croissance sans expansion significative.

Les investissements dans les fondements de notre entreprise vont évoluer, avec une attention moindre accordée aux transformations numériques et une importance accrue accordée à la cybersécurité afin de garantir une expérience client sécurisée. La conformité aux réglementations telles que la directive NIS2, la CRA et les cadres NIST nécessitera une attention et des investissements continus.

Nous prévoyons une amélioration du levier opérationnel de 2 à 3 points de pourcentage au cours des 5 à 6 prochaines années, en supposant que les besoins d'investissement liés à la conformité et aux initiatives structurelles restent stables.

→ Objectif 6 : Croissance grâce aux acquisitions

En plus de réaliser une croissance organique rentable, EVS recherche activement des opportunités d'acquisition qui élargissent son écosystème. Pour plus d'informations, consultez le chapitre consacré à la stratégie d'acquisition.

→ Objectif 7 : Retour sur investissement optimal :

Enfin, EVS vise à garantir un retour sur investissement optimal. Cet objectif sous-tend tous les aspects de notre stratégie financière et guide notre quête d'une croissance durable et rentable.

→ Objectif 8 : Gestion proactive des risques

EVS identifie et gère de manière proactive les risques susceptibles d'affecter ses activités, sa stratégie, sa situation financière ou sa réputation. Pour chaque risque identifié, des mesures d'atténuation potentielles sont définies afin de limiter l'éventuel impact du risque sur nos activités.

Voici quelques exemples de mesures de gestion des risques :

- **Évaluation des fournisseurs :** en 2025, nous avons mis à jour notre « Procédure de certification des fournisseurs EVS » afin de réduire les risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Tous nos fournisseurs directs doivent satisfaire à une évaluation ESG approuvée, signer notre code de conduite et se conformer à la loi britannique sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act), aux directives RoHS et REACH, ainsi qu'aux réglementations relatives aux minerais provenant de zones de conflit.
- **Cybersécurité :** nous avons mis en place un cadre de cybersécurité robuste, comprenant un cycle de vie de développement logiciel sécurisé (SDLC - Secure Software Development Life Cycle) pour tous les produits. Cette approche intègre les meilleures pratiques en matière de sécurité, de la conception au déploiement, réduisant ainsi les vulnérabilités et préservant l'intégrité des solutions.



Nos solutions

Introduction

En 2025, EVS a accéléré l'innovation dans les domaines de la production en direct, de la gestion de contenu, des infrastructures pour médias et des solutions d'arbitrage, tout en se développant dans le domaine de la robotique de production de médias avec le lancement de la division T-Motion suite aux acquisitions de Telemetrics et XD Motion. Ces avancées ont permis aux clients de proposer des productions plus immersives, plus efficaces et plus évolutives pour les grands événements mondiaux dans les domaines du sport, de l'information et du divertissement. En unifiant les workflows d'édition, de production et de distribution, EVS a renforcé son leadership en matière de narration créative et d'excellence opérationnelle à l'échelle mondiale.

LiveCeption®

Redéfinir la production en direct, les rediffusions et les temps forts

LiveCeption® est la référence en matière de rediffusion en direct et de moments forts, alimentant les plus grandes productions mondiales avec une qualité supérieure, une excellence opérationnelle et une innovation continue. Il s'adapte à tous les environnements, des cars régie aux stades, et intègre l'IA générative pour une narration de nouvelle génération.

Faits marquants de la solution

- **Zoom :** Cette nouvelle fonctionnalité majeure de LSM-VIA améliore les workflows liés aux grands événements sportifs en direct en permettant des zooms UHD-1080p en temps réel grâce à des commandes tactiles intuitives, offrant ainsi une analyse plus précise et une narration plus rapide aux télédiffuseurs du monde entier.

→ [En savoir plus](#)

- **XtraMotion® :** XtraMotion® révolutionne la production en direct en transformant instantanément n'importe quel angle de caméra grâce à des effets cinématographiques, de défloutage et de super ralenti alimentés par l'IA, offrant ainsi davantage d'impact émotionnel et des clips prêts à être diffusés en moins de trois secondes. En 2025, XtraMotion® a poursuivi son expansion rapide sur le marché, gagnant une reconnaissance généralisée pour ses performances inégalées en termes de vitesse, de qualité et de capacité à améliorer la narration.

- **LSM-VIA :** Grâce à son interface utilisateur intuitive et flexible, LSM-VIA est devenu la norme de facto pour les productions de la plus haute qualité à travers le monde. En 2025, LiveCeption® a lancé un MultiViewer sous forme de logiciel intégré à l'interface utilisateur LSM-VIA, permettant des workflows à distance à faible latence. L'intégration parfaite dans l'écosystème EVS et les opérations à grande vitesse grâce à des raccourcis configurables stimulent la créativité des opérateurs dans d'innombrables productions.

- **Principaux succès :** En 2025, EVS a remporté d'importants contrats pour le déploiement de LiveCeption®, notamment pour alimenter les productions mondiales de nouvelle génération de Gravity Media et pour soutenir un grand tournoi international de football en 2026, renforçant ainsi son leadership pour les workflows de diffusion en direct de haute qualité et de rediffusion des moments forts.

→ [En savoir plus](#)

→ [En savoir plus](#)

MediaCeption®

Connecter la création, la gestion et la monétisation de contenu

MediaCeption® regroupe l'acquisition, la gestion, l'enregistrement, le montage, la diffusion, la livraison et la publication de contenus dans les domaines du sport, de l'actualité et du divertissement. VIA MAP® fait le lien entre la production en direct, la distribution, l'archivage et la monétisation, permettant un déploiement flexible sur site, dans le cloud ou dans des environnements hybrides.

Faits marquants de la solution

- **VIA-MAP Ecosystem** : En 2025, VIA MAP, la plateforme centrale de gestion des médias chez EVS, a élargi son écosystème grâce à une intégration plus poussée dans les salles de rédaction, des outils d'édition avancés et des options de déploiement flexibles. Elle a été saluée par le secteur pour son expérience utilisateur intuitive, sa puissante automatisation et sa capacité à unifier la création de contenu et la monétisation.
- **Move I/O and Move UP** : EVS a étendu les capacités d'E/S multimédia de MediaCeption® avec Move I/O et Move UP, deux nouveaux produits dévoilés lors du salon NAB 2025. Ces produits rationalisent les workflows d'acquisition, de lecture et de transcodage des flux et des fichiers, offrant ainsi une efficacité et une flexibilité accrues aux professionnels des médias du monde entier.
- [En savoir plus](#)
- **MediaHub Distribution** : En 2025, MediaHub, la plateforme de distribution de médias d'EVS, a introduit le rapportage des marques sponsors, la reconnaissance faciale avancée basée sur l'IA générative, une connexion personnalisable, ainsi qu'une intégration complète à la plateforme VIA MAP, tout en permettant aux utilisateurs finaux de rechercher et de monétiser eux-mêmes des contenus en direct, en quasi-direct et archivés grâce à des solutions globales de distribution flexibles et optimisées en termes de ressources.
- **Des workflows optimisés par l'IA** : En 2025, MediaCeption® a introduit des fonctionnalités avancées d'IA pour la recherche et la récupération d'actifs, la conversion voix-texte, la reconnaissance faciale et de logo, ainsi que la distribution et la monétisation automatisées, rationalisant ainsi la gestion de contenu et accélérant les workflows d'édition.
- **Partenariat avec Cuez** : En 2025, EVS et Cuez ont présenté des intégrations poussées lors du salon IBC2025, reliant le système NRCS centré sur les reportages et l'automatisation des processus avec VIA MAP® et les serveurs EVS afin de fournir des workflows unifiés et axés sur les reportages, faisant ainsi le lien entre la rédaction et la production, de la conception à la diffusion.

→ **Principaux succès** : En 2025, EVS a fortement dynamisé la croissance de sa solution MediaCeption® avec VIA MAP®, remportant plusieurs projets prestigieux dans les domaines de l'information et du sport, notamment des contrats historiques avec Al Jazeera, NDR, Seven et MediaCorp, ainsi qu'un grand tournoi international de football et une importante compétition internationale de sports d'hiver. La société a ainsi modernisé les workflows de gestion de contenu grâce à une technologie unifiée, évolutive et compatible IP.

→ [En savoir plus](#)

→ [En savoir plus](#)

→ [En savoir plus](#)

MediaInfra®



Renforcer la fiabilité et la flexibilité des infrastructures de diffusion

MediaInfra® offre des fonctionnalités avancées de contrôle, de routage, de traitement en temps réel et de visionnage multiple pour les environnements de diffusion SDI, IP et hybrides. Reconnues dans le monde entier, ses gammes de produits Cerebrum, Neuron et Strada garantissent fiabilité, flexibilité et facilité de maintenance pour la production d'événements en direct, dans les stades et les centres multi-contenus.

Points forts de la solution

- **Tactiq** : Lors du salon IBC2025, EVS a dévoilé Tactiq comme étant la pierre angulaire de sa solution Flexible Control Room, en présentant une interface modulaire et définie par logiciel, qui unifie le contrôle de la vidéo, de l'audio, des graphiques et de l'éclairage pour offrir une évolutivité, une automatisation et une flexibilité opérationnelle sans précédent pour les environnements de production en direct de nouvelle génération.

→ [En savoir plus](#)

- **Cerebrum & Strada** : EVS a renforcé son portefeuille de solutions de contrôle et de routage avec Cerebrum et Strada, offrant une plateforme de contrôle de diffusion et d'orchestration SDN extrêmement fiable, ainsi qu'une solution de routage complète qui relie SDI et IP. Les télédiffuseurs peuvent ainsi offrir une expérience utilisateur unifiée, migrer en toute souplesse vers des workflows de nouvelle génération et réduire leur coût total de possession (TCO – Total cost of ownership).
- **Neuron** : En 2025, EVS a amélioré sa plateforme de traitement de médias Neuron en lui apportant plus de densité, une plus grande puissance de traitement, une meilleure robustesse face aux signaux hors normes et des interfaces utilisateur supérieures. Elle offre ainsi des performances inégalées et permet une transition fluide vers les workflows IP de nouvelle génération.
- **Neuron View** : Le multiviewer Neuron View d'EVS a défini une nouvelle référence en matière de surveillance de la production en direct en offrant un traitement ultra-rapide, une flexibilité SDI/IP et une configuration intuitive, aidant ainsi les principaux télédiffuseurs tels que Game Creek Video à moderniser leurs workflows et à se préparer à la transition vers l'IP.

→ [En savoir plus](#)

PowerVision®



Vidéos et données essentielles à l'arbitrage et au visionnage

PowerVision® offre un visionnage multi-angles haut de gamme, une analyse image par image et la création instantanée d'événements pour les ligues et fédérations sportives et pour les fournisseurs de services. Xeebra, sa solution phare, intègre des innovations en matière de visionnage par ordinateur et d'intelligence artificielle pour aider l'arbitrage et l'entraînement.

Points forts de la solution

- **Vidéo de la ligne de hors-jeu assistée par IA** : En réduisant considérablement le temps nécessaire pour déterminer la position de la ligne de hors-jeu au football, cette nouvelle technologie basée sur l'IA aide les arbitres à prendre les bonnes décisions plus rapidement, ce qui améliore l'expérience des supporters en garantissant des décisions plus justes et plus précises.
- **Interopérabilité accrue et opérations à distance** : La prise en charge de protocoles basés sur l'IP et de flux de travail supplémentaires permet une plus grande interopérabilité et améliore les opérations à distance.
- **Amélioration de la précision dans la prise de décision** : Les arbitres peuvent désormais visionner simultanément plusieurs angles de caméra, ce qui améliore la précision de leurs décisions.
- **Assistance multisports** : En 2025, Xeebra s'est considérablement développé au-delà du football, renforçant son rôle dans la supervision et l'arbitrage à distance dans plusieurs disciplines. Aujourd'hui, il est activement utilisé dans le basket-ball, le rugby, les sports mécaniques, le hockey sur glace, le volley-ball, le cyclisme, les courses hippiques et la voile.
- **Solution pour les coaches et le personnel médical** : Grâce à la nouvelle application portable Xeebra Insight, les équipes peuvent revoir et analyser les actions sous plusieurs angles en temps réel, ce qui leur apporte une aide précieuse pour adapter leurs stratégies de jeu, ou établir des diagnostics critiques sur le terrain en cas de blessure.

→ [En savoir plus](#)

T-Motion



Redéfinir l'avenir de la robotique dans la production de médias

En 2025, EVS a finalisé l'acquisition de Telemetrics et XD Motion et a lancé T-Motion, une nouvelle division dédiée à la robotique pour la production de médias, qui combine des systèmes avancés de robotique et de motorisation pour caméras afin de fournir des solutions innovantes et automatisées pour la diffusion en direct et le divertissement.

Points forts de la solution

- **Création de la section T-Motion** : EVS a lancé T-Motion en tant que division stratégique, intégrant l'expertise de Telemetrics en matière de contrôle robotisé des caméras et la spécialisation de XD Motion dans les systèmes de caméras aériennes et câblées, dans le but de redéfinir l'avenir de la production automatisée.
- **Automatisation optimisée par l'IA pour la production en direct** : Avec T-Motion, EVS propose désormais des solutions robotiques complètes et optimisées par l'intelligence artificielle, pour un déplacement intelligent des caméras, des préréglages automatisés et des workflows adaptatifs. Elles améliorent l'efficacité opérationnelle, la flexibilité créative et l'évolutivité IP pour des expériences immersives en direct.

→ [En savoir plus](#) → [En savoir plus](#)

Résumé

2025 a été une année charnière pour EVS, qui a renforcé son influence dans le domaine des technologies des médias en direct grâce à une combinaison dynamique d'innovation, d'expansion stratégique et d'intégration plus poussée de son portefeuille de solutions. L'évolution de LiveCeption® a mis en avant la nouvelle génération de technologies de rediffusion et de sélection des temps forts basées sur l'IA, permettant aux télédiffuseurs et aux organisations sportives d'offrir des expériences en direct plus riches, plus rapides et plus immersives à l'échelle mondiale.

MediaCeption® s'est imposé comme un écosystème véritablement unifié, qui fait le lien entre les équipes d'édition et de production grâce à une gestion avancée des ressources, à l'automatisation des salles de presse et à une distribution fluide. L'intégration de workflows basés sur l'IA et de partenariats, en particulier avec Cuez, a permis aux utilisateurs de rationaliser leurs opérations, de monétiser leur contenu et de faire collaborer les différentes plateformes avec une agilité sans précédent.

MediaInfra® a continué à garantir la fiabilité et la flexibilité des infrastructures de diffusion, en prenant en charge les environnements SDI, IP et hybrides grâce à des fonctions robustes de contrôle, de routage et de traitement en temps réel. L'introduction de Tactiq, une solution modulaire de salle de régie définie par logiciel, a apporté de nouveaux niveaux d'évolutivité et d'automatisation aux environnements de production en direct de nouvelle génération, renforçant ainsi la réputation d'EVS comme fournisseur de solutions prêtes pour l'avenir.

PowerVision® a repoussé les limites de l'arbitrage et du revisionnage, en tirant parti de l'IA et du visionnage par ordinateur pour offrir une analyse multi-angles, une prise de décision optimisée et un soutien accru aux équipes d'entraîneurs et médicales dans un nombre croissant de sports.

Une étape décisive a été franchie en 2025 avec le lancement de T-Motion, la nouvelle division d'EVS dédiée à la robotique pour la production de médias. En intégrant l'expertise de Telemetrics et XD Motion, EVS a introduit des systèmes de caméras motorisées et automatisées qui redéfinissent les workflows de diffusion en direct et de divertissement, ajoutant de nouvelles dimensions en termes de flexibilité créative et d'efficacité opérationnelle.

Grâce à ces réalisations, EVS a permis à ses clients de naviguer sereinement dans les méandres de la production médiatique moderne, avec créativité et flexibilité. L'engagement de l'entreprise en faveur de l'innovation, de la collaboration et de la croissance stratégique continue de façonner l'avenir des médias en direct, offrant une valeur durable à ses clients et intervenants à travers le monde.



Notre communauté d'utilisateur

Renforcer notre stratégie de communauté

En 2025, nous avons poursuivi notre mission visant à créer un écosystème dynamique et connecté d'utilisateurs EVS. En nous appuyant sur les fondements de notre programme d'ambassadeurs, nous avons élargi la plateforme de la communauté des utilisateurs EVS (community.evs.com) afin qu'elle ne soit plus réservée exclusivement aux ambassadeurs, mais qu'elle accueille également tous les utilisateurs des solutions EVS à travers le monde, garantissant ainsi un accès et un engagement plus larges. Cette évolution reflète notre engagement envers les réseaux de confiance, permettant aux ingénieurs, opérateurs et intégrateurs de collaborer et de partager leur expertise dans un environnement sécurisé et inclusif.

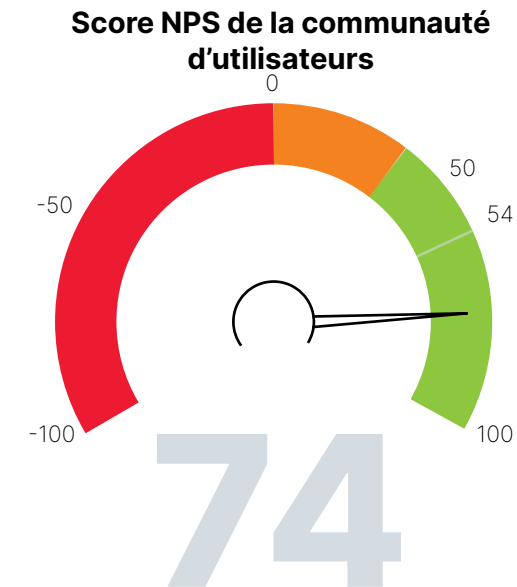
Notre stratégie a mis l'accent sur l'exploitation des données pour guider des interactions significatives. En tirant parti de l'analyse et de la segmentation, nous adaptons nos expériences d'intégration des utilisateurs et nos campagnes d'engagement afin de répondre aux besoins variés de notre base d'utilisateurs mondiale. L'inclusivité est restée la pierre angulaire de notre approche, avec des initiatives conçues pour favoriser la représentation de tous les rôles, toutes les régions et tous les horizons.

Grâce à l'innovation collaborative, nous avons établi des partenariats avec les utilisateurs afin que les capacités de la plateforme correspondent aux priorités du secteur, créant ainsi une valeur partagée et accélérant l'adoption de solutions prêtes pour l'avenir.



Suivi du ressenti des utilisateurs

Il est essentiel de comprendre le ressenti des utilisateurs pour obtenir des résultats concluants. En 2026, nous prévoyons d'intégrer des cycles de feedback à chaque étape de l'engagement, depuis les événements organisés par les ambassadeurs jusqu'aux interactions sur les plateformes numériques. Si le suivi formel du Net Promoter Score (NPS) reste un indicateur clé de la satisfaction client, nous recueillons également des informations qualitatives à travers des discussions au sein de la communauté et des enquêtes post-engagement. Ces efforts garantissent que les points de vue des utilisateurs influencent activement le développement de nos produits et l'amélioration de nos services. Chez EVS, même si nous cherchons à évaluer nos performances, c'est la volonté de mieux comprendre les domaines potentiels de croissance qui nous motive à exploiter ces précieuses informations.



Soutenir le développement professionnel

Le développement professionnel est resté un pilier essentiel de notre stratégie d'engagement. Nous avons lancé les premières versions des trajets d'apprentissage au sein de la plateforme de la communauté, mettant ainsi en relation nos utilisateurs et posant les premiers jalons de l'intégration avec notre système de gestion d'apprentissage (learn.evs.com) afin d'offrir des possibilités de formation plus structurées. L'engagement post-formation a été renforcé par des sessions de questions-réponses entre pairs et des ateliers animés par des ambassadeurs, créant ainsi un environnement d'apprentissage continu qui permet aux utilisateurs de développer leurs compétences et de faire progresser leur carrière. Pour l'avenir, EVS s'engage à favoriser de nouvelles voies pour que notre communauté d'utilisateurs à travers le monde reste connectée et à accroître leurs connaissances et leur expérience professionnelles grâce à des activités animées par la communauté.

Obtenir des résultats fiables

Le feedback des utilisateurs est au cœur du processus décisionnel chez EVS. Nous sommes conscients que les commentaires constructifs de notre base d'utilisateurs à travers le monde sont essentiels pour favoriser l'amélioration continue et l'innovation. De l'engagement sur la plateforme de la communauté à la planification d'événements pour les utilisateurs, nous privilégions la transparence et la réactivité en sollicitant activement les suggestions des utilisateurs et en les intégrant à chaque étape. Notre engagement en faveur de l'ouverture se reflète dans nos communications régulières qui détaillent la manière dont les commentaires façonnent les nouvelles fonctionnalités, les initiatives de la communauté et l'amélioration des services.

Les initiatives se concentrent sur des actions menées par nos ambassadeurs EVS afin de garantir que notre communauté est entendue et valorisée pour ses idées. En analysant les données utilisateurs et en segmentant les expériences d'intégration, nous adaptons nos activités aux besoins spécifiques de divers groupes d'utilisateurs, afin que chaque membre reçoive des informations et des ressources pertinentes. Des outils de communication automatisés nous permettent de fournir des mises à jour en temps utile et de recueillir les ressentis en temps réel, tandis que notre réseau d'ambassadeurs permet de jeter des ponts entre les utilisateurs et les membres de l'équipe EVS, en accueillant des événements et des ateliers où les membres de la communauté peuvent partager directement leurs expériences.

Cette approche axée sur le feedback renforce la confiance et consolide la réputation d'EVS en tant que partenaire engagé dans la réussite de ses utilisateurs. En intégrant des cycles de feedback dans nos processus, nous donnons aux utilisateurs les moyens d'influencer l'évolution de notre plateforme et de nos services. Ainsi, EVS continue de créer un environnement collaboratif où les utilisateurs ont la certitude que leur avis compte et où leurs idées contribuent directement à l'amélioration des technologies de production en direct et aux opportunités de développement professionnel.

Tester nos produits auprès de vrais utilisateurs reste une priorité stratégique. Tout au long de l'année, EVS organise des activités, investit dans des événements de test auprès des utilisateurs et renforce la confiance dans nos solutions en veillant à ce que chaque version soit robuste et fiable. De plus, nous nous efforçons de garantir que les améliorations apportées à nos solutions répondent aux normes d'utilisabilité et d'expérience attendues par les utilisateurs, reflétant ainsi la marque EVS et notre engagement à faire progresser la production de médias en direct. Notre objectif principal est de permettre une narration plus créative et de meilleure qualité grâce à la technologie.

Perspectives d'avenir

Alors que nous entrons dans l'année 2026, notre objectif est clair : renforcer l'engagement de la communauté afin d'atteindre davantage d'utilisateurs et favoriser le développement d'un secteur professionnel solide qui contribue à la résilience des domaines de production en direct.



Nos clients

Au cours de l'année écoulée, les produits et solutions EVS ont été déployés dans le monde entier, reflétant la confiance que nos clients accordent à EVS en tant que partenaire à long terme pour les workflows de production lors de missions critiques. De la rediffusion des temps forts à la gestion de contenu, en passant par l'infrastructure média, l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) et la robotique pour la production de médias, EVS prend en charge l'ensemble du cycle de production, bien au-delà de son expertise reconnue en matière de rediffusion. Nous comptons aujourd'hui parmi nos clients les principaux télédiffuseurs, des organisations médiatiques, des fournisseurs de services et des fédérations sportives, qui partagent tous un besoin commun de rapidité, de fiabilité et de performance à l'épreuve du temps dans des environnements de production de plus en plus complexes.

Placer la barre plus haut pour la retransmission et les commentaires en direct dans le domaine du sport et du divertissement

EVS reste un partenaire de référence pour les productions sportives et de divertissement en direct dans le monde entier grâce à LiveCeption®, sa solution avancée de rediffusion et de mise en avant des temps forts.

- **Gravity Media**, leader dans le domaine de la production, du contenu et des services médias, a conclu un accord majeur avec EVS pour le déploiement à grande échelle de LiveCeption®. Ce déploiement comprend les serveurs XT-VIA® et les systèmes de rediffusion LSM-VIA® d'EVS sur l'ensemble du parc mondial de Gravity Media. Cet investissement renforce considérablement leur infrastructure, garantissant des performances, une fiabilité et une évolutivité élevées pour les événements sportifs, les programmes de divertissement, les actualités et les événements d'entreprise haut de gamme.

“ Nos clients à travers le monde peuvent être convaincus que nous repousserons toujours les limites de l'excellence créative et technique afin de leur permettre de raconter leurs incroyables histoires. À cette fin, l'intégration de la solution LiveCeption® renforce nos capacités de rediffusion et de mise en avant des temps forts, tout en offrant la flexibilité nécessaire pour étendre nos opérations d'un continent à l'autre en toute fluidité. Qu'il s'agisse d'un événement sportif majeur, d'un concert en direct ou d'une production, ce partenariat nous aide à garantir à nos clients une expérience toujours cohérente et haut de gamme. »

John Newton, Président et CEO de Gravity Media

- **Finepoint Broadcast Ltd.**, partenaire de longue date d'EVS et leader dans le domaine de la location de matériel audiovisuel sans personnel, a renforcé son engagement en faveur des technologies de pointe en acquérant 25 serveurs de production en direct XT-VIA®. Pilier de LiveCeption®, XT-VIA offre une vitesse, une fiabilité et une évolutivité inégalées, s'intégrant de manière harmonieuse à LSM-VIA® et à des outils avancés tels que XtraMotion®, qui utilise l'IA générative pour créer des super ralentis à partir de n'importe quelle caméra, des effets de profondeur de champ et une meilleure netteté des mouvements.

Cet investissement garantit aux clients de Finepoint l'accès à une technologie de pointe pour la production en direct, leur permettant de créer des contenus plus attrayants et immersifs.

Redéfinir la rapidité et la collaboration dans les salles de rédaction modernes

La solution de gestion de contenu MediaCeption® d'EVS a continué à gagner du terrain sur le marché mondial de l'information, grâce à sa capacité à prendre en charge les environnements rédactionnels collaboratifs et dynamiques du direct.

- La signature d'un accord stratégique avec le groupe de presse international Al Jazeera Media Network a constitué une étape importante. Dans le cadre de ce contrat, MediaCeption® a été déployé sur cinq sites clés (Doha, Londres, Washington D.C., New York et Sarajevo) afin de rationaliser et d'améliorer les flux de production d'informations. La solution offre

un environnement unifié permettant la réception de plusieurs flux en direct, la gestion et l'édition de contenus, ainsi que la diffusion fluide d'informations au fur et à mesure que les événements se déroulent. Le stockage centralisé et les outils collaboratifs permettent aux équipes éditoriales de travailler efficacement en temps réel dans toutes les régions.

“ Nous sommes ravis de collaborer avec EVS et d'intégrer MediaCeption® à notre écosystème de production d'actualités. La réputation éprouvée d'EVS en matière de solutions rapides et fiables, associée à leur assistance technique disponible dans le monde entier, nous donne la confiance nécessaire pour relever les défis liés à la couverture médiatique moderne. »

Ahmad Al Fahad, Directeur général des opérations technologiques et réseau chez Al Jazeera Media Network

- En Allemagne, **Norddeutscher Rundfunk (NDR)**, l'une des principales chaînes publiques du pays, a choisi MediaCeption® pour assurer un workflow harmonisé de bout en bout en salle de rédaction pour le Tagesschau, journal télévisé phare de la chaîne ARD-aktuell. S'appuyant sur la plateforme VIA Media Asset Management Platform (VIA MAP), ce déploiement permet une gestion et un montage efficaces des contenus en direct et quasi-direct, tout en introduisant des workflows optimisés par l'IA qui soutiennent la modernisation continue des opérations en salle de rédaction du Tagesschau.

Réinventer les salles de contrôle pour un avenir défini par les logiciels

EVS aide les télédiffuseurs à moderniser leurs régies grâce à sa solution Flexible Control Room (FCR) et à Tactiq, son interface modulaire lancée en 2025 qui a déjà séduit le secteur grâce à sa conception avant-gardiste.

- Développée en étroite collaboration avec la **RTBF**, cette solution est actuellement déployée dans le nouveau centre de production entièrement équipé IP de la chaîne publique belge. Conçu comme un environnement entièrement piloté par logiciel, FCR unifie le contrôle de l'audio, de la vidéo et des graphiques à partir d'une interface unique et flexible. Cette approche simplifie les workflows complexes, améliore l'efficacité opérationnelle et offre aux opérateurs une plus grande adaptabilité et une plus grande liberté créative dans un paysage médiatique en rapide évolution.



Permettre une transition en douceur vers l'infrastructure média de nouvelle génération

Les solutions EVS MediaInfra accompagnent la transition en cours du SDI vers l'IP en permettant aux organisations de mettre progressivement leur infrastructure à niveau, sans perturber leurs opérations quotidiennes.

- En Argentine, Telefe, la principale chaîne de télévision gratuite du pays, a choisi le routeur Strada d'EVS, contrôlé par le système de gestion Cerebrum, pour accompagner sa transition vers la production IP. Strada agit comme un « contrôleur de trafic » central pour les signaux audio et vidéo, qu'ils utilisent une technologie traditionnelle, des réseaux IP ou une combinaison des deux. Cette approche flexible permet à Telefe de continuer à fonctionner aujourd'hui comme d'habitude, tout en progressant à son rythme vers l'IP.
- Les solutions MediaInfra d'EVS sont également utilisées au-delà des environnements de diffusion traditionnels. Au stade Gillette, siège des **New England Patriots**, la technologie EVS est au cœur d'un centre de production entièrement équipé IP, qui alimente le plus grand écran vidéo incurvé extérieur des États-Unis. En combinant MediaInfra avec les outils de production en direct d'EVS, le stade a rationalisé ses flux de production et offre aux fans un contenu en direct captivant et de haute qualité, améliorant ainsi l'expérience sur site.

Promouvoir l'équité et la précision dans le monde du sport professionnel

EVS continue de jouer un rôle clé dans l'amélioration de l'équité et de la précision dans le monde du sport grâce aux solutions PowerVision®.

→ **L'Union royale belge de football (RBFA - Royal Belgian Football Association)** a choisi le système de revisionnage vidéo Xeebra® d'EVS pour équiper le nouveau centre VAR (Assistant vidéo à l'arbitrage) centralisé du football belge, mis en place en collaboration avec EMG. En centralisant les opérations VAR, la RBFA dote les arbitres d'outils avancés qui leur permettent de prendre des décisions rapides, précises et cohérentes dans toutes les compétitions.

“ *Cet investissement représente une avancée significative dans notre engagement en faveur de l'innovation et de l'équité dans le monde du football. En centralisant nos opérations VAR grâce à la technologie Xeebra d'EVS, nous équipons nos arbitres des outils les plus avancés qui soient, garantissant ainsi des décisions plus précises et renforçant la position du football belge en tant que leader en matière d'intégrité et d'excellence technologique.* »

Peter Willems, CEO de la RBFA

Ensemble, ces engagements clients illustrent la manière dont EVS continue à aider les plus grandes organisations médiatiques et sportives mondiales à transformer leurs opérations, en leur offrant une fiabilité immédiate tout en leur permettant d'innover pour l'avenir.

NPS : une reconnaissance claire de la part de nos clients

Nous utilisons le Net Promoter Score (NPS) comme indicateur clé de la satisfaction et de la fidélité des clients, ce qui nous aide à évaluer dans quelle mesure nous répondons aux attentes des clients et même, les dépassons. En 2025, notre score NPS a été mesuré de manière indépendante par Devoncroft Partners dans le cadre de son enquête annuelle Big Broadcast Survey (BBS), la plus grande étude mondiale sur le secteur des technologies de diffusion et des médias.

Notre entreprise a obtenu un score NPS impressionnant de 45,2, nettement supérieur à la moyenne du secteur qui se situe juste en dessous de 20. Ce score nous place dans les 15 % des meilleures entreprises de notre secteur.

Expérience client axée sur les critères ESG

Dans le cadre de notre stratégie ESG, nous sollicitons activement les retours de nos clients sur la durabilité de nos produits et de nos solutions. Cela nous permet d'intégrer directement leurs demandes et leurs considérations en matière de durabilité dans le développement de nos produits et l'offre de nos services, afin que nos solutions continuent de répondre aux besoins en constante évolution de nos clients et aux exigences environnementales.

En 2025, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration de la communication directe de nos initiatives ESG auprès de nos clients. Nous avons particulièrement insisté sur la mise en avant des caractéristiques ESG de nos produits lors de nos communications avec les clients, afin de garantir la transparence et la clarté de nos efforts en matière de développement durable. De plus, nous avons développé un assistant intelligent pour aider notre équipe prévente, lui permettant de répondre aux questions liées à l'ESG figurant dans les appels d'offres (RFP) en fournissant les informations les plus récentes disponibles au sein de l'entreprise.

Afin d'améliorer encore notre processus de développement de produits, nous avons introduit une rubrique ESG spécifique dans notre processus de gestion des produits, de la conception à la livraison. Cette fonctionnalité facilite l'identification des idées d'amélioration ESG et des demandes clients, permettant ainsi une intégration plus efficace des questions de durabilité dans l'innovation produit.

Accord sur le climat dans le secteur des médias

Fin 2025, nous avons rejoint l'accord sur le climat dans le secteur des médias (MCA - Media Climate Accord), une initiative mondiale menée par Media Tech Sustainability Series (MTSS) qui vise à réduire les émissions de carbone et à promouvoir la durabilité dans le secteur des médias. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre stratégie ESG et de notre engagement à réduire l'impact environnemental des solutions de production en direct. En tant que leader dans le domaine des technologies vidéo en direct, nous sommes conscients de l'empreinte écologique de notre secteur et de la nécessité d'une action collective. En adhérant au MCA, nous nous engageons à intégrer le développement durable dans toutes les étapes de la production et de la distribution, démontrant ainsi que progrès technologique et responsabilité environnementale peuvent aller de pair.

Nos partenaires de distribution

Notre réseau de partenaires de distribution EVS est essentiel pour étendre la portée commerciale et offrir une expérience client exceptionnelle dans le monde entier. Grâce à un programme structuré, EVS soutient ses partenaires en leur proposant des formations, des certifications et des initiatives de commercialisation, garantissant ainsi l'excellence technique et la croissance commerciale. Les activités comprennent des sommets avec les partenaires, des webinaires, des formations avancées sur les produits et la planification collaborative des ventes. En favorisant des relations solides et en permettant à ses partenaires de déployer des solutions complexes en toute confiance, EVS stimule l'innovation et l'évolutivité, renforçant ainsi son leadership dans le domaine de la production en direct et des technologies des médias.

Renforcement du portefeuille de canaux et des capacités :

Grâce aux acquisitions de XD Motion et Telemetrics en 2025, EVS a créé le groupe de solutions robotiques T-Motion et a élargi son réseau de partenaires commerciaux. La robotique de production de médias nécessite des compétences spécialisées en matière de déploiement, de maintenance et de services en général. EVS collabore avec ses partenaires de distribution afin de définir les solutions pour lesquelles ils souhaitent obtenir des qualifications et des certifications spécifiques afin de soutenir efficacement le déploiement de T-Motion. En collaboration avec les partenaires de distribution T-Motion et grâce au recrutement de nouveaux experts dans différentes régions, EVS renforcera le niveau de service fourni pour ce type de solution et deviendra progressivement un leader dans le domaine des solutions robotiques pour la production de médias.

Principales réalisations :

Toutes les régions ont enregistré des succès et des réalisations décisives, stimulant la croissance de l'ensemble de l'activité des partenaires de distribution au cours de l'année. En Amérique du Nord, les partenaires Diversified, Applied Electronics, Clark Productions et

Beck TV ont permis à EVS de se développer sur de nouveaux segments de marché. Dans la région EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), Broadcast Solutions, Qvest, Rexfilm, Twenty4Seven et Media Tailor ont joué un rôle clé dans le succès de notre activité de distribution. La région EMEA a notamment remporté des succès majeurs avec notre gamme Move de produits autonomes d'acquisition, de playback et de transcodage, issue de l'acquisition de MOG Technologies l'année précédente. Parallèlement, dans la région APAC (Asie-Pacifique), des partenaires tels que Amber, Photron, Namsung, New Digital Technology (NDT) et Guanhua Xinda ont tous largement contribué à l'activité d'EVS.

Toujours en 2025, EVS a renforcé sa collaboration avec Qvest grâce à un partenariat stratégique visant à déployer la solution de salle de régie flexible (FCR - Flexible Control Room) de nouvelle génération. En combinant l'innovation d'EVS en matière de production en direct et l'expertise de Qvest en matière d'intégration et de gestion du changement, cette alliance permet aux télédiffuseurs de passer à des workflows évolutifs et définis par logiciel. Présentée à l'IBC2025 avec l'interface Tactiq, la FCR favorise les environnements de production dynamiques et collaboratifs, garantissant une agilité opérationnelle et une flexibilité créative pour les contenus en direct et à la demande dans le monde entier.

Croissance du chiffre d'affaires et expansion du marché :

En 2025, EVS a une nouvelle fois réussi à augmenter son chiffre d'affaires mondial dans le domaine des canaux indirects. Cette croissance a été portée par l'Amérique du Nord, où l'intégration de nouveaux partenaires et la conquête de nouveaux marchés ont contribué à développer et à diversifier davantage l'activité auprès de nouveaux clients. L'Amérique du Nord a notamment enregistré une croissance substantielle dans le segment des stades et des universités, tout en continuant à progresser dans des segments au-delà du sport, notamment les entreprises, les lieux de culte, les administrations et les chaînes d'information.

Stratégies futures :

EVS aide ses partenaires de distribution et ses clients finaux à gérer la transition SDI-IP en leur proposant des solutions hybrides prêtes à l'emploi qui garantissent une intégration fluide, une continuité opérationnelle et une évolutivité à l'épreuve du temps dans tous les workflows de diffusion. En tirant parti des nouvelles solutions FCR et T-Motion, EVS permet à ses partenaires de distribution de proposer des workflows définis par logiciel et des capacités avancées de robotique des médias, tout en améliorant simultanément l'excellence de son assistance et de ses services. De plus, EVS fait évoluer son programme de partenariat

de distribution grâce à des investissements stratégiques dans la gestion centralisée de programmes et dans les ressources d'aide à la vente. Cette initiative élargit le portefeuille d'outils d'aide à la vente, de modules de formation à la certification et d'activités d'assistance mis à la disposition des partenaires. En mettant ces ressources améliorées à la disposition des responsables régionaux des partenaires de distribution, EVS permet une collaboration plus efficace avec ses partenaires, favorisant ainsi leur succès dans la fourniture de solutions innovantes et d'expériences client exceptionnelles.

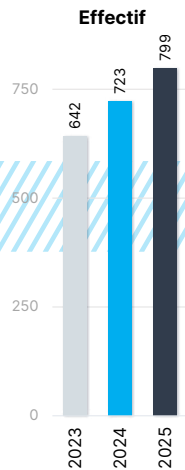


Équipe EVS

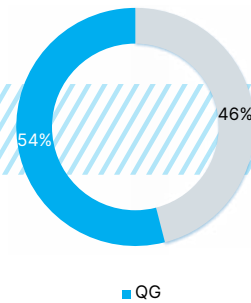
"Au-delà des nombreux avantages et opportunités que nous offrons, nous sommes fiers d'avoir réussi à instaurer une culture d'entreprise à laquelle les collaborateurs sont heureux de s'identifier. Une culture où ils sont valorisés, où l'innovation est encouragée et où la réussite des clients est assurée."

Pierre Matelart, Chief People Officer

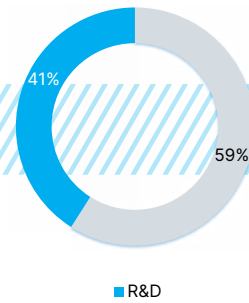
Chez EVS, nous sommes conscients que nos collaborateurs sont le moteur de notre succès. Leur expertise, leur bien-être et leurs performances influencent directement notre réputation, améliorent la satisfaction de nos clients et contribuent de manière significative à nos résultats financiers.



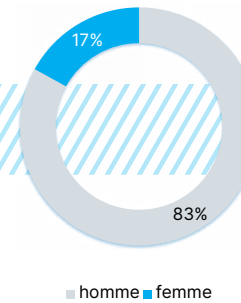
444 basés au siège social



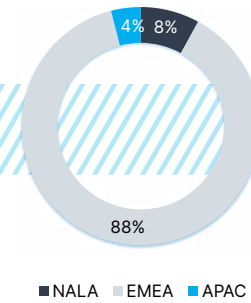
38% dans le département R&D



Distribution par genre



Répartition par région



Score tmNPS

48

Nouveaux collaborateurs engagés en 2025

157

Résultats du sondage sur l'implication

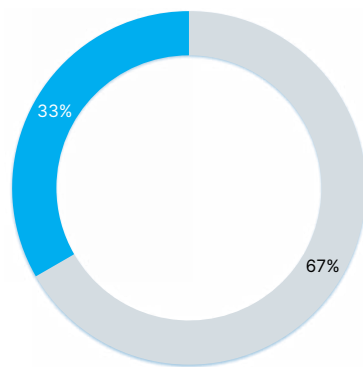
92%

Conseil d'administration

Le conseil d'administration d'EVS établit, guide et supervise l'orientation stratégique de l'entreprise. Ses responsabilités comprennent la planification stratégique, la gestion des risques, la rémunération des dirigeants et la conformité. Composé de 9 membres hautement qualifiés possédant une expertise variée dans plusieurs domaines, le conseil se réunit au moins six fois par an pour discuter de ces questions.

Le conseil d'administration d'EVS répond aux critères de diversité des genres, avec trois femmes siégeant au conseil.

Diversité au niveau du conseil d'administration



Femme : 3 Homme : 6

Equipe dirigeante d'EVS

L'équipe dirigeante assume la responsabilité opérationnelle d'EVS et agit sous la supervision du conseil d'administration.

Nous sommes fermement convaincus qu'une équipe dirigeante dynamique et énergique est essentielle à la croissance et à la stabilité de l'entreprise. Cette équipe, qui opère sous la supervision du CEO, est composée de dirigeants clé issus de diverses fonctions et régions.



Le Conseil d'administration d'EVS est composé de (de gauche à droite) : Soumya Chandramouli, Michel Counson, Frédéric Vincent, Anne Cambier, Johan Deschuyffeeler (Président), Martin De Prycker, Chantal De Vrieze, Marco Miserez et Serge Van Herck (CEO).



L'équipe dirigeante d'EVS est composée de (de gauche à droite) : Veerle De Wit (CFO), Nicolas Bourdon (CCO), Pierre Matelart (CPO), Xavier Orri (CXO), Serge Van Herck (CEO), Oscar Teran (EVP Markets & Solutions), Alex Redfern (CTO)

L'équipe des Skippers EVS

L'équipe des Skippers EVS a été lancée en 2020 à l'initiative de l'équipe dirigeante. Composée de collaborateurs rapportant directement à l'équipe dirigeante, cette équipe a été initialement créée pour renforcer la communication entre la direction et l'ensemble des collaborateurs au sein de l'entreprise.

À la fin de l'année 2023, l'équipe des Skippers a été renforcée pour devenir un groupe véritablement interfonctionnel, jouant un rôle moteur et transformateur dans la poursuite de notre objectif ambitieux BHAG. EVS continue de mettre cette communauté de leaders à l'honneur, renforçant leur rôle et leur impact dans le soutien de nos ambitions de croissance.

Deux coordinateurs ont été nommés au sein de l'équipe Skippers afin de favoriser la collaboration et le sentiment d'appartenance au groupe. Leur mission principale est de favoriser les interactions et le travail d'équipe entre les Skippers issus de différents départements.

De plus, les Skippers se réunissent au début de chaque année pour s'aligner sur les objectifs stratégiques d'EVS et renforcer la cohésion et la collaboration entre les différents départements, en s'appuyant sur nos valeurs communes :

DARE – **D**eliver (livrer), **A**ccelerate (accélérer), **R**e-shape (remodeler) et **E**mpower (responsabiliser)



Communautés locales

En tant qu'entreprise internationale ayant une forte présence locale dans certaines régions du monde, nous voulons contribuer à améliorer chaque jour les communautés qui nous entourent. Nous encourageons nos collaborateurs à s'impliquer dans des associations caritatives, et nous contribuons également aux communautés locales au niveau de l'entreprise en offrant des ressources pour soutenir leurs projets ambitieux.

Soutenir nos communautés locales

En 2025, EVS a continué à assumer fièrement son rôle de soutien essentiel aux communautés locales dans la région de Liège. Nos efforts de sponsoring sont toujours axés sur les secteurs de l'éducation, du sport et de la culture.

Nous soutenons des institutions telles que l'Opéra Royal de Wallonie et le Théâtre de Liège, mais aussi de nombreuses associations telles que CoderDojo, ELA, Rucher, LIEGE CREATIVE, AILG, Berceaux, CAP 48 et d'autres. En 2025, plus de 290.000 € a été versé à ces différentes associations.

Chez EVS, nous encourageons également nos collaborateurs à créer un impact tangible sur les causes qui leur tiennent le plus à cœur. Chaque collaborateur a la possibilité de faire un don de 100 € par an à l'association de son choix grâce à notre initiative de parrainage individuel. Dans le cadre de cette initiative, nous sommes fiers d'avoir fait don, en 2025, d'un montant total de 40.800 € à diverses associations basées en Belgique et dans le monde entier.

Journées caritatives

En 2025, EVS a poursuivi sa politique des journées caritatives mise en œuvre à la fin de l'année 2022. Chaque collaborateur se voit attribuer 1 jour de congé par an pour faire du bénévolat auprès d'une organisation défendant une cause qui lui tient à cœur.

Notre objectif est d'atteindre un taux de participation de **80 %** aux journées caritatives dans l'ensemble de l'entreprise d'ici **2030**.

Cette année un total de 162 journées caritatives ont été pris par nos collaborateurs.

➔ [Plus d'informations sur notre stratégie de contribution sociale locale](#)



Nos actionnaires

Aperçu de notre actionnariat

Les actions d'EVS sont en grande partie publiques, avec un capital flottant de 93 %, ce qui signifie que la grande majorité d'entre elles sont cotées en bourse. Environ la moitié des actions sont détenues par des actionnaires privés, même si nous constatons une légère tendance à la hausse de la proportion d'actionnaires institutionnels. Notre base d'actionnaires institutionnels s'internationalise également progressivement.

Notre base d'actionnaires est raisonnablement stable, avec un nombre important d'investisseurs à long terme.

Notre base d'actionnaires est très diversifiée, ce qui démontre l'importance de s'adresser aux investisseurs d'EVS à travers différentes stratégies de communication.

Investisseurs institutionnels

Pour répondre aux besoins des investisseurs institutionnels, nous avons consacré beaucoup de temps à expliquer clairement notre marché - l'industrie de la télédiffusion. Nous avons clarifié le potentiel du marché, la concurrence et la dynamique du secteur de la télédiffusion, ce qui a permis aux investisseurs de mieux comprendre notre potentiel de croissance. Nous avons également précisé la présentation de notre capitalisation boursière afin de mettre en avant les domaines de croissance tangibles.

Nous sommes conscients que la présentation de notre capitalisation boursière doit encore être affinée. Premièrement, parce que nous constatons que le marché du direct s'étend au-delà du secteur traditionnel des médias. Deuxièmement, parce que nous voulons souligner l'importance des logiciels dans nos solutions. Nous continuerons à développer la présentation de notre capitalisation boursière en 2026.

Nous nous adressons aux investisseurs institutionnels de différentes manières. Nous organisons fréquemment des réunions en présentiel avec les plus importants d'entre eux (par exemple, après l'annonce des résultats). En outre, nous participons activement à des tournées de présentation (tant au niveau national qu'international) pour nous assurer de toucher aussi bien les investisseurs institutionnels existants que les nouveaux.

Investisseurs privés

Pour répondre aux besoins de nos investisseurs privés, nous participons activement à des conférences, principalement à l'échelle nationale. Ces événements permettent à EVS de présenter brièvement la société, et aux investisseurs privés de rencontrer directement le CEO et le CFO. En général, nous profitons également de l'occasion pour présenter certaines de nos technologies en faisant une démonstration.

Collaboration avec des analystes

Nous entretenons des contacts fréquents avec nos analystes afin de rester en relation avec les investisseurs existants et de toucher de nouveaux investisseurs privés. EVS compte traditionnellement quatre analystes qui accompagnent la société ; cependant, en 2025, nous avons accueilli un cinquième analyste de marché. En mai 2025, TP ICAP (basé en France) a commencé à suivre EVS. Tous nos analystes ont une connaissance approfondie de la société. Nous discutons de nos résultats sur base trimestrielle et restons disponibles pour répondre à des questions ponctuelles. Les analystes fournissent généralement une analyse approfondie et indépendante de notre société, aidant ainsi les investisseurs particuliers à mieux comprendre les performances de l'entreprise.

Visite des actionnaires institutionnels

En 2025, EVS a invité ses actionnaires institutionnels, ses analystes et de nouveaux investisseurs potentiels au salon IBC à Amsterdam. Cet événement a offert une occasion unique de découvrir l'atmosphère d'un grand salon dédié à la télédiffusion, de mieux comprendre les offres d'EVS et de découvrir les autres exposants. Cette expérience s'est avérée très enrichissante.

En 2026, EVS prévoit d'organiser une nouvelle journée des investisseurs, qui combinera des informations sur la dynamique du marché de l'industrie des médias en direct, un aperçu de nos solutions (y compris T-Motion), la position d'EVS sur le marché et les raisons qui sous-tendent nos ambitions de croissance et nos objectifs stratégiques.

Informations générales destinées aux actionnaires

Bourse et cotation

Les actions d'EVS sont cotées sur le marché Euronext Live à Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. La première cotation a eu lieu en octobre 1998 au prix de 7,44 EUR (37,20 EUR avant le fractionnement du 5 juin 2005).

EVS fait, entre autres, partie des indices Euronext BelMid et Euronext Tech Leaders. EVS est également éligible au Plan d'Epargne en Actions en France (plan PEA) pour les résidents, et au Plan d'Epargne en Actions pour les Petites et Moyennes Entreprises en France (plan PEA-PME).

En 2025, le cours de l'action EVS a atteint une valeur maximale de 39,10 euros le 18 mars et le 13 mai, et une valeur minimale de 29,50 euros a été enregistrée le 7 avril. Au 31 décembre 2025, EVS affichait une capitalisation boursière de 528,0 millions d'euros, avec un cours de l'action de 36,85 euros. Dans l'ensemble, la valeur des actions EVS a augmenté de 19,1 % en 2025.

Actions EVS

Le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions sans valeur nominale.

Depuis le 15 décembre 2011, les actions EVS sont dématérialisées (actions nominatives ou en compte). Les titres au porteur émis par la société, qui n'étaient pas encore inscrits sur un compte-titres, ont été automatiquement convertis en titres dématérialisés à cette date.

Dividendes

EVS considère qu'il est important de fournir à ses actionnaires des perspectives à long terme détaillant le retour sur leur investissement. Dans ce cadre, la politique de dividende constitue un aspect important de notre engagement actionnarial global, où EVS tend à fournir une visibilité sur 3 ans.

Conformément au nouveau cadre d'allocation du capital défini début 2025, EVS a mis en œuvre une nouvelle politique de dividende pour la période 2025-2027, fixant le dividende annuel à 1,20 euro par action pour les trois prochaines années. Cette nouvelle politique de dividende de base représente une augmentation de 0,10 euro par action (soit 9,1 %) par rapport à la politique précédente 2022-2024.

Conformément à la stratégie d'allocation du capital qui a été définie, et en cas d'excédent de trésorerie résiduel, la société pourrait envisager de lancer des initiatives ponctuelles telles que des programmes spéciaux de rachat d'actions ou des distributions de dividendes exceptionnels.

Les distributions de dividendes sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale, et l'évolution des conditions du marché ou de la dynamique de la société peut avoir une incidence sur la proposition finale de dividende.

En € par exercice, par action	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027
Dividende de base	1,20	1,20	1,20
Dividende additionnel exceptionnel	à définir	à définir	à définir
Dividende total	1,20	1,20	1,20

Généralement, les dividendes sont payés en deux parties : un dividende intérimaire à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai, après approbation par l'assemblée générale.

Pour l'année 2025, un dividende total de 1,20 EUR sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2026, conformément aux nouvelles directives publiées en 2025.

Sur la proposition de dividende total de 1,20 EUR, 0,60 EUR ont déjà été distribués sous forme de dividende intérimaire en novembre 2025. Si l'assemblée générale ordinaire l'approuve, le dividende brut restant de 0,60 EUR sera payé le 29 mai 2026, sur présentation du coupon n° 40 (date ex-dividende : 27 mai 2026 ; date d'enregistrement : 28 mai 2026).

Actionnariat

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent lorsque ce pourcentage franchit le seuil des 3%, dans un sens ou dans l'autre (condition imposée par les statuts), et pour tout multiple de 5% (exigence du Code des sociétés).

Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (14.327.024 actions à la fin 2025).

Au 31 décembre 2025, l'actionnariat d'EVS Broadcast Equipment se présentait comme indiqué dans le tableau ci-dessous (sur base des déclarations récentes reçues par la société et de la position des actions propres au 31 décembre 2025).

Composition de l'action (en%)



- 79,1% Non déclarées
- 6,4% Actions propres
- 5,5% Michel Counson
- 3,0% Otus Capital Management Limited
- 3,0% Degroof Petercam Asset Management SA
- 2,9% Ennismore Fund Management Limited

Pour plus de détails sur l'actionnariat, consultez la déclaration de gouvernance d'entreprise dans la deuxième partie du rapport annuel.

Assemblées générales

EVS tient son assemblée générale ordinaire le troisième mardi du mois de mai. Les actionnaires sont invités à participer à cette assemblée. Toutes les instructions sont publiées un mois avant l'assemblée.

Afin de promouvoir l'interaction entre la société et ses actionnaires - et de mieux les connaître et les servir - conformément à l'article 24 de ses statuts, EVS exige que les procurations pour la participation à ses assemblées générales soient signées par le bénéficiaire effectif final.

Les procurations émises par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent donc être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif final qui l'autorise à exercer ses droits. Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est strictement appliquée.

Services financiers

Les dividendes sont payables via ING BANK SA, qui est l'unique agent payeur dans le système dématérialisé Euroclear Belgium (ESES).

ING BANK SA

Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles
Belgique

Accès à l'information

Le site web du groupe (www.evs.com) fournit des informations générales sur la société et ses produits, ainsi que des informations financières, les règles de gouvernance de l'entreprise et les rapports annuels.

Une section spéciale consacrée aux relations avec les investisseurs offre des vues dynamiques de nos résultats financiers et de nos données sur le développement durable. Elle contient également des informations relatives aux actions et aux dividendes.

Tous les documents juridiques sont disponibles au siège de l'entreprise ou sur notre site web.

EVS a adopté une politique de « période de silence », qui limite, pendant les périodes sensibles, la communication avec les investisseurs à des informations de base, historiques et non relatives à un moment précis. Cette période de silence commence un mois avant la publication des résultats et se poursuit jusqu'à la date de publication des résultats.

EVS apprécie l'intérêt de ses actionnaires pour l'entreprise et estime que cette politique permet à la société de trouver un équilibre entre les besoins de l'entreprise et l'importance de la communication avec les investisseurs à long terme, les nouveaux investisseurs et les investisseurs potentiels.



Action EVS sur 10 ans

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre de titres émis (moyen)	14.327.024	14.327.024	14.327.024	14.327.024	14.327.024	14.327.024	14.327.024	13.636.540	13.625.000	13.625.000	13.625.000
Nombre de titres émis (31/12)	14.327.024	14.327.024	14.327.024	14.327.024	14.327.024	14.327.024	14.327.024	14.327.024	13.625.000	13.625.000	13.625.000
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13.406.051	13.528.730	13.427.915	13.411.972	13.400.624	13.668.612	14.016.921	13.531.196	13.514.301	13.501.815	13.490.812
Free float moyen	85,2%	86,1%	85,4%	85,3%	91,7%	86,4%	87,2%	93,9%	93,9%	93,5%	93,5%
Volume annuel échangé ⁽¹⁾	4.883.458	3.774.026	2.722.720	2.691.298	3.727.707	6.877.590	8.364.031	11.730.794	8.017.152	10.191.122	11.809.385
Volume moyen quotidien ⁽¹⁾	19.151	14.742	10.677	10.472	15.412	26.761	32.800	45.645	31.195	39.654	46.130
Volume moyen quotidien (EUR ⁽¹⁾)	676.035	447.878	254.700	219.848	285.060	417.689	706.515	1.053.033	1.040.358	1.228.090	1.326.711
Vélocité standard ⁽²⁾	34,1%	26,3%	19,0%	18,8%	26,0%	48,0%	58,4%	86,0%	58,8%	74,8%	86,7%
Vélocité ajustée ⁽³⁾ - FF moyen	40,0%	30,6%	22,3%	22,0%	28,4%	55,5%	66,9%	91,6%	62,7%	80,0%	92,7%
Cours moyen annuel (EUR)	35,30	30,38	23,85	20,99	18,50	15,61	21,54	23,07	33,35	30,97	28,76
Cours de clôture (EUR)	36,85	30,95	28,85	22,25	20,70	16,70	21,75	23,20	29,71	33,20	29,00
Cours le plus haut (EUR)	39,10	34,95	29,50	24,25	22,80	22,15	23,70	33,15	38,75	36,50	36,40
Cours le plus bas (EUR)	29,50	26,70	21,00	18,00	15,00	10,34	19,58	15,44	26,75	24,89	21,06
Capitalisation boursière (moyenne, EUR millions)	505,8	435,3	341,8	300,8	265,0	223,6	308,6	314,6	454,4	422,0	391,9
Capitalisation boursière (au 31/12, EUR millions)	528,0	443,4	413,3	318,8	296,6	239,3	311,6	332,4	404,8	452,4	395,1
Dividende brut (EUR)	1,20	1,10	1,10	1,60	1,50	0,50	0,50	1,00	1,00	1,30	1,00
Dividende net (EUR)	0,84	0,77	0,77	1,12	1,05	0,35	0,35	0,70	0,70	0,93	0,74
Rendement du dividende (brut sur cours moyen)	3,4%	3,6%	4,6%	7,6%	8,1%	3,2%	2,3%	4,3%	3,0%	4,2%	3,5%
Rachat d'actions propres/action	0,56	0,14	0,00	0,00	0,00	0,58	0,37	0,11	0,00	0,00	0,00
BPA (reported) (EUR)	2,73	3,01	2,75	2,34	2,60	0,53	1,40	2,60	1,77	2,43	1,76
Ratio de pay out (brut sur BPA de base)	44,0%	36,5%	40,0%	68,4%	57,7%	94,3%	35,7%	38,5%	56,5%	53,5%	56,8%
Ratio Cours /Bénéfice (moyen sur BPA de base) ⁽⁴⁾	12,9	10,1	8,7	9,0	7,1	29,4	15,4	8,9	18,8	12,7	16,3

(1) Source : Euronext

(2) La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.

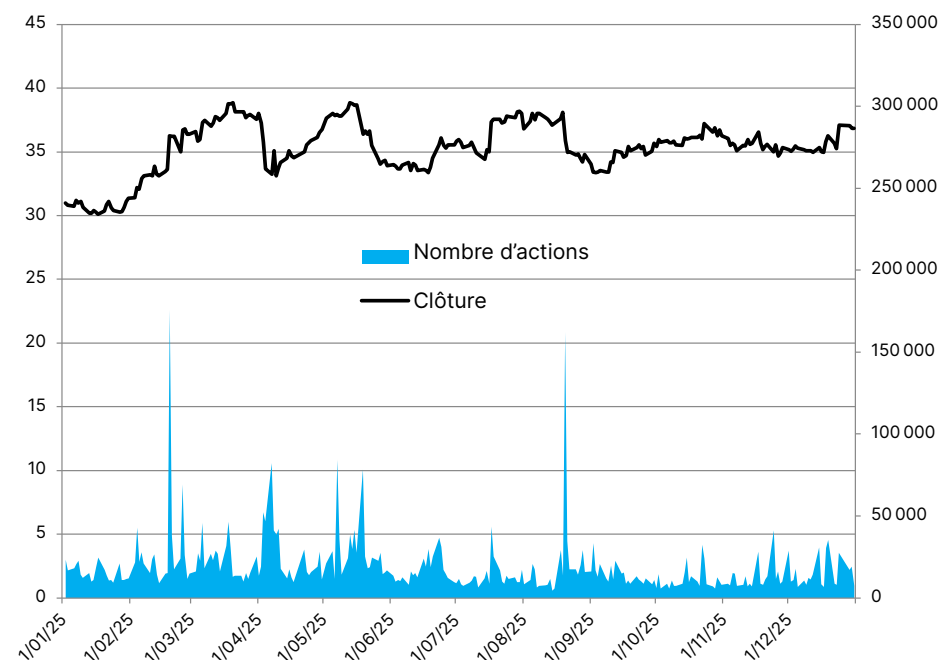
(3) La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.

(4) Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.

Chiffres clés consolidés – IFRS (EUR millions)	2025	2024	2023
Chiffre d'affaires	208,1	198,0	173,2
Résultat d'exploitation – EBIT ⁽¹⁾	43,3	44,6	41,1
Résultat net (part du groupe)	38,6	42,6	36,9
Investissements	8,6	7,0	7,5
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	27,7	63,9	37,5
Fonds propres au 31/12 (avant attribution du dividende final)	232,6	220,6	191,3
Trésorerie nette (31 décembre) ⁽²⁾	58,4	74,9	36,6
Besoin en fonds de roulement au 31/12 ⁽³⁾	102,2	91,5	89,6
Nombre d'employés (équivalents temps-plein, 31 décembre)	793	705	622
Ratio Chiffre d'affaire / Employé	262.421	280.851	278.457

Données par action (EUR)	2025	2024	2023
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13.406.051	13.528.730	13.427.915
Résultat net, part du groupe, de base ⁽⁴⁾	2,73	3,01	2,75
Dividende brut (intérimaire+final+exceptionnel)	1,20	1,10	1,10
Fonds propres par action	17,35	16,36	14,24

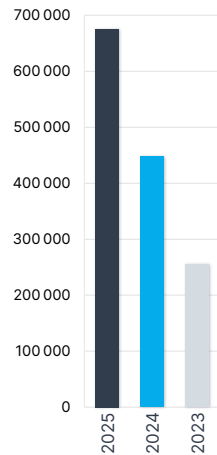
Ratios (%)	2025	2024	2023
Marge brute (%)	70,8%	72,3%	69,6%
Marge d'exploitation (%) ⁽¹⁾	20,8%	22,5%	23,8%
Rentabilité nette ⁽⁵⁾	18,5%	21,5%	21,3%
Pay-out ratio (dividende brut/résultat net)	44,0%	36,5%	40,0%
Rendement de dividende (dividende brut/cours de bourse moyen)	3,4%	3,6%	4,6%
Rendement sur fonds propres – ROE ⁽⁶⁾	17,5%	22,3%	21,0%
Rendement sur capitaux employés – ROCE ⁽⁷⁾	32,5%	39,5%	36,9%



- (1) L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. La marge d'exploitation est l'EBIT divisé par le chiffre d'affaires.
- (2) La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année. (y compris l'impact de l'IFRS 16).
- (3) Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales.
- (4) Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.
- (5) La rentabilité nette est égale au résultat net (part du groupe) divisé par le chiffre d'affaires.
- (6) Ce rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice.
- (7) Résultat net (part du groupe) / (goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires).

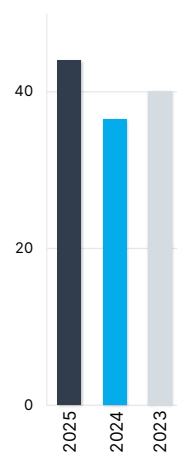
€ 676,035

Liquidité - volume quotidien moyen sur le marché boursier (EUR)



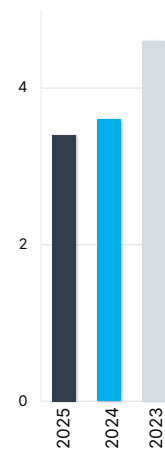
44%

Ratio de rémunération (% de l'EPS de base) (bénéfice par action)



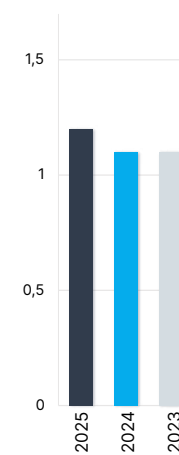
3,4%

Rendement du dividende (%)



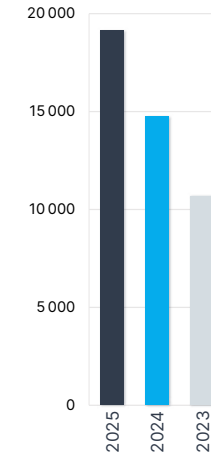
€ 1.2

Dividende brut par action après scission (EUR)



19,151

Liquidité - volume moyen en bourse (nombre d'actions)



Calendrier des actionnaires

19 mai 2026	assemblée générale ordinaire
21 mai 2026	résultats 1 ^{er} trimestre (Q1) 2025 (publication après fermeture de la Bourse)
18 août 2026	résultats 2 ^{ème} trimestre (Q2) et 1 ^{er} semestre (H1) 2025 (publication après fermeture de la Bourse)
17 novembre 2026	résultats 3 ^{ème} trimestre (Q3) 2025 (publication après fermeture de la Bourse)

9 centres de développement

Liège, BE	Gilze, NL
Bruxelles, BE	Porto, PT
Toulouse, FR	Allendale, US
Wokingham, UK	Coignières, FR
Paris, FR	

Centres de vente et de service à la clientèle

NALA

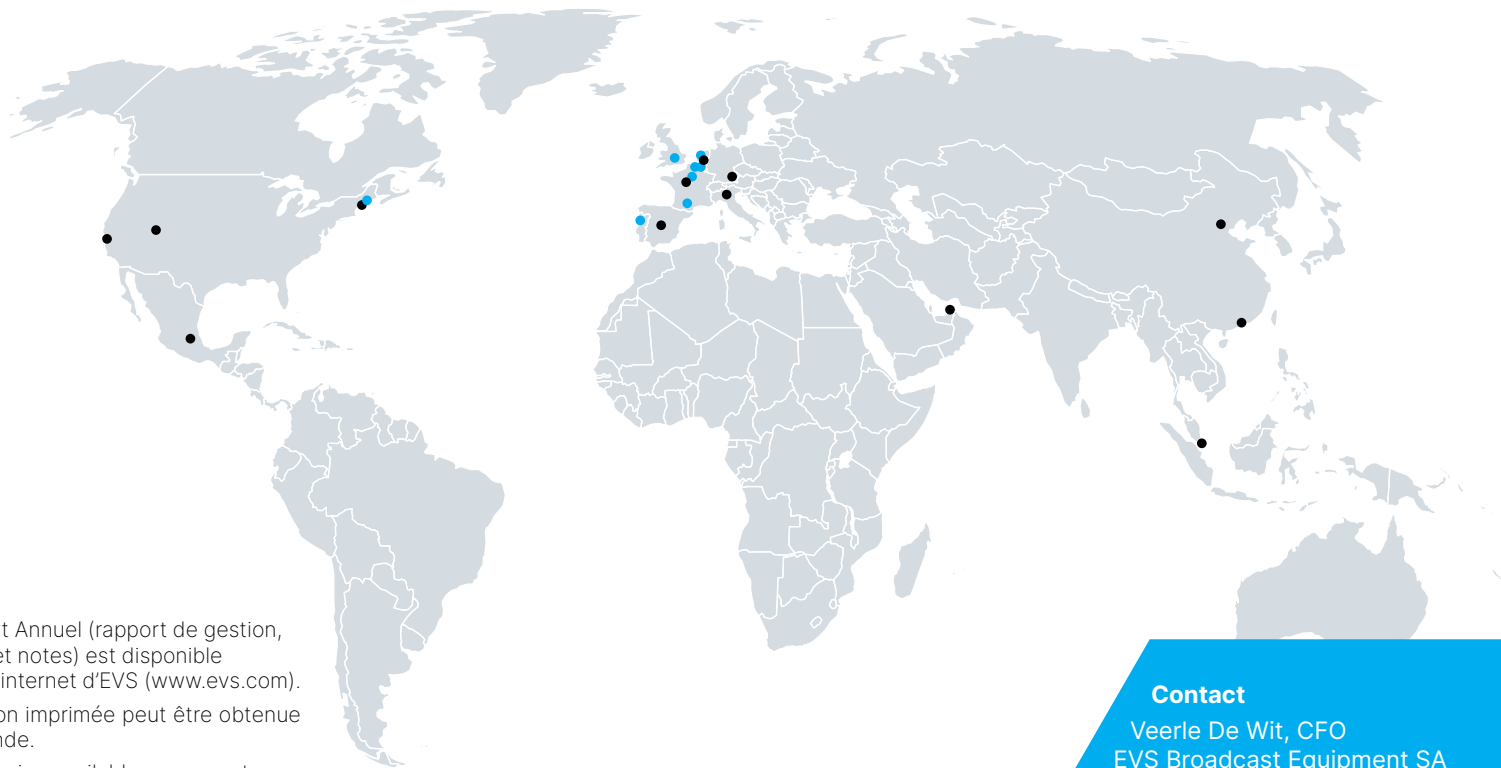
NALA
Fairfield, US East Coast
Allendale, US East Coast
Denver, US Colorado
Burbank, LA, US West Coast
Mexico, MX

EMEA

Liège, BE
Munich, DE
Dubai, UAE
Paris, FR
Madrid, ES
Brescia, IT
Wokingham, UK

APAC

Sydney, AU
Beijing, CH
Hong Kong
Singapour



Le Rapport Annuel (rapport de gestion, comptes et notes) est disponible sur le site internet d'EVS (www.evs.com).

Une version imprimée peut être obtenue sur demande.

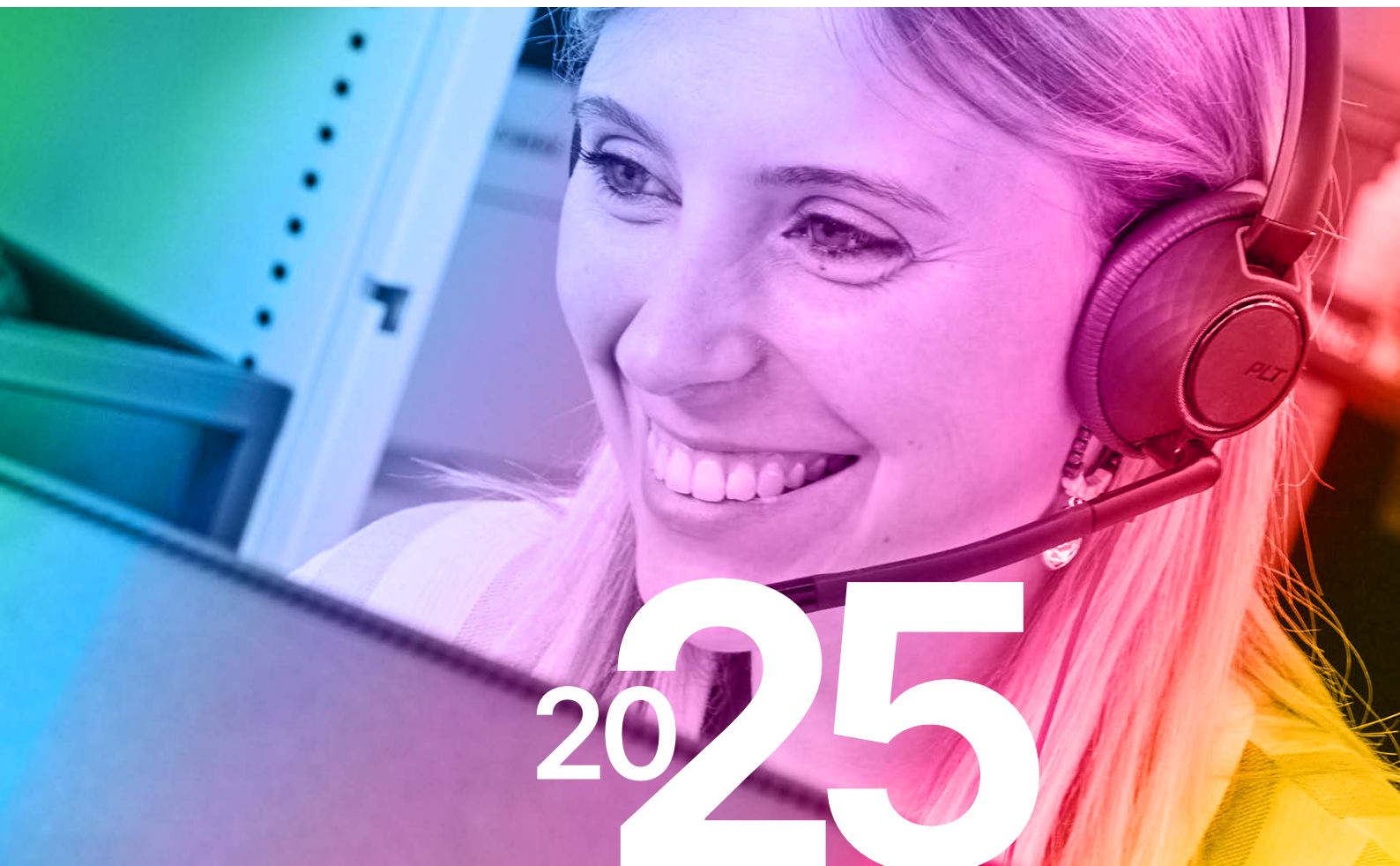
English version available on request.

Contact

Veerle De Wit, CFO
EVS Broadcast Equipment SA
+32 4 361 70 00
corpcom@evs.com



R A P P O R T A N N U E L F I N A N C I E R



2025

- RAPPORT DE GESTION
- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
- RAPPORT DU COMMISSAIRE
- COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES
- GLOSSAIRE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	49
RAPPORT DE GESTION	52
RAPPORT FINANCIER	52
1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EN MILLIONS D'EUROS)	52
2. FAITS MARQUANTS	52
3. STRATÉGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE À LONG TERME	53
4. CHIFFRE D'AFFAIRES	54
5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	55
6. ÉVOLUTION DU PERSONNEL	55
7. RÉSULTATS	55
7.1. Chiffres clés de 2025	55
7.2. Commentaires sur les résultats	55
7.3. Résultats par action (EUR)	56
8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	56
9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	57
10. GESTION DES RISQUES	57
11. INVESTISSEMENTS	57
12. CAPITAL ET FILIALES	57
13. PERFORMANCE NON FINANCIÈRE – RAPPORT DE DURABILITÉ	57
14. PERSPECTIVES	57
15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	58
16. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES	58
DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	59
1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	59
2. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS	59
2.1. Conseil d'administration	59
2.2. Comités spécialisés rattachés au Conseil	59
3. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS	60
4. GESTION JOURNALIÈRE	62
4.1. Comité exécutif	62
4.2. Gestion opérationnelle des filiales	62
5. DIVERSITÉ	63
6. CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE	63
6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	63
6.2. Audit externe	63
7. ACTIONNARIAT	64
8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	64
9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES	65
10. POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES DIVIDENDES ET DES BÉNÉFICES	65
11. INFORMATIONS EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT	66
12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	67
13. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	68
13.1. Introduction	68
13.2. Les Administrateurs	69
13.3. Le CEO et les autres membres du Management Exécutif (Leadership Team)	70
13.4. Informations comparatives sur l'évolution des rémunérations et des performances de l'entreprise - Ratio entre le membre de la direction le mieux rémunéré (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique	79
14. PROCÉDURES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS	80
15. RISQUES ET INCERTITUDES	81
15.1. Risques génériques	81
15.2. Approche de gestion des risques	81
15.3. Principaux risques identifiés dans le cadre de la mise à jour 2025 de l'évaluation des risques	82
CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES	84
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	85
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2025	85
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2025	86
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN) AU 31 DÉCEMBRE 2025	87
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2025	88

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2025	89
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS	90
1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE	90
1.1. Identification	90
1.2. Consultation des documents sociaux	90
1.3. Objet social	90
2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES MATÉRIELLES IFRS	90
2.1. Déclaration de conformité et base de présentation	90
2.2. Résumé des changements de conventions comptables	90
2.3. Indicateurs alternatifs de performance	91
2.4. Principes de consolidation	91
2.5. Filiales	91
2.6. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	92
2.7. Résumé des jugements, hypothèses et estimations importants	92
2.8. Conversion de devises étrangères	94
2.9. Immobilisations incorporelles	94
2.10. Immobilisations corporelles	95
2.11. Dépréciation des actifs non financiers	96
2.12. Stocks	96
2.13. Clients et autres débiteurs	97
2.14. Autres actifs non courants	97
2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	97
2.16. Actions propres	97
2.17. Prêts et emprunts portant intérêt	97
2.18. Provisions	97
2.19. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	97
2.20. Paiement à base d'actions	98
2.21. Revenus des contrats avec les clients	98
2.22. Subventions gouvernementales	98
2.23. Location-financement (EVS en tant que preneur)	99
2.24. Location-financement (EVS en tant que bailleur)	99
2.25. Frais de recherche et développement	100
2.26. Impôts sur le revenu	100
2.27. Instruments financiers dérivés	101
2.28. Dividendes	101
2.29. Engagements relatifs à la garantie technique sur des ventes ou services déjà fournis	101
2.30. Bénéfice par action	101
2.31. Tarifs douaniers	101
3. INFORMATIONS PAR SEGMENT	101
3.1. Information générale	101
3.2. Informations additionnelles	102
4. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES, COENTREPRISES, ASSOCIÉS ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION	103
5. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	105
5.1. Participations dans des entreprises associées	105
5.2. Investissements dans des coentreprises	106
6. PRODUITS ET CHARGES	107
6.1. Marge brute	107
6.2. Frais de recherche et développement	107
6.3. Informations complémentaires sur les charges d'exploitation par nature	108
6.4. Avantages postérieurs à l'emploi	108
6.5. Produits / (charges) financiers	110
6.6. Autres produits et charges	110
7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	110
7.1. Charges d'impôts sur le résultat	110
7.2. Réconciliation de la charge d'impôts :	111
7.3. Impôts différés au bilan	111
8. RÉSULTAT PAR ACTION	112
9. DIVIDENDES VERSÉS ET PROPOSÉS	112
10. GOODWILL	113
10.1. Groupe Axon	113
10.2. MOG Technologies	113
10.3. Telemetrics	114
10.4. XD Motion	115
11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	117
12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET BÂTIMENTS, ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	118
13. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME	120
14. STOCKS	120
15. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES	120
15.1. Créances liées aux contrats de location-financement	121
15.2. Commandes en cours	122
16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	122
17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	122
18. CAPITAUX PROPRES	122
18.1. Évolution du capital social	122
18.2. Capital social et actions propres	123

18.3.	Capital autorisé	123
18.4.	Plan d'intéressement du personnel	124
18.5.	Actions propres	125
18.6.	Réserves	125
18.7.	Différences de conversion de taux de change	125
19.	EMPRUNTS	126
19.1.	Lignes de crédit	126
19.2.	Dettes de location	126
19.3.	Passifs découlant d'activités de financement	126
20.	PROVISIONS	127
21.	DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES	127
22.	DETTES SOCIALES ET SALARIALES	127
23.	ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	128
23.1.	Engagements de location	128
23.2.	Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	128
23.3.	Garanties bancaires	128
23.4.	Garanties contractuelles	128
23.5.	Garanties réelles	128
23.6.	Autres garanties et éventualités	128
24.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES	128
24.1.	Filiales	128
24.2.	Dirigeants	129
25.	AUDITEUR	129
26.	POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	129
27.	INSTRUMENTS FINANCIERS	129
27.1.	Juste valeur des instruments financiers	129
27.2.	Risque de change	130
27.3.	Risque de crédit	131
28.	ÉVÉNEMENTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN	131
RAPPORT DE L'AUDITEUR		132
COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES		138
RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE		138
COMPTE DE RÉSULTAT STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES		139
BILAN STATUTAIRE BELGIAN GAAP		140
ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES		142
GLOSSAIRE		143

La version officielle du rapport financier annuel en vertu de la directive sur la transparence - Directive 2004/109/CE - est la version ESEF disponible sur evs.com/investors/annual-reports

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EN MILLIONS D'EUROS)

	2025	2024 ⁽¹⁾	2023	2025/2024
Revenus	208,1	198,0	173,2	+5,1%
Marge brute%	70,8%	72,3%	69,6%	-1,5 pts
Résultat d'exploitation - EBIT	43,3	44,6	41,1	-2,9%
Marge d'exploitation (EBIT)%	20,8%	22,5%	23,8%	-1,7 pts
Impôts sur le revenu	-4,6	-3,1	-3,6	+48,4%
Bénéfice net. part du groupe	38,6	42,6	36,9	-9,4%
Bénéfice net (%)	18,5%	21,5%	21,3%	-3,0 pts

(1) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024 avec un impact net annuel de -0,3 million d'euros. Voir également les détails dans la note 12.

2. FAITS MARQUANTS

2025 a été une nouvelle année de performances solides et constantes pour EVS. Dans une industrie des médias en pleine transformation, la production en direct est devenue continue, multiplateforme et de plus en plus prépondérante. Dans cet environnement exigeant, EVS continue de jouer un rôle central, gage de confiance auprès de clients du monde entier pour offrir fiabilité, efficacité et excellence opérationnelle à grande échelle.

L'année 2025 a marqué notre cinquième année consécutive de chiffre d'affaires record, confirmant la solidité de notre modèle économique et l'exécution rigoureuse de notre stratégie PLAYForward. Depuis 2019, EVS a affiché un taux de croissance annuel composé de plus de 12%, porté par un équilibre entre croissance organique, acquisitions ciblées et proximité client continue.

Nous avons de nouveau assuré une rentabilité solide et une génération de trésorerie importante, soutenus par la discipline opérationnelle et l'expansion continue des revenus récurrents grâce aux services, aux logiciels et aux accords à long terme. Notre bilan reste solide, nous offrant une flexibilité stratégique tout en nous permettant de maintenir une politique d'allocation de capital disciplinée, axée sur la création de valeur durable pour nos actionnaires.

Stratégiquement, nous avons poursuivi notre évolution vers une entreprise plus 'mission-critical' et axée sur les logiciels, pleinement intégrés à nos solutions hardware haute performance qui alimentent les environnements de production live les plus exigeants au monde. Guidés par notre stratégie PLAYForward, nous avons renforcé l'intégration des flux, approfondi la proximité client et développé des solutions évolutives conçues pour des conditions opérationnelles réelles. L'Amérique du Nord est restée un moteur clé de croissance et d'innovation. Au cours de l'année, nous avons considérablement élargi notre organisation locale, renforçant ainsi notre proximité avec nos clients et notre capacité à évoluer. Malgré les incertitudes liées aux tarifs douaniers et aux évolutions monétaires, nous avons continué à croître rapidement dans la région, renforçant notre position structurelle sur le plus grand marché mondial de production en direct. Parallèlement, notre expansion continue sur le marché mondial des news confirme la pertinence croissante de la technologie EVS dans des environnements en direct 24h/24 et 7j/7 où la rapidité, la précision et la résilience sont essentielles.

Un jalon marquant en 2025 a été la création de la division T-Motion suite aux acquisitions de Telemetrics (USA) et XD Motion (France). En combinant robotique, automatisation et contrôle défini par logiciel, nous avons élargi notre rôle à travers la chaîne de production en temps réel et renforcé notre capacité à proposer des flux intégrés et intelligents qui réduisent la complexité tout en renforçant la flexibilité créative et la narration.

L'innovation chez EVS reste fermement guidée par de réels besoins opérationnels. En 2025, nos équipes R&D ont encore amélioré les architectures software et les flux supportés par l'IA, améliorant la narration, la fiabilité, l'efficacité et la prise de décision dans des environnements 'live' complexes. Depuis 2017, nous avons investi structurellement dans l'intelligence artificielle et l'IA générative, soutenus aujourd'hui par une équipe dédiée et stratégiquement importante, travaillant en étroite collaboration avec des partenaires académiques et technologiques de premier plan. Nos capacités sont entièrement intégrées dans les productions live, allant de XtraMotion offrant un ralenti 'super slow-motion' sur n'importe quelle caméra, à l'amélioration cinématique, le suivi d'objets, la reconnaissance faciale, la recherche intelligente, le recadrage vertical automatisé pour les réseaux sociaux, et les outils de montage assistés par IA. Toute cette technologie d'IA EVS peut également fonctionner directement sur site, optimisant la latence, le coût total d'utilisation pour les clients et l'empreinte carbone. Ces innovations renforcent notre proposition de valeur tout en continuant d'intégrer les principes ESG dans nos opérations, réduisant la consommation d'énergie des produits et renforçant une gouvernance responsable de la chaîne d'approvisionnement.

Les partenariats restent une pierre angulaire de notre stratégie. Notre écosystème mondial de partenaires de distribution et nos alliances technologiques nous permettent d'étendre notre impact tout en restant concentrés sur nos forces principales dans les environnements sportif, d'actualité, de divertissement et de production d'entreprise.

En regardant vers l'avenir, notre ambition reste claire. Nous nous engageons à devenir la plateforme de référence incontestée pour la production live à l'échelle mondiale, avec pour objectif à long terme d'atteindre plus de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires grâce à une croissance durable et rentable. En 2026, notre technologie sera à nouveau au cœur des environnements live les plus exigeants au monde, y compris les grands événements mondiaux de sports d'hiver et les tournois internationaux de football de premier plan. Ces événements réaffirment le rôle d'EVS en tant qu'infrastructure critique derrière les moments en direct les plus importants au monde.

Bien que l'environnement géopolitique et macroéconomique reste difficile et instable, nous restons prudemment optimistes quant à l'avenir, confiants dans la force de notre stratégie, nos membres d'équipe et la confiance de nos clients et partenaires de distribution.

3. STRATÉGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE À LONG TERME

EVS poursuit son cheminement vers la réalisation de son objectif ambitieux (BHAG - Big Hairy Audacious Goal), guidé par sa stratégie PLAYForward. Si ses principes fondamentaux restent inchangés, la stratégie PLAYForward continue d'évoluer pour refléter la dynamique changeante du marché, les attentes des clients et les transitions technologiques. Définie il y a plusieurs années, cette stratégie a prouvé sa pertinence et sa résilience, fournissant une orientation claire à long terme tout en permettant à EVS de répondre de manière pragmatique à un paysage industriel en mutation. En 2025, EVS a encore renforcé sa mise en œuvre, assurant une croissance soutenue et consolidant les fondements de sa transformation à long terme.

La stratégie reste axée sur la stimulation d'une croissance rentable, durable et évolutive grâce à une approche de proximité avec les clients, articulée autour d'un écosystème intégré proposant des solutions innovantes de flux vidéo en direct et qui ne cesse de s'étendre. Cette approche permet à EVS de créer de la valeur à long terme pour ses clients tout en augmentant régulièrement la portée commerciale de l'entreprise, la qualité de ses revenus et sa résilience globale.

Fondements stratégiques

La stratégie PLAYForward a continué de servir de base à la transformation d'EVS en définissant clairement :

- **Le Focus:** La production de médias en direct reste le domaine d'activité principal d'EVS, où le groupe continue de définir la norme en matière de fiabilité, de performance et d'innovation..
- **La discipline de valeur:** La proximité avec les clients reste un facteur clé de différenciation, permettant à EVS de développer des solutions parfaitement adaptées aux besoins des clients et aux réalités opérationnelles.
- **L'empreinte technologique:** Un cadre complet guidant l'innovation dans les domaines du matériel, des logiciels, de l'IA et des modèles de déploiement basés sur le cloud.
- **Le BHAG pour 2030:** Devenir le premier fournisseur de solutions dans le secteur de la vidéo en direct..

Piliers stratégiques

Pour atteindre son objectif BHAG, EVS continue de mettre en œuvre un ensemble de priorités stratégiques clairement définies, en s'appuyant sur les progrès réalisés au cours des années précédentes.

Renforcer sa position de leader sur le marché

EVS a consolidé sa position de leader avec LiveCaption tout en accélérant la croissance de MediaCaption et Media Infrastructure. Des investissements continus dans des serveurs convergents de nouvelle génération, les workflows définis par logiciel et les applications basées sur l'IA ont renforcé la différenciation concurrentielle d'EVS..

Accélérer la croissance en Amérique du Nord

L'Amérique du Nord reste un moteur de croissance essentiel pour EVS. En 2025, l'entreprise a encore renforcé sa présence commerciale et opérationnelle dans la région, améliorant ainsi sa proximité client, ses capacités de livraison et sa couverture en matière d'assistance. Cette orientation a favorisé une pénétration accrue du marché pour plusieurs familles de solutions.

Affiner et structurer son portefeuille en tant qu'écosystème

EVS a continué à faire évoluer son portefeuille, passant d'une gamme de produits à un écosystème cohérent de solutions interopérables. En alignant LiveCaption, MediaCaption, Media Infrastructure et les offres connexes, EVS permet à ses clients d'adopter des workflows flexibles et évolutifs, adaptés à divers modèles de production et besoins commerciaux.

Expansion vers des marchés adjacents

Parallèlement, EVS a poursuivi son expansion sélective sur les marchés adjacents, en tirant parti de ses compétences clés dans les domaines de la vidéo en direct, du traitement en temps réel et des opérations stratégiques. Cette approche rigoureuse favorise la croissance à long terme tout en préservant l'orientation stratégique.

Facteurs clés de réussite

La stratégie d'EVS s'appuie sur un ensemble de facteurs structurels qui soutiennent la mise en œuvre et la création de valeur à long terme.

Excellence en matière de ventes croisées grâce à une feuille de route convergente

La convergence continue entre matériel, logiciels, IA et services améliore les opportunités de ventes croisées et augmente la valeur vie client. Les feuilles de route d'EVS sont conçues pour libérer les synergies à travers l'ensemble du portefeuille tout en simplifiant l'adoption pour les clients.

Réseau de partenaires de distribution

EVS a encore renforcé son réseau mondial de partenaires de distribution afin d'étendre sa portée sur le marché et d'améliorer son engagement local. Les partenaires de distribution jouent un rôle de plus en plus important dans la prospection de nouveaux segments de clientèle.

Fusions-Acquisitions (M&A) et partenariats stratégiques

EVS continue d'évaluer activement les opportunités sélectives de fusions-acquisitions et de partenariats qui renforcent son portefeuille, accélèrent l'innovation et favorisent son entrée dans des secteurs connexes attractifs. Cette approche rigoureuse renforce la trajectoire de croissance à long terme d'EVS.

Intégration de la durabilité et de l'ESG comme moteur pour l'innovation

La durabilité reste ancrée dans l'ensemble des activités, dans la conception des produits et dans les processus décisionnels d'EVS. Les considérations ESG jouent de plus en plus un rôle de catalyseur pour l'innovation, l'efficacité opérationnelle et la croissance responsable.

Capacités d'IA développées par EVS

EVS a continué d'investir dans des modèles d'IA spécifiques aux médias, conçus pour améliorer la créativité, l'efficacité et l'automatisation dans les environnements de production en direct. Ces capacités différencient de plus en plus les solutions EVS et ouvrent de nouvelles opportunités de création de valeur. De nouveaux efforts ont été déployés pour améliorer la perception spatiale 3D intelligente et la perception du contenu afin de libérer de nouvelles applications avancées dans le domaine de la production et de l'arbitrage sportif.

Grâce à la mise en œuvre rigoureuse de sa stratégie, EVS reste résolument sur la bonne voie pour concrétiser sa vision 2030, en assurant une croissance durable, en augmentant la valeur de l'entreprise et en définissant la référence mondiale en matière de solutions de production vidéo en direct.

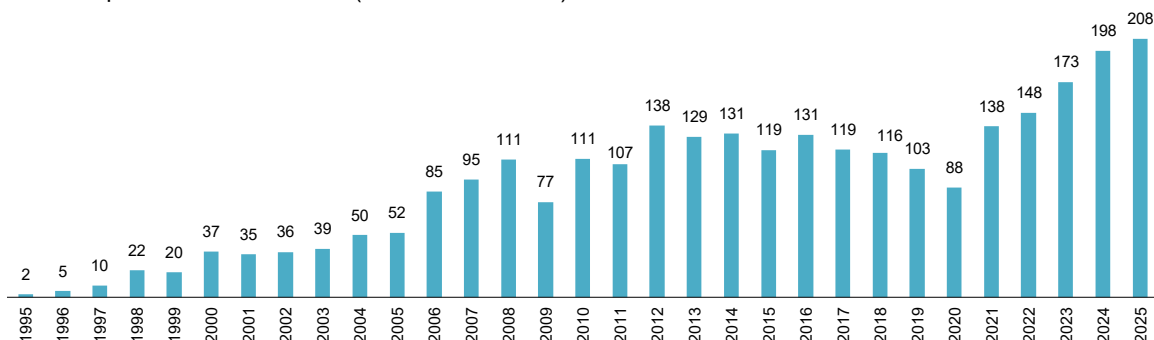
4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires d'EVS a atteint 208,1 millions d'euros pour l'exercice 2025, soit une augmentation de 5,1% par rapport à 2024 (+16,1% à taux de change constant et hors Big Event Rental).

Tous nos piliers du marché ont bien performé en 2025. Le chiffre d'affaires des solutions dans le pilier LSP (Live Service Providers) représentait 41,0% du chiffre d'affaires total du groupe, soit un total de 85,9 millions d'euros en 2025. Le chiffre d'affaires LAB (Live Audience Business) représentait 59,0% du chiffre d'affaires total, atteignant 122,2 millions d'euros. Aucun revenu n'a été généré par le Big Event Rental en 2025 en raison de l'absence d'événements sportifs internationaux majeurs, contre 8,0% du chiffre d'affaires total en 2024.

D'un point de vue régional, chaque région a contribué à de bons résultats. En 2025, dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA »), les ventes (hors Big Event Rental) se sont élevées à 100,4 millions d'euros, soit une augmentation de +13,5% par rapport à 2024. En Amérique (« NALA »), le chiffre d'affaires (hors Big Event Rental) a atteint 78,4 millions d'euros, soit une augmentation de +24,4% par rapport à 2024, ou +29,8% à taux de change constant. Enfin, en Asie Pacifique (« APAC »), les ventes (hors Big Event Rental) se sont élevées à 29,4 millions d'euros, soit une baisse de -4,5% par rapport à 2024.

Évolution historique du chiffre d'affaires (en millions d'euros) :



Chiffre d'affaires par zone géographique

(milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Amériques hors BER	Big Event Rentals	TOTAL
Chiffre d'affaires 2025	29.358	100.373	78.403	0.00	208.134
Variation vs. 2024 (%)	-4,5%	13,5%	24,4%	-100%	5,1%
Variation vs. 2024 (%) à taux de change constant	-4,4%	13,6%	29,8%	-100%	6,9%
Chiffre d'affaires 2024	30.734	88.451	63.030	15.779	197.994

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 45,3 millions d'euros en 2025 contre 42,0 millions d'euros en 2024.

Les coûts immobilisés en 2025 comprennent principalement les coûts internes de personnel et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet consiste en des logiciels et du matériel qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 6,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'évolution de ces développements internes fait l'objet d'un suivi fréquent afin de garantir que les avantages économiques futurs restent assurés.

D'autres coûts de recherche et développement restent dans nos dépenses opérationnelles, car l'IAS38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est le suivant :

(milliers d'euros)	2025	2024
Dépenses R&D brutes	47.846	43.731
R&D capitalisée en tant qu'actifs incorporels	-1.970	-0.938
Amortissement des immobilisations incorporelles	2.251	2.251
Avantages relatifs aux dépenses de R&D	-2.809	-2.962
Dépenses de R&D nettes	45.318	42.033

6. EVOLUTION DU PERSONNEL

Répartition du personnel par département (en équivalents temps plein) :

	Services Corporate	Recherche et développement	Ventes et marketing	Production et opérations	Total
31 décembre 2023	72	287	93	179	622
31 décembre 2024	90	327	104	185	705
31 décembre 2025	108	354	118	213	792

Au 31 décembre 2025, EVS comptait un total de 792 employés (équivalents à temps plein), dont 18 contractuels permanents (dont 7 membres de l'équipe de direction), soit une augmentation de 12,4% par rapport à la fin 2024. Le coût salarial total s'élève à 79,2 millions d'euros en 2025 (70,0 millions d'euros en 2024). Tout au long de 2025, le nombre moyen d'employés (hors contractuels permanents) s'est établi à 727, en hausse de 13,2% par rapport à 2024.

7. RÉSULTATS

7.1. Chiffres clés de 2025

IFRS - en millions d'euros, à l'exception du résultat par action, exprimé en euros	1S25	2S25	2025
Revenu	91,8	116,3	208,1
Marge brute	66,6	80,7	147,3
Marge brute %	72,6%	69,4%	70,8%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	14,8	28,6	43,3
Marge d'exploitation – EBIT %	16,1%	24,6%	20,8%
Bénéfice net – part du Groupe	13,3	25,3	38,6
Résultat par action dilué	0,94	1,79	2,73

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée atteint 70,8% pour l'exercice 2025, contre 72,3% pour l'exercice 2024 (-1,5 pts). Cette diminution est principalement liée à l'intégration de la nouvelle division commerciale T-Motion (expliquant -0,6 pts). Les acquisitions ont généralement un profil de marge plus faible lorsqu'elles sont intégrées dans le groupe. À long terme, nous planifions systématiquement de réduire l'écart avec le portefeuille moyen EVS. Cet objectif est généralement atteint par la croissance, les économies d'échelle, le développement software et l'intégration dans notre écosystème. Outre l'impact lié aux intégrations, la baisse de la marge brute est également en partie liée à certains changements dans le modèle économique

organique de EVS. Suite à la mise en place des tarifs douaniers, 2,1 millions d'euros ont été ajoutés à notre base de coûts. Cependant, cet effet est largement compensé par une augmentation de prix de vente annoncée cet été applicable à l'Amérique du Nord.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 7,0% sur base annuelle, principalement suite à l'expansion des membres de l'équipe, principalement pour soutenir notre stratégie de « double down » en Amérique du Nord et accélérer certains de nos tracks R&D. L'intégration des différentes acquisitions ajoute également un coût à notre base de charges d'exploitation. Après une forte augmentation au premier semestre, EVS a démontré sa capacité à contrôler les dépenses du second semestre avec pour objectif d'assurer une marge opérationnelle solide pour l'année.

Globalement, la performance EBIT s'est élevée à 43,3 millions d'euros, générant une marge EBIT de 20,8%. À taux de change constant par rapport à 2024, l'EBIT aurait été de 46,0 millions d'euros, correspondant à une marge EBIT de 21,8%.

Le bénéfice net atteint 38,6 millions d'euros, avec des charges fiscales s'élevant à 4,6 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2025 (contre 3,1 millions d'euros en 2024). Le taux effectif d'imposition sur le résultat est de 10,6%, ce qui est supérieur aux années précédentes. Il convient de noter que la charge d'impôts de 2025 inclut un rattrapage de l'année précédente d'une valeur de 1,2 million d'euros. En excluant cet ajustement, le taux d'imposition normalisé est de 7,9%.

Le bénéfice net conduit à un bénéfice dilué par action de 2,73 EUR (contre 3,01 EUR en 2024).

7.3. Résultats par action (EUR)

	2025	2024 ⁽¹⁾	2023	2025/2024
Nombre moyen pondéré d'actions souscrites moins les actions propres	13.406.051	13.528.730	13.427.915	-0,9%
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	14.104.781	14.177.655	13.950.751	-0,5%
Résultat de base, part du groupe	2,88	3,15	2,75	-8,6%
Résultat net dilué, part du groupe	2,73	3,01	2,65	-9,3%

(1) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024 avec un impact net annuel de -0,3 million d'euros. Voir également les détails dans la note 12.

8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Le bilan reste solide avec une position nette de trésorerie de 58,4 millions d'euros, combinée à un faible niveau d'endettement (dont 14,5 millions d'euros liés aux IFRS 16), résultant en un capital net représentant 72% du bilan total à la fin de 2025.

Le besoin en fonds de roulement atteint 102,2 millions d'euros, soit une augmentation de 11,7% par rapport à la fin 2024, principalement lié à l'augmentation des créances commerciales suite aux récentes ventes de grands projets dans la région NALA, aux fortes livraisons des derniers mois de l'année ainsi qu'à l'intégration des soldes clients T-Motion. Le fonds de roulement représente 49% des ventes à la fin de l'année 2025 (42% en 2024). Les dettes commerciales augmentent de 4,6 millions d'euros, tandis que les niveaux d'inventaire restent stables.

L'augmentation du goodwill de 8,1 millions d'euros résulte des deux acquisitions de la période. Parmi les autres actifs incorporels figurent les coûts de développement interne capitalisés depuis 2022 selon l'IAS38, ainsi que les actifs incorporels liés à la technologie et aux clients acquis dans le cadre des deux acquisitions de l'année.

Les terrains et bâtiments comprennent principalement le siège social à Liège et le droit d'usage des bureaux à l'étranger (IFRS16). En 2025, une réévaluation de la valeur résiduelle du siège social à Liège a entraîné une correction des charges historiques et prospectives d'amortissement (voir détails dans la Note 2.10).

Les stocks s'élèvent à 35,0 millions d'euros, soit une légère augmentation de 0,5 million d'euros par rapport au début de l'année, dans le but de soutenir la croissance continue des activités. Le ratio stock sur ventes reste stable à 17% en 2025.

Les passifs comprennent 14,5 millions d'euros de dettes financières (y compris les parties à long et court terme), principalement liées aux dettes locatives. Les provisions à long terme incluent la garantie technique sur les produits EVS pour la main-d'œuvre et les pièces. Les autres dettes représentent principalement des revenus différés et des paiements anticipés reçus des clients sur des contrats en cours.

La trésorerie nette issue des activités opérationnelles s'élève à 27,7 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2025, contre 63,9 millions d'euros en 2024. Cette baisse est principalement liée à une variance défavorable du besoin en fonds de roulement par rapport à l'année précédente, essentiellement liée aux créances commerciales suite à l'augmentation des activités, notamment en Amérique du Nord, combinée à des différences de conversion défavorables liées à l'affaiblissement du dollar américain sur la période. Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 72,9 millions d'euros, contre 87,8 millions d'euros fin 2024. Cette baisse fait suite aux nouvelles acquisitions de Telemetrics et XD Motion sur la période, au programme de rachat d'actions en début d'année, à l'augmentation du dividende intérimaire

ainsi qu'aux investissements dans des actifs incorporels et corporels et au remboursement des dettes de location, partiellement compensés par les flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles.

À fin décembre 2025, il y avait 14.327.024 actions EVS en circulation, dont 922.093 appartenaient à la société, avec un prix d'achat moyen de 23,26 EUR. À la même date, 824.395 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de 27,38 EUR et des échéances entre octobre 2026 et octobre 2031. Des informations supplémentaires sont disponibles à la note 18.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai 2025 a approuvé l'attribution de 12.819 actions aux employés d'EVS (l'octroi de 34 actions à chaque membre du personnel en proportion de leur durée d'occupation effective ou assimilée en 2024) en récompense de leur contribution aux succès du Groupe.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2025, des provisions de 2,5 millions d'euros étaient disponibles pour couvrir raisonnablement les garanties techniques. Des détails supplémentaires sont également présentés à la note 20.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à divers risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au paragraphe 15 de la déclaration de gouvernement d'entreprise. La direction, le comité d'audit & risques et le conseil d'administration procèdent régulièrement à des analyses des risques de l'entreprise et prennent des mesures pour minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, les objectifs et les politiques relatifs à la gestion des risques financiers et les risques auxquels l'entreprise est exposée sont disponibles dans la déclaration de gouvernement d'entreprise (point 5.1) et dans le chapitre « Risques et incertitudes ». Le risque de change est traité séparément à la note 27.2.

Les circonstances susceptibles d'impacter considérablement l'évolution du Groupe sont présentées dans la section « Risques et incertitudes ».

11. INVESTISSEMENTS

Les investissements d'EVS sont généralement étroitement liés aux besoins en bureaux dans le monde entier et aux exigences du groupe en matière d'infrastructures. La politique du groupe est d'être propriétaire de ses locaux en Belgique, principalement en raison de la taille du bâtiment et des exigences techniques de nos opérations. Cet investissement a été financé principalement par des fonds propres et des prêts bancaires à long terme. Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des terrains et bâtiments s'élève à 40,1 millions d'euros (dont 7,9 millions d'euros d'actifs au titre de droits d'utilisation).

En 2025, EVS a également continué à investir dans des projets de développement interne. Les coûts capitalisés en tant qu'actifs incorporels de 2,3 millions d'euros en 2025 incluent principalement les coûts internes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet comprend des logiciels et du matériel qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 6,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'évolution de ces développements internes fait l'objet d'un suivi fréquent afin de garantir que les avantages économiques futurs restent assurés.

Au cours de l'année, le groupe a également investi dans l'acquisition de deux sociétés (Telemetrics et XD Motion) pour un flux de trésorerie sur la période de 6,6 millions d'euros (net de trésorerie acquise et hors paiements futurs liés au earnout).

12. CAPITAL ET FILIALES

Le capital de EVS Broadcast Equipment SA, de 8.772.323 EUR, est représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-quatre actions (14.327.024) sans aucune désignation de valeur nominale.

Nous nous référons à la note 5 pour la liste des filiales, associés et bureaux de représentation.

13. PERFORMANCE NON FINANCIÈRE – RAPPORT DE DURABILITÉ

La durabilité de l'entreprise est au cœur de la stratégie d'EVS. Nous avons un engagement à long terme envers l'environnement, les membres de notre équipe et les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous pratiquons et démontrons constamment cet engagement à travers diverses initiatives qui ont un impact sur le monde entier. Un rapport détaillé sur le développement durable a été préparé conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et est présenté dans le présent rapport annuel.

14. PERSPECTIVES

Guidance financière

L'année 2026 commence avec un solide carnet de commandes de 182,2 millions d'euros, en croissance de 11,3% par rapport à la même période de l'année précédente.

Les prises de commandes de 2025 ont fortement contribué à notre carnet de commandes à plus long terme, avec des livraisons importantes prévues pour 2027 et au-delà. Par ailleurs, une part importante des prises de commandes du quatrième trimestre a contribué à notre performance de chiffre d'affaires en 2025. Ce délai rapide entre la réception et la livraison des commandes a été possible grâce à l'approche de préproduction institutionnalisée en 2025. Une telle préproduction permet des délais de livraison plus courts.

Les tendances mentionnées ci-dessus impactent notre carnet de commandes réservées pour 2026, estimé à 100,6 millions d'euros, en baisse de -6,0% par rapport au chiffre officiellement déclaré de 107,0 millions d'euros fin 2024. Cependant, nous savons que le carnet de commandes initial de 107,0 millions d'euros s'est quelque peu érodé au cours de l'année 2025 : environ 10,0 millions d'euros ont été déplacés de 2025 vers les périodes futures. Nous considérons cette érosion de notre carnet de commande 2025 comme un événement ponctuel, compte tenu des adaptations apportées à notre modèle de prévision tout au long de l'année 2025. Les milestones liés aux projets sont désormais soigneusement projetés en tenant compte des facteurs de risque potentiels. Ainsi, nous considérons un carnet de commandes ajusté au début de 2025 de 97,0 millions d'euros. Après normalisation, le carnet de commandes en début d'année 2026 est plus solide comparé à 2025. Nous reconnaissons que ce carnet de commandes inclut les revenus de Big Event Rental.

Notre pipeline commercial pour 2026 est solide, avec une croissance de 26% par rapport à la même période de l'année dernière, ce qui nous donne confiance pour voir une croissance de base continue en 2026. Outre la croissance de la base, nous attendons une contribution d'une année complète de notre nouvelle division T-Motion ainsi qu'un important chiffre d'affaires pour les Big Events.

Sur la base de notre carnet de commandes au début de l'année, de notre solide pipeline et de notre capacité à optimiser les flux de production, nous émettons une prévision de chiffre d'affaires pour l'année 2026 entre 220 et 240 millions d'euros.

En ce qui concerne la marge brute, nous nous attendons à maintenir nos marges d'un point de vue organique. L'impact des tarifs douaniers sur le bénéfice brut devrait être compensé par les hausses de prix appropriées. Par ailleurs, nous nous attendons à ce que la nouvelle division T-Motion engendre une érosion de la marge bénéficiaire globale d'environ 1,0 à 1,5 point.

Du point de vue des coûts, nous continuerons à faire des investissements ciblés pour stimuler notre croissance, principalement en renforçant nos équipes au sein de l'organisation afin de garantir que nous disposions des capacités nécessaires pour grandir. Dans le but de maintenir nos marges bénéficiaires opérationnelles, nous équilibrerons soigneusement ces investissements avec nos projections de revenus.

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les tensions géopolitiques, en particulier les troubles au Moyen-Orient, auront probablement un impact sur l'économie de cette région, ce qui pourrait impacter les finances d'EVS en 2026. La région s'est fortement développée ces dernières années et représente désormais une zone importante au sein de la région EMEA. La guerre aura probablement un impact sur les événements en direct (impact immédiat noté) et pourrait avoir un impact à plus long terme sur les investissements dans cette région. Bien qu'il n'y ait pas d'impact majeur à ce stade, les événements pourraient avoir un impact sur l'ensemble de l'année 2026.

16. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

L'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025 a approuvé le paiement d'un dividende brut total de 1,10 EUR par action pour l'exercice 2024.

Pour l'année 2025, un dividende intérimaire de 0,60 EUR par action a été versé en novembre 2025. Un dividende annuel de 1,20 EUR par action sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Dans le cadre du nouveau plan d'allocation du capital, EVS met en œuvre une nouvelle politique de dividendes pour les années 2025-2027, fixant le dividende annuel à 1,20 EUR par action pour les 3 prochaines années. Cette nouvelle politique de dividendes de base entraîne une croissance du dividende de 0,10 EUR par action (soit 9,1%) par rapport à la politique précédente de 2022-2024. Conformément à la stratégie d'allocation du capital définie, et en cas de liquidités excédentaires résiduelles, la société peut envisager de lancer des initiatives ad hoc telles que, par exemple, un programme spécial de rachat d'actions ou un versement spécial de dividendes. La distribution des dividendes est soumise à l'approbation de l'assemblée générale, ainsi qu'à toute évolution des conditions du marché ou de la dynamique de l'entreprise.

Le Conseil d'administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de l'action de 35,37 EUR, cela représenterait un total de 30 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur base de la méthode de calcul définie au niveau de la Loi du 22 mai 2001, et attribué à l'ensemble de la population belge.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Cette section du rapport annuel résume les règles et principes de bonne gouvernance d'entreprise établis par EVS, conformément au Code des sociétés et des associations belge (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts et à la Charte de gouvernance d'entreprise d'EVS. Il met également l'accent sur les activités liées à l'année 2025.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En 2006, le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment avait approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise (« Charte »), jusqu'au 31 décembre 2019, cette charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009. Le Conseil d'administration a révisé et mis à jour cette Charte à la fin de l'année 2019, en tenant compte du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le conseil d'administration a également mis à jour la charte en mars 2023 pour tenir compte des décisions prises depuis lors et continuera de le faire chaque fois que nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe (www.evs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration répond à la plupart des points du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Toutefois, le Conseil d'administration a estimé que certaines exceptions limitées au Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020 étaient justifiées compte tenu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre met en évidence les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons de ces exemptions.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

2.1. Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat compris entre 1 et 4 ans. Le 31 décembre 2025, le conseil d'administration était composé de 9 membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, le président ou son représentant dispose d'un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêts, les personnes impliquées ne participent pas aux débats ni au vote.

Lorsqu'un ou plusieurs postes d'administrateur deviennent vacants en raison d'un décès, d'une démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir temporairement ce poste vacant. Dans ce cas, l'Assemblée générale procédera à la nomination définitive lors de sa prochaine session.

Les membres reçoivent divers documents à chaque réunion du conseil ou accompagnés de la notification de la réunion. Ces documents comprennent des rapports, des résultats financiers, des documents d'investissement et d'autres documents relatifs aux points à l'ordre du jour.

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises et a notamment discuté des questions suivantes : revue stratégique, changements de direction, R&D et développement de produits, cadre de gestion des risques, suivi des filiales, gestion de la liquidité, position commerciale et de trésorerie de l'entreprise, durabilité, points d'affaires 2025, budget 2026 et plan d'affaires à 5 ans, examen des projets d'acquisition et de partenariats, révision de la rémunération du Conseil d'administration et des membres du Management Exécutif, préparation de communiqués de presse et préparation des assemblées générales, gestion des mandats des administrateurs et évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

2.2. Comités spécialisés rattachés au Conseil

Le conseil d'administration d'EVS a mis en place un comité d'audit & risques et un comité de nomination et de rémunération pour effectuer des examens sur des questions spécifiques et donner des conseils à ce sujet. La décision finale reste de la responsabilité collective du Conseil d'administration.

2.2.1. Comité d'audit & risques

Le Comité d'audit & risques est composé de trois administrateurs non exécutifs. Ce comité assume les missions décrites à l'article 7:99 du Code des sociétés et associations belges. Plus généralement, elle assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités concernant l'intégrité des informations financières relatives à la société et la supervision des rapports financiers, de la fonction d'audit interne, de la gestion et de l'anticipation des risques, de la fonction d'audit externe et des relations entre la société et ses actionnaires.

Le Comité d'audit & risques s'est réuni cinq fois en 2025 en présence, pour la plupart des sujets, du CEO, du CFO, du responsable de la comptabilité, du responsable de la gestion des risques et de l'Auditeur de la société.

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et associations belge, les membres suivants du Comité d'audit & risques possèdent les compétences requises en comptabilité et audit : Marco Miserez (avec plus de 15 ans d'expérience dans le

secteur des services financiers), Martin De Prycker (titulaire d'un doctorat en informatique ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers) et Soumya Chandramouli (CFO).

Le président du Conseil d'administration de The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan Deschuyfeleer, n'est plus membre mais reste invité permanent au Comité d'audit & risques depuis l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

2.2.2. Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité assume la mission décrite à l'article 7:100 du Code des sociétés et associations belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités concernant l'élaboration de la politique de rémunération, la révision et l'établissement de la rémunération des cadres et managers de l'entreprise, ainsi que de politique d'intéressement et de variables à long terme et de bonus. Il fait également un suivi et formule des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des membres du conseil et des dirigeants. Les membres du Comité de Nomination et de Rémunération se sont réunis cinq fois en 2025.

3. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration était composé comme suit :

		Genre	Admini- strateur depuis	Comité d'audit & risques	Comité de Nomination et Rémunération	Terme du mandat	Activités en 2025	
							Présences CA (6)	Présences Comités (5 – Audit Co) (5 – NRCo)
Non exécutif								
Martin DE PRYCKER ¹	Administrateur indépendant	M	2016	Président		Mai 2028	6/6	5/5
Chantal DE VRIEZE ²	Administrateur indépendant	F	2017		Membre	Mai 2029	6/6	5/5
Anne CAMBIER ³	Administrateur indépendant	F	2019		Président	Mai 2027	6/6	5/5
Johan DESCHUYFELEER ⁴	Président et administrateur indépendant	M	2020	Invité permanent	Membre	Mai 2028	6/6	5/5
Frédéric VINCENT	Administrateur indépendant	M	2022		Membre	Mai 2026	6/6	5/5
Marco MISEREZ	Administrateur indépendant	M	2022	Membre		Mai 2026	6/6	5/5
Soumya CHANDRAMOULI ⁵	Administrateur indépendant	F	2023	Membre		Mai 2027	5/6	5/5
Exécutif								
Michel Counson	Administrateur délégué	M	1994			Mai 2028	6/6	0
Serge Van Herck ⁶	Administrateur délégué et CEO	M	2023			Mai 2027	6/6	0
Indépendance				100% indépendant	100% indépendant			

¹ Representing Innoconsult BV

² Representing 7 Capital srl

³ Representing Accompany You srl

⁴ Representing The House of Value – Advisory & Solutions BV

⁵ Representing Frinso srl

⁶ Representing InnoVision BV

Michel COUNSON (°1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

Martin DE PRYCKER (°1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'InnoConsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (°1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

Anne CAMBIER (°1970)

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.

Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.

De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

Johan DESCHUYFFELEER (°1958)

Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie. Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Ensuite, Johan retourne chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez GIMV. Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

Frédéric Vincent (°1968)

Frédéric Vincent a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des médias et de l'informatique. Frédéric a commencé à travailler dans l'informatique au sein du groupe Bouygues en 1992. Par la suite, il est entré dans l'industrie des médias en tant que chef de projet chez TF1 en 1995 et a lancé l'opérateur français de télévision payante TPS un an plus tard où il n'était pas seulement responsable des questions techniques, mais aussi pour la programmation et le marketing des chaînes. Après un peu plus de 10 ans, il rejoint Canal+ en 2007, d'abord en tant que Directeur du développement commercial, puis en tant que Chief Digital Officer et enfin en tant que CTIO, où il prend la responsabilité globale de la gestion de l'ensemble des activités techniques et informatiques de Groupe Canal+ (sur la France et à l'étranger). En mai 2016, il rejoint le groupe Renault en tant que CIO. Il est aujourd'hui EVP, Groupe Renault IS/IT & Digital, Président de Renault Digital et membre du Directoire du Groupe Renault. Frédéric est diplômé en informatique de l'Ecole Centrale de Paris.

Marco Miserez (°1987)

Marco Miserez possède 15 ans d'expérience dans le secteur financier et travaille depuis 4 ans comme Senior Equity Investment Manager chez Belfius Insurance. Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur commercial en "Finance and Cross-Cultural Management" à l'Ichec Brussels Management School en 2010, Marco Miserez a travaillé comme Institutional Equity Sales chez KBC Securities et comme Equity Fund Manager chez Candriam (a New York Life Investment Company). Il est administrateur de Belfius Part SA et de Technical Property Fund 2.

Soumya Chandramouli (°1977)

Soumya Chandramouli (représentant Frinso srl) est CFO de Novadip, une entreprise biopharmaceutique en phase clinique, et a été CFO du groupe IBA basé en Belgique, leader mondial de la technologie des accélérateurs de particules. En tant que CFO, Soumya a des responsabilités en partenariat commercial, stratégie et développement commercial, gouvernance d'entreprise, fusions et acquisitions, trésorerie et financement, relations avec les investisseurs, conformité financière et reporting ainsi que fiscalité. Avant Novadip et IBA, elle a travaillé plusieurs années chez Ernst & Young. Elle est titulaire d'un Master en Administration des Affaires de l'Université de Liège et d'un diplôme en Analyse Financière de l'Association belge des analystes financiers ainsi que d'une spécialisation en Leadership d'Entreprise de l'IMD Business School.

Serge Van Herck (°1969)

Serge Van Herck (représentant InnoVision BV) a rejoint EVS en septembre 2019 en tant que CEO. Serge est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électrique de l'Université de Gand et d'un MBA de la Vlerick Leuven Gent Management School en Belgique. Serge a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la diffusion et du satellite et plus de 15 ans d'expérience en tant que CEO, ayant travaillé pour diverses entreprises leaders sur le marché telles que Newtec, Accenture et Belgacom (aujourd'hui Proximus). Avant de rejoindre Newtec en 2003, il a occupé pendant deux ans le poste de Senior Manager au sein de la pratique Communications et High-Tech d'Accenture à Bruxelles. En 2003, il devient directeur du développement commercial de Newtec pour l'Asie et directeur général de Skyware, une ancienne filiale de Newtec en Allemagne. Il a été nommé CEO et président du conseil d'administration de Newtec le 1er mars 2006 et a quitté l'entreprise en 2017. Il a transformé et développé avec succès l'entreprise d'un acteur de niche régional vendant des modulateurs de diffusion à un leader largement reconnu de l'industrie établissant des normes et vendant des solutions complexes de réseaux satellitaires à travers le monde. En 2008, il rejoint la WTA (World Teleport Association) et l'ESOA (European Satellite Operator Association) en tant que membre du conseil d'administration. Il a également été membre du conseil d'administration de la VOKA (Chambre de Commerce et d'Industrie de Flandre). Il est actuellement membre du conseil d'administration d'Agoria (la plus grande organisation patronale et association professionnelle de Belgique).

4. GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité Exécutif.

4.1. Comité exécutif

Au 31 décembre 2025, le Comité Exécutif était composé de:

- Innovision BV, représenté par Serge VAN HERCK, CEO (Chief Executive Officer)
- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO (Chief Financial Officer)
- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CCO (Chief Commercial Officer)
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO (Chief People Officer)
- Openiris Ltd, représenté par Alexander REDFERN, CTO (Chief Technology Officer)
- Tols BV, représentée par Xavier Orri, CXO (Chief Experience Officer)

En 2025 : le changement suivant s'est produit au sein du Comité Exécutif :

- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, ancien Chief Commercial Officer et Chief Strategic Account Officer, a quitté l'entreprise en date du 28 février 2025.

Michel Counson est également Administrateur Délégué mais ne fait pas partie du Comité Exécutif, à sa demande.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement de l'entreprise et de ses affaires. Ses membres sont en contact permanent, reçoivent des informations sur la situation financière du groupe, les ventes et les projets, l'état du développement des produits et des solutions, l'état du déploiement des projets, les questions relatives aux clients et le comité prend des décisions opérationnelles telles que la nomination ou le licenciement du personnel et la conclusion d'accords contractuels. C'est l'organe de décision du groupe.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif délègue les pouvoirs nécessaires à ses filiales pour assurer leur fonctionnement opérationnel. Les filiales commerciales et de support sont faciles à contrôler car leurs activités sont entièrement dépendantes d'EVS Broadcast Equipment SA, basée à Liège (Belgique) : livraison de matériel promotionnel, présence sur des salons, fourniture de

machines ou de pièces d'échange, comptabilité. Le Conseil d'administration de ces filiales est composé principalement de l'Administrateur Délégué du siège, du CEO, du CFO et des managers locaux. Les filiales sont réparties sur des zones géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique). Ce type d'organisation permet une diffusion très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison mère, et chaque région dispose de différents niveaux d'autonomie opérationnelle qui permettent de créer un contact optimal avec le marché.

5. DIVERSITÉ

Conscient de l'importance d'assurer la diversité et l'inclusion de notre personnel pour garantir le bien-être et l'engagement des membres de notre équipe, EVS travaille en permanence sur la diversité d'âge, de sexe, d'ethnie, d'éducation et de parcours professionnel ainsi que sur la géographie du Comité Exécutif, de l'équipe de direction d'EVS et du personnel en général, y compris la diversité des compétences professionnelles. La diversité et l'ethnicité sont importantes pour notre entreprise, compte tenu de la présence mondiale d'EVS. Nous croyons que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour découvrir les talents, pour avoir les bonnes personnes au bon endroit dans l'organisation et pour atteindre l'excellence. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur la représentation des groupes minoritaires à tous les niveaux. Les membres de notre équipe sont les bienvenus peu importe leur origine culturelle, leur sexe, leur langue maternelle, leur âge, etc. Nous avons une tolérance zéro pour le racisme et la discrimination.

C'est d'autant plus important que l'industrie dans laquelle EVS opère est clairement connue pour son manque de diversité entre les sexes. En Europe, moins de 20 % des informaticiens sont des femmes, et d'ailleurs, en Belgique, pour 6 informaticiens diplômés, il n'y a qu'une seule femme. Dans ce contexte, EVS se veut un acteur du changement qui permettra de rééquilibrer ces chiffres, tout en sachant que la parité hommes-femmes est un objectif inatteignable à court terme.

En 2025, en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes en particulier :

- Le Conseil d'administration était composé de 3 femmes sur 9 membres, conformément à l'article 7:86 du Code belge des sociétés et associations concernant le quota de genre au niveau du conseil d'administration selon lequel « *Dans les sociétés cotées [...], au moins un tiers des membres du conseil d'administration doivent être d'un sexe différent de celui des autres membres, le nombre minimum requis étant arrondi au nombre entier le plus proche.* »
- Notre Comité Exécutif (appelé Leadership Team) était composé d'1 femme sur 6 membres et représente 3 nationalités différentes.

6. CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction s'efforce d'assurer un niveau de contrôle des risques aussi adéquat que possible. Les différents risques sont identifiés dans la section financière du rapport annuel. Les caractéristiques les plus importantes des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont :

- Le suivi continu continue des activités, des résultats opérationnels et des risques financiers de la société (y compris la position financière de la société, les risques de change), y compris les différentes filiales du groupe.
- La gestion des systèmes d'information.
- La gestion des risques de sécurité.
- La surveillance des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et les éventuelles infractions.
- La surveillance des règlements et lois, y compris la surveillance des litiges potentiels et des implications financières possibles à cet égard.
- Le suivi du prix des composants et des relations avec nos fournisseurs.
- L'évaluation, avec l'auditeur, de ses observations et, le cas échéant, la demande d'informations complémentaires et d'éclaircissements, et la mise en place d'actions correctives.
- L'évaluation, avec l'auditeur et le comité d'audit & risques, des processus à risque dans la préparation et la correction des états financiers.

Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. Toutes les informations nécessaires à ce processus proviennent de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôle sont en place pour s'assurer qu'il est parfaitement maîtrisé. Depuis le quatrième trimestre 2022, un nouvel ERP a été mis en place de manière globale pour gérer le processus de la commande à l'encaissement de manière efficace. À partir du quatrième trimestre 2023, toutes les entités mondiales sont gérées par cet ERP avec des processus et des contrôles standard. Le système ERP est mis à jour au moins deux fois par an afin d'assurer la conformité au cadre Microsoft.

6.2. Audit externe

En Belgique, il existe une rotation obligatoire de l'auditeur statutaire pour les sociétés cotées : la durée du mandat de l'auditeur statutaire est de trois ans mais peut être librement renouvelée deux fois (c'est-à-dire une durée maximale de neuf ans). Après cette période, le mandat de l'auditeur statutaire peut être renouvelé trois fois supplémentaires (+ neuf ans) ou six fois supplémentaires (+ 18 ans), à condition qu'un appel d'offres public soit organisé ou qu'un autre cabinet d'audit soit nommé pour travailler en collaboration avec l'entreprise existante en tant que « collègue ».

Conformément à ce qui précède, depuis l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Mélanie Adorante, Réviseur d'Entreprise belge, qui a remplacé EY Réviseurs d'Entreprise qui était auditeur d'EVS depuis 2016. Le mandat de l'auditeur est d'une durée de trois ans.

En 2025, tous les honoraires liés à l'auditeur de la société mère, PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Mélanie Adorante, agissant au nom de Mélanie Adorante SRL, et de ses associés, s'élevaient au total à 260.000 EUR pour leurs fonctions d'auditeur. Les autres services d'audit s'élevaient à 119.000 EUR. Aucun service non lié à l'audit n'a été réalisé par l'auditeur en 2025.

7. ACTIONNARIAT

La situation telle qu'elle ressort des dernières déclarations officielles de propriété reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2025, est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base ⁽¹⁾	% de droits de vote
Actions propres EVS	922.093	6,4%	6,4%
Michel Counson	781.500	5,5%	5,5%
Degroof Petercam Asset Management SA	434.933	3,04%	3,04%
Otus Capital Management Limited	428.880	2,99%	2,99%
Ennismore Fund Management Ltd.	422.293	2,95%	2,95%
Non déclarées	11.337.325	79,1%	79,1%
Total	14.327.024	100,0%	100,0%
Total hors actions propres	13.404.931		
Warrants en circulation au 31 décembre	824.395		
Total dilué	15.151.419		
Total dilué hors actions propres	14.229.326		

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions émises, y compris les actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, toutes ayant les mêmes droits. De plus amples informations sur les fonds propres EVS sont disponibles dans la note 18 des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2025, EVS comptait 922.093 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires d'EVS, il y avait 1.346.284 actions enregistrées, dont 781.500 appartenaient à Michel Counson, 104.216 aux employés d'EVS dans le cadre du plan de participation aux bénéfices et le solde à 16 actionnaires. Dans les comptes EVS chez Euroclear, il y avait 12.980.740 actions dématérialisées.

Les actionnaires doivent déclarer leur participation dans les actions EVS dès que leur participation dépasse ou passe au-dessous du seuil de 3 % (exigé par les statuts de la société) et de tout multiple de 5 % (requis par le droit belge). Le pourcentage de participation doit être calculé sur le nombre de base d'actions en circulation (soit 14.327.024 actions à fin 2025).

8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée générale ordinaire le troisième mardi de mai. En 2025, elle s'est tenue le 20 mai dans les locaux de l'EVS et via un système de visioconférence. Au total, 154 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.726.794 actions, soit 26,1% du capital social d'EVS. Toutes les résolutions ont été approuvées à un taux moyen de 98,15% de votes favorables.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à participer à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut valablement voter que si 50% des actions sont présentes ou représentées. Si tel n'est pas le cas, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée et pourra voter, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises à la majorité prescrite par la loi.

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 20 mai 2025, mais n'a pas atteint le quorum requis. Une seconde assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 10 juin 2025. Au total, 163 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.721.388 actions, soit 25,97% du capital social d'EVS. La proposition d'émettre des warrants a été adoptée.

Pour favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi pour mieux les connaître (et les servir), EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations d'une assemblée générale soient signées par le bénéficiaire effectif final. Ainsi, les procurations signées par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent être accompagnées d'une autre procuration, dûment signée par le bénéficiaire effectif final, lui permettant d'exercer ses droits.

9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES

La direction d'EVS s'entretient régulièrement avec les actionnaires pour discuter de l'évolution de l'activité, de la performance et de la stratégie d'EVS, en particulier après la publication de nos mises à jour commerciales et de nos résultats (semestriels). Dans ce contexte, le CEO et la CFO entretiennent des contacts réguliers avec nos principaux actionnaires et apprécient leur contribution. De plus, nous continuons d'examiner les commentaires que nous recevons des groupes consultatifs d'actionnaires. Enfin, nous répondons régulièrement aux demandes écrites des actionnaires quelle que soit leur taille.

La direction d'EVS intensifie constamment l'engagement avec ses actionnaires, car nous considérons le dialogue avec nos actionnaires comme une priorité absolue :

- En 2025, nous avons eu des interactions avec des actionnaires institutionnels à 79 reprises.
- Les événements vont des assemblées individuelles d'actionnaires aux road shows (10 au total, dont plusieurs événements à l'étranger) ou des conférences (1 au total).
- Au cours de ces événements, nous avons rencontré 26 actionnaires distincts de EVS mais aussi rencontré de nombreux nouveaux investisseurs potentiels.
- Les actionnaires institutionnels avec lesquels nous avons un contact régulier représentent 27% du free float. Sachant que près de la moitié du free float est détenue par des actionnaires privés, nous pouvons soutenir que nous avons un contact régulier avec 53% des actionnaires représentant les investisseurs institutionnels.
- Lors des roadshows et conférences, nous engageons également généralement une grande partie des nouveaux investisseurs potentiels.
- Lors du salon IBC à Amsterdam, EVS a organisé pour la première fois un Investor Tour, offrant aux investisseurs et analystes l'opportunité d'évaluer l'étendue et la vitalité de l'industrie des technologies des médias ainsi que la grande variété de ses marchés. Le programme, auquel ont assisté plus de 15 représentants d'investisseurs et analystes, comprenait des démonstrations en direct des dernières innovations EVS présentées au salon, un aperçu des stands d'autres acteurs majeurs du secteur, une visite des stands des dernières acquisitions du Groupe (Telemetrics et XD Motion) ou des investissements minoritaires (Tinkerlist/Cuez), ainsi qu'une visite d'un car-régie dirigé par un partenaire d'intégration. Les retours des participants sur cette nouvelle expérience immersive ont été extrêmement positifs.
- Pour rester en contact étroit avec notre base d'investisseurs privés, nous participons généralement à deux foires d'investisseurs chaque année.

10. POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES DIVIDENDES ET DES BÉNÉFICES

Le Conseil d'administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose, lors de son Assemblée Générale Ordinaire, que ces bénéfices soient distribués au mieux des intérêts de la société et de ses actionnaires. Compte tenu des restrictions légales à la distribution des bénéfices, le conseil d'administration peut proposer une politique de dividende qui tient compte des besoins d'investissement et d'acquisition de l'entreprise. Depuis son introduction en bourse en 1998, la société a versé des dividendes. La société a initié en 2006 le versement en novembre d'un acompte sur dividende. Depuis cette date, la société évalue systématiquement le paiement d'un dividende intérimaire en novembre de chaque année. Le versement du dividende final fait suite à l'Assemblée générale prévue en mai.

Pour 2025, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2026, l'approbation de la distribution d'un dividende brut total par action de 1,20 EUR pour l'exercice fiscal.

Le ratio de distribution évolue depuis quelques années aux alentours de 40% du bénéfice par action.

	2023	2024	2025
Dividende (EUR)	1,10	1,10	1,20
EPS (EUR)	2,65	3,03	2,73
Ratio de distribution des dividendes	42%	36%	44%

Conformément à la stratégie de l'entreprise, EVS a développé un cadre d'allocation du capital end-to-end. L'objectif est d'assurer la transparence sur la manière dont le free cash flow sera déployé au sein de l'entreprise. Sur la base des plans de croissance de l'entreprise, l'allocation de cash sera principalement axée sur la génération de croissance organique et inorganique.

À des fins de croissance organique, la société réserve une partie de son free cash flow pour permettre des investissements internes. L'objectif de ces investissements est d'assurer l'accélération de notre potentiel de croissance en allouant des fonds aux projets qui offrent un retour sur investissement solide au fil du temps. Dans ce domaine, nous avons décidé par le passé de lancer des développements internes spécifiques, tels que VIA MAP à titre d'exemple. En 2025, l'entreprise a lancé le plan « Double Down North America » sous ce pilier.

Pour la croissance inorganique, la société mettra de côté des fonds pour soutenir les activités d'acquisition potentielles. L'objectif ici est de se concentrer sur des solutions adjacentes qui complètent le portefeuille actuel de EVS. Nous nous sommes fixé comme objectif de faire fructifier ce fonds chaque année en mettant de côté une partie de notre free cash flow. Ce tampon pour les acquisitions sera géré de manière proactive afin d'assurer un rendement optimal et d'éviter toute érosion de la trésorerie, jusqu'à ce que les fonds soient alloués à une acquisition déterminée.

En tant que troisième pilier, EVS continuera à verser un dividende de base. Pour les 3 prochaines années (2025-2027), nous proposons une nouvelle politique de dividende, fixant le dividende annuel à 1,20 euro par action. Cette politique de dividende de base renouvelée prévoit une croissance de 0,10 euro par action (soit 9,1%) par rapport à la politique précédente couvrant la période 2022-2024.

Un quatrième pilier de la stratégie d'allocation du capital concerne un programme annuel de rachat d'actions, reflétant la confiance du conseil d'administration dans la trajectoire de croissance à long terme d'EVS et sa forte génération de trésorerie. Le programme permet à la société d'acquérir des actions qui seront détenues en tant qu'actions propres, offrant ainsi une flexibilité pour soutenir des plans d'intéressement à long terme, des transactions stratégiques potentielles et d'autres objectifs corporate liés au développement d'EVS.

En cas d'excédent de trésorerie résiduel, la société peut envisager de lancer des initiatives ad hoc telles que, par exemple, un programme spécial de rachat d'actions ou le versement de dividendes spéciaux.

Certains des piliers susmentionnés sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, et tous restent soumis à tout changement des conditions du marché ou de la dynamique de l'entreprise. La stratégie d'allocation de capital sert de cadre pour guider nos décisions, tout en nous permettant de nous adapter lorsque les conditions du marché changent.

Le Conseil d'administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de l'action de 35,37 EUR, cela représenterait un total de 30 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges sont concernés). Le nombre exact d'actions doit être calculé ultérieurement, sur base de la méthode de calcul prévue par la loi du 22 mai 2001 (basée soit sur le prix de clôture moyen des 30 jours précédents, soit sur le prix de clôture la veille de l'attribution de ces actions, suivant ce que le Conseil d'administration juge le plus représentatif) et attribuée à l'ensemble de la population belge.

Les dividendes sont payables à l'institution financière suivante :
ING BANK SA ("Single ESES Paying Agent Euroclear")
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

11. INFORMATIONS EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

L'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, relatif aux obligations des émetteurs de valeurs mobilières admises à la négociation sur un marché réglementé, impose aux sociétés cotées de publier certains éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique d'acquisition.

Structure du capital

Un aperçu complet de la structure du capital de la Société au 31 décembre 2024 se trouve à la section 7 « Actionnariat » de la présente déclaration sur le gouvernement d'entreprise.

Restrictions aux transferts de valeurs mobilières

Les statuts d'EVS ne contiennent aucune disposition limitant le transfert d'actions.

Détenteurs de titres avec droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de tels titres.

Plans d'actionnariat salarié

Chaque année, le Conseil d'administration propose à l'approbation de l'assemblée générale annuelle la distribution d'un certain nombre d'actions de la Société à chaque employé belge de la Société qui a été embauché avant le 1er janvier de l'année concernée, au prorata de leurs services effectifs (ou équivalent), dans le cadre d'un plan d'intéressement relatif à la distribution des bénéfices de cet exercice.

Restriction des droits de vote

Chaque action EVS donne droit à l'exercice d'une voix lors des assemblées générales.

Les statuts de la Société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote par les actionnaires, pour autant que les actionnaires concernés remplissent toutes les formalités d'admission à l'assemblée générale et aient respecté les règles applicables en matière de publicité des participations importantes.

Pactes d'actionnaires

Le 4 avril 2025, Michel Counson et Wallonie Entreprendre SA ont conclu un accord d'actionnaires visant (i) à établir un mécanisme de droit réciproque de première offre pour tout transfert futur d'actions de la société par l'une ou l'autre partie, et (ii) à soumettre Wallonie Entreprendre à un engagement de blocage de cinq ans sur les actions acquises auprès de Michel Counson. Cependant, ces restrictions sont soumises à certaines exceptions, notamment en cas d'offre publique recommandée par le conseil d'administration de la société.

À l'exception de cet accord, la Société n'a connaissance d'aucun autre pacte d'actionnaires ni de relation spécifique entre ses actionnaires.

Nomination des membres du conseil d'administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont énoncées à la section 2 « Conseil d'administration » de la présente Déclaration de gouvernement d'entreprise.

Modification des statuts

Les modifications des statuts doivent être soumises par résolution à l'Assemblée générale. Pour être approuvée, la résolution exige la présence ou la représentation d'au moins 50 % du capital social et le vote affirmatif des détenteurs d'au moins 75 % des suffrages exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion peut être convoquée à laquelle il n'y a pas de quorum de présence. L'exigence de vote à la majorité spéciale susmentionnée reste toutefois applicable.

Capital autorisé

En vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2023, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum d'un million six cent mille euros (1.600.000 EUR), hors prime d'émission. Ces augmentations de capital peuvent être réalisées par souscription en numéraire, apport en nature, constitution de réserves ou primes d'émission, avec ou sans création d'actions. Dans la limite de cette autorisation, le Conseil d'administration peut émettre des obligations convertibles en actions ou en droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. Dans le cas d'une augmentation de capital social avec prime d'émission, cette prime doit être inscrite et tenue dans un ou plusieurs comptes séparés des capitaux propres au passif du bilan. De même, en cas d'émission de droits de souscription, leur prix d'émission doit être inscrit et conservé dans un ou plusieurs comptes séparés des capitaux propres au passif du bilan. A l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration peut limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel, selon les modalités à déterminer par le Conseil d'administration et sous réserve du respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. Cette autorisation générale est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication de la résolution du 5 juin 2023, et est renouvelable. Le Conseil d'administration a le droit de modifier les statuts dans la mesure nécessaire pour tenir compte de l'utilisation de l'autorisation accordée par le présent article (article 7 des statuts).

Acquisition d'actions propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022, a donné l'autorisation suivante au Conseil d'Administration (article 10 des statuts) :

1. La Société peut acquérir, mettre en gage ou céder ses propres actions conformément à la loi.
2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022, le Conseil d'administration est autorisé à acquérir en bourse ou autrement, des actions de la Société dans la limite de 20% au maximum des actions émises, entièrement libérée, à un prix unitaire qui ne peut être inférieur de plus de 20% au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne peut être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé au cours de clôture des 20 derniers jours de cotation des actions de la Société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.
3. En outre, conformément à l'article 7:218, § 1er, 4° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est expressément autorisé à céder les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel de la Société ou de ses filiales.
4. Les facultés et autorisations visés au présent article sont étendus à l'acquisition et à la cession d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par la Société au sens du Code des sociétés et des associations.

Accords ou titres importants susceptibles d'être touchés par un changement de contrôle de la société

Aucun

12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence pour sa Charte de gouvernance d'entreprise. Conformément au principe « se conformer ou expliquer » énoncé dans ledit Code, le conseil d'administration se réserve le droit d'apprécier et d'ajuster l'application de ces normes de bonne gouvernance au regard du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et de ses contraintes y afférentes, comme expliqué ci-dessous :

- **Audit interne indépendant (Article 4.14 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) :** Compte tenu de la taille de l'entreprise, il a été décidé et confirmé régulièrement qu'un audit interne indépendant, tel que prévu par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, serait disproportionné pour une entreprise de la taille d'EVS. Nous croyons cependant qu'il est important d'avoir une culture solide axée sur les processus, où nous nous concentrons sur l'adoption des processus globaux définis et évaluons régulièrement l'efficacité de nos processus. Nous favorisons une culture d'amélioration continue où nous nous concentrons sur le développement de mécanismes de contrôle interne qui aident l'entreprise à surveiller les risques et les inefficacités. En interne, l'équipe de modélisation des processus métier (BPM) soutient l'entreprise dans la mise en place de processus efficaces. Le fait que les processus globaux servent de base au déploiement de notre ERP nous permet de surveiller l'efficacité et l'adhésion des processus globaux à travers les systèmes. Grâce au 'process mining', nous pouvons identifier des inefficacités ou détecter des non-conformités. Dans le cadre de l'amélioration continue, l'équipe BPM soutient l'entreprise dans l'identification des points de contrôle pour chaque processus ; Nous

utilisons ces informations pour améliorer notre environnement de contrôle global et accroître notre efficacité. Ces étapes nous permettront de mettre en place un cadre de contrôle interne au fil du temps. De plus, EVS a créé une nouvelle fonction en 2023 : responsable des risques, de la trésorerie et du reporting financier, qui se concentre de manière proactive sur l'identification et la réduction des risques à l'échelle de l'entreprise. Parallèlement à ce fonctionnement interne, c'est le Comité d'audit & risques qui formule des recommandations sur l'environnement de contrôle, la gestion des risques et les actions de mitigation, veillant également à la réactivité du management aux conclusions et recommandations du comité d'audit & risques. En 2025, le nouvel auditeur PwC a reformulé un ensemble de recommandations et de points d'attention pour soutenir l'évolution future du cadre de contrôle interne. Le management veillera à répondre de manière diligente aux éléments soulevés par l'auditeur externe.

- **Partie de la rémunération des administrateurs non exécutifs sous forme d'actions (article 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) :** les administrateurs non exécutifs sont rémunérés uniquement en honoraires fixes conformément aux meilleures pratiques européennes/UK. Suite à une étude sur la pratique et le benchmark dans ce domaine menée en 2021 et réitérée en 2023, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de permettre aux administrateurs non exécutifs de recevoir une partie de leur rémunération sous forme d'actions de la société afin d'éviter les conflits d'intérêts et de préserver l'indépendance des administrateurs non exécutifs. Une telle position est réexaminée régulièrement par le Conseil d'administration.
- **Seuil minimum d'actions détenues par les dirigeants (article 7.9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) :** s'agissant des dirigeants, et suite à une étude sur la pratique et le benchmark en la matière réalisée en 2021, notamment sur des sociétés de taille comparable, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir pour éviter toute spéculation et compte tenu également du fait que, bien que cela ne soit pas obligatoire, la majorité des membres du management exécutif est déjà actionnaire d'EVS. Une telle position est examinée régulièrement par le Conseil d'administration sur la base de pratiques et de références mises à jour. Par ailleurs, même s'il n'y a pas de seuil minimum, il convient de noter que le conseil d'administration encourage fortement les dirigeants à détenir des actions de l'entreprise.

EVS se conforme à toutes les autres dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, notamment, par souci de clarté :

- (i) évaluation des systèmes de contrôle interne et des risques (article 4.11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) : une analyse a été réalisée en 2021 et 2022 : le Comité d'audit sur les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société est suivi par le responsable de la trésorerie et de la gestion des risques à partir de 2023 et renforcé par une équipe interne de modélisation des processus métier qui soutient l'entreprise dans l'évaluation de l'efficacité et de l'adhésion des processus.
- (ii) période minimale d'acquisition de 3 ans pour les options d'achat d'actions EVS (article 7:11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) s'appliquant aux plans de bons de warrants EVS 2020, 2021, 2023 et 2024 ainsi qu'au plan d'options d'achat sur actions 2022, qui est également combiné avec des objectifs de performance et pluriannuels comme expliqué dans les sections 13.3.1.2.1.1 (d) et 13.3.2.1.4.
- (iii) l'évaluation du Comité d'audit (article 9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) qui a été réalisée pour la dernière fois en 2022 sur la base d'une évaluation externe et indépendante et en 2024 sur la base d'une évaluation interne.

13. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

13.1. Introduction

Nous sommes très fiers d'avoir considérablement augmenté le soutien de nos actionnaires en 2025 concernant notre rapport sur les rémunérations, qui a été approuvé à une majorité de 96,25% lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025 (+56,7% du soutien des actionnaires par rapport à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021, et même +67,9% de soutien aux actionnaires par rapport à l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022). Nous sommes également très reconnaissants pour le soutien accru des actionnaires en 2025 concernant l'approbation de la proposition d'émission de bons de warrants, adoptée à 99,9% des voix exprimées.

Nous sommes très satisfaits de cette dynamique positive qui montre que nous avons pris au sérieux les dissensions exprimées par nos actionnaires en 2021 et 2022, notamment à travers :

- (a) la révision de la structure et du contenu du présent rapport de rémunération, qui a été mis à jour (i) en augmentant le niveau de notre reporting en termes de mesures de performance en ce qui concerne la rémunération variable des membres de la Direction générale et en (ii) expliquant les raisons pour lesquelles nous nous écartons du Code belge des sociétés et des associations en matière de rémunération variable de nos dirigeants, tandis que nous alignerons progressivement leur intéressement à long terme sur le rendement et les objectifs pluriannuels.
- (b) la mise à jour de notre politique de rémunération, en considérant que les aspects ci-dessus sont conformes aux normes du marché et afin d'accroître encore notre transparence vis-à-vis de nos actionnaires.
- (c) un dialogue continu avec nos actionnaires. Nous apprécions les précieux commentaires de nos actionnaires et nous tiendrons compte de leurs points de vue dans nos efforts pour créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Dans ce contexte, nous tenons à remercier nos actionnaires pour leur soutien renouvelé.

13.2. Les Administrateurs

13.2.1. Politique de rémunération

EVS s'engage à disposer d'un conseil d'administration capable de fournir des analyses sectorielles, du dynamisme, de l'innovation et de la diversité afin de mieux refléter les exigences uniques du marché EVS. C'est un moteur essentiel de la stratégie de croissance rentable d'EVS dans un secteur international et innovant. Pour attirer, motiver et conserver des administrateurs non exécutifs compétents tout en contribuant à la performance à court et long terme de l'entreprise, notre politique de rémunération EVS accorde aux administrateurs non exécutifs les rémunérations suivantes :

- Administrateurs non exécutifs : les administrateurs non exécutifs reçoivent la rémunération fixe et cash suivante :
 - une rémunération annuelle fixe du conseil (y compris la participation jusqu'à six réunions par an) ;
 - une rémunération supplémentaire pour toute réunion supplémentaire à laquelle ils assistent ; et
 - une rémunération de comité pour chaque réunion de comité spécial à laquelle ils participent

Il n'y a pas de rémunération variable.

- Administrateurs exécutifs : Les administrateurs exécutifs ne reçoivent pas de rémunération liée au conseil d'administration.

Cette politique encourage non seulement la fréquentation et les contributions, mais soutient également nos administrateurs non exécutifs dans l'intégration de l'innovation technologique, de la diversité culturelle et de nouvelles perspectives. De plus, elle favorise une gestion prudente des risques, tout en s'alignant sur les recommandations belges d'instituts de gouvernance tels que Guberna, et utilise des groupes d'entreprises paires pour établir des références belges pertinentes aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique.

La politique et la rémunération des administrateurs non exécutifs et exécutifs sont approuvées par l'Assemblée générale ordinaire.

Depuis que l'Assemblée générale ordinaire de mai 2023 a approuvé la politique de rémunération 2023 (effective au 1er janvier 2023), la rémunération des administrateurs est donc fixée comme suit (EUR) :

		Rémunération fixe annuel du conseil		Rémunération pour participation aux réunions additionnelles		
		Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comités spéciaux ⁽²⁾	Conseil d'administration ⁽³⁾	Comités spéciaux ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾
Non-exécutif						
Innoconsult BV. représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	2.000	1.500	
7 Capital Srl. représenté par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000		2.000	1.500	
Acompany You Srl. représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	2.000	1.500	
The House of Value – Advisory & Solutions BV. représentée par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	44.000		2.000	1.500	
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000		2.000	1.500	
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000		2.000	1.500	
Frinso Srl représentée par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	22.000		2,000	1,500	
Exécutif						
Michel COUNSON	Administrateur délégué		Aucune rémunération prévue			
InnoVision BV représenté par Serge VAN HERCK	Administrateur délégué		Aucune rémunération prévue			

(1) Couvrant jusqu'à 6 réunions par an

(2) Pour le Président de comités spéciaux uniquement

(3) Au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence

(4) Par participation

(5) L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022 a approuvé à l'unanimité l'octroi aux membres du Conseil d'administration d'une rémunération globale complémentaire de 25.000 euros par an pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour l'exercice de missions exceptionnelles dans le cadre de leur fonction d'administrateur telles que validées par le Conseil d'administration (telles que, notamment, les entretiens, réunions de préparation et autres réunions internes autres que les réunions du Conseil d'administration ou d'un Comité (Audit, Rémunération ou Stratégique)). Ce montant est réparti par le Conseil d'Administration entre ses membres en fonction du nombre et de l'importance des missions exceptionnelles effectivement réalisées par chacun d'entre eux

Les montants forfaitaires sont ajustés prorata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année.

Remarques :

- La Société et ses filiales ne versent aucun prêt personnel, garantie ou autre aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction Générale.
- Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les Administrateurs non exécutifs à la fin de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent aucune action, warrant ou stock-option. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient d'aucune rémunération liée à la performance ni d'avantages de retraite.

13.2.2. Rapport de rémunération 2025

En 2025, les administrateurs non exécutifs ont reçu la rémunération suivante pour l'exécution de leur mandat (EUR) en application de la politique de rémunération 2023 telle que décrite ci-dessus :

		Montant fixe		Montant variable lié à la participation aux réunions		Autres	TOTAL 2025
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux		
Non-exécutif							
Innoconsult BV. représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	-	7.500	-	33.500
7 Capital Srl. représenté par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000	-	-	7.500	-	29.500
Acompany You Srl. représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	-	7.500	10.000	43.500
The House of Value – Advisory & Solutions BV. représenté par Johan DESCHUYFELEER	Administrateur indépendant	44.000	-	-	7.500	-	51.500
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000	-	-	7.500	1.500	31.000
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000	-	-	7.500	-	29.500
Frinso Srl. représenté par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	22.000	-	-	7.500	-	29.500
Exécutif							
Michel COUNSON	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
InnoVision BV. représenté par Serge VAN HERCK	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
TOTAL							248.000

Au 31 décembre 2025, sur la base des dernières déclarations reçues par la société et de la dernière modification du registre des actionnaires, les membres du Conseil d'administration détenaient, directement ou indirectement, 784.000 actions sur un total de 14.327.024, soit 5,5% du capital.

13.3. Le CEO et les autres membres du Management Exécutif (Leadership Team)

13.3.1. Politique de rémunération

13.3.1.1 Notre vision

EVS s'engage à offrir à chacun un package de rémunération individualisé, équitable et compétitif, reflétant sa performance et son niveau de responsabilité.

Notre politique de rémunération concernant les membres du Management Exécutif repose sur cinq valeurs fondamentales qui guident nos efforts pour attirer, motiver et retenir des cadres compétents et professionnels :

- Premièrement, nous veillons à ce que notre rémunération s'aligne sur celle des groupes de référence de l'entreprise afin d'établir des références belges pertinentes par rapport aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique pour rester compétitif sur le marché local.
- Deuxièmement, nous nous efforçons d'être innovants en envisageant de nouvelles méthodes de différenciation pour proposer des packages de rémunération uniques et attractifs.
- Troisièmement, nous trouvons un équilibre entre les marchés belge et international pour garantir que nos packages de rémunération restent pertinents et compétitifs à l'échelle mondiale.
- Quatrièmement, nous considérons la spécificité du secteur technologique pour répondre aux demandes uniques de cette industrie en évolution rapide.

- Enfin, notre politique est conçue pour promouvoir une croissance rentable et durable à long terme tout en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les clients et le personnel.

Ensemble, ces valeurs sous-tendent notre politique de rémunération et nous permettent d'attirer et de retenir les meilleurs talents, compétences et aptitudes, tout en motivant nos dirigeants à atteindre les ambitions et objectifs à court et long terme de l'entreprise.

Dans ce contexte, le niveau de rémunération est déterminé en fonction des tâches et responsabilités et est évalué chaque année par le Comité de Nomination et de rémunération. Le niveau de rémunération est également comparé à celui de références externes, soit par des études, soit par des conseils juridiques externes. Notre politique de rémunération prend en compte la position sur le marché et les contributions individuelles de chaque membre du Management Exécutif, conformément à notre politique de rémunération applicable à tout le personnel de l'entreprise. À cette fin, nous utilisons la méthodologie d'évaluation des emplois du groupe Hay (gérée par la société Korn Ferry) pour classer les fonctions et les comparer aux pratiques du marché. Le service RH demande à Korn Ferry Hay Group d'effectuer régulièrement une revue de la classification existante afin d'assurer une base correcte, cohérente et solide pour les candidatures liées à la classification. Chez EVS, les comparaisons avec le marché sont faites par rapport à la médiane du marché, plutôt que par rapport à la moyenne. Notre rémunération est positionnée autour de la médiane du marché, visant généralement entre le 25e et le 75e percentile. Les références utilisées sont choisies en fonction du secteur, de la taille des entreprises et de la localisation.

13.3.1.2 Composantes de rémunération du CEO et des autres membres du Management Exécutif

13.3.1.2.1 Vue d'ensemble

Notre politique de rémunération pour les membres du Management Exécutif prévoit :

- Une compensation fixe complétée par
- Une compensation en espèces variable (STI) à court terme basée sur des critères de performance financière et non financière (EBIT, prises de commandes et performance) versés en espèces et
- Un intéressement à long terme (LTI) consistant en des warrants/options d'achat sur actions.

Les piliers de la rémunération variable sont répartis selon les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Rémunération de base (RB)	STI (a) à 100%	Mesures STI (a)			LTI (b) Options d'achat d'actions	Autres avantages (c)	Cotisations d'assurance et de retraite (c)
			Fin.	Fin.	Non-Fin.			
			EBIT	Prise de commande	Performance			
CEO	450.163 EUR	40% de RB	70%	-	30%	Max. 45% de RB	Aucun	N/A
CCO		45% de RB	35%	55%	10%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CFO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CMO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CPO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CTO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CXO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A

(a) Intéressement à court terme (STI) en espèces

Les paramètres financiers et non financiers de l'Incentive à Court Terme (STI) (par exemple l'EBIT annuel, les prises de commandes et la performance, comme prévu dans la politique de rémunération) sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques d'EVS à court terme.

- Financier
 - o L'objectif annuel d'EBIT (Bénéfice avant intérêts et impôts) permet à notre société de viser l'amélioration de notre rentabilité, d'assurer notre performance financière et de renforcer notre capacité financière à long terme, notamment pour assurer le respect de notre politique de distribution de dividendes.
 - o L'objectif annuel de prises de commandes est essentiel pour nous assurer d'augmenter nos ventes ainsi que le renforcement de la relation client tout en garantissant à notre entreprise de maintenir une croissance constante de nos revenus et de consolider notre position sur le marché.
- Non-Financier
 - o L'objectif de performance annuel permet de se concentrer sur les projets qui sont soit importants et/ou urgents à réaliser au cours de l'année donnée, compte tenu de l'intérêt de l'entreprise et de ses clients.

L'opportunité cible et l'opportunité maximum pour le STI sont décrites ci-dessous :

Opportunité de cible STI

- CEO : 40% de la rémunération de base
- CCO : 45% de la rémunération de base
- Autres cadres : 25% de la rémunération de base

Opportunité maximum STI

- CEO : 60% de la rémunération de base (1,5x la cible)
- CCO : 80% de la rémunération de base (1,775x la cible)
- Autres cadres : 37,5% de la rémunération (1,5x la cible)

Tous les éléments ci-dessus améliorent la valeur pour les actionnaires en contribuant à la stratégie de croissance, aux intérêts et à la durabilité à long terme de notre entreprise, en combinaison avec l'attribution de warrants ou d'options sur actions, qui offrent des avantages ciblés à long terme. Il est à noter que la réalisation des métriques liées à l'intéressement à court terme sera toujours évaluée à périmètre constant par rapport au budget.

Les objectifs financiers STI sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice comptable concerné et les réalisations sont suivies trimestriellement et évaluées annuellement. La période d'imposition est le dernier exercice financier et le montant du STI est confirmé à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Le Comité de Nomination et de Rémunération évalue les réalisations des objectifs et le paiement correspondant par rapport aux résultats de l'entreprise afin de s'assurer que les objectifs futurs restent en ligne avec la performance globale de l'entreprise.

Les pondérations en pourcentage des critères STI sont évaluées chaque année par le Conseil d'administration et adaptées, si nécessaire, en modifiant notre politique de rémunération, sous réserve de l'approbation de nos actionnaires.

(b) Intéressement à long terme sous forme de warrants/options sur actions (LTI)

Les options sur actions qui portent sur des actions existantes ou donnent le droit de souscrire à des actions nouvellement créées en cas d'augmentation de capital future sont appelées « warrants » en Belgique. Alternativement, la société peut également attribuer des options sur actions portant uniquement sur des actions existantes, ci-après dénommées options sur actions. Dans les deux cas, le bénéficiaire aura le droit d'acheter des actions de la société à un prix prédéterminé (prix d'exercice) avant une date d'expiration mais après une période d'acquisition minimale de 3 ans, ce qui implique que la société récompense, retient, et motive les managers exécutifs sur le long terme. Dans la plupart des pays, les options sur actions sont considérées comme imposables lorsqu'elles sont exercées. En Belgique, cependant, un régime spécial est en place qui prévoit une imposition lorsque les options sont attribuées. Ainsi, il y a un investissement initial lors de l'attribution des options sur actions, ce qui implique que le bénéficiaire peut perdre cet investissement initial si les warrants ou les options sur actions ne peuvent pas être exercées (par exemple, si le warrant ou l'option sur action expire avant d'atteindre le prix d'exercice ou en cas de départ du bénéficiaire de la société).

La rémunération en warrants/options sur actions contribue à la stratégie commerciale, aux intérêts et à la pérennité de notre entreprise et est en ligne avec les attentes des actionnaires en termes de création de valeur actionnariale:

- D'une part, dans la mesure où les bénéficiaires sont directement incités à contribuer à la croissance profitable de l'entreprise, dont ils peuvent bénéficier par l'exercice de leurs warrants/options sur actions si la valeur de l'entreprise devait augmenter entre le moment de l'attribution et l'exercice de ces warrants/options sur actions. Cela les motive également à prendre des mesures durables et créatrices de valeur.
- D'autre part, dans la mesure où les bénéficiaires sont incités à rester et à investir dans l'entreprise s'ils veulent pouvoir bénéficier de l'exercice des warrants/options sur actions qui leur ont été attribués, les warrants/options étant imposés au moment de l'attribution (cet investissement étant perdu en cas de départ) et ne peuvent être exercés qu'au plus tôt trois années civiles après leur attribution.

(c) Autres avantages et contributions à la pensions

Le CEO et les autres membres du Management Exécutif sont des sociétés de gestion qui fournissent leurs services sur une base indépendante, ce qui implique qu'ils ne bénéficient pas d'autres avantages, assurances et cotisations de retraite comme le font nos employés.

(d) Accent sur la performance et les objectifs pluriannuels

Alors que la rémunération variable ci-dessus de nos managers exécutifs s'écarte en principe du Code belge des sociétés et des associations, ce qui est permis sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale (aux termes de l'alinéa 2 de l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, dans une société cotée, si la rémunération variable d'un manager exécutif est supérieure au quart de sa rémunération annuelle, un quart au moins de la période de performance doit excéder deux ans et un autre quart doit excéder trois ans, sauf accord contraire de l'Assemblée Générale), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système actualisé de LTI sur base de warrants/stock-options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI sur base de warrants/stock-options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

Ce LTI mis à jour est un outil puissant pour aligner encore davantage les intérêts du management exécutif de notre entreprise avec la croissance durable à long terme d'EVS. En offrant des récompenses pour la fidélité, la croissance de la rentabilité et les objectifs ESG, le LTI mis à jour contribuera davantage à renforcer la culture de responsabilisation, à générer un succès durable pour EVS sur le long terme et à accroître la valeur pour les actionnaires.

À partir de 2023, le LTI mis à jour fournit chaque année un nombre variable de warrants/stock-options basé sur :

- **Performance à long terme**, qui est évaluée sur la base (1) de la croissance de la rentabilité à long terme (croissance de l'EBIT sur deux ans) et (2) de l'évolution positive des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), jusqu'à un niveau de 50% du poids du LTI. Depuis 2022, EVS a introduit les instruments de mesure nécessaires pour évaluer ces indicateurs de performance à long terme et attribuer en conséquence des LTI sur base de warrants/stock-options. Les deux indicateurs sont régis par les plans stratégiques et ESG pluriannuels d'EVS.
- **Fidélisation et rétention** du Management Exécutif, ce qui garantit la croissance stratégique d'EVS. Etant donné que les bénéficiaires doivent payer un impôt non récupérable lors de l'attribution des warrants/stock-options (au niveau belge), et qu'ils sont tenus d'attendre une période d'acquisition minimale de 3 ans avant de pouvoir exercer leurs warrants/stock-options, le LTI offre une récompense aux membres de l'équipe qui restent dans l'entreprise pendant une période déterminée.

La LTI actualisée accordée au CEO et aux autres membres du Management Exécutif peut être résumée comme suit :

Critères LTI

	Performance		Fidélisation/rétention
	Objectifs financiers pluriannuels	Objectifs ESG	
LTI 2025 et au-delà	25%	25%	50%

Conformément à notre engagement à offrir une rémunération équilibrée et axée sur la performance, le programme LTI a été progressivement ajusté depuis 2023 :

- renforcer le lien entre la rétention et la performance. À partir de 2025, 50% des avantages LTI seront basées sur la performance, renforçant les incitations qui stimulent la performance, dont l'évaluation est basée respectivement sur (i) les objectifs financiers pluriannuels et (ii) les objectifs ESG.
- pour garantir que la performance soit évaluée sur plusieurs années en fonction des objectifs financiers, à savoir la croissance de l'EBIT sur deux ans.

Versement du LTI

Objectif de performance (financier et ESG)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<50%	50%	100%	150%
Versement	0%	0%	100%	200%

(e) Écart potentiel par rapport à la politique de rémunération des membres du Management Exécutif

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 a approuvé que, dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions de l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration puisse s'écarter temporairement de la politique de rémunération 2023 si nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la pérennité d'EVS, par le biais de l'octroi d'un bonus autonome aux membres du Management Exécutif basé sur le pourcentage des prises de commandes sécurisées de plus de 5 ans ou des prises de commandes liées à un Big Event Rental, dans les deux cas plafonnés à un pourcentage maximum de 0,2% des prises de commandes concernées. Un « Big Event Rental » est défini comme une location de produits et/ou solutions EVS dans le cadre d'un grand événement qui n'a pas lieu chaque année. En effet, la nature de l'activité évolue progressivement vers des partenariats stratégiques à très long terme, qu'il convient d'encourager. Les transactions exceptionnelles ne sont pas prévisibles sur une base annuelle et nécessitent des récompenses exceptionnelles. Pour mettre en œuvre une telle dérogation, le Comité de nomination et de rémunération présentera une demande spéciale de dérogation au Conseil d'administration pour discussion et approbation. Aucune dérogation de ce type ne sera mise en œuvre en l'absence d'approbation préalable du Conseil d'Administration. Tout écart sera décrit et expliqué dans le rapport annuel de rémunération de la société conformément au Code belge des sociétés et des associations.

Le Conseil d'administration n'a pas mis en œuvre une telle dérogation à la politique de rémunération au cours de l'année 2025.

13.3.1.2.2 STI

a. CEO

Objectif EBIT (70%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT : 45.000 kEUR	< 36.000 kEUR	36.000 kEUR	45.000 kEUR	54.000 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (30%)	Objectif cible				Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

Opportunité STI maximale : 60% de la rémunération de base (soit 270.097 EUR)

b. CCO

Objectif EBIT (35%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT : 45.000 kEUR	< 36.000 kEUR	36.000 kEUR	45.000 kEUR	54.000 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (10%)	Sur cible				Cap
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

Objectif de prise de commandes (55%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	Super plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	110%	120%
Versement	0%	30%	100%	145%	200%

STI Opportunité maximale : 80% de la rémunération de base

c. CFO, CTO, CPO, CMO, CXO

Objectif EBIT (70%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT : 45 000 kEUR	< 36.000 kEUR	36.000 kEUR	45.000 kEUR	54.000 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (30%)	Sur cible				Cap
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

STI Opportunité maximale : 37,5% de la rémunération de base

Remarques sur le reporting 2025 :

- Les objectifs de performance financière (EBIT et prise de commandes) sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice financier concerné et les réalisations sont suivies trimestriellement et évaluées annuellement : bien qu'il soit préjudiciable pour les activités EVS (notamment en ce qui concerne la concurrence) de divulguer les détails de l'objectif de prise de commandes, nous avons décidé de partager à la fois l'objectif EBIT 2025 et la réalisation afin d'accroître la transparence envers nos actionnaires. Il convient de noter que la réalisation de l'EBIT est toujours mesurée à un périmètre constant par rapport au budget.
- Les objectifs de performance non financière sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice financier concerné et évalués annuellement :
 - o Les objectifs de performance non financière du CEO étaient basés sur (i) les résultats de l'enquête d'engagement des membres de l'équipe EVS 2025 et (ii) l'enquête de satisfaction client 2025 (Devoncroft NPS)

- Les objectifs de performance non financière des autres membres du Management Exécutif concernent la satisfaction client, la satisfaction des membres de l'équipe et l'efficacité opérationnelle. Voici quelques exemples d'objectifs de performance pour 2025 :
 - Satisfaction client
 - Maintenir des produits et services de haute qualité (y compris cross-solutions)
 - Optimisation du SLA et des services professionnels
 - Optimisation supplémentaire du support aux partenaires de distribution
 - Satisfaction des membres de l'équipe
 - Amélioration supplémentaire de notre performance et de la gestion des talents
 - Favoriser une culture d'innovation et de travail d'équipe
 - Renforcer l'accent ESG dans toutes les équipes
 - Efficacité opérationnelle :
 - Amélioration supplémentaire des processus internes
 - Augmenter la productivité grâce à l'IA
 - Amélioration supplémentaire de notre gestion des coûts

Il n'y a pas d'acompte pour la rémunération variable des membres du Management Exécutif.

13.3.1.2.3 Dispositions de « claw-back »

À titre préliminaire, veuillez noter que les dispositions de « claw-back » sont limitées car les bénéficiaires potentiels ne reçoivent aucune avance.

(a) Conséquences sur la STI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et d'autres membres du Management Exécutif, le STI n'est pas dû, sauf en cas de résiliation (i) par EVS sans motif (ou pour indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) ou (ii) par le prestataire avec motif, auquel cas, le prestataire reste en droit au paiement du STI :

- se rapportant à l'exercice social précédant celui au cours duquel la résiliation écrite aura été notifiée.
- relatives à l'exercice social au cours duquel la résiliation écrite aura été donnée uniquement si la résiliation écrite est postérieure au 1er juillet dudit exercice, et uniquement au prorata temporis (ou lorsque la cause est l'indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) – 50 % de ce STI est dû si la résiliation écrite est donnée avant le 1er juillet de cet exercice ou 100 % de ce STI est dû si la résiliation écrite est donnée après le 1er juillet de cet exercice.

(b) Conséquences sur le LTI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et d'autres membres du Management Exécutif, les warrants / options sur actions non exerçables sont perdus, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

13.3.2. Rapport de rémunération pour l'année 2025

13.3.2.1.1 Aperçu

CEO

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
EBIT annuel	70%	36.000.000 €	45.000.000 €	54.000.000 €	43.342.000 € (96,32% de l'objectif EBIT)
Versement		63.023 €	126.045 €	189.068 €	114.435 € 90,79% de l'objectif cible
Non financier	30%				
Objectifs de performance*		27.010 €	54.020 €	81.029 €	54.020 € 100% de l'objectif cible
Versement					
TOTAL					168.455 € 93,55% de l'objectif cible

* Des exemples des objectifs de performance pour 2025 sont énoncés sous 13.3.1.2.2. c.

Autres

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
Financier					
EBIT annuel	70 (35 pour le CCO uniquement)	36.000.000 €	45.000.000 €	54.000.000 €	43.342.000 € (96.31% de l'objectif EBIT)
Objectif de prise de commandes	55 pour le CCO uniquement	Non divulgué	Non divulgué	Non divulgué	Non divulgué
Versement EBIT		117.123 €	234.246 €	351.369 €	212.670 € (90.79% de l'objectif cible)
Versement prise de commandes		17.727 €	59.089 €	85.678 €	43.176 €
Non-financier					
Objectifs de performance*	30 (10 pour le CCO uniquement)	47.510 €	95.020 €	142.529 €	115.875 € 121,95% de l'objectif cible
Paieement					
TOTAL					371.720 € 95,7% de l'objectif cible

* Des exemples des objectifs de performance pour 2025 sont énoncés sous 13.3.1.2.2. c.

13.3.2.1.2 CEO

InnoVision BV, représentée par Serge Van Herck, CEO, a reçu en tant que rémunération de base un montant total de 450.163 EUR et un STI de 168.455 EUR pour l'année 2025.

L'augmentation de 10% de la rémunération de base par rapport aux 405.555 EUR de l'année dernière est attribuée à la décision du Conseil d'administration, suite à une recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération. Cette décision a été prise après une évaluation approfondie par deux sociétés indépendantes de benchmarking. Leur analyse a démontré qu'un ajustement de la rémunération était justifié compte tenu de la complexité accrue du rôle et du périmètre d'action du CEO :

- Le groupe est passé de 550 ETP en 2020 à 792 ETP en 2025 (+44%) et son chiffre d'affaires a progressé de 88,1 millions d'euros en 2020 à 208,1 millions d'euros en 2025 (+136%).
- La société, initialement spécialisée dans les équipements de broadcast, est devenue une plateforme technologique plus large permettant la production vidéo en direct dans de nombreux secteurs et environnements. Aujourd'hui, les solutions EVS combinent hardware, software, robotique, intelligence artificielle et services pour la prise en charge de workflows en direct complexes.
- La société continue de développer sa présence non seulement sur les marchés traditionnels de la diffusion, mais aussi au-delà des segments connexes, notamment grâce à des fusions-acquisitions récentes, dans des domaines tels que les médias numériques, l'événementiel, la communication d'entreprise, le divertissement et d'autres environnements de contenu en direct où la fiabilité, la faible latence et l'efficacité opérationnelle sont essentielles.

Cette expansion soutenue en termes d'envergure, de complexité et de portée stratégique au cours des cinq dernières années a profondément transformé le rôle et le champ d'action du CEO, ce qui se reflète dans la classification des fonctions. L'augmentation des responsabilités et des exigences en matière de création de valeur qui en découle justifie l'ajustement de la rémunération de base.

Il s'agit de la première augmentation salariale significative depuis 2023, lorsque la rémunération du CEO est passée de 363.225 EUR à 400.801 EUR en raison de l'évolution des seuils de rémunération pour ces postes.

13.3.2.1.3 Autres membres du Management Exécutif

Pour l'exercice fiscal 2025, les autres membres du Management Exécutif étaient :

- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO (Chief Financial Officer)
- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CCO (Chief Commercial Officer)
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, CSO (Chief Strategic Account Officer)
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO (Chief People Officer)
- Openiris Ltd, représenté par Alexander REDFERN, CTO (Chief Technology Officer)
- Tols BV, représenté par Xavier Orri, CXO (Chief Experience Officer)

En 2025 : les changements suivants ont eu lieu au sein du Management Exécutif :

- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, ancien Chief Commercial Officer and Chief Strategic Account Officer, a quitté l'entreprise au 28 février 2025. Dans ce contexte, RCG Srl a reçu :
 - o Le paiement de sa Rémunération de Base jusqu'au 28 février 2025.
 - o une indemnité de résiliation égal à 157.345,64 EUR conformément aux dispositions de résiliation de son contrat de service et suivant l'article 2.7 de la politique de rémunération.
 - o Pas de STI pour l'année 2025.
 - o En considération des obligations supplémentaires de non-concurrence, dans le cadre de l'accord de règlement concernant la résiliation de l'accord de service de RCG Srl, représenté par Quentin Grutman, le conseil d'administration a, tel que proposé par le Comité de Nomination et Rémunération, décidé de manière exceptionnelle en application de l'article 13.3.1.2.3. (b) qu'ils puissent continuer à bénéficier des warrants et stock-options déjà accordés dans le cadre des plans de 2021 et 2022 et conformément aux termes des régimes applicables (y compris un éventuel « Claw-back » en cas de rupture).

Les autres membres du Management Exécutif ont reçu une rémunération globale de base de 1.684.711 EUR (coût total pour l'entreprise) et un STI de 384.509 EUR (coût total pour l'entreprise) pour l'année 2025. Ces montants incluent l'indemnité de résiliation mentionnée ci-dessus de 157.345,64 EUR versée à RCG Srl, représentée par Quentin Grutman, ancien Chief Commercial Officer and Chief Strategic Account Officer, conformément aux dispositions de résiliation de son contrat de service. Ce qui précède représente un coût total moyen pour l'entreprise concernant la rémunération de base de 294.984 EUR et de 76.902 EUR pour le STI par autre membre du Management Exécutif.

13.3.2.1.4 Warrants / Options sur actions

Comme indiqué dans la procédure énoncée au point 13.3.1.2.1 (d), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système mis à jour de LTI à base de warrants/stock-options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI à base de warrants/stock-options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

13.3.2.1.4.1 Attribution de warrants en 2025

En 2025, le CEO et les autres membres du Management Exécutif se sont vu proposer et ont accepté les warrants suivants, conformément au Plan de Warrants EVS 2025 :

Serge Van Herck (InnoVision BV)	37.000 warrants (plafond atteint)	+37,5% par rapport au montant cible
Alex Redfern (Openiris Ltd)	9.500 warrants d'arrêt	+37,5% par rapport au montant cible
Nicolas Bourdon (Ikario SRL)	9.500 warrants d'arrêt	+37,5% par rapport au montant cible
Pierre Matelart (M2C SRL)	9.500 warrants d'arrêt	+37,5% par rapport au montant cible
Xavier Orri (Tols BV)	9.500 warrants d'arrêt	+37,5% par rapport au montant cible
TOTAL	75.000 warrants	

Les warrants ci-dessus ont été accordés selon un ratio de +37,5% par rapport au montant On-Target sur base de la procédure définie à la 13.3.1.2.1 (d) basée sur les critères et versements LTI suivants :

1) Critères LTI

Performance Objectif financier pluriannuel (25%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réel
Réalisations	<50%	50%	100%	150%	
Objectif : croissance annuelle de 10% conformément au plan d'affaires EVS sur 5 ans (croissance EBIT continue sur deux ans)		Croissance annuelle de 5% Augmentation de l'EBIT = 1,82 Moyenne EBIT 2023-2024 = 38,22	Croissance annuelle de 10% Augmentation de l'EBIT = 3,64 Moyenne EBIT 2023- 2024 = 40,04	Croissance annuelle de 15% Augmentation de l'EBIT = 5,46 Moyenne EBIT 2023- 2024 = 41,86	Croissance annuelle de 18% Augmentation de l'EBIT = 6,65 Moyenne EBIT 2023-2024 = 43,05 Plafond atteint – croissance de l'EBIT sur deux ans**
Versement	0%	0%	100%	200%	200%

** voir les chiffres dans le tableau « Résultats EBIT » ci-dessous

Performance ESG (25%)	Insatisfaisant		Objectif cible		Plafond	Réel
Réalisations	Insatisfaisant	À améliorer	Satisfaisant	Excellent	Exceptionnel	
Objectif : Maintenir la médaille d'argent d'Ecovadis et augmenter le score	Perte de la médaille d'argent	Perte de la médaille d'argent	Maintien de la médaille d'argent	Maintien de la médaille d'argent + augmentation de 2%	Maintien de la médaille d'argent + augmentation de 5%	Maintien de la médaille d'argent + augmentation de 2%
Païement	0%	0%	100%	150%	200%	150%

Loyauté/Rétention (50%)

Résultats EBIT:

	2022	2023	2024
EBIT	31,7	41,1	45
Deux dernières années	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Moyenne EBIT deux dernières années		36,4	43,05
Croissance annuelle (2 ans de suite)			18%

2) Versements LTI

Critères LTI	Objectif de performance sur plusieurs années	Seuil	Loyauté / rétention
Poids	25%	25%	50%
Versement	50% (200% de 25%)	37,5% (150% sur 25%) +37,5% comparé à l'objectif cible	50%

3) Remarques

Il convient de noter à cet égard que :

- La valeur des warrants est déterminée par référence à la juste valeur des instruments equity attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Sholes (en tenant compte des caractéristiques et conditions dans lesquelles les instruments ont été attribués) afin de respecter la politique de rémunération applicable et notamment le plafond qui y est mentionné (respectivement max. 45% de la rémunération de base pour le CEO et max. 20% de la rémunération de base pour les autres membres du Leadership Team).
- Le nombre d'options sur actions à l'objectif est révisé par le conseil d'administration sur une base annuelle en tenant compte de leur valeur telle que déterminée également par le modèle Black & Sholes. Comme les années précédentes, le montant de versement de warrants On-Target était équivalent en 2025 à environ 35% de la rémunération de base pour le CEO et à environ 13,5% de la rémunération de base pour les autres membres du Leadership Team.

13.3.2.1.4.2 Plan de warrants 2025 et autres plans de warrants actifs

Les principales caractéristiques du Plan de warrants 2025 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 21 octobre 2025
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2028)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2029
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 20 octobre 2031)
- Prix d'exercice : 35,65 EUR (cours moyen de clôture de l'action EVS 30 jours avant le 21 octobre 2025)

Autres plans de warrants actifs, dont les principales caractéristiques étaient les suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Date d'attribution	22 octobre 2020	22 juin 2021	29 septembre 2022	25 octobre 2023	25 septembre 2024	21 octobre 2025
Période d'acquisition	3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2023)	3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2024)	3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2025)	3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2026)	3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2027)	3 année civile (jusqu'au 31 décembre 2028)
Premier jour d'exercice possible	1er janvier 2024	1er janvier 2025	1er janvier 2026	1er janvier 2027	1er janvier 2028	1er janvier 2029
Durée des options	6 ans (date d'expiration des warrants : 21 octobre 2026)	6 ans (date d'expiration des warrants : 21 juin 2027)	6 ans (date d'expiration des options d'achat : 28 septembre 2028)	6 ans (date d'expiration des options d'achat : 24 octobre 2029)	6 ans (date d'expiration des options d'achat : 24 septembre 2030)	6 ans (date d'expiration des options d'achat : 20 octobre 2031)
Prix d'exercice	13.69 EUR (Cours moyen de clôture de l'action EVS 30 jours avant le 22 octobre 2020)	18.21 EUR (Cours moyen de clôture de l'action EVS 30 jours avant le 22 juin 2021)	18.62 EUR (Dernier cours de clôture avant le 29 septembre 2022)	25.85 EUR (Dernier cours de clôture avant le 25 octobre 2023)	28.80 EUR (Dernier cours de clôture avant le 25 septembre 2024)	35.65 EUR (Cours moyen de clôture de l'action EVS 30 jours avant le 21 octobre 2025)

13.3.2.1.4.3 Warrants 'vested' et exercés en 2025

En 2025, les warrants suivants du plan de warrant 2021 ont 'vested' et le CEO ainsi que les autres membres du Management Exécutif ont exercé les warrants suivants conformément au plan de warrants 2020 et 2021, comme suit :

Management Exécutif	Warrants 'vested'	Warrants exercés
Serge Van Herck	33.000 vested	5.000 mandats exercés et vendus et 12.500 mandats exercés et achetés
Alex Redfern	2.000 vested	2.000 mandats exercés et vendus
Quentin Grutman	10.000 vested	10.000 mandats exercés et vendus
Nicolas Bourdon	7.500 vested	8.700 mandats exercés et vendus et 7.500 warrants exercés et achetés
Pierre Matelart	7.500 vested	7.500 mandats exercés et vendus
Xavier Orri	2.000 vested	/
TOTAL	62.000 warrants vested	53.200 mandats exercés

13.4. Informations comparatives sur l'évolution des rémunérations et des performances de l'entreprise - Ratio entre le membre de la direction le mieux rémunéré (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la rémunération du Groupe EVS sur une période de 5 ans.

En EUR	2021	2022	2023	2024	2025
Évolution de la rémunération					
Rémunération moyenne des employés	90.281	93.268	102.145	108.966	108.833
Rémunération annuelle de tous les employés	47.287.513	53.456.704	60.497.215	70.024.178	79.154.607
Performances EVS					
EBIT (millions d'euros)	37,1	31,7	41,1	45,0	43,3
Prises de commandes (millions d'euros)	149,3	218,8	192,9	208,6	225,0
ROCE	38,0%	31,3%	34,6%	39,4%	32,6%
Cash-flow libre (millions d'euros)	38,2	3,5	28,2	57,4	13,6

En termes de méthodologie, la rémunération moyenne des employés est calculée en divisant le coût total des salaires par le nombre moyen d'ETP dans l'année. En 2025, le dénominateur (c'est-à-dire le nombre moyen d'ETP) ne prend en compte que les salariés sur le registre de paie pour le calcul de la rémunération moyenne par employé.

Tel que défini par la loi du 28 avril 2020, le Groupe publie le ratio entre le membre de la direction le mieux rémunéré (CEO) et l'employé le moins bien payé en Belgique. Pour 2025, ce ratio est de 12,3x. L'employé le moins bien payé est défini comme un employé à temps plein en Belgique ayant travaillé un an complet et détenant le salaire de base le plus bas en fin d'année. La rémunération totale réelle reçue par cet employé est prise en compte dans le calcul du ratio.

14. PROCÉDURES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et associations, l'administrateur InnoVision BV (représenté par Serge Van Herck) a déclaré lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 novembre 2025 qu'il y avait un conflit d'intérêts potentiel en lien avec les décisions sur la rémunération fixe et les décisions sur warrants (telles que définies ci-dessous), ce qui figurait à l'ordre du jour de cette réunion du conseil. Conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et associations belges, les extraits pertinents du procès-verbal de cette réunion sont fournis ci-dessous :

« Nature des décisions - Confirmation des décisions du 18 février 2025 et du 2 avril 2025 auxquelles le CEO s'est abstenu de délibération et de vote et, dans la mesure nécessaire, de toutes les années précédentes, d'indexer et d'augmenter la rémunération de base du CEO (les « Décisions de rémunération fixe ») ainsi que de confirmer ses décisions du 20 octobre 2025 auxquelles le CEO s'est abstenu de délibération et de vote et, dans la mesure du nécessaire, de toutes les années précédentes, pour accorder des warrants au CEO (les « Décisions de warrants »). »

Conséquences financières des décisions pour EVS :

- Décisions de rémunération fixe - Conformément aux décisions sur la rémunération fixe, EVS a indexé et augmenté la rémunération de base du CEO. À la suite des décisions prises les 18 février 2025 et 2 avril 2025, la rémunération de base du CEO est passée de 405.555 EUR à 450.163 EUR, soit une augmentation annuelle de 44.608 EUR, ce qui représente donc une augmentation du coût annuel pour EVS. Les indexations et augmentations de la rémunération de base du CEO ont également été décidées les années précédentes, comme indiqué dans le rapport annuel de rémunération d'EVS qui fait partie de son rapport annuel.

- Décisions sur les warrants - Conformément aux décisions sur les warrants, EVS a accordé un total de 37.000 warrants au CEO en 2025 et des chiffres équivalents les années précédentes tels que rapportés dans le rapport annuel de rémunération EVS qui fait partie de son rapport annuel. L'octroi de ces warrants en 2025 entraînera, en cas d'exercice, l'émission de 37.000 nouvelles actions par EVS en échange du paiement d'une contribution en espèces par le CEO correspondant au prix d'exercice pour chacun des warrants exercés. Ainsi, l'octroi des warrants au CEO entraînera un renforcement des capitaux propres d'EVS et n'aura donc aucune conséquence financière négative pour EVS. L'attribution des warrants au CEO entraîne cependant moins de warrants disponibles pour attribution aux autres bénéficiaires du Plan de warrants. Il en va de même pour les warrants accordés les années précédentes.

Justification des décisions :

- Décisions sur la rémunération fixe - Les décisions sur la rémunération fixe sont conformes à la politique de rémunération d'EVS, qui vise à garantir que la rémunération d'EVS aligne la performance et le niveau de responsabilité avec les critères belges afin d'attirer, motiver et fidéliser des individus compétents et professionnels dans un marché hautement technologique et dans le but de professionnaliser encore davantage la gouvernance de l'entreprise. Conformément à cette politique, et après examen par le Comité de rémunération et de nomination comme indiqué dans le procès-verbal des réunions de février et avril 2025, l'indexation et l'augmentation de la rémunération de base du CEO ont été approuvées. De plus, il convient de noter que les décisions sur la rémunération fixe sont cohérentes avec les recommandations formulées par le Comité de nomination et de rémunération (dont le CEO n'est pas membre).

- Décisions sur les warrants - Les décisions sur les warrants constituent la mise en œuvre des décisions des assemblées générales extraordinaires des actionnaires (AGE) d'EVS en 2025 et les années précédentes, qui ont approuvé l'émission d'un certain nombre de warrants à accorder à une liste définie de bénéficiaires, y compris le CEO, par lesquels les actionnaires ont délégué au Conseil d'administration les pouvoirs pour procéder à l'octroi effectif de ces warrants, selon les termes et conditions fixés par le conseil dans le Plan de Warrants, qui sont les mêmes pour tous les bénéficiaires. Plus précisément, concernant l'octroi des warrants au CEO, il est fait référence à la politique de rémunération d'EVS en ce qui concerne la justification de la rémunération du CEO, y compris l'octroi de warrants dans le cadre de l'intéressement à long terme. Le nombre de warrants accordés au CEO a été déterminé par le conseil en fonction des paramètres de la politique de rémunération (c'est-à-dire un maximum de 45% de sa rémunération de base) ainsi que du nombre de warrants devant être disponibles pour être offerts aux autres bénéficiaires approuvés par l'AGE. De plus, il convient de noter que les termes du Plan de Warrants sont validés par le Comité de nomination et de rémunération (dont le CEO n'est pas membre) avant d'être approuvés par le Conseil. (...)

Résolution : Après délibération, le Conseil d'administration (pour éviter tout doute, composé uniquement des administrateurs non en conflit) a conclu à l'unanimité que les décisions sur la rémunération fixe et les décisions sur les warrants sont dans l'intérêt supérieur d'EVS et confirme ses décisions des 18 février 2025 et du 2 avril 2025 ainsi que de toutes les années précédentes, visant à indexer et augmenter la rémunération de base du CEO, et confirme ses décisions du 20 octobre 2025 et de toutes les années précédentes, d'accorder des warrants au CEO, dans chaque cas avec effet rétroactif à partir de la date initiale des décisions et selon les termes qui y sont énoncés. »

15. RISQUES ET INCERTITUDES

Investir dans les actions d'EVS Broadcast Equipment (« EVS ») comporte des risques. Comme l'exigent les règlements de l'UE et la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et arrêté royal du 14 novembre 2007), vous et tout investisseur devez examiner attentivement les éléments de risque suivants, ainsi que toutes les autres informations contenues dans ce rapport annuel, avant d'acheter nos actions ordinaires. Si l'un des risques suivants se produit, nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation pourraient être affectés. Dans ce cas, le cours de nos actions ordinaires pourrait baisser et vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

EVS évolue dans un environnement dynamique et hautement compétitif. Dans le cadre de notre cadre de gestion des risques d'entreprise, nous identifions, évaluons et surveillons les risques susceptibles d'affecter notre capacité à atteindre nos objectifs stratégiques. Ces risques découlent des opérations internes, des développements technologiques, de la dynamique du marché, des changements réglementaires et des facteurs géopolitiques. Bien que nous maintenions un registre complet des risques et des plans d'atténuation, tous les risques ne peuvent pas être totalement éliminés.

Les risques décrits ci-dessous incluent à la fois les risques génériques inhérents à notre secteur et les risques spécifiques identifiés lors de notre mise à jour d'évaluation des risques 2025, qui a examiné tous les risques précédemment identifiés et intégré des risques nouveaux ou émergents.

15.1. Risques génériques

Les risques suivants sont inhérents aux marchés dans lesquels EVS opère et sont courants aux entreprises technologiques desservant l'industrie du broadcast et des médias :

- Une concurrence intense peut entraîner une pression sur les prix ou une perte de parts de marché.
- Une part importante de nos revenus dépend de l'industrie du broadcast ; des ralentissements dans ce secteur pourraient nuire à nos résultats.
- Malgré la diversification du portefeuille, nos familles de serveurs XT et XS restent centrales dans nombre de nos solutions ; Une demande réduite pour ces produits pourrait affecter les performances.
- Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, y compris des pénuries de composants électroniques, peuvent affecter notre capacité à produire et livrer des produits.
- Des retards, des pénuries ou des problèmes de qualité de la part des fournisseurs peuvent affecter la disponibilité des produits et la satisfaction des clients.
- Notre capacité à attirer et à fidéliser le personnel clé est essentielle pour soutenir la croissance.
- La baisse des prix moyens de vente pourrait nuire aux marges.
- Une grande fiabilité des produits est attendue par nos clients ; d'éventuels problèmes de qualité pourraient nuire à notre réputation.
- Ne pas innover ou ne pas gérer les transitions de produits pourrait réduire les revenus futurs.
- Les changements technologiques rapides et l'évolution des normes industrielles peuvent rendre les produits obsolètes.
- Des problèmes d'interopérabilité avec des systèmes tiers pourraient retarder ou annuler des installations.
- Des produits complexes peuvent contenir des défauts non détectés, ce qui pourrait affecter la confiance des clients.
- Une gestion inefficace de la croissance pourrait nuire aux opérations.
- Les opérations internationales nous exposent à des risques monétaires, réglementaires et géopolitiques.
- La croissance du marché des serveurs vidéo et des solutions numériques 'tapeless' pourrait ne pas répondre aux attentes.
- Les cycles d'investissement des clients sont longs et imprévisibles, affectant la visibilité du chiffre d'affaires.
- L'utilisation de propriétés intellectuelles open source ou tierces peut imposer des contraintes de licence.
- Le manquement à la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire à la compétitivité.
- Des réclamations pour violation de propriété intellectuelle pourraient entraîner des litiges coûteux.
- Des contrôles à l'exportation peuvent restreindre les ventes internationales.
- Des réglementations environnementales, sanitaires et de sécurité peuvent augmenter les coûts d'exploitation.
- Les acquisitions peuvent détourner l'attention de la direction ou ne pas offrir la valeur attendue.
- Des modifications des normes comptables peuvent affecter les résultats rapportés.
- Maintenir des contrôles internes solides et une conformité liée aux entreprises cotées peut mettre les ressources à rude épreuve.
- Du capital supplémentaire peut être nécessaire pour soutenir les opérations et peut ne pas être disponible dans des conditions acceptables.

15.2. Approche de gestion des risques

Notre processus de gestion des risques est supervisé par le Conseil d'administration via le Comité d'audit & risques, qui garantit que le CEO et le leadership Team gèrent activement le profil de risque de l'entreprise. Les risques sont identifiés par des évaluations internes, des ateliers et le suivi des évolutions externes telles que les tendances du marché, les évolutions réglementaires et les événements géopolitiques.

Chaque risque est évalué en fonction de l'impact, de la probabilité et de l'exposition résiduelle après avoir pris en compte les contrôles existants. Des plans de mitigation sont définis, mis en œuvre et surveillés régulièrement. La plupart des mesures de mitigation sont en cours, avec 57 des 63 actions actuellement en cours et 4 entièrement mises en œuvre.

Tout en nous concentrant sur les risques prioritaires, nous maintenons un registre complet de tous les risques matériels afin d'assurer cohérence, transparence et allocation optimale des ressources.

15.3. Principaux risques identifiés dans le cadre de la mise à jour 2025 de l'évaluation des risques

Suivant le registre des risques le plus récent, les risques suivants représentent l'impact potentiel le plus significatif pour EVS. Tous les risques ne peuvent pas être divulgués en détail en raison de la confidentialité ou de la sensibilité concurrentielle.

Cybersécurité et continuité des activités

Risque d'incidents cybernétiques entraînant l'arrêt de systèmes critiques, y compris les environnements de R&D, CRM, ERP, e-mail et systèmes de production.

Risque d'interruption des activités due à un plan de continuité des activités (BCP) incomplet. Bien qu'un cadre BCP existe, il est courant de tester le BCP chaque année et d'assurer un déploiement rapide et complet lorsque cela est nécessaire.

Risque de vulnérabilités liées à la sécurité des données dans nos produits et solutions.

Environnement géopolitique

Risque de déclin des affaires dans certaines zones géographiques dues à la montée des tensions géopolitiques et au protectionnisme.

Attraction et rétention des talents

La difficulté à attirer les talents dans les domaines des ventes, pré-ventes et support, en particulier dans la région NALA, peut limiter le potentiel de croissance.

La rétention des talents clés reste une priorité, surtout à mesure que la complexité organisationnelle augmente.

Évolution du marché et de la technologie

Risque de ne pas anticiper les évolutions du secteur, y compris la transition des solutions axées hardware vers des solutions software et cloud.

Risque de faire des choix techniques ou architecturaux incorrects pour de futurs développements, pouvant conduire à des produits obsolètes ou non pertinents.

Qualité des produits et attentes des clients

Risque de contrôles qualité insuffisants avant le lancement du produit, surtout pour les nouveaux produits complexes.

Risque d'un manque de retour client pour l'introduction de nouveaux produits, ce qui peut affecter l'adoption et la satisfaction.

Risque lié à la réussite des Big Events dans le délai et la rentabilité prédéfinis.

Risques opérationnels et liés à la chaîne d'approvisionnement

Risque de planification inadéquate des achats, absence de stratégies de double sourcing et de surveillance des fournisseurs.

Risque de processus d'approvisionnement inefficaces, en particulier en ce qui concerne l'intégration et l'automatisation ERP.

Risque d'une planification de production inadéquate, pouvant affecter les délais de livraison et la satisfaction client.

Concentration du marché et diversification des clients

Risque de dépendance excessive à un nombre limité de clients clés ou de partenaires de distribution, malgré les efforts de diversification en cours.

Risques réglementaires et de conformité

Risque de non-conformité aux exigences de reporting non financier en évolution, y compris la taxonomie européenne et la CSRD.

Risque de faire affaire avec des parties sanctionnées.

Risque de violation des droits de propriété intellectuelle tiers, nécessitant une surveillance renforcée et potentiellement des ressources supplémentaires.

Gouvernance et processus internes

Risque d'un cadre de contrôle interne insuffisant, en particulier à mesure que les nouveaux processus ERP mûrissent.

Risque de priorisation inadéquate des projets de transformation interne, entraînant des inefficacités et une fatigue des ressources.

Croissance externe (M&A)

Risques liés à l'intégration post-acquisition, y compris l'alignement culturel, l'harmonisation des processus et l'intégration technologique.

Fiscalité

Risque de modifications de la législation fiscale affectant les déductions fiscales liées à l'innovation, avec un impact potentiel sur le bénéfice net et le EPS.

Risque de fraude

Risque de fraude pouvant entraîner des conséquences financières et réputationnelles potentielles.

Le Conseil d'Administration

Liège, 14 avril 2026

CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO*

Veerle De Wit, CFO*

Certifient que, sur la base de leurs connaissances,

- a) les états financiers annuels, établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle des actifs, de la situation financière et des résultats du Groupe EVS,
- b) le rapport de gestion présente de manière fidèle les événements importants et donne un aperçu fidèle de l'évolution de l'activité et des résultats du groupe EVS au cours de la période de référence.

* agissant pour le compte d'une bv/SRL

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2025

(milliers d'euros)	Notes	2025	2024 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	3	208.133	197.994
Coût des ventes	6.1	-60.878	-54.919
Marge brute	6.1	147.255	143.075
Marge brute %		70,8%	72,3%
Frais de ventes et administratifs	6.3	-56.981	-53.987
Frais de recherche et développement	6.2	-45.318	-42.033
Autres produits	6.6	1.195	420
Autres dépenses	6.6	-1.532	-1.734
Rémunération sous forme d'actions et plan ESOP	18.4	-1.277	-1.107
Bénéfice d'exploitation (EBIT)		43.342	44.634
Marge d'exploitation (EBIT) %		20,8%	22,5%
Produits d'intérêts sur prêts et dépôts	6.5	780	908
Charges d'intérêt	6.5	-1.272	-1.124
Autres produits / (charges) financiers nets	6.5	100	886
Part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	5	191	352
Bénéfice avant impôts (PBT)		43.141	45.656
Impôts sur le revenu	7	-4.588	-3.051
Bénéfice net		38.553	42.605
Attribuable à :			
Part du groupe		38.553	42.605
Résultat par action (en nombre d'actions et en EUR)	8	2025	2024
Nombre moyen pondéré d'actions émises		13.406.051	13.528.730
Nombre moyen pondéré d'actions diluées		14.104.781	14.177.655
Résultat de base – part du groupe		2,88	3,15
Résultat dilué part du groupe ⁽²⁾		2,73	3,01

(1) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024 avec un impact net annuel de -0,3 million d'euros. Voir également les détails dans la note 12.

(2) Le bénéfice par action dilué comprend :

- 187.000 warrants attribués en octobre 2020, dont 6.160 sont en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et une échéance en octobre 2026 ;
- 158.600 warrants attribués en juin 2021, dont 41.130 en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et une échéance en juin 2027 ;
- 183.375 warrants attribués en septembre 2022, dont 179.875 en circulation avec un cours d'exercice inférieur au cours de l'action et une échéance en septembre 2028 ;
- 198.900 warrants attribués en octobre 2023, dont 186.650 en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et une échéance en octobre 2029 ;
- 210.650 warrants attribués en septembre 2024, dont 209.250 en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et une échéance en septembre 2030 ;
- 201.330 warrants attribués en octobre 2025, tous en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et une échéance en octobre 2031.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2025

(milliers d'euros)	Notes	2025	2024 ⁽¹⁾
Bénéfice net		38.553	42.605
Autres éléments du résultat global de la période			
Écarts de conversion monétaire	18.7	-1.343	602
Total des éléments recyclables		-1.343	602
Gains/(pertes) sur réévaluation des obligations au titre de prestations définies, net	6.4	-1.006	-28
Total des éléments non-recyclables		-1.006	-28
Total des autres éléments du résultat global de la période, net d'impôt		-2.349	574
Total du résultat global de la période		36.204	43.179
Attribuable à :			
Part du groupe		36.204	43.179

- (1) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024 avec un impact net annuel de -0,3 million d'euros. Voir également les détails dans la note 12.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN) AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIFS (milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2024 ⁽¹⁾ Ajusté
Actifs non courants :				
Goodwill	10	12.599	4.474	4.474
Autres immobilisations incorporelles	11	16.188	13.416	13.416
Terrains et bâtiments	12	40.077	43.383	39.782
Autres immobilisations corporelles	12	14.779	13.034	13.034
Investissement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	5	4.082	3.271	3.271
Dettes commerciales et autres créances à long terme	15	15.009	3.295	11.917
Impôts différés actifs	7.3	11.368	8.007	8.907
Autres actifs financiers	13	690	412	412
Total des actifs non courants		114.792	89.292	95.213
Actifs courants :				
Stocks	14	35.006	34.512	34.512
Créances commerciales	15	82.117	67.278	58.656
Autres créances, charges différées et produits à recevoir	15	17.836	12.891	12.891
Autres actifs financiers	16	404	291	291
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	72.889	87.766	87.766
Total des actifs courants		208.252	202.738	194.116
Total des actifs		323.044	292.030	289.329

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2024 ⁽¹⁾ Ajusté
Fonds propres :				
Capital	18	8.772	8.772	8.772
Réserves	18.6	245.198	227.356	224.655
Actions propres	18.5	-21.444	-16.917	-16.917
Total des réserves consolidées		223.754	210.439	207.738
Différences de conversion	18.7	63	1.407	1.407
Fonds propres imputables aux actionnaires de la société mère		232.589	220.618	217.917
Intérêt minoritaire		-	-	-
Total des fonds propres		232.589	220.618	217.917
Provisions à long terme	20	2 520	2.131	2.131
Impôts différés passifs	7.3	47	42	42
Dettes financières à long terme	19	10.587	9.072	9.072
Passif net au titre de prestations définies et autres dettes	6.4	1.125	991	991
Passif à long terme		14.279	12.236	12 236
Part des dettes financières à court terme	19	3.895	3.797	3 797
Dettes commerciales	21	14.965	10.320	10 320
Montants à payer pour les salaires et cotisations sociales	22	13.560	12.935	12 935
Impôt sur le revenu à payer		7.355	3.614	3.614
Autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits différés	21	36.401	28.510	28.510
Passif à court terme		76 176	59.176	59.176
Total des fonds propres et du passif		323.044	292.030	289.329

(1) Comprend des ajustements rétroactifs liés à la reclassification des créances commerciales vers des créances à long terme pour le contrat Big Tech 22 ainsi qu'à la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, afin de permettre la comparabilité avec décembre 2024. Voir les détails dans les Notes 2.13 et 12.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Notes	2025	2024 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Bénéfice net, part du groupe		38.553	42.605
Ajustement pour:			
- Amortissements et dépréciation des immobilisations	11. 12	13.560	13.148
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	18.4	1.277	1.107
- Provisions	20. 6.4	287	397
- Impôts sur le revenu	7	4.588	3.051
- Résultat financier net produit (-) / dépense (+)	6.5	392	-671
- Part du résultat des entités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	5	-191	-352
Ajustement pour les variations des éléments du fonds de roulement :			
- Stock	14	2.963	-3.572
- Créances commerciales	15	-25.471	704
- Autres créances, charges différées et produits à recevoir	15	-5.114	3.142
- Dettes commerciales	21	4.181	-979
- Montants à payer pour les salaires et cotisations sociales	22	88	411
- Autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits différés		1.610	5.692
- Différences de conversion ⁽²⁾		-5.025	2.317
Flux de trésorerie d'exploitation		31.698	67.000
Impôts sur le revenu payés		-3.973	-3.065
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		27.725	63.935
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Achat d'immobilisations incorporelles	11	-2.278	-1.323
Achat d'actifs corporels (terrains et bâtiments et autres actifs corporels)	12	-6.346	-5.818
Cession d'actifs corporels	12	627	25
Intérêts reçus		1.752	1.719
Prêts aux sociétés associées		-1.000	-
Acquisitions d'entreprises	5. 10.2	-6.605	-1.294
Autres actifs financiers	13	-232	118
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		-14.082	-6.573
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement d'emprunts	19	-561	-2.450
Paieement des dettes de location	19	-3.739	-3.223
Intérêts payés	6.5	-597	-550
Dividende reçu d'une entreprise détenue	5	64	64
Dividende versé	9	-16.068	-14.903
Acquisition d'actions propres net des ventes		-5.467	-363
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		-26.368	-21.425
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-12.725	35.937
Différence de change nette		-2.152	882
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		87.766	50.947
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		72.889	87.766

(1) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024 avec un impact net annuel de -0,3 million d'euros. Voir également les détails dans la note 12.

(2) Principalement lié à l'EUR/USD

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2025

(milliers d'euros)	Capital	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion monétaire	Fonds propres, part du groupe	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2024	8.772	198.897	-17.174	805	191.300	191.300
Solde au 1er janvier 2024, ajusté⁽¹⁾	8.772	196.473	-17.174	805	188.876	188.876
Résultat net		42.605			42.605	42.605
Autres éléments du résultat global		-28		602	574	574
Total du résultat global		42.577		602	43.179	43.179
Paievements en actions		1.107			1.107	1.107
Opérations sur actions propres		-883	257		-626	-626
Dividende final		-8.128			-8.128	-8.128
Acompte sur dividende		-6.775			-6.775	-6 775
Autres affectations		284			284	284
Solde au 31 décembre 2024	8.772	224.655	-16.917	1.407	217.917	217.917

(1) Inclut l'impact historique de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social en ouverture de réserves de -2,4 millions d'euros et de -0,3 million d'euros sur la période. Voir également les détails dans la Note 12.

(milliers d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion monétaire	Fonds propres, part du groupe	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2025		8.772	224.655	-16.917	1.407	217.917	217.917
Résultat net			38.553			38.553	38.553
Autres éléments du résultat global			-1.006		-1.343	-2.349	-2.349
Total du résultat global			37.547		-1.343	36.204	36.204
Paievements en actions	18.4		1 277			1 277	1 277
Opérations sur actions propres	18.5		-488	-4.527		-5.015	-5.015
Dividende final	9		-8 026			-8 026	-8 026
Acompte sur dividende	9		-8.042			-8.042	-8.042
Autres affectations			-1.725*		-1	-1.726	-1.726
Solde au 31 décembre 2025		8.772	245.198	-21.444	63	232.589	232.589

* Principalement lié à un ajustement du système dans la période mis en œuvre afin de mieux tenir compte de l'impact effectif des taux de change lié à nos bureaux à l'étranger. Cela s'est traduit par un ajustement non récurrent des fonds propres à hauteur de 1,7 million d'euros sur la période, reflété dans les réserves consolidées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA
Parc scientifique de Liège
Rue Bois Saint-Jean, 13
B-4102 Seraing
TVA : BE 0452.080.178
Numéro d'entreprise : BE0452.080.178
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994, sous la forme d'une société anonyme de droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société dont les actions sont cotées en bourse. Son siège social est situé en Belgique, à Liège.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2025 ont été établis par le Conseil d'administration le 14 avril 2026 (via le Comité d'audit & risques ayant reçu procuration du Conseil d'administration). Le Conseil d'administration est autorisé à modifier les états financiers consolidés jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, prévue pour le 19 mai 2026.

L'exercice commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont exprimés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de l'entreprise sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les statuts sociaux et les rapports spéciaux exigés par le Code des sociétés et des associations peuvent être obtenus auprès du greffe du Tribunal de commerce de Liège et du Moniteur belge et de son site web correspondant (<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>). Ces documents, ainsi que les déclarations annuelles et toute information écrite aux actionnaires, sont également disponibles au siège social de la société. Des informations financières sont disponibles sur Internet à l'adresse www.evs.com.

1.3. Objet social

L'objet social de la société est « le développement, la commercialisation et l'exploitation d'équipements audiovisuels ainsi que, plus généralement, toutes opérations de nature générale, commerciale, industrielle, financière, immobilière ou mobilière, en Belgique ou à l'étranger, se rapportant directement ou indirectement au traitement des images et du son, sous quelque forme que ce soit. La société peut avoir des intérêts de quelque manière que ce soit dans tout type d'entreprises ou de sociétés ayant des objectifs identiques, analogues, similaires ou liés ou qui pourraient favoriser le développement de ses activités, lui fournir des matières premières ou faciliter des débouchés pour les services de la société.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES MATÉRIELLES IFRS

2.1. Déclaration de conformité et base de présentation

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales ont été établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne. Toutes les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur à la fin de l'exercice 2025 et adoptées par l'Union européenne sont appliquées par la Société. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des paiements à base d'actions (à la date d'attribution), des instruments financiers dérivés et des contreparties éventuelles, qui sont évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros. Toutes les valeurs sont arrondies au millier près, sauf indication contraire.

La publication des comptes consolidés a été autorisée par le Conseil d'administration le 14 avril 2026.

2.2. Résumé des changements de conventions comptables

La Société a toujours utilisé les mêmes conventions comptables pour toutes les périodes présentées dans ses états financiers conformes aux IFRS. La société ne prévoit pas de changement dans l'application des normes et interprétations. Il n'y a pas d'autre changement de méthode comptable, à l'exception de la première mise en œuvre des normes et interprétations IFRS nouvelles ou révisées telles qu'adoptées par l'Union européenne qui sont devenues obligatoires au 1er janvier 2025 et qui sont détaillées comme suit :

- Modifications de l'IAS 21: The Effects of Changes in Foreign Exchange Rates: Lack of Exchangeability

L'adoption de ces normes nouvelles et modifiées n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui sont publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur, jusqu'à la date de publication des états financiers du Groupe, et qui ont un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe, sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations lorsqu'elles entreront en vigueur.

- Modifications aux IFRS 9 et IFRS 7 : Classification and Measurement of Financial Instruments (applicables pour les exercices annuels débutant à partir du 1er janvier 2026)
- Améliorations annuelles – Volume 11 (applicable pour les périodes annuelles débutant à partir du 1er janvier 2026). Les normes modifiées sont les suivantes :
 - IFRS 1 First-time Adoption of International Financial Reporting Standards;
 - IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures and its accompanying Guidance on implementing IFRS 7;
 - IFRS 9 Financial Instruments;
 - IFRS 10 Consolidated Financial Statements; and
 - IAS 7 Statement of Cash Flows.
- Modifications aux IFRS 9 et IFRS 7 Contracts Referencing Nature-dependent Electricity (applicables pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er janvier 2026).
- IFRS 18 Presentation and Disclosure in Financial Statements (applicable pour les périodes annuelles débutant le 1er janvier 2027 ou après)
- Modifications de IAS 21 The Effects of Changes in Foreign Exchange Rates: Translation to a Hyperinflationary Presentation Currency (applicable pour les périodes annuelles débutant à partir du 1er janvier 2027, mais pas encore approuvées dans l'UE)
- IFRS 19 Subsidiaries without Public Accountability – Disclosures (applicables pour les périodes annuelles débutant à partir du 1er janvier 2027, mais pas encore approuvées dans l'UE)

Aucune des normes IFRS émises, mais pas encore en vigueur, ne devrait avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe, à l'exception de la nouvelle norme IFRS 18 Presentation and disclosure in financial statements.

Lors du remplacement de l'IAS 1, les IFRS 18 n'affecteront pas la reconnaissance ou la mesure des éléments dans les états financiers, mais modifieront la classification de certains éléments dans le compte de résultat.

L'IFRS 18 s'appliquera aux périodes de reporting débutant à partir du 1er janvier 2027 et n'a pas encore été adoptée par le Groupe.

Le Groupe est en train de déterminer l'impact de l'application de l'IFRS18. Le Groupe est en bonne voie pour publier ses premiers états financiers intermédiaires conformes aux IFRS18 pour la période se terminant le 30 juin 2027 ainsi que ses états financiers annuels pour la période se terminant le 31 décembre 2027.

Le Groupe présente actuellement un sous-total du bénéfice d'exploitation (EBIT) et a réalisé une évaluation initiale afin de déterminer la classification appropriée des éléments afin de garantir que le sous-total du bénéfice d'exploitation respecte les exigences des IFRS18. L'impact principal concerne la reclassification de certains résultats financiers au-dessus du bénéfice d'exploitation, en particulier les gains et pertes sur devises, les revenus d'intérêts issus de la location et l'impact de l'actualisation des créances commerciales à long terme. Le Groupe prévoit également une reclassification des revenus des associés dans le cadre d'un nouveau sous-total au sein d'une nouvelle catégorie « investing ».

Les changements de présentation exigés par les IFRS 18 pourraient nécessiter des ajustements des systèmes et processus, qui seront évalués au cours de l'année à venir.

2.3. Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe utilise des « mesures alternatives de performance » (« APM ») dans les états financiers et les notes. Un APM est une mesure de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie historiques ou futurs, autre qu'une mesure financière définie dans le cadre de reporting financier applicable (IFRS). Un glossaire décrivant ces indicateurs alternatifs de performance est inclus à la fin de ce rapport annuel. Ces mesures sont utilisées de manière cohérente au fil du temps et lorsqu'un changement est nécessaire, des informations comparables sont retraitées et rapportées.

2.4. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales établis au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont établis à la même date et selon des principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, les transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents inclus dans la valeur comptable des actifs, générés par des transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.5. Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par EVS. Le contrôle existe lorsque les critères suivants sont remplis :

- a) EVS a le pouvoir (légalement ou de facto) sur l'entité faisant l'objet d'un investissement.
- b) EVS est exposée ou a droit à des rendements variables du fait de sa participation dans l'entité faisant l'objet d'un investissement ; et

- c) EVS a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement pour affecter le montant des rendements qu'elle obtient.

Lorsque EVS détient moins de la majorité des droits de vote ou des droits similaires d'une entité faisant l'objet d'un investissement, EVS prend en compte tous les faits et circonstances pertinents pour déterminer si elle a un pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement, y compris :

- a) Le(s) accord(s) contractuel(s) avec les autres détenteurs de droit de vote de l'entité détenue,
- b) Droits découlant d'autres arrangements contractuels,
- c) Droits de vote et droits de vote potentiels d'EVS.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a repris le contrôle et jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Toutes les sociétés dont le contrôle est exercé directement ou indirectement sont consolidées par intégration globale

2.6. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les sociétés associées sont des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, définies comme une entreprise dans laquelle le groupe a le pouvoir de participer à ses décisions de politique financière et opérationnelle (mais pas de contrôler l'entreprise).

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans les résultats des entreprises associées est inscrite au compte de résultat, sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence ».

Les états financiers des entreprises associées sont utilisés par le groupe pour appliquer la méthode de mise en équivalence. Les états financiers des entreprises associées sont établis à la même date de clôture que la société mère, selon des principes comptables similaires.

2.7. Résumé des jugements, hypothèses et estimations importants

Lors de la préparation des états financiers consolidés, le management est tenu de faire des jugements et des estimations qui affectent les montants inclus dans les états financiers.

Les estimations réalisées à chaque date de clôture reflètent les conditions en vigueur à ces dates (par exemple : prix de marché, taux d'intérêt et taux de change).

Bien que ces estimations soient basées sur la meilleure connaissance de la gestion des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations est particulièrement applicable lors de la réalisation de tests de dépréciation du goodwill et de l'évaluation des éventuels ajouts au prix d'achat de regroupements d'entreprises antérieurs, de la détermination de la contrepartie éventuelle, de la détermination de la juste valeur des paiements sur base d'actions, de l'évaluation de la position d'impôt différé et la détermination du pourcentage d'avancement des travaux en cours.

Les jugements et estimations critiques que le management a portés dans le cadre de l'application des méthodes comptables du groupe et qui ont l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

2.7.1. Reconnaissance du revenu

Selon IFRS15, le prix de la transaction est alloué aux obligations de performance identifiées dans le contrat en fonction de leur prix de vente autonome relatif. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le prix individuel et le prix de transaction compte tenu de la durée du contrat.

- Détermination de la durée du contrat

Pour définir la durée de ses contrats, le groupe considère la période contractuelle pendant laquelle les parties au contrat ont des droits et obligations exécutoires actuels.

- Détermination du prix de vente autonome

Dans les situations où le prix de vente individuel n'est pas directement observable, le groupe l'évalue en utilisant toutes les informations (y compris les conditions du marché, les informations spécifiques à EVS ou les informations pertinentes sur les clients) raisonnablement disponibles pour l'entreprise.

Les remises accordées lorsqu'un client souscrit un contrat sont affectées à toutes les obligations de performance déclenchant l'octroi de la remise.

- Identification des obligations de performance

L'identification de l'obligation de prestation nécessite du jugement et une compréhension approfondie des promesses contractuelles et de la manière dont elles interagissent les unes avec les autres.

2.7.2. Juste valeur des paiements à base d'actions

Les employés et la direction du Groupe peuvent recevoir une rémunération sous la forme d'un paiement à base d'actions, comme des options d'achat sur actions ou des warrants. Les options sur actions sont évaluées à la date d'attribution, en fonction du cours de l'action à la date d'attribution, du prix d'exercice, de la volatilité prévue, des estimations de dividendes et des taux d'intérêt.

2.7.3. Position d'impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible sur lequel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour effectuer son jugement, la direction tient compte d'éléments tels que la stratégie commerciale à long terme, y compris les opportunités de planification fiscale et les lois fiscales locales adoptées à la date de clôture. Le détail des impôts différés est présenté en note 7.3.

2.7.4. Perte de crédit actuelle attendue

La Société évalue de manière prospective la perte de crédit attendue associée à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour les créances clients, EVS applique l'approche simplifiée permise par la norme IFRS 9 Instruments financiers, qui exige que les pertes attendues sur la durée de vie soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances. La capacité de la Société à recouvrer les soldes de ses comptes clients dépend de la viabilité et de la solvabilité de ses clients, qui pourraient éprouver des difficultés financières pouvant les empêcher de remplir leurs obligations de paiement envers la Société. La Société élabore son estimation des pertes sur créances en fonction du nombre de jours de retard et des taux de pertes historiques, qui sont ensuite ajustés en fonction des créances jugées avoir un profil de risque supérieur à la normale après avoir pris en compte l'évaluation de crédit interne de la direction, ainsi que les facteurs de risque macroéconomiques et sectoriels.

2.7.5. Durée du bail de location-financement selon IFRS 16

Lorsque la Société agit en qualité de preneur de bail de location-financement, la durée du bail est constituée de la période non résiliable d'un bail, des périodes couvertes par des options de prolongation du bail si la Société est raisonnablement certaine d'exercer ces options, et des périodes couvertes par des options de résiliation du bail si la Société est raisonnablement certaine de ne pas exercer ces options. Le jugement est requis pour apprécier si ces options seront exercées ou non, compte tenu de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de prolongation ou de résiliation. L'évaluation est revue en cas d'événement significatif ou de changement significatif de circonstances affectant cette évaluation.

2.7.6. Valorisation des stocks et provisions associées

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le calcul de la provision pour stocks à rotation lente est basé sur des règles d'amortissement appliquées de manière cohérente, qui dépendent à la fois de la demande historique et future, cette dernière étant sujette à l'incertitude en raison des changements technologiques rapides. En plus des règles minimales, des règles plus sévères sont appliquées en cas, par exemple, de décision d'arrêter une unité commerciale ou une ligne de produits. Le stock disponible restant est dans ce cas analysé et provisionné le cas échéant. Les provisions sur stock ne sont annulées que si les règles ci-dessus ne s'appliquent plus ou si le stock amorti est vendu ou mis au rebut (voir aussi note 14 Stocks).

2.7.7. Devise fonctionnelle des entités du groupe

Les états financiers individuels de chaque filiale sont établis dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère. Lorsque les facteurs énoncés par IAS 21 pour déterminer la devise fonctionnelle sont mixtes et que la devise fonctionnelle n'est pas évidente, le jugement de la direction est utilisé pour déterminer quelle devise fonctionnelle représente le plus fidèlement les effets économiques de ses transactions, événements et conditions sous-jacents.

2.7.8. Réclamations et passifs éventuels

En ce qui concerne les réclamations et les passifs éventuels, le jugement est nécessaire pour évaluer l'existence d'une obligation résultant d'un événement passé, pour évaluer la probabilité d'une dépense économique et pour quantifier le résultat probable des ressources économiques. Ce jugement est revu lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et en général avec le soutien d'avis d'experts internes et externes.

2.7.9. Valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, y compris le goodwill

La Société soumet le goodwill à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indications que le goodwill pourrait s'être déprécié. Le résultat du test de dépréciation du goodwill effectué au dernier trimestre 2022 n'a pas entraîné de perte de valeur. Les hypothèses clés utilisées pour estimer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est affecté sont décrites dans la note 10 (Goodwill).

2.7.10. Hypothèses actuarielles liées à l'évaluation des engagements sociaux et des actifs des régimes

Le coût du régime de retraite à obligation définie et la valeur actualisée de l'obligation de retraite sont déterminés à l'aide d'évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle implique de formuler diverses hypothèses qui peuvent différer des

évolutions réelles dans le futur. Il s'agit notamment de la détermination du taux d'actualisation, des augmentations salariales futures, des taux de mortalité et des augmentations futures des pensions. En raison de la complexité de l'évaluation et de sa nature à long terme, une obligation définie est très sensible aux changements de ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont revues à la date de clôture et sont détaillées dans la note 6.4 (avantages postérieurs à l'emploi).

2.7.11. Estimation de la durée de vie utile

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire afin de répartir systématiquement leur montant amortissable sur leur durée de vie. Pour l'immeuble du siège à Liège, le montant amortissable est le coût diminué de sa valeur résiduelle estimée. La durée de vie d'un actif est estimée sur une base réaliste basée sur l'expérience du groupe avec des actifs similaires et revue au moins une fois par an. L'effet des changements de durée de vie est reconnu progressivement. La valeur résiduelle est revue à chaque clôture d'exercice.

2.7.12. Impact des guerres en Ukraine et au Moyen-Orient sur nos activités

En plus des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, EVS continue de surveiller et de respecter les sanctions internationales contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran dans le cadre de ses activités dans ces régions. EVS ne prévoit pas que le respect de ces sanctions pourrait affecter ses résultats commerciaux, car le chiffre d'affaires de ces régions n'est pas significatif. EVS ne dispose pas de bureaux locaux dans les régions concernées, à l'exception d'un bureau commercial à Dubaï. Dans la situation actuelle, l'impact des guerres se limite à des ordres signés potentiels qui ne sont pas exécutés ou livrés, ainsi qu'à de nouvelles opportunités manquées qui pourraient se présenter dans ces zones.

2.8. Conversion de devises étrangères

Les états financiers individuels de chaque filiale sont préparés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère. La devise fonctionnelle reflète les transactions, événements et conditions sous-jacents qui sont pertinents pour l'entité, tels qu'évalués par le management. La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.8.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour les filiales opérant en devises étrangères, les actifs et passifs sont convertis à la date de clôture en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère, au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les capitaux propres sont convertis au taux de change historique et le compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans une rubrique distincte des capitaux propres. La filiale la plus significative opérant en devise étrangère est la filiale US EVS Broadcast Equipment Inc. qui opère en USD.

2.8.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant d'opérations monétaires et de la conversion d'actifs ou de passifs monétaires sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la devise étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.8.3. Taux de change utilisés

Taux de change USD / EUR	Moyenne sur douze mois	Au 31 décembre (taux de clôture)
2025	1,1300	1,1750
2024	1,0821	1,0389
Variation	4,4%	13,1%

Taux de change GBP / EUR	Moyenne sur douze mois	Au 31 décembre (taux de clôture)
2025	0,8568	0,8726
2024	0,8466	0,8292
Variation	1,2%	5,2%

2.9. Immobilisations incorporelles

2.9.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. La durée de vie estimative et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'effet de tout changement d'estimation étant comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût moins les pertes de valeur cumulées.

2.9.2. Immobilisations incorporelles générées en interne – dépenses de recherche et développement

Les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne issue du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont démontrées :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour utilisation ou vente.
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle.
- Comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- La capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsqu'il n'est pas possible de faire une distinction fiable entre les frais de recherche et de développement, les frais sont considérés comme étant de la recherche et, par conséquent, ces frais ne sont pas qualifiés d'immobilisations incorporelles générées en interne.

Le montant initialement comptabilisé pour les immobilisations incorporelles générées en interne correspond à la somme des dépenses encourues à compter de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont présentées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, sur la même base que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Nous renvoyons également à la note 2.25 pour plus de détails sur le traitement des frais de recherche et développement.

2.9.3. Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition (qui est considérée comme leur coût). Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, sur la même base que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont amorties linéairement sur la période de leur durée de vie économique (3 ans pour les logiciels acquis à usage interne et entre 3 et 7 ans pour les autres immobilisations incorporelles) et font l'objet de tests de dépréciation en cas de signe de détérioration de valeur de l'immobilisation incorporelle.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa vente ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, mesurés comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif, sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé.

2.9.4. Goodwill

Le goodwill est mesuré au coût, correspondant à l'excédent de l'ensemble de la contrepartie transférée et du montant reconnu pour les intérêts minoritaires sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés. Le goodwill n'est pas amorti mais est revu pour 'impairment', annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être altérée. La valeur utile de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) est calculée à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie inclus dans les business plans, conformément à l'IAS 36. Lors de l'analyse d'impairment du goodwill, des considérations telles que les pénuries de composants et leur impact sur le prix, la marge et les conditions de livraison dues à l'évolution de la dynamique du marché, ou à d'autres impacts sur la durabilité liés au changement climatique sont pris en compte lorsque pertinent et prévisible.

2.10. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. Leur valeur diminue avec les amortissements et ne fait pas l'objet de réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les frais et charges. Les subventions qui ont été perçues pour financer la construction des bâtiments sont déduites du coût d'acquisition.

Depuis la mise en service de l'immeuble du siège social à Liège en 2015, le coût de l'immeuble, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amorti sur la durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire. Les durées de vie utile estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à chaque période de présentation des informations financières.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles sont les suivantes:

- Constructions : entre 10 et 30 ans
- Matériel roulant : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans
- Installations, machines et outillage : entre 3 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé à partir du moment où l'actif est disponible pour utilisation.

Une immobilisation corporelle n'est plus comptabilisée à partir du moment où elle est vendue, ou aucun avantage économique futur n'est attendu de l'actif. Tout gain ou perte généré lors de la vente (calculé comme la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable de l'élément) est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle il a été vendu.

2.11. Dépréciation des actifs non financiers

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe une indication, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel d'un actif est requis, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme déprécié et ramené à sa valeur recouvrable.

Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte. Si aucune transaction de ce type ne peut être identifiée, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours boursiers de sociétés cotées en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Le Groupe fonde son calcul de dépréciation sur les budgets et les calculs prévisionnels les plus récents, qui sont préparés séparément pour chacune des UGT du Groupe auxquelles les actifs individuels sont affectés. Ces budgets et calculs prévisionnels couvrent généralement une période de cinq ans. Le cas échéant, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter les flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées dans le compte de résultat dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs hors écarts d'acquisition, une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que les pertes de valeur précédemment comptabilisées n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur précédemment comptabilisée n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation de la perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des années précédentes. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

La dépréciation est déterminée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas être reprises dans les périodes futures.

2.12. Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks au bon endroit dans les conditions appropriées sont comptabilisés comme suit pour l'année en cours et l'année précédente :

- le coût des matières premières est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.
- le coût des produits finis et en-cours est le coût complet, qui couvre tous les coûts directs (matières et main-d'œuvre) et une partie des coûts indirects de production nécessaires pour mener à bien le stock à la date de clôture, à l'exclusion des frais d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé au rythme normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement des biens et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les provisions sur stocks sont appliquées sur les stocks à rotation lente. Le calcul de la provision est basé sur des règles d'amortissement appliquées de manière cohérente, qui dépendent à la fois de la demande historique et future, cette dernière étant sujette à incertitude en raison des changements technologiques rapides.

Les équipements produits à des fins internes sont classés comme autres actifs matériels/immobilisés.

2.13. Clients et autres débiteurs

Les créances clients qui ne contiennent pas de composante de financement significative sont évaluées au prix de transaction diminué d'une provision pour créances douteuses et diminué d'un montant pour pertes de crédit attendues. La provision pour créances douteuses est comptabilisée en résultat opérationnel lorsqu'il est probable que l'entreprise ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des sommes dues. Les abattements sont calculés sur une base individuelle, sur la base d'une analyse âgée des débiteurs commerciaux. Pour la détermination de la perte de crédit attendue, EVS a appliqué l'approche simplifiée et enregistre les pertes attendues sur la durée de vie de toutes les créances clients. Ce montant est déterminé sur base du portefeuille global, sur la base d'une matrice de provisions qui tient compte de l'expérience historique des pertes de crédit.

Le contrat Big Tech signé en août 2022 pour une valeur de 50 millions USD sur 10 ans implique un calendrier de livraison d'équipements désynchronisé du calendrier de facturation standard prédéfini sur la période contractuelle. Cela conduit à un montant important déclaré comme facture à émettre pour les équipements livrés et reconnus comme revenus, mais pas encore facturés. Une partie de ces factures à émettre possède un caractère long terme, désormais comptabilisée en créances commerciales et autres actifs non courants à partir de l'exercice 2025.

Cette reclassification en actifs à long terme implique le calcul et l'enregistrement d'un impact d'actualisation, dont une part significative a été générée lors de périodes antérieures depuis la création du contrat. Au 31 décembre 2025, un total de 8,6 millions d'euros est reclassé en créances commerciales et autres actifs à long terme au bilan, et une charge nette d'actualisation de 0,7 million d'euros est enregistrée en résultat financier net.

2.14. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants comprennent les créances à long terme portant intérêts et les garanties de trésorerie. Ces créances à long terme sont comptabilisées comme des créances émises par la Société et sont comptabilisées au coût amorti. Une perte de valeur est enregistrée lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée.

2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités à la banque et en caisse et les dépôts à court terme dont la date d'échéance initiale ou la période de préavis est de trois mois ou moins. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.16. Actions propres

Les sommes versées ou perçues lors de l'acquisition ou de la cession des actions propres de la société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Aucun bénéfice ou charge n'est inclus dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique « actions propres » et sont déduites du total des capitaux propres.

2.17. Prêts et emprunts portant intérêt

Tous les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction à attribuer directement s'ils sont significatifs. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêt sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans les résultats lors de la décomptabilisation des passifs et via la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure que les intérêts courent.

2.18. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que des dépenses représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable peut être faite de la valeur de l'obligation.

2.19. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions. Le groupe gère des régimes de retraite à cotisations définies. La cotisation minimale légale est partiellement garantie par la compagnie d'assurance.

Cependant, selon IAS19, les régimes à cotisations définies belges qui garantissent un rendement spécifique sont considérés comme des régimes à prestations définies, car l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'aux taux minimaux légaux applicables.

IAS 19 exige qu'une entité comptabilise un passif lorsqu'un employé a fourni un service en échange d'avantages à payer dans le futur. Par conséquent, des provisions de retraite sont constituées. Les obligations sont évaluées sur une base actualisée car elles sont réglées plusieurs années après que les employés ont rendu le service associé. Un actuaire qualifié a déterminé la valeur actuelle des obligations à prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, à l'exception du régime multi-employeurs. Ces actifs sont détenus par une compagnie d'assurance. La méthode du crédit unitaire projeté a été utilisée pour mesurer les obligations et les coûts. En 2025, le calcul actuariel prend en compte les primes futures et inclut le risque de décès. Des hypothèses ont été incluses concernant les variables démographiques et financières. Le résultat de ce calcul a ensuite été extrapolé au plan multi-employeurs en fonction des contributions versées.

2.20. Paiement à base d'actions

Les salariés et la direction du Groupe peuvent recevoir une rémunération sous la forme d'un paiement à base d'actions, tel qu'un plan d'options sur actions non transférables (warrants), qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (opérations réglées en actions), ou tel que des paiements déterminés sur la valeur de l'action (opérations réglées en espèces).

Le coût des plans d'options sur actions (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres, évaluée à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes en tenant compte des caractéristiques et conditions d'attribution des instruments.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge et est compensé par une augmentation correspondante des capitaux propres sur une période qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de la subvention.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété en tant que dilution supplémentaire de l'action dans le calcul du bénéfice par action « entièrement dilué », mais uniquement lorsqu'elles ont un effet dilutif lorsque le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires EVS au cours de la période.

2.21. Revenus des contrats avec les clients

Les revenus sont reconnus sur la base de l'identification des obligations de performance dans un contrat et lorsque ces obligations sont satisfaites.

En ce qui concerne la vente d'équipements, ce type de contrat comprend généralement une seule obligation de performance pour laquelle la reconnaissance du chiffre d'affaires intervient au moment où le transfert de propriété a lieu, généralement à la livraison de l'équipement.

EVS fournit également des contrats comprenant des licences, des services cloud ou des locations qui ne sont activés que pendant une certaine période déterminée dans le contrat. Selon les paragraphes 31 à 38 d'IFRS 15, le Groupe détermine que l'obligation de performance est satisfaite au fil du temps et, par conséquent, reconnaît les revenus de ces contrats en conséquence.

EVS fournit également des contrats qui sont considérés comme des projets comprenant à la fois des services d'installation, de mise en œuvre couplés à la livraison de produits ou de licences. Lorsque ces contrats ont une valeur supérieure à 500 KEUR et s'étalent sur une durée supérieure à 3 mois, ces contrats sont comptabilisés en obligation de service effectuée progressivement. Les arrangements contractuels étant liés à la création d'un actif pour le client, le chiffre d'affaires doit être reconnu dans le temps. Ces revenus sont déterminés en fonction d'un pourcentage d'avancement du contrat basé sur des jalons fixes.

Les autres services, vendus séparément ou en combinaison avec la vente d'autres équipements, sont considérés comme une obligation de performance distincte et lorsque les services sont vendus en combinaison avec la vente de l'équipement, le prix de transaction est alloué sur la base du prix de vente autonome relatif qui est en général le prix séparé déterminé dans le contrat. Dans la plupart des cas, la reconnaissance de revenu se produit au fil du temps, car le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par le groupe.

En ce qui concerne les garanties, il s'agit principalement de garanties de type assurance et continuent d'être reconnues conformément à la norme IAS 37.

2.22. Subventions gouvernementales

2.22.1. Subventions de l'Union européenne

Les subventions de l'Union européenne sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront remplies.

Lorsque la subvention porte sur un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur les années nécessaires pour faire correspondre systématiquement la subvention aux coûts qu'elle est destinée à compenser.

Lorsque la subvention se rapporte à un actif, la juste valeur est déduite de la valeur comptable des actifs connexes.

2.22.2. Subventions à l'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées après déduction des actifs concernés et elles sont automatiquement déduites au compte de résultat des amortissements de ces actifs.

2.23. Location-financement (EVS en tant que preneur)

Un contrat est ou contient une location-financement s'il confère un droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location-financement confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant une durée déterminée, le Groupe doit apprécier si, pendant toute la durée d'utilisation, il a le droit de :

- obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif ; et
- diriger l'utilisation de l'actif.

Pour déterminer la durée du bail, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation sont considérées comme requises par la norme IFRS 16, en tenant compte de la probabilité d'exercice de l'option ainsi que du fait qu'elle soit ou non sous le contrôle du preneur.

Au début du bail, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative.

Actifs au titre du droit d'utilisation

Le groupe comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation à la date de début du contrat, c'est-à-dire la date à laquelle l'actif devient disponible pour l'utilisation. Ces actifs sont évalués au coût initial de la dette locative diminué des amortissements et dépréciations éventuelles, ajusté pour tenir compte des éventuelles réévaluations de la dette locative. Le coût initial des actifs au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée de la dette locative, les coûts initiaux supportés par le preneur, les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, diminués des avantages incitatifs obtenus par le preneur. Ces actifs sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif sous-jacent ou sur la durée du contrat si cette durée est plus courte, sauf si le groupe est suffisamment certain d'obtenir la propriété de l'actif à la fin du contrat.

Dettes de location

La dette locative est évaluée à la valeur actualisée des loyers non encore payés. La valeur actuelle des paiements de loyer est calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le bail s'il est possible de déterminer ce taux. Dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal est utilisé, qui représente le taux d'intérêt que le preneur devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour obtenir un bien de valeur similaire dans un environnement économique similaire.

Sur la durée du contrat, la Société évalue la dette locative comme suit :

- en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur la dette locative ;
- en réduisant la valeur comptable pour tenir compte des loyers versés ;
- en réévaluant la valeur comptable pour tenir compte de la nouvelle appréciation de la dette locative ou des avenants au bail.

Les contrats de locations-financement à court terme (durée inférieure ou égale à 12 mois) et les locations-financement de faible valeur (actifs d'une valeur inférieure à 5.000 EUR) sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.24. Location-financement (EVS en tant que bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est définie sur la base de la substance de l'accord. Les contrats de location sont classés en fonction de la partie qui supporte les risques et les avantages associés à la possession de l'actif.

2.24.1. Locations-financement

Un contrat de location est qualifié de location-financement s'il transfère substantiellement au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués dans le cadre d'un contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements de location futurs est comptabilisée comme un produit acquis. La différence entre le total brut des créances (loyers et financement) et la valeur de la créance est comptabilisée en produits financiers non acquis.

2.24.2. Locations simples

Un contrat de location est qualifié de location simple s'il ne transfère pas substantiellement au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Lorsque des actifs sont loués dans le cadre d'un contrat de location simple, l'actif est inscrit au bilan en fonction de la nature de l'actif. Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail selon la méthode linéaire.

2.25. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus à l'exception des frais de recherche et développement liés à de nouveaux produits ou de nouvelles technologies qui sont capitalisés si ces actifs sont susceptibles de générer des avantages économiques futurs et si les critères de comptabilisation de la norme IAS 38 sont remplis. Nous renvoyons également à la note 2.9.2.

Le fait qu'EVS opère sur un marché caractérisé par une évolution rapide des technologies implique que la plupart des coûts de R&D sont liés au développement de fonctionnalités très spécifiques sur des solutions existantes. Ceci pour garantir que nos solutions restent les meilleures de leur catégorie et évoluent avec les besoins de nos clients. Dans un tel contexte, il est impossible d'évaluer et de prédire l'avantage économique futur d'une caractéristique spécifique. De plus, pour des développements aussi granulaires, EVS ne peut pas dissocier la phase de recherche de la phase de développement. Ainsi, la plupart des coûts de développement engagés en 2025 sont considérés comme des coûts opérationnels et ne peuvent être capitalisés (les critères de la norme IAS38 ne sont pas remplis).

En 2025, EVS a toutefois identifié un développement majeur qui répond aux critères de la norme IAS38. Cette évolution est très distincte et permettra à EVS d'élargir son marché adressable. Sur la base des critères suivants, IAS38 s'applique :

- La phase de recherche et de développement peut être distinguée,
- Une immobilisation incorporelle est créée suite au développement,
- L'avantage économique futur est démontré (une analyse de retour sur investissement est réalisée),
- Un suivi fiable des coûts est présent.

En conséquence, les coûts associés ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles avec un amortissement sur une durée de 5 ans à compter de la fin de la phase de développement.

2.26. Impôts sur le revenu

Les impôts sur le résultat de la période comprennent à la fois les impôts courants et les impôts différés. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

EVS bénéficie des incitations fiscales suivantes liées à l'innovation et à la recherche & développement :

- Déduction pour revenus d'innovation
- Déduction pour investissements en R&D
- Exonération de précompte mobilier pour les salariés R&D

La déduction pour revenus d'innovation et la déduction pour investissements en R&D sont déduites de la base imposable d'EVS en Belgique et réduisent par conséquent l'impôt sur les sociétés payé par l'entreprise. L'exonération du précompte mobilier pour les salariés de R&D représente une exonération du paiement d'une partie du précompte mobilier versé sur les salaires, ce qui se traduit par une réduction des charges salariales de R&D supportées par la Société.

2.26.1. Impôts courants

Les impôts dus au titre de la période sont calculés sur le compte de résultat des sociétés du groupe et sont calculés selon les règles édictées par l'administration fiscale locale.

2.26.2. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont déterminés, selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles :

- sauf lorsque le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inverse peut être vérifiée et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, le report d'actifs d'impôts non utilisés et de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel les différences temporelles déductibles, et le report des actifs fiscaux non utilisés et des pertes fiscales non utilisées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer à l'année au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif est réglé, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale.

2.27. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des options ou des swaps de taux d'intérêt pour couvrir ses risques de fluctuation des devises étrangères sur ses transactions en devises et ses risques de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés qui sont des instruments de couverture qui ne sont pas désignés ou ne sont pas qualifiés comme couvertures sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations de valeur enregistrées dans le compte de résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux taux de change à terme actuels pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt fait l'objet d'une valorisation par la contrepartie. La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type « niveau 2 » selon la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ».

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est inscrit au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.28. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'administration ne sont pas comptabilisés dans les comptes s'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas d'acomptes sur dividendes, ceux-ci sont déduits des réserves.

Les dividendes reçus des filiales sont comptabilisés lorsque le Groupe a le droit de recevoir ce paiement.

2.29. Engagements relatifs à la garantie technique sur des ventes ou services déjà fournis

EVS accorde une garantie technique de 2 ans sur les produits vendus sous réserve des conditions générales de vente. La Société a inscrit au bilan une provision pour couvrir les coûts probables afférents à ces garanties techniques.

2.30. Bénéfice par action

Le groupe calcule à la fois le résultat de base par action et le résultat dilué par action conformément à la norme IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période majoré de l'effet dilutif potentiel des warrants et stock-options en circulation au cours de la période.

2.31. Tarifs douaniers

Les récents développements tarifaires américains constituent un nouveau paradigme et nous ont incités à réfléchir à plusieurs options pour réduire l'impact de ces tarifs douaniers sur nos clients. En principe, EVS n'est pas responsable des droits d'importation puisque nous vendons nos marchandises depuis l'Europe de l'Ouest, tandis qu'il incombe au client d'importer les marchandises dans son pays de destination. Cependant, afin de soutenir nos clients américains, nous avons mis en place depuis juin une nouvelle configuration de livraison pour le marché américain en passant d'Ex-Works Europe à l'acheminement des expéditions via notre bureau américain du New Jersey, devenant ainsi un importateur officiel en Amérique du Nord. Ainsi, EVS devient responsable des tarifs d'importation sur les composants matériels, ce qui entraîne une hausse marginale des prix pour les clients américains (mise en œuvre en juillet 2025).

Le changement de modèle économique ci-dessus a été la première étape en réponse aux changements de paradigmes tarifaires. EVS attend qu'il y ait une stabilité dans ce contexte pour réévaluer si d'autres options à plus long terme sont également pertinentes (y compris la mise en place éventuelle de capacité de production locale en Amérique du Nord).

Les dépenses liées aux tarifs douaniers à l'importation sont enregistrées en coût des ventes dans le compte de résultat, et sont capitalisées en l'inventaire pour les équipements importés sur le territoire américain mais pas encore livrés aux clients. L'augmentation des prix associée vis-à-vis des clients américains se reflète dans le chiffre d'affaires.

Le management estime que ces développements récents liés aux tarifs douaniers n'ont pas d'effets significatifs sur les hypothèses matérielles ou sur les sources d'incertitude d'estimation significative appliquées dans les évaluations de dépréciation des actifs non financiers, les hypothèses faites en lien avec les informations prospectives utilisées dans les estimations de pertes de crédit attendues (ECL), ni la récupérabilité des actifs d'impôt différé.

3. INFORMATIONS PAR SEGMENT

3.1. Information générale

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la majorité de son personnel située au siège en Belgique, y compris les départements R&D, production, marketing et administration. Par conséquent, la majorité des investissements et des coûts se situent au niveau de la société mère belge. Les ressources sécurisant les interactions avec

les clients, telles que les profils de vente, d'exploitation et de support, sont principalement embauchées dans les régions respectives. Les filiales étrangères sont principalement des bureaux de vente et de représentation. En tant que principal décideur opérationnel, le comité exécutif examine les résultats d'exploitation, les plans d'exploitation et prend les décisions d'allocation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Les revenus liés aux produits de même nature (équipements de production audiovisuelle numérique) sont réalisés par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne de la société est le reflet de l'organisation opérationnelle précitée et se caractérise par une forte intégration des activités de la société.

Par conséquent, la société est composée d'un seul segment selon la définition d'IFRS 8, et le compte de résultat consolidé du Groupe reflète ce segment unique. Tous les actifs à long terme sont situés dans la société mère EVS Broadcast Equipment SA en Belgique.

La société fournit une classe d'activité définie comme des solutions basées sur des 'tapeless workflows' avec une architecture modulaire cohérente. Il n'y a pas d'autres classes d'activités significatives, que ce soit individuellement ou dans l'ensemble. Des modules identiques peuvent répondre aux besoins de marchés différents, et nos clients eux-mêmes sont souvent multi-marchés. Fournir des informations pour chaque module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau géographique, nos activités sont réparties dans les régions suivantes : Asie-Pacifique (« APAC »), Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA ») et Amérique (« NALA »). Cette division suit l'organisation des services commerciaux et de support au sein du Groupe, qui opère dans le monde entier. Une quatrième région est dédiée aux événements mondiaux (« big event rentals »).

La société apporte des informations complémentaires avec une présentation du chiffre d'affaires par pilier de marché : « Live Service provider », « Live Audience Business » et « Big Event Rentals » pour les contrats de location liés aux grands événements sportifs.

Enfin, les ventes sont présentées par nature : vente d'équipements, couvrant à la fois le hardware et le software, et autres services.

3.2. Informations additionnelles

3.2.1. Informations sur le chiffre d'affaires par destination

Le chiffre d'affaires peut être présenté par pilier de marché : "Live Service provider", "Live Audience Business" et "Big event rentals". La maintenance et le service après-vente sont inclus dans la solution complète proposée aux clients.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	2025	2024	% 2025/2024
Live Audience Business	122.195	104.204	17,3%
Live Service Provider	85.939	78.011	10,2%
Big Event Rentals	0	15.779	-100%
Chiffre d'affaires total	208.134	197.994	5,1%

La croissance de l'activité LAB est l'un des piliers stratégiques d'EVS et démontre notre capacité à étendre notre empreinte avec les diffuseurs génériques. La baisse des revenus Big Event Rentals en 2025 résulte de l'absence d'événements sportifs internationaux majeurs durant cette période.

3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par zone géographique

Les activités sont réparties en trois régions : Asie-Pacifique (« APAC »), Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA ») et « Amériques ». Nous faisons également une distinction pour la catégorie "Big Event Rentals" qui n'est pas attribuée à une région spécifique.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Americas hors BER	Big event Rentals	TOTAL
Chiffre d'affaires 2025	29.358	100.373	78.403	0.00	208.134
Évolution par rapport à 2024 (%)	-4,5%	13,5%	24,4%	-100%	5,1%
Variation par rapport à 2024 (%) à taux de change constant	-4,4%	13,6%	29,8%	-100%	6,9%
Chiffre d'affaires 2024	30.734	88.451	63.030	15.779	197.994

Le chiffre d'affaires réalisé en Belgique (pays d'origine de l'entreprise) auprès de clients externes représente moins de 5% du chiffre d'affaires total sur la période. Au cours des 12 derniers mois, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires significatif avec des clients externes (selon la définition de la norme IFRS 8) aux États-Unis pour un montant de 70,9 millions d'euros (53,6 millions d'euros en 2024) et en Grande-Bretagne pour un montant de 21,3 millions d'euros (17,3 millions d'euros en 2024).

Comme indiqué dans la feuille de route stratégique PlayForward lancée début 2020, le pilier de marché Live Audience Business (LAB) et la région NALA continuent de connaître une croissance régulière de leur chiffre d'affaires et de leurs prises de commandes d'une année sur l'autre. Cet élan soutenu souligne le succès des investissements antérieurs dans des solutions innovantes qui répondent aux besoins changeants de nos clients.

3.2.3. Informations sur le chiffre d'affaires par nature

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature : vente d'équipements (couvrant à la fois le hardware et le software) et autres services.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	2025	2024	% 2025/2024
Vente d'équipement (HW et SW)	174.560	169.709	2,9%
Autres services	33.573	28.285	18,7%
Chiffre d'affaires total	208.134	197.994	5,1%

Les autres services comprennent le conseil, l'installation, la gestion de projet, la location, la formation, la maintenance et l'assistance à distance. Les contrats de travaux en cours sont inclus dans les deux catégories.

Les ventes d'équipement sont comptabilisées à un moment donné tandis que les autres services sont comptabilisés au fil du temps.

3.2.4. Informations sur les clients importants

Au cours des 12 derniers mois, aucun client externe de l'entreprise n'a représenté plus de 10% du chiffre d'affaires (similaire en 2024).

3.2.5. Analyse de maturité du carnet de commande

L'année 2026 commence avec un carnet de commandes de 182,2 millions d'euros, en croissance de 11,3% par rapport à la même période de l'année précédente.

La prise de commandes de 2025 a contribué à notre carnet de commandes à plus long terme, avec des livraisons importantes prévues pour 2027 et au-delà. En plus de cela, une grande partie des prises de commandes du quatrième trimestre a contribué à notre performance de chiffre d'affaires en 2025. Ce délai rapide entre la réception et la livraison des commandes a été possible grâce aux activités de préproduction institutionnalisées en 2025. Une telle préproduction permet des délais de livraison plus courts.

Les tendances mentionnées ci-dessus affectent notre carnet de commandes réservé pour 2026, estimé à 100,6 millions d'euros, en baisse de -6,0% par rapport au chiffre officiellement déclaré de 107,0 millions d'euros à la fin de 2024. Cependant, nous savons que la base initiale du carnet de commande de 107,0 millions d'euros s'est érodée au cours de l'année 2025 : environ 10,0 millions d'euros ont été transférés de 2025 vers les périodes futures. Nous considérons cette érosion de notre carnet de commande 2025 comme un événement ponctuel, compte tenu des adaptations apportées à notre modèle de prévision tout au long de l'année 2025. Les jalons liés aux projets gérés sont désormais soigneusement projetés en tenant compte des facteurs de risque potentiels. Ainsi, nous considérons un carnet de commandes ajusté au début de 2025 de 97,0 millions d'euros. Après normalisation, nous constatons un carnet de commandes plus solide au début de 2026 comparé à 2025. Nous reconnaissons que ce carnet de commandes inclut les revenus de Big Event Rentals.

Le détail du carnet d'ordres par période de contribution est le suivant :

- 85,8 millions d'euros à reconnaître en chiffre d'affaires en 2026 (-19,8% sur base annuelle et hors BER)
- 14,8 millions d'euros à reconnaître pour le BER en 2026 (aucun chiffre d'affaires BER en 2025)
- 81,4 millions d'euros à reconnaître en chiffre d'affaires en 2027 et au-delà (+44,1% sur base annuelle)

4. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES, COENTREPRISES, ASSOCIÉS ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION

NOM ET ADRESSE	Année de fondation ou d'acquisition	Effectifs au 31.12.25	Méthode d'incorporation utilisée (1)	Part du capital détenue au 31.12.25 (en%) (2)	Part du capital détenue au 31.12.24 (en%) (2)	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Floor 3 NJ 07004 Fairfield, USA	1996	53	F	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De México, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC: EBM 1106152TA	2011	2	F	100,00	100,00	0,00

EVS France SAS 6 rue Brindejonc des Moulinais Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA: FR-83449601749	2010	43	G	100,00	100,00	0,00
EVS Italia S.R.L. Via Cipro, 1-6° piano 25124 Brescia BS, ITALIE TVA: IT-03482350174	1998	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipm. Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF: B85200236	2007	7	G	100,00	100,00	0,00
EVS Nederland BV Parnassusweg 819 1082 LZ Amsterdam PAYS-BAS	2008	0	G	100,00	100,00	0,00
EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA: CH-21735425482	2009	0	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Ltd. Room A, @Convoy, 35/F 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	14	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd. 161 Kallang Way, #07-02 Mapletree Hi-Tech Park Singapore 349247, SINGAPORE	2015	5	G	100,00	100,00	0,00
EVS Australia Pty Ltd. Level 1, 120 Christie Street St. Leonards NSW 2065, AUSTRALIE	2007	5	G	100,00	100,00	0,00
EVS Deutschland GmbH Fraunhoferstrasse 7 85737 Ismaning, ALLEMAGNE VAT: DE-289 460 223	2013	16	G	100,00	100,00	0,00
EVS Pékin - Bureau de Représentation 2805 Building One, Wanda Plaza, 93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2005	7	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd – Representative office Shatha Tower, Office 09, 32 nd Floor, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	7	G	N/A	N/A	N/A
EVS Americas Los Angeles – Representative office 26650 The Old Road, Suite #206 Santa Clarita, CA 91381, USA	2006	8	G	N/A	N/A	N/A
EVS Americas Denver – Representative office 8900 Liberty Circle, 3rd floor Englewood, CO 80112, USA	2025	6	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast UK LTD Registered address: C/O Tmf Group 13th Floor, One Angel Court, London, EC2R 7HJ, UNITED KINGDOM Business address: Part First Floor, Capitol, Oldbury, Bracknell, RG12 8FZ, UNITED KINGDOM	1998	31	G	100,00	100,00	0,00
ENSCO 1523 LTD Part First Floor, Capitol, Oldbury, Bracknell, RG12 8FZ, UNITED KINGDOM	1999	0	G	100,00	100,00	0,00

EVS Netherlands BV Hercules 28, 5126RK Gilze, NETHERLANDS NL802646748B01	1994	56	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment - Portugal Lda. Rua Engenheiro Frederico Ulrich 3110 4470-605 Maia, PORTUGAL PT508225258	2024	55	G	100,00	100,00	0,00
MOG Technologies LLC 1030 Salem Road, Union, 07083 New Jersey – USA LLC / EIN: 45-3803453	2024	0	G	100,00	100,00	0,00
MOG Technologies Ltda. Av. Yojiro Takaoka 4384, sala 701, CEP 06541-038, Alphaville/Santana De Parnaiba, BRASIL CNPJ 37.422.669/0001-81	2024	0	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Investment Inc. 251 Little Falls Drive Wilmington, DE 19808, USA	2025	0	G	100,00	0,00	100,00
Telemetrics LLC. 40 Boroline Rd Allendale, NJ 07401, USA EIN 22-2035707	2025	29	G	100,00	0,00	100,00
XD Motion 23, rue des Broderies 78310 Coignières, France SIREN : 529 898 231 TVA: FR-7803.529898231	2025	7	G	100,00	0,00	100,00
MECALEC SMD SA Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise: BE0467 121 712	1999	30	E	49,50	49,50	0,00
TinkerList.TV BV De Hoorn, Sluisstraat 79 003, 3000 Leuven, BELGIUM BE0564886527	2024	38	E	21,70	21,70	0,00
SportsTech Belgium ASBL Rue du Bois St-Jean 13, 4102 Seraing, BELGIUM BE1010075549	2024	0	E	50,00	50,00	0,00

(1) G : Consolidation globale, E : Méthode de la mise en équivalence.

(2) Part du capital de ces sociétés détenue par les sociétés comprises dans les comptes consolidés.

5. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(milliers d'euros)	2025	2024
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées		
Balance d'ouverture au 1er janvier	3.271	1.938
- Cessions au cours de l'exercice	-	-
- Acquisitions au cours de l'exercice	2	1.038
- Prêt aux associés	1.000	-
- Résultats	-121	133
- Dividendes reçus et autres	-70	162
Balance de clôture au 31 décembre	4.082	3.271

5.1. Participations dans des entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

MECALEC SMD SA a été fondée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5 %, non liée directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5 %). Son capital souscrit s'élève à 200.000 euros et la part d'EVS à 99.000 euros. L'activité principale de MECALEC SMD est la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques utilisant la technologie SMD. Le siège social est basé à Bonnelles, près de Liège (Belgique), à 5 km du siège social d'EVS. EVS a acquis cette participation pour bénéficier de délais de livraison plus courts sur les commandes d'assemblage de cartes électroniques, et de synergies potentielles en R&D et au niveau du processus de production. Le bénéfice net de MECALEC SMD en 2025 s'est élevé à 0,4 million d'euros. EVS représentait 24,6% du chiffre d'affaires de MECALEC SMD en 2025.

La part de EVS dans les résultats 2025 de MECALEC SMD s'élève à 0,2 million d'euros et la part de EVS dans les capitaux propres de MECALEC SMD s'élève à 2,5 millions d'euros.

(milliers d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Actifs courants	4.456	4.190
Actifs non courants	960	917
Passifs courants	-485	-363
Passifs non courants	-	-
Actif net	4.931	4.744
Part du bilan de l'entreprise associée (49,5%)	2.441	2.348
Chiffre d'affaires	3.450	3.403
Résultat net	399	515
Quote-part dans le résultat net de l'entreprise associée (49,5%)	197	255
Dividendes reçus	-64	-64
Autres ⁽¹⁾	-40	219
Valeur nette comptable de la participation	2.441	2.348

(1) Ajustement pour les états financiers finaux de MECALEC 2024 reçus après publication

5.1.2. TINKERLIST.TV BV

En 2024, EVS a acquis une participation minoritaire dans la société belge TinkerList.TV BV, un innovateur de premier plan dans le secteur de la production multimédia basé à Leuven, ayant développé Cuez – le premier système de Rundown basé sur le Cloud au monde – en tant qu'application web de pointe et système d'automatisation conçu pour se connecter de manière transparente à une grande variété d'appareils de production. Les produits TinkerList amélioreront les solutions EVS Flexible Control Room et MediaCeption grâce à un partenariat stratégique en plus de l'acquisition d'une participation minoritaire. TinkerList a été fondée le 6 octobre 2014. Son capital souscrit s'élève à 1.655.173 euros, la part d'EVS représentant 21,7%. La perte nette de TinkerList en 2025 s'est élevée à -1,5 million d'euros. EVS représentait 0,0% du chiffre d'affaires de TinkerList en 2025.

En 2025, EVS a accordé deux tranches de prêts de 0,5 million d'euros chacune à TinkerList.TV BV, conformément au cadre de prêt convertible défini lors de l'acquisition. La première tranche a été déboursée en avril et la seconde en octobre, avec une maturité de trois ans. Ces prêts soutiennent la croissance continue de TinkerList, y compris l'accélération du développement de Cuez et le déploiement sur le marché américain, et font partie du partenariat stratégique plus large entre EVS et TinkerList.

La part d'EVS dans les résultats 2025 de TinkerList s'élève à -0,3 million d'euros et la part d'EVS dans les capitaux propres de TinkerList s'élève à 0,6 million d'euros.

(milliers d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Actifs courants	780	897
Actifs non courants	3.803	5.017
Passifs courants	-1.155	-1.403
Passifs non courants	-678	-298
Actif net	2.750	4.213
Part du bilan de l'entreprise associée (21,7%)	598	916
Chiffre d'affaires	1.980	1.622
Résultat net	-1.420	-1.273
Quote-part dans le résultat net de l'entreprise associée après acquisition (21,7%)	-318	-120
Dividendes reçus	-	-
Valeur nette comptable de la participation	598	916

5.2. Investissements dans des coentreprises

5.2.1. SPORTSTECH BELGIUM ASBL

En juin 2024, EVS et Groove ASBL ont créé conjointement une nouvelle ASBL nommée SportsTech Belgium. Chaque partenaire a versé 2.500 euros à la nouvelle ASBL. Basée à Seraing, l'ASBL a pour mission de promouvoir le développement de l'innovation technologique dans le secteur du sport en Belgique. Son capital souscrit s'élève à 5.000 euros, la part d'EVS

représentant 50%. La perte nette de SportsTech Belgium en 2025 s'est élevée à -0,00 million d'euros. EVS représentait 0,0% du chiffre d'affaires de SportsTech Belgium en 2025.

La part d'EVS dans les résultats 2025 de SportsTech Belgium s'élève à -0,00 million d'euros et la part d'EVS dans les capitaux propres de SportsTech Belgium s'élève à 0,0 million d'euros.

(milliers d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Actifs courants	176	24
Actifs non courants	-	-
Passifs courants	-174	-61
Passifs non courants	-	-
Actif net	2	-37
Ajustement pour éviter un solde négatif	-1	37
Part du bilan de l'entreprise associée (50,0 %)	0	0
Chiffre d'affaires	110	18
Résultat net	-1	-42
Quote-part du résultat net de l'entreprise associée après acquisition (50,0 %)	0	-21
Dividendes reçus	-	-
Valeur nette comptable de la participation	0	0

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Marge brute

(milliers d'euros)	2025	2024
Chiffre d'affaires	208.133	197.994
Coût des ventes	-60.878	-54.919
Marge brute	147.255	143.075
Marge brute %	70,8%	72,3%

La marge brute consolidée s'est établie à 70,8% pour l'exercice 2025, contre 72,3% pour l'exercice 2024 (-1,5 pts). Cette diminution est principalement due à l'intégration de la nouvelle division commerciale T-Motion (expliquant -0,6 pts). Les acquisitions ont généralement un profil de marge plus faible lorsqu'elles sont intégrées à l'entreprise. À long terme, nous planifions systématiquement de réduire l'écart avec le portefeuille moyen EVS. Cet objectif est généralement atteint par la croissance, l'échelle, le développement software et l'intégration dans notre écosystème. Outre un impact lié à l'intégration, la baisse de la marge brute est également en partie liée à certains changements organiques dans le modèle économique d'EVS. Suite à la mise en place des tarifs douaniers, 2,1 millions d'euros ont été ajoutés à notre base de coûts. Cependant, cet effet est largement compensé par une augmentation de prix de vente annoncée cet été applicable à l'Amérique du Nord.

6.2. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 45,3 millions d'euros en 2025 contre 42,0 millions d'euros en 2024. Les coûts immobilisés en 2025 incluent principalement les coûts de personnel interne et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet consiste en du software et hardware qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 6,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'avancement de ces développements internes est suivi de manière régulière afin de s'assurer que les avantages économiques futurs restent assurés.

Les autres coûts de recherche et développement restent dans nos dépenses opérationnelles, car l'IAS 38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est le suivant :

(milliers d'euros)	2025	2024
Dépenses de R&D brutes	47.846	43.731
Coûts de développement capitalisés comme actifs incorporels	-1.970	-0.938
Amortissement des immobilisations incorporelles	2.251	2.251
Avantages liés aux dépenses de R&D	-2.809	-2.962
Dépenses de R&D, nettes	45.318	42.033

Depuis 2010, EVS prend en considération une exonération de retenue à la source accordée par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant une rémunération à des chercheurs individuels engagés dans des programmes de R&D

collaboratifs selon certains critères définis à l'article 273 du Code des impôts sur le revenu en Belgique. Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des dépenses de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de crédits d'impôt relatifs à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2025, ce chiffre s'élevait à 0,1 million d'euros (0,3 million d'euros en 2024).

À partir de 2021, Axon NL bénéficie de crédits d'impôt relatifs à la R&D aux Pays-Bas. Ce montant est également déduit des dépenses de R&D. En 2025, il s'élève à 0,5 million d'euros (0,4 million d'euros en 2024).

6.3. Informations complémentaires sur les charges d'exploitation par nature

(milliers d'euros)	2025	2024
Matières premières et consommables	-35 178	-36.683
Augmentation (+) / diminution (-) des stocks de produits finis, travaux et commandes en cours	5.170	13.556
Dépenses de personnel	-82 485	-74.757
Amortissements	-13.092	-12.779
Augmentation (-) / diminution (+) des réductions de valeur sur stocks	470	223
Augmentation (-) / diminution (+) des réductions de valeur sur créances commerciales	8	-281
Autres frais professionnels	-14.282	-14.214
Marketing et communication	-2 613	-2.967
Autre ⁽¹⁾	-20 234	-18.195
Coût total des ventes, frais commerciaux, administratifs et de R&D	-163.177	-150.575

(1) Comprend diverses autres dépenses opérationnelles telles que entretien, électricité, petit équipement, frais de transport, frais de voyage

L'augmentation des dépenses de personnel est principalement liée à l'indexation des salaires, associée à une augmentation moyenne des ETP au cours de la période et à des primes liées aux performances plus élevées.

6.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Depuis le 1er avril 2002, EVS a mis en place un régime de retraite à cotisations définies conformément à la réglementation sectorielle du régime de retraite pour les salariés du secteur de la fabrication métallique (« commission paritaire 209 »). Elle prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut (soumis à l'office national de la sécurité sociale) pour chaque salarié. Cette prime est exclusivement payée par l'employeur. Le taux de prime est fixé par les conventions collectives du secteur. Les primes ont évolué comme suit :

En%	Taux de prime
2008 à 2010	1,10%
2011	1,77%
2012	1,87%
2013 à 2019	1,97%
2020 à 2025	2,29%

Le plan est géré par « Monument » (anciennement « Integrale »). La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

De plus, depuis le 1er janvier 2012, les salariés EVS en Belgique sont automatiquement affiliés à un deuxième plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue à ce plan (y compris les frais de gestion, l'assurance-vie, l'invalidité et les primes d'assurance d'exonération des risques) à un taux de 3 % du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, les deux régimes de retraite étaient traités comme des régimes à cotisations définies et les cotisations à ces régimes de retraite étaient comptabilisées en charge dans le compte de résultat lorsqu'elles étaient encourues.

Cependant, le 18 décembre 2015, la législation belge a été mise à jour et des précisions ont été apportées sur le taux de rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux de rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur et des participants était de 3,25 % et 3,75 % respectivement. À partir de 2016, le taux a diminué à 1,75 % et est recalculé chaque année sur la base d'un taux sans risque des obligations d'État à 10 ans. Selon la norme IAS 19, les régimes à cotisations définies belges qui garantissent un rendement spécifié sur les cotisations doivent être assimilés à des régimes à prestations définies, car l'employeur n'est pas seulement responsable du paiement des cotisations mais doit également couvrir le risque d'investissement jusqu'aux taux minimaux légaux applicables. Les rendements garantis par les compagnies d'assurances sont dans la plupart des cas inférieurs ou égaux au rendement minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe n'a pas entièrement couvert son risque de rendement par un contrat d'assurance, une provision doit être comptabilisée. Les plans EVS sont financés par des contrats d'assurance groupe. Les contrats bénéficient d'un taux d'intérêt contractuel accordé par la compagnie d'assurance. Lorsqu'il y a sous-financement, il est couvert par le fonds de financement et, en cas d'insuffisance, des cotisations patronales supplémentaires sont demandées.

Les changements comptabilisés en 2025 au niveau de l'obligation belge au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont les suivants :

(milliers d'euros)	2025			2024		
	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies
Au 1er janvier	12.920	-12.765	155	11.486	-11.347	139
Coûts de service	1.337		1.337	1.299	-	1.299
Frais administratifs		25	25		22	22
Charges d'intérêts nettes	447	-465	-18	381	-398	-17
Sous-total inclus en compte de résultat	1.784	-440	1.344	1.680	-376	1.304
Avantages payés	-285	285	0	-246	246	-
Changements actuariels (hypothèses), dont:						
<i>Déoulant de changements dans les hypothèses démographiques</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Déoulant de changements dans les hypothèses financières</i>	-80		-80	-	-	-
<i>Déoulant des ajustements d'expérience</i>	1.025	61	1.086	-	37	37
Sous-total autres éléments du résultat global	945	61	1.006	0	37	37
Cotisations de l'employeur		-1.464	-1.464	-	-1.325	-1.325
Au 31 décembre	15.364	-14.323	1.041	12.920	-12.765	155

La juste valeur des actifs du plan est répartie entre les catégories d'actifs suivantes : obligations souveraines et assimilées (49%), obligations d'entreprise (37%), immobilier (8%), actions (4%) et trésorerie (2%).

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des engagements de retraite des régimes du Groupe sont présentées ci-dessous :

En%	2025	2024
Taux d'actualisation	4,30%	3,50%
Augmentations salariales futures (y compris indexations)	2,20%	2,20%

Une analyse de sensibilité a été effectuée pour les hypothèses significatives au 31 décembre. L'analyse est fondée sur une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre des prestations définies à la suite de modifications raisonnables d'une hypothèse clé survenant à la fin de la période de présentation de l'information financière, en maintenant toutes les autres hypothèses constantes. Celles-ci peuvent ne pas être représentatives d'une modification réelle de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que les modifications des hypothèses se produisent indépendamment les unes des autres.

L'aperçu suivant résume l'analyse de sensibilité réalisée pour les hypothèses significatives au 31 décembre. Les chiffres montrent l'impact sur l'obligation à cotisations définies :

(milliers d'euros)	2025	2024
Taux d'actualisation :		
Diminution de 0,25%	27	-
Augmentation de 0,25%	-26	-
Augmentations salariales futures :		
Diminution de 0,25%	-31	-
Augmentation de 0,25%	32	-

Les contributions attendues au plan pour le prochain exercice s'élèvent à 1.741 milliers d'euros (1.361 milliers d'euros en 2024). La durée moyenne de l'obligation au titre du régime à prestations définies est de 17 ans (16 ans en 2024).

Les paiements suivants représentent les prestations attendues des actifs du régime pour les dix prochaines années :

(milliers d'euros)	2025	2024
Dans les 12 prochains mois	191	125
Entre 2 et 5 ans	1.644	686
Entre 5 et 10 ans	3.551	2.461
Total des paiements futurs attendus	5.386	3.272

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est accordé au personnel.

6.5. Produits / (charges) financiers

(milliers d'euros)	2025	2024
Revenus d'intérêts sur dépôt	780	908
Charges d'intérêts	-1.272	-1.124
Résultat de change	-2.784	2.100
Autres résultats financiers	2.884	-1.214
Produits / (charges) financiers nets	-392	670

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué dans les notes 26 et 27.

Le résultat de change négatif s'explique principalement par la dépréciation du USD par rapport à l'EUR sur la période (voir aussi la note 2.8.3 Taux de change utilisés), principalement compensée par les gains nets réalisés sur les instruments de couverture ayant atteint l'échéance durant la période et les gains en juste valeur sur les contrats de change ouverts rapportés dans les autres résultats financiers.

Les charges d'intérêts concernent principalement les charges d'intérêts sur les leasings bâtiments et véhicules (IFRS16) ainsi que les intérêts sur l'emprunt mis en place en 2020 pour financer partiellement l'acquisition d'Axon.

Les autres résultats financiers représentent principalement la variance positive de la juste valeur des contrats de change ouverts, combinée aux revenus d'intérêts sur les fonds de trésorerie à court terme et aux revenus d'intérêts sur les leasings financiers accordés aux clients.

6.6. Autres produits et charges

Les autres revenus représentent principalement des subventions reçues à EVS Porto pour 0,5 million d'euros, combinées à un gain sur vente d'immobilisations (équipements de démonstration) à EVS Hong Kong de 0,4 million d'euros. Parmi les autres dépenses figurent des pertes sur cessions d'actifs de démonstration de 0,7 million d'euros, des pertes sur cessions d'autres immobilisations chez EVS UK de 0,3 million d'euros et une taxe foncière de 0,2 million d'euros.

7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les années 2025 et 2024 est principalement composée de :

(milliers d'euros)	2025	2024 ⁽¹⁾
Impôt courant		
Charge fiscale effective	-6.735	-6.276
Ajustements d'impôt courant liés aux années antérieures	-1.537	239
Impôts différés		
Effets fiscaux des différences temporaires	3.684	2.894
- Amortissement des immobilisations	-243	-151
- Immobilisations incorporelles (déductions pour investissement R&D) *	860	1.670
- Autres actifs incorporels	311	-2
- Ajustements pour leasings (IFRS 16)	6	10
- Ajustements pour pensions (IAS 19)	-19	-18
- Ajustements pour report de taxation des plus-values de cession d'immeubles	46	46
- Ajustements pour Expected Credit Loss (IFRS 9)	25	-36
- Pertes fiscales déclarées	-193	1.097
- Ajustements de marges internes sur stock	2.056	135
- Autres	835	235
Impôts sur le revenu inclus dans le compte de résultats	-4.588	-3.051

(1) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024 avec un impact net annuel de -0,3 million d'euros. Voir également les détails dans la note 12.

* voir également la note 6.2 pour les déductions relatives aux investissements en R&D.

La charge d'impôt sur le résultat s'élève à 4,6 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2025, contre 3,1 millions d'euros en 2024. Cette augmentation est principalement attribuée à une hausse des charges fiscales courantes à hauteur de 1,2 million d'euros liés à une évaluation fiscale pour l'exercice 2023. Les actifs d'impôt différé augmentent de 3,7 millions d'euros sur la période, reflétant (i) l'augmentation des éliminations de marges internes sur les stocks US (2,1 millions d'euros), (ii)

une augmentation des actifs d'impôts différés sur la reprise de la réserve occulte déterminée en vertu du droit fiscal belge, liée aux coûts de R&D capitalisés qui sont intégralement amortis en comptabilité mais ne sont déductibles fiscalement que sur trois ans pour l'impôt sur les sociétés (+ 0,9 million d'euros) et (iii) l'augmentation des latences fiscales au niveau de l'entité EVS Porto (EUR + 0,4 million).

Le taux d'imposition effectif pour la période se terminant le 31 décembre 2025 est de 10,6%, contre 6,8% en 2024. Les charges fiscales en 2025 incluent le rattrapage de l'année précédente d'une valeur de 1,2 million d'euros. Ajusté pour cet événement ponctuel, le taux d'imposition normalisé est de 7,9%.

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts :

La réconciliation de la charge d'impôts effective du Groupe (obtenue en appliquant le taux d'imposition effectif au bénéfice avant impôt) et de la charge fiscale théorique (obtenue en appliquant le taux d'imposition théorique) est comme suit :

(milliers d'euros)	2025	2024 ⁽¹⁾
Réconciliation entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition théorique		
Bénéfice avant impôts et quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	42.949	45.656
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-4.588	-3.051
Taux d'impôt effectif	10,68%	6,68%
Éléments de rapprochement de la charge d'impôt théorique		
Impact fiscal des déductions pour investissement en R&D	-2.038	-1.760
Impact fiscal des déductions pour investissement en R&D (rattrapage années précédentes)	-302	-358
Impact fiscal des dépenses non déductibles	463	533
Impact fiscal des déductions pour innovation	-5.630	-5.845
Impact fiscal lié aux différences temporaires (variation de l'impôt différé)	-3.684	-2.894
Impact fiscal lié aux ajustements des exercices précédents (y compris filiales)	1.537	-239
Autres	691	690
Charge d'impôt totale des entités du groupe calculée sur la base des taux nominaux locaux respectifs	-13.551	-13.016
Taux d'imposition théorique	31,6%	28,6%

(1) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024 avec un impact net annuel de -0,3 million d'euros. Voir également les détails dans la note 12.

La charge fiscale théorique calculée sur la base des taux nominaux locaux respectifs reste stable par rapport à l'année dernière.

Les modifications apportées à la norme IAS 12 International Tax Reform – Pillar Two Model Rules n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe, car le Groupe n'entre pas dans le champ d'application des règles du modèle Pillar Two puisque son chiffre d'affaires est inférieur à 750 millions d'euros par an.

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(milliers d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Amortissement des bâtiments		1.806		2.569
Immobilisations incorporelles R&D	7.857		6.997	
Autres immobilisations incorporelles		896		42
Contrats de location (IFRS 16)	171		168	11
Régime de pension à prestations définies	236		4	
Dépréciation des comptes clients	186		21	
Taxation étalée de la plus-value		484		529
Perte fiscale récupérable	2.814		3.000	
Autres immobilisations corporelles		14		9
Marges internes sur stock	3.292		966	
Produits différés / Charges à imputer		36		31
Total	14.556	3.236	11.157	3.191
Valeur nette comptable	11.368	47	8.007	42

Les impôts différés sont comptabilisés « nets » conformément aux politiques comptables du Groupe car ils concernent des impôts sur les bénéfices prélevés par la même autorité fiscale et celle-ci autorise la compensation. Aucune provision pour moins-value n'est constituée en relation avec les pertes fiscales reportables puisqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans un avenir proche sur lequel les actifs d'impôt pourront être imputés.

L'augmentation des actifs d'impôt différé liés aux investissements en R&D résulte d'une hausse des coûts de R&D en 2025. Les coûts de R&D sont intégralement enregistrés en charges et, par conséquent, déclenchent une différence temporaire car l'impact de ces dépenses de R&D est amorti sur 3 ans à des fins fiscales locales.

L'augmentation des ajustements des marges internes sur stocks est principalement liée à l'augmentation des stocks aux États-Unis et à Hong Kong. La diminution des charges fiscales différées sur l'amortissement des bâtiments est principalement liée à l'ajustement de la valeur résiduelle sur l'immeuble du siège (voir également les détails à la note 2.10).

8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actions ordinaires, diminué des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au taux de la période, ajusté des effets dilutifs des options sur actions (warrants).

(milliers d'euros)	2025	2024 ⁽¹⁾
Résultat net	38.553	42.605
- attribuable aux intérêts de tiers	-	-
- attribuable aux actionnaires ordinaires	38.553	42.605
	2025	2024⁽¹⁾
Nombre moyen pondéré d'actions émises, hors actions propres	13.406.051	13.528.730
Effet dilutif du nombre moyen pondéré d'options sur actions en circulation	698.730	648.925
Nombre moyen pondéré du nombre d'actions dilué	14.104.781	14.177.655
Bénéfice de base par action (EUR)	2,88	3,15
Bénéfice dilué par action (EUR)	2,73	3,01

(1) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024 avec un impact net annuel de -0,3 million d'euros. Voir également les détails dans la note 12.

Le résultat dilué par action comprend (a) 187.000 warrants attribués en octobre 2020, dont 6.160 sont en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec échéance en octobre 2026, (b) 158.600 warrants attribués en juin 2021, dont 41.130 sont en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec échéance en juin 2027, (c) 183.375 warrants attribués en septembre 2022, dont 179.875 en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et échéance en septembre 2028, (d) 198.900 warrants attribués en octobre 2023, dont 186.650 en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et échéance en octobre 2029, (e) 210.650 warrants attribués en septembre 2024, dont 209.250 sont en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et échéance en septembre 2030 et (f) 201.330 warrants attribués en octobre 2025, tous en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et échéance en octobre 2031.

9. DIVIDENDES VERSÉS ET PROPOSÉS

Les dividendes sont versés pour les actions émises, déduction faite des actions propres à la date de mise en paiement.

L'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025 a approuvé le paiement d'un dividende brut total de 1,10 EUR par action pour l'exercice 2024.

Pour l'année 2025, un dividende intérimaire de 0,60 EUR par action a été versé en novembre 2025. Un dividende annuel complet de 1,20 EUR par action sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

(milliers d'euros, montant brut)	Coupon #	Date de déclaration	2025	2024
Payé au cours de l'année :				
- Dividende final pour 2023 (0,60 EUR par action hors actions propres)	36	Mai 2024	-	8.128
- Dividende intérimaire pour 2024 (0,50 EUR par action hors actions propres)	37	Nov. 2024	-	6.775
- Dividende final pour 2024 (0,60 EUR par action hors actions propres)	38	Mai 2025	8.026	
- Dividende intérimaire pour 2025 (0,60 EUR par action hors actions propres)	39	Nov. 2025	8.042	
Total des paiements de dividendes			16.068	14.903

Dans le contexte du cadre d'allocation de capital, EVS a proposé une politique de dividendes pour les années 2025-2027, fixant le dividende annuel à 1,20 EUR par action pour les 3 prochaines années. Cette nouvelle politique de dividendes de base prévoit une croissance de 0,10 EUR par action (ou 9,1%) par rapport à la politique précédente de 2022-2024.

Conformément à la stratégie d'allocation du capital définie, et en cas de liquidités excédentaires résiduelles, la société peut envisager de lancer des initiatives ad hoc telles que, par exemple, un programme spécial de rachat d'actions ou un versement spécial de dividendes. Cette proposition est soumise à l'approbation de l'assemblée générale, ainsi qu'à toute évolution des conditions du marché ou de la dynamique de l'entreprise.

En EUR par action et par exercice	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dividende de base	1,10	1,10	1,10	1,20	1,20	1,20
Dividende additionnel exceptionnel	0,50	0,00	0,00	TBC	TBC	TBC
Dividende total	1,60	1,10	1,10	1,20	1,20	1,20

10. GOODWILL

(milliers d'euros)	UGT						TOTAL
Coût d'acquisition	Open Cube	SVS	Axon	MOG Techn.	Tele-metrics	XD Motion	
Au 31 décembre 2024	820	1.125	2.832	1.643	-	-	6.420
- Acquisitions	-	-	-	-	5.772	2.352	8.124
- Ventes et cessions	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	820	1.125	2.832	1.643	5.772	2.352	14.544
Impairment cumulé							
Au 31 décembre 2024	820	1.125	-	-	-	-	1.945
- Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-
- Ventes et cessions	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	820	1.125	-	-	-	-	1.945
Valeur comptable nette							
Au 31 décembre 2024	-	-	2.832	1.643	-	-	4.475
Au 31 décembre 2025	-	-	2.832	1.643	5.772	2.352	12.599

10.1. Groupe Axon

À la fin de l'année 2025, le management a mené un exercice de test d'impairment sur Axon Group en tant qu'unité génératrice de trésorerie (UGT). La valeur recouvrable (valeur d'utilité) de l'UGT d'Axon Group a été calculée à l'aide des hypothèses clés suivantes :

- Projections de flux de trésorerie (méthode des flux de trésorerie actualisés) basées sur le budget financier approuvé par les administrateurs couvrant une période de cinq ans.
- Croissance annuelle du chiffre d'affaires pour la prochaine période de cinq ans sur la base du plan d'affaires à 5 ans, soutenue par les récentes augmentations réelles du chiffre d'affaires depuis la prise de contrôle, ainsi que par l'intégration continue prévue du portefeuille de produits Axon dans les offres EVS dans les années à venir.
- Pourcentage de coût stable des marchandises vendues (COGS), en ligne avec les données historiques et le plan d'affaires à 5 ans.
- Taux d'actualisation de 14,0% (coût moyen pondéré du capital), correspondant au taux d'actualisation avant impôt de 17,9% obtenu sur base du coût moyen pondéré du capital après impôt selon une méthode itérative.
- Cash-flows perpétuels pour la période au-delà de la période de prévision (cinq ans).
- Pas de croissance pour la valeur terminale.

Le résultat des calculs a confirmé qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser une dépréciation à la fin de l'exercice 2025.

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT du Groupe Axon est sensible (a) au chiffre d'affaires et (b) au taux d'actualisation. Dans ce contexte, le management a réalisé un test de sensibilité en augmentant et en diminuant les facteurs de sensibilité de +/-20%. Les résultats de l'analyse de sensibilité n'influencent pas la conclusion selon laquelle aucun impairment ne doit être comptabilisé à la fin de l'exercice 2025.

10.2. MOG Technologies

À la fin de l'année 2025, le management a mené un exercice de test d'impairment sur MOG Technologies en tant qu'UGT. La valeur recouvrable (valeur d'utilité) de l'UGT de MOG Technologies a été calculée à l'aide des hypothèses clés suivantes:

- Projections de flux de trésorerie (méthode des flux de trésorerie actualisés) basées sur le budget financier approuvé par les administrateurs couvrant une période de cinq ans.
- Croissance annuelle du chiffre d'affaires pour la prochaine période de cinq ans, basée sur le plan d'affaires à 5 ans, soutenue par les données récentes sur le chiffre d'affaires réels depuis la prise de contrôle, ainsi que l'intégration continue attendue du portefeuille de produits de MOG Technologie dans les offres EVS dans les années à venir.

- Pourcentage de coût stable des marchandises vendues (COGS), en ligne avec les données historiques et le plan d'affaires à 5 ans.
- Taux d'actualisation de 14,0% (coût moyen pondéré du capital), correspondant au taux d'actualisation avant impôt de 16,7% dérivé du coût moyen pondéré du capital après impôts via une méthode itérative.
- Cash-flows perpétuels pour la période au-delà de la période de prévision (cinq ans).
- Pas de croissance pour la valeur terminale.

Le résultat des calculs a confirmé qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser une dépréciation à la fin de l'exercice 2025.

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT de MOG Technologies est sensible (a) au chiffre d'affaires et (b) au taux d'actualisation. Dans ce contexte, le management a réalisé un test de sensibilité en augmentant et en diminuant les facteurs de sensibilité de +/-20%. Les résultats de l'analyse de sensibilité n'influencent pas la conclusion selon laquelle aucun impairment ne doit être comptabilisé à la fin de l'exercice 2025.

10.3. Telemetrics

Le 1er octobre 2025, EVS a finalisé l'acquisition de 100% des actions de Telemetrics LLC, une entreprise américaine et familiale fondée en 1973. Telemetrics est à la pointe de l'innovation dans le contrôle des caméras de télévision depuis plus de cinq décennies. L'entreprise s'est imposée en innovant dans les systèmes de contrôle de caméra connectés par câble Triax, révolutionnant la manière dont les diffuseurs opèrent en studio et en environnements à distance. Aujourd'hui, Telemetrics continue de montrer la voie avec un portefeuille complet de robotiques et systèmes de contrôle avancés pour caméras, fiables dans divers secteurs, notamment le broadcast, le législatif, la défense et l'éducation. En intégrant le portefeuille de robotique avancée de Telemetrics avec les plateformes existantes d'EVS, notamment Cerebrum et le concept de Flexible Control Room, EVS débloquent de nouvelles capacités d'automatisation, améliorera la précision et élargira la liberté créative des clients dans les secteurs existants et nouveaux. EVS garantira également une innovation continue, en tirant parti de son portefeuille de capacités de GenAI spécifiques aux médias pour améliorer le contrôle de la solution et la qualité des images.

Cette transaction est qualifiée de regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3 et est donc comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour acquérir Telemetrics comprend :

- Un prix d'achat initial fixe de 6,5 millions USD versé en espèces à la date de clôture ;
- Une contrepartie conditionnelle allant de 3,5 millions USD à un maximum de 6,25 millions USD (complément de prix à la charge de la Société) basé sur le chiffre d'affaires et la marge brute réalisés moyens pour les exercices 2024 et 2025.
- Des ajustements liés à la dette/trésorerie nette et au besoin en fonds de roulement à la clôture

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle, incluse dans la ligne « Autres montants à payer, avances reçues, charges à payer et produits différés », s'élève à 5,2 millions d'euros à la date d'acquisition et n'a pas changé à la date de clôture. La juste valeur classée au niveau 3 a été estimée sur la base d'un modèle dans lequel les résultats possibles sont pondérés en fonction des probabilités. Les données non observables auxquelles cette évaluation de la juste valeur est la plus sensible sont le montant estimé du chiffre d'affaires et de la marge brute de Telemetrics sur la période de référence. En fonction de la réalisation réelle de ces intrants, la Société est exposée à un impact futur sur le compte de résultat allant d'une perte de 0,1 million d'euros (en cas d'earn-out maximum) à un gain de 2,2 millions d'euros (en cas d'earn-out minimum).

Les montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, ainsi que la contrepartie transférée et le montant du goodwill et de l'effet de trésorerie nette qui en résulte à la date d'acquisition sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(milliers d'euros)	
Immobilisation incorporelle – Technologie	1.198
Immobilisation incorporelle –Clientèle	1.450
Autres immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	1.169
Autres actifs non courants	62
Actifs d'impôt différé	-
Créances commerciales	1.137
Stocks	3.058
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.387
Total de l'actif	10.461
Passifs d'impôts différés	-795
Passifs financiers	-1.182
Comptes fournisseurs	-945
Revenus différés	-1.359
Total du passif	-4.281

Actif net acquis	6.180
Contrepartie payée en espèces	6.752
Juste valeur de la contrepartie conditionnelle (earn-out)	5.201
Contrepartie totale	11.953
Goodwill	5.773
Cash outflow net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4.365

Le goodwill, d'un montant de 5,8 millions d'euros, se compose des synergies de marché attendues issues de la combinaison de Telemetrics et EVS ainsi que de la main-d'œuvre qualifiée de Telemetrics, qui ne sont pas reconnues séparément comme actifs incorporels. Le goodwill n'est pas censé être déductible à des fins fiscales. Étant donné que l'acquisition a eu lieu au quatrième trimestre et que l'exercice d'allocation du prix d'achat n'est pas encore achevé, aucune analyse d'impairment du goodwill n'a été réalisée à la fin de l'exercice 2025.

La méthode utilisée pour l'évaluation de la technologie consiste en la méthode 'royalty relief' (économies potentielles pour la possession de la technologie après l'acquisition) appuyée par une analyse de benchmark.

L'immobilisation incorporelle liée à la clientèle a été évaluée selon la méthode 'Multi-period Excess Earnings' (en estimant les revenus et les flux de trésorerie dérivés de l'immobilisation incorporelle).

La juste valeur des créances de 1,1 million d'euros correspond aux montants bruts contractuels à recevoir.

Depuis la date d'acquisition du 1er octobre 2025, Telemetrics a contribué à hauteur de 4,0 millions d'euros au chiffre d'affaires et de 1,3 million d'euros au résultat net du compte des résultats consolidés pour la période de 3 mois close le 31 décembre 2025. Si l'acquisition de Telemetrics avait été finalisée le 1er janvier 2025, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe et le résultat net pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2025 auraient été respectivement de 12,5 millions d'euros et de 2,2 millions d'euros de plus.

Les coûts liés à l'acquisition, s'élevant à 1,0 million d'euros, ont été immédiatement passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été encourus et sont présentés sous la rubrique « Frais de vente et administratifs » du compte de résultat.

10.4. XD Motion

Le 1er octobre 2025, EVS a finalisé l'acquisition de 100% des actions de XD Motion. Fondée en 2011, XD Motion s'est taillée une position unique dans les industries de la diffusion et de la cinématographie grâce à son expertise en tournage aérien et suivi multidimensionnel. Des hélicoptères et avions aux caméras câblées, aux bras robotiques et aux drones, la société a fourni des images vidéo en direct époustouflantes pour certains des événements les plus prestigieux au monde, dont les Jeux Olympiques. Ces dernières années, XD Motion a évolué au-delà de la prestation de services, lançant des produits innovants comme ARCAM IO.BOT pour porter sa technologie gyro-stabilisée à un marché plus large. Cette transformation d'un modèle centré sur le service à une approche axée sur le produit reflète l'engagement de l'entreprise envers une innovation évolutive. Dans le cadre d'EVS T-Motion, les services de XD Motion continueront de soutenir les grands événements en direct déjà couverts par EVS. Parallèlement, T-Motion va de plus en plus permettre aux fournisseurs de services en direct d'élargir leur propre offre de services en intégrant la technologie robotique extérieure de T-Motion.

Cette transaction est qualifiée de regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3 et est donc comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la société pour acquérir XD Motion comprend :

- Un prix d'achat initial fixe de 3,5 millions d'euros versé en espèces à la date de clôture ;
- Une contrepartie conditionnelle comprise entre 0,0 million d'euros à un maximum de 2,4 millions d'euros (complément de prix à la charge de la Société) basé sur la marge brute XD Motion pour l'exercice 2025 et l'EBITDA de la division T-Motion pour les exercices 2026 et 2027.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle, incluse dans la ligne « Autres montants à payer, avances reçues, charges à payer et produits différés », s'élève à 1,2 million d'euros à la date d'acquisition et n'a pas changé à la date de clôture. La juste valeur classée au niveau 3 a été estimée sur la base d'un modèle dans lequel les résultats possibles sont pondérés en fonction des probabilités. Les données non observables auxquelles cette évaluation de la juste valeur est la plus sensible sont le montant estimé de la marge brute XD Motion et l'EBITDA de la division T-Motion sur la période de référence. En fonction de la réalisation réelle de ces intrants, la Société est exposée à un impact futur sur le compte de résultat allant d'une perte de 1,2 million d'euros (en cas d'earn-out maximum) à un gain de 1,2 million d'euros (en cas d'earn-out minimum).

Les montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, ainsi que la contrepartie transférée et le montant du goodwill et de l'effet de trésorerie nette qui en résulte à la date d'acquisition sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(milliers d'euros)	
Immobilisation incorporelle – Technologie	527
Immobilisation incorporelle –Clientèle	959
Autres immobilisations incorporelles	57
Immobilisations corporelles	884
Autres actifs non courants	20
Actifs d'impôt différé	-
Créances commerciales	302
Stocks	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	845
Total de l'actif	3.594
Passifs d'impôts différés	-371
Passifs financiers	-415
Comptes fournisseurs	-314
Revenus différés	-
Total du passif	-1.100
Actif net acquis	2.494
Contrepartie payée en espèces	3.606
Juste valeur de la contrepartie conditionnelle (earn-out)	1.240
Contrepartie totale	4.846
Goodwill	2.352
Cash outflow net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2.761

Le goodwill, d'un montant de 2,4 millions d'euros, se compose des synergies de marché attendues issues de la combinaison de XD Motion et EVS ainsi que de la main-d'œuvre qualifiée de XD Motion, qui ne sont pas éligibles à une reconnaissance distincte en tant qu'actifs incorporels. Le goodwill n'est pas censé être déductible à des fins fiscales. Étant donné que l'acquisition a eu lieu au quatrième trimestre et que l'exercice d'allocation du prix d'achat n'est pas encore achevé, aucune analyse d'impairment de goodwill n'a été réalisée à la fin de l'exercice 2025.

La méthode utilisée pour l'évaluation de la technologie consiste en la méthode 'royalty relief' (économies potentielles pour la possession de la technologie après l'acquisition) appuyée par une analyse de benchmark.

L'immobilisation incorporelle liée à la clientèle a été évaluée selon la méthode 'Multi-period Excess Earnings' (en estimant les revenus et les flux de trésorerie dérivés de l'immobilisation incorporelle).

La juste valeur des créances de 0,3 million d'euros correspond aux montants bruts contractuels à recevoir.

Depuis la date d'acquisition du 1er octobre 2025, XD Motion a contribué à hauteur de 0,6 million d'euros au chiffre d'affaires et 0,1 million d'euros au résultat net du compte des résultats consolidés pour la période de 3 mois close le 31 décembre 2025. Si l'acquisition de XD Motion avait été finalisée le 1er janvier 2025, le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe consolidé pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2025 auraient été supérieurs respectivement de 2,6 millions d'euros et de 0,1 million d'euros.

Les coûts liés à l'acquisition, s'élevant à 0,2 million d'euros, ont été immédiatement passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été encourus et sont présentés sous la rubrique « Frais de vente et administratifs » du compte de résultat.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(milliers d'euros)	Technologie (Axon, MOG)	Liés à la clientèle et autres actifs incorporels	Licences logicielles	TOTAL
Coût d'acquisition				
Au 31 décembre 2023	5.070	17.091	4.214	26.375
- Immobilisations incorporelles en cours		1.318	5	1.323
- 'Purchase Price Allocation' sur la période	442	445	-	887
Au 31 décembre 2024	5.512	18.854	4.219	28.585
Amortissement accumulé				
Au 31 décembre 2023	-3 886	-3.244	-3 225	-10.355
- Amortissement	-371	-2.977	-	-3.348
- Write-off	-	-1.466	-	-1.466
Au 31 décembre 2024	-4.257	-7.687	-3.225	-15.169
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2023	1 184	13.847	989	16.020
Au 31 décembre 2024	1.255	11.167	994	13.416

(milliers d'euros)	Technologie (Axon, MOG, Telemetrics, XD Motion)	Liés à la clientèle et autres actifs incorporels	Licences logicielles	TOTAL
Coût d'acquisition				
Au 31 décembre 2024	5.512	18.854	4.219	28.585
- Immobilisations incorporelles en cours		2.278	-	2.278
- 'Purchase Price Allocation' sur la période	1.725	2.466	-	4.191
Au 31 décembre 2025	7.237	23.598	4.219	35.054
Amortissement accumulé				
Au 31 décembre 2024	-4.257	-7.687	-3.225	-15.169
- Amortissement	-480	-3.217	-	-3.697
- Write-off	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	-4.737	-10.904	-3.225	-18.866
Montant acquis net				
Au 31 décembre 2024	1.255	11.167	994	13.416
Au 31 décembre 2025	2.500	12.694	994	16.188

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 2,8 millions d'euros sur la période, reflétant la capitalisation des coûts internes de développement de 2,3 millions d'euros et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises de 4,2 millions d'euros, partiellement compensés par les charges d'amortissement de 3,7 millions d'euros.

Les coûts immobilisés en 2025 incluent principalement les coûts internes liés au développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet consiste en du software et hardware qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 6,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu en 2027. L'avancement de ces développements internes est revu fréquemment pour s'assurer que les avantages économiques futurs restent confirmés.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET BÂTIMENTS, ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages ⁽¹⁾	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
Coût d'acquisition					
Au 31 décembre 2023	64.273	11.984	22.773	1.313	100.343
- Acquisition	147	2.361	2.943	87	5.538
- Ventes et cessions	-	-25	-	-	-25
- Transferts	201	1.032	-	-1.233	-
- Autres	196	5.524	23	-148	5.595
Au 31 décembre 2024	64.817	20.876	25.739	19	111.451
Amortissement accumulé					
Au 31 décembre 2023	-17.952	-6.797	-18.611	-	-43.360
- Ajustement à l'ouverture ⁽²⁾	-3.601	-	-	-	-3,601
- Amortissement	-3.260	-4.379	-1.663	-	-9.302
- Ventes et cessions	-	-	-	-	-
- Autres	-241	-2.121	-10	-	-2.372
Au 31 décembre 2024	-25.054	-13.297	-20.284	-	-58.635
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2023	46.321	5.187	4.162	1.313	56.983
Au 31 décembre 2024	(a) 39.763	(b) 7.579	(b) 5.455	(a) 19	56.417
a) Sous-total Terrains et bâtiments					39.782
b) Sous-total des autres actifs corporels					13.034
Hypothèques et autres garanties					
Valeur nette comptable des immobilisations données en garantie	36.731	-	-	-	36.731

(1) Comprend la reclassification liée aux équipements produits à des fins internes, des stocks aux immobilisations.

(2) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024. Voir également les détails dans la note 12.

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages ⁽¹⁾	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
Coût d'acquisition					
Au 31 décembre 2024	64.817	20.876	25.739	19	111.451
- Acquisition	4.122	2.976	2.738	249	10.085
- Ventes et cessions	-	-1.159	-	-	-1.159
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-861	3.071	-225	-	1.985
Au 31 décembre 2025	68.078	25.764	28.252	268	122.362
Amortissement accumulé					
Au 31 décembre 2024	-25.054	-13.297	-20.284	-	-58.635
- Amortissement	-3.288	-4.838	-1.737	-	-9.863
- Ventes et cessions	-	532	-	-	532
- Autres ⁽²⁾	73	506	-119	-	460
Au 31 décembre 2025	-28.269	-17.097	-22.140	-	-67.506
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2024	39.763	7.579	5.455	19	56.417
Au 31 décembre 2025	(a) 39.809	(b) 8.667	(b) 6.112	(a) 268	54.856
(a) Sous-total Terrains et bâtim.					40.077
(b) Sub-total des autres actifs corporels					14.779
Hypothèques et autres garanties					
Valeur nette comptable des immobilisations données en garantie	24.580	-	-	-	24.580

(1) Comprend la reclassification liée aux équipements produits à des fins internes, des stocks aux immobilisations.

(2) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024. Voir également les détails dans la note 12.

La valeur d'acquisition du bâtiment a été analysée par composant, avec des durées utiles spécifiques et des valeurs résiduelles appliquées à chaque composant. L'amortissement par composant est prévu pour des durées de vie allant de 3 à 30 ans.

Au cours de l'exercice financier, le Groupe a décidé de modifier la méthodologie historiquement appliquée pour évaluer la valeur résiduelle du bâtiment du siège social. La valeur résiduelle précédemment considérée d'environ 19 millions d'euros ne reflétait pas les pratiques du marché et certaines hypothèses économiques ainsi que des attentes de rénovation ont été mises à jour, comme modélisées par des modèles d'évaluation immobilière couramment utilisés.

Conformément à IAS8, le Groupe a ajusté le solde d'ouverture des fonds propres au 1er janvier 2024 afin de corriger l'impact cumulatif des périodes précédentes pour un montant net de -2,4 millions d'euros, avec une compensation sur l'amortissement cumulé et les actifs d'impôt différé basé sur une valeur résiduelle révisée estimée à 8,3 million d'euros. Des corrections supplémentaires ont été enregistrées dans les états financiers 2024, affectant les charges d'amortissement (0,4 million d'euros), l'amortissement cumulé (0,4 million d'euros) et l'impôt différé (0,1 million d'euros).

La production des équipements fabriqués et commercialisés par EVS ne nécessite pas d'investissements matériels importants, l'assemblage étant partiellement sous-traité, notamment à MECALEC SMD SA. Dans la mesure du possible, les travaux spécialisés sont externalisés (c'est-à-dire la tôlerie et la fabrication de circuits intégrés). La politique du groupe est de financer ses immeubles par des fonds propres et par des prêts à long terme (voir également note 19).

La valeur comptable actifs au titre du droit d'utilisation, des dettes de location-financement et les mouvements pour les douze mois clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 s'établissent comme suit :

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total	Passifs de leasing
Au 31 décembre 2023	8.142	-	3.797	11.939	12.665
Ajouts	-	-	2.801	2.801	3.333
Cessions	-232	-	-	-232	-232
Dotations aux amortissements	-1.720	-	-1.598	-3.318	-
Frais d'intérêt	-	-	-	-	-539
Différences de conversion et autres	121	-	-	121	305
Paievements	-	-	-	-	-3.223
Au 31 décembre 2024	6.311	-	5.000	11.311	12.309

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total	Passifs de leasing
Au 31 décembre 2024	6.311	-	5.000	11.311	12.309
Ajouts	2.253	-	2.365	4.618	4.718
Cessions	-	-	-	-	-
Combinaison d'entreprises	1.554	-	28	1.582	1.597
Dotations aux amortissements	-1.907	-	-1.905	3.812	-
Frais d'intérêt	-	-	-	-	-594
Différences de conversion et autres	-299	-	80	219	191
Paievements	-	-	-	-	-3.739
Au 31 décembre 2025	7.912	-	5.568	13.480	14.482

13. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME

(milliers d'euros)	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeur comptable nette au 31 déc. 2023	-	495	495
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-128	-128
- Acquis dans l'année	-	10	10
- Différences de conversion et autres	-	35	35
Valeur comptable nette au 31 déc. 2024	-	412	412
Valeur comptable nette au 31 déc. 2024	-	412	412
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-23	-23
- Acquis dans l'année	-	255	255
- Différences de conversion et autres	-	46	46
Valeur comptable nette au 31 déc. 2025	-	690	690

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de garanties en espèces.

14. STOCKS

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Matières premières	24.408	25.246
Produits finis	27.002	25.743
Marchandises achetées pour la revente	3.240	2.969
Total brut	54.650	53.957
Réductions de valeur cumulées début de période	-19.445	-30.997
Additions, dotations, reprises et utilisations, net	539	104
Reprise de write-off suite au reclassement en actif immobilisé	-	1.355
Liquidation des stocks entièrement réduits de valeur	-	9.962
Différence de taux de change	-738	131
Réductions de valeur cumulées fin de période	-19.644	-19.445
Total valeur nette comptable	35.006	34.512

La légère augmentation des stocks au cours de 2025 s'explique principalement par l'augmentation de la performance du chiffre d'affaires globale combinée aux nouvelles acquisitions de la période. EVS poursuit la gestion proactive des composantes afin d'assurer un impact limité de notre inventaire sur les besoins en fonds de roulement. Un équilibre minutieux est effectué pour garantir le respect des conditions de livraison aux clients et pour garantir les meilleurs prix possibles des composants.

Les stocks comptabilisés en charge au cours de la période se sont élevés à 30,0 millions d'euros (25,1 millions d'euros en 2024). Ceux-ci étaient inclus dans les coûts de ventes. Les mouvements de dépréciation des stocks, qui s'élèvent à 0,5 million d'euros en 2025 (2,3 millions d'euros en 2024), sont comptabilisés en charges dans les coûts de ventes. Ces dévalorisations concernent principalement des articles en stock technologiquement obsolètes.

15. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024 ⁽¹⁾
Créances commerciales courantes	86.495	63.198
Provision pour perte crédit	-4.378	-4.542
- dont perte de crédit attendue	-564	-418
- dont autres provisions	-3 814	-4.124
Créances commerciales nettes	82.117	58.656
Créances de location-financement	7.434	3.642
Charges différées et produits à recevoir	4.740	4.610
Autres débiteurs	5.662	4.639
Total des autres créances, charges à répartir et produits à recevoir	17.836	12.891
Total Courant	99.953	71.547
Créances commerciales non courantes et autres créances LT	15.009	11.917

(1) Comprend des ajustements rétrospectifs liés au reclassement des créances commerciales en créances commerciales à long terme pour le contrat Big Tech 22, afin de permettre la comparabilité avec décembre 2024. Voir les détails dans la note 2.13.

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont généralement assorties d'un délai de 30 jours. Selon les conditions générales du groupe, les factures impayées à leur terme pourraient donner lieu à un taux d'intérêt mensuel de 1,50%.

L'augmentation des créances commerciales est principalement liée aux ventes récentes de grands projets dans la région NALA, aux livraisons importantes du dernier mois de l'année ainsi qu'à l'intégration des soldes des clients T-Motion. La plupart de nos créances commerciales (soit 54%) n'est pas due à la fin de l'exercice.

Les créances commerciales non courantes et autres créances long-terme comprennent principalement la part à long terme des créances de location-financement ainsi que la composante à long terme du contrat Big Tech 22 portant sur du matériel livré mais non encore facturé. L'écart par rapport à 2024 s'explique principalement par l'augmentation des contrats de location-financement à long terme.

Pour déterminer la perte de crédit attendue, EVS a appliqué l'approche simplifiée et enregistre les pertes attendues sur la durée de vie de toutes les créances clients. Ce montant est déterminé sur l'ensemble du portefeuille, sur la base d'une matrice de provisions qui tient compte des résultats historiques en matière de pertes de crédit. En outre, des créances particulières présentant une probabilité de défaut plus élevée sont identifiées et prises en compte en tant qu'ajustement complémentaire à la matrice des provisions. Ces provisions sont comptabilisées dans la ligne « Frais de vente et administratifs ».

Au 31 décembre 2025, un montant de 16,3 millions d'euros (14,6 millions d'euros au 31 décembre 2024) au titre des créances clients était en dépassement d'échéance depuis plus de 90 jours, dont 4,4 millions d'euros font l'objet de dépréciations suite à la qualité de crédit des créances commerciales. L'évolution des réductions de valeur en 2024 et 2023 est la suivante :

(milliers d'euros)	2025	2024
Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales		
Valeur au 1er janvier	4.542	2.789
- Réductions de valeur de l'année	1.508	1.339
- dont perte de crédit attendue	146	-398
- dont autres provisions	1.362	1.737
- Reprises de réductions de valeur de l'année	-1.364	-1.342
- Autres (y compris devises et acquisitions)	-308	1.756
Valeur au 31 décembre	4.378	4.542

La matrice des provisions qui tient compte des résultats techniques historiques pour le calcul de la perte de crédit attendue est la suivante :

(milliers d'euros)	Créances commerciales					
Perte de crédit attendue	Courant	<31 jours	31-60 jours	61-90 jours	>91 jours	TOTAL
Taux de perte de crédit attendu	0,27%	0,33%	0,72%	1,17%	1,64%	
Valeur comptable brute totale	41.429	3.482	2.553	1.154	14.580	63.198
Perte de crédit attendue au 31 déc. 2024	135,1	11,5	18,4	13,5	239,1	418

(milliers d'euros)	Créances commerciales					
Perte de crédit attendue	Courant	<31 jours	31-60 jours	61-90 jours	>91 jours	TOTAL
Taux de perte de crédit attendu	0,26%	0,40%	0,72%	1,12%	1,71%	
Valeur comptable brute totale	46.383	9.552	8.326	5.886	16.348	86.495
Perte de crédit attendue au 31 déc. 2025	120,6	38,2	59,9	65,9	279,6	564

15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(milliers d'euros)	2025	2024
Créances liées aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	7.434	3.642
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants)	6.441	3.295
Total	13.875	6.937

(milliers d'euros)	2026	2027	2028	Après
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs	7.993	4.741	1.666	391

Le groupe conclut des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. La durée des contrats de

location-financement conclus est de maximum quatre ans. Pour couvrir les risques liés à la propriété du bien sous-jacent, EVS demande aux clients de garder le matériel assuré contre tous les risques de perte ou de dommage pour la valeur de remplacement totale, et d'assumer l'entière responsabilité de toute perte ou dommage du matériel pendant la période de location. EVS conserve le titre de propriété de l'équipement à tout moment pendant la période de location, à moins et jusqu'à ce qu'il soit acquis par le client.

La valeur comptable des options d'achat conditionnelles des actifs loués en location-financement s'élève à 0,0 million d'euros (similaire en 2024).

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour toute la durée du bail. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances de location-financement au 31 décembre 2025 est de 7,0% (similaire en 2024).

Les produits financiers générés par les contrats de location-financement s'élèvent à 0,6 million d'euros sur la période (0,2 million d'euros en 2024) et sont comptabilisés dans les autres produits financiers. La différence entre les paiements de location non actualisés et l'investissement net dans les contrats de location représente le produit financier non acquis relatif aux paiements de location à recevoir, d'un montant de 0,9 million d'euros. Le chiffre d'affaires total des contrats de location-financement clients pour la période s'élève à 8,6 millions d'euros (9,6 millions d'euros en 2024) et est repris dans la note 6.

15.2. Commandes en cours

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs contractuels	9.997	6.205
Passifs contractuels	26.857	23.808

Les avances et produits différés s'élèvent à 26,9 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 23,8 millions d'euros fin 2024. Les passifs relatifs aux avances reçues et aux produits différés sont inscrits au bilan sous la rubrique autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits différés. L'augmentation s'explique principalement par la croissance globale de l'entreprise, qui s'est traduite par un niveau plus élevé de paiements anticipés et de revenus différés provenant des clients. La majeure partie des produits inclus dans le solde du passif sur contrats au début de la période a été comptabilisée dans la période de présentation de l'information financière en cours. Le chiffre d'affaires relatif aux travaux en cours s'élève à 10,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 (6,2 millions d'euros en 2024). Les créances liées aux travaux en cours sont enregistrées au bilan sous autres créances, charges différées et produits à recevoir, ainsi que sous les créances commerciales.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fund Option Plan proposé par ING. Ces options ont une échéance moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Comptes courants bancaires à vue et caisses	32.292	54.316
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	40.598	33.451
Total	72.889	87.766

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 72,9 millions d'euros, contre 87,8 millions d'euros fin 2024. Cette baisse est principalement due aux nouvelles acquisitions de Telemetrics et XD Motion sur la période, au programme de rachat d'actions en début d'année, à l'augmentation des paiements de dividendes intermédiaires ainsi qu'aux investissements dans des actifs incorporels et corporels et au remboursement des passifs de leasing, partiellement compensés par les flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles. Les mouvements de trésorerie sur cette période sont détaillés davantage dans l'état des flux de trésorerie ci-dessus.

Les dépôts à court terme représentent des placements dont la date d'échéance initiale ou la période de préavis est de trois mois ou moins. À la fin de l'année 2025, les dépôts à court terme sont principalement composés d'investissements en fonds obligataires et en dépôts bancaires.

18. CAPITAUX PROPRES

18.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de 30.987 euros, représenté par 1.000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Constitution	1.000	30.987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90.481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de 892 euros par action, dont une prime d'émission de 771 euros incluse dans le capital	100	12.147
			77.095
		1.100	210.710
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242.440
06.06.1997	Emission de 172 actions, au prix de 4.338 euros par action, dont une prime d'émission de 3.926 euros	172	70.855
			675.304
		1.272	1.199.309
25.09.1998	Action divisée par 2.000:1	2.544.000	1.199.309
14.10.1998	Premier appel public à l'épargne – Entrée en bourse	+ 200.000	94.284
	Incorporation de la prime d'émission		7.342.522
		2.744.000	8.636.115
07.09.1999	Emission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA	119.952	7.197.120
	Incorporation des réserves		166.765
		2.863.952	16.000.000
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63.952	-
		2.800.000	16.000.000
24.02.2004	Remboursement du capital	-	-8.137.521
15.03.2004	Emission de 15.000 actions après exercice de bons de souscription d'actions	15.000	480.000
		2.815.000	8.342.479
09.05.2005	Action divisée par 5:1	14.075.000	8.342.479
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200.000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250.000	-
26.12.2018	Emission de 702.024 actions	702.024	429.844
Capital au	31 décembre 2025	14.327.024	8.772.323

18.2. Capital social et actions propres

Au 31 décembre 2025, le capital social d'EVS s'élève à 8.772.323 euros et est représenté par 14.327.024 actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale. EVS respecte les exigences légales relatives au capital (articles 7:177 à 7:229 du Code des sociétés et des associations).

Au 31 décembre 2025, 824.395 warrants émis avec un prix d'exercice moyen de 27,38 EUR par action sont exerçables jusqu'en octobre 2031. De temps à autre, l'entreprise utilise une partie du capital pour la rétention et la motivation du personnel par le biais d'un plan de warrants.

Le Management estime que le niveau de capital d'EVS est suffisant, car les capitaux propres représentent 72,0% du bilan total à la fin de 2025. Par rapport à 2024, les capitaux propres ont augmenté de 14,7 millions d'euros.

Le Groupe s'efforce de maintenir une position de liquidité solide et de ne pas recourir excessivement à des financements extérieurs. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une politique de distribution de dividendes permettant à ses actionnaires d'être rémunérés de manière significative, sans compromettre la trésorerie et l'indépendance financière du Groupe. Dans ses décisions de financement ou de distribution de dividendes, EVS prend en compte le niveau global de ses capitaux propres.

18.3. Capital autorisé

Conformément à une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2023, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum d'un million six cent mille euros (1.600.000 EUR), primes d'émission exclues. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en numéraire, apports en nature ou incorporation de réserves ou primes d'émission, avec ou sans création d'actions. Dans la limite de cette autorisation, le Conseil d'administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou en droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. En cas d'augmentation de capital avec prime d'émission, cette prime doit être inscrite et maintenue dans un ou plusieurs comptes distincts dans les capitaux propres au passif du bilan. De même, en cas d'émission de droits de souscription, leur prix d'émission devra être inscrit et maintenu dans un ou plusieurs comptes distincts au sein des capitaux propres au passif du bilan. A l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel, dans les conditions fixées et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration et sous réserve du respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code belge des sociétés et des associations. Cette autorisation générale est valable pour une durée de cinq (5) ans à

compter de la publication de la résolution du 5 juin 2023 et est renouvelable. Le Conseil d'administration aura le droit de modifier les statuts dans la mesure nécessaire pour refléter l'utilisation de l'autorisation accordée par le présent article (article 7 des statuts).

18.4. Plan d'intéressement du personnel

18.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un plan de stock-options/warrants à destination des salariés et dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le dispositif a une durée minimale de 3 à 4 ans entre l'octroi et l'exercice effectif d'un warrant. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place pour fidéliser les membres du personnel et leur permettre de participer aux résultats de la société. EVS couvre ce programme par le rachat de ses actions propres en bourse. Le Conseil dispose de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour procéder à ces rachats. Compte tenu des 824.395 warrants en circulation à la fin de 2025 (775.476 à la fin 2024), l'effet de dilution représente 5,8% du capital social. Les warrants sont accordés à une valeur sous-jacente correspondant au prix moyen de l'action des 30 derniers jours précédant l'octroi. Lorsque les warrants sont exercés, le Conseil d'administration peut choisir soit d'émettre de nouvelles actions, soit d'accorder des actions propres précédemment acquises par la société (à ce titre, les warrants sont qualifiés de « sui generis »).

Au cours de l'année 2025, 201.330 warrants ont été accordés (210.650 en 2024), 135.511 warrants ont été exercés (113.299 en 2024), et 16.900 warrants ont été annulés suite au départ de personnel ou ont expiré (2.750 en 2024).

Le tableau suivant illustre le nombre et le cours moyen pondéré de la période (PMP) des warrants du plan :

	2025		2024	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
En circulation en début de période	775.476	22.95	680.875	19.58
Octroyés au cours de la période	201.330	35.65	210.650	28.80
Exercés au cours de la période	-135.511	17.32	-113.299	13.69
Annulés au cours de la période	-16.900	24.56	-2.750	18.21
En circulation en fin de période	824.395	26.94	775.476	22.95

Les warrants en circulation au 31 décembre 2025 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Échéance	Date du premier exercice	Prix de l'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2025	Nombre au 31 décembre 2024
2026	2024	13.69	6.160	33.451
2027	2025	18.21	41.130	149.850
2028	2026	18.62	179.875	182.625
2029	2027	25.85	186.650	198.900
2030	2028	28.80	209.250	210.650
2031	2029	35.65	201.330	-
Total		Entre 13,69 et 35,65	824.395	775.476

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la « vesting period » (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé systématiquement pour cette valorisation, sur la base de la volatilité, des rendements de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres-clés pour les warrants en circulation au 31 décembre 2025 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Paramètres clés Black & Scholes	Plan 2025	Plan 2024	Plan 2023
Volatilité	20,9%	23,1%	25,6%
Taux d'intérêt sans risque	2,63%	2,51%	3,27%
Rendement du dividende	3,4%	3,8%	4,3%
Valeur économique de l'option par rapport à l'action sous-jacente	15,5%	15,3%	17,3%

Au cours de l'année 2025, le Groupe a comptabilisé 0,8 million d'euros en charges dans le compte de résultat en relation avec les plans de warrants (0,7 million d'euros en 2024). Au 31 décembre 2025, la juste valeur totale des warrants s'élevait à 3,8 millions d'euros (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2024).

18.4.2. Participation bénéficiaire

Afin de reconnaître les réalisations, de fidéliser et d'encourager les équipes, un plan d'intéressement peut être initié ponctuellement par la Société. L'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025 a approuvé un plan d'intéressement sous la forme d'une attribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'appropriation de l'exercice 2024. Compte tenu des implications fiscales pour l'entreprise, cette attribution est constituée de 34 actions (net d'impôts) pour l'ensemble des

employés embauchés par le Groupe avant le 1er janvier 2025, au prorata des prestations effectives (ou assimilées) en 2024. Cela représente 12.819 actions pour un montant de 0,5 million d'euros (0,4 million d'euros en 2024).

Une proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2026, relative à l'affectation de l'année 2025, représentant environ 2% de l'EBIT comme les années précédentes. Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

18.5. Actions propres

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2022, l'autorisation de rachat d'actions propres a été modifiée à l'article 10, alinéas 2 à 4 des statuts comme suit : «

2. Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 mai 2022 (ou, le cas échéant, en cas de report du 7 juin 2022), le Conseil d'administration sera autorisé à acquérir en bourse ou autrement des actions de la Société dans la limite de 20% des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être supérieur à 20% inférieur au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne peut être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation des actions de la Société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.

3. Par ailleurs, conformément à l'article 7:218, § 1, 4° du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est expressément autorisé à céder les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que membres du personnel de la Société ou de ses filiales.

4. Les pouvoirs et autorisations visés au présent article sont étendus à l'acquisition et à la cession d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par la Société au sens du Code belge des sociétés et des associations. »

Le 25 novembre 2024, le Groupe a annoncé la décision de son Conseil d'administration d'engager un programme de rachat d'actions de ses actions propres en circulation pour un montant maximum de 10 millions d'euros et jusqu'à 355.000 actions. Le programme de rachat d'actions est mis en œuvre conformément à l'autorisation prévue à l'article 10 des statuts de la société. Il a débuté le 1er décembre 2024, pour une durée maximale de 2 ans. Le programme de rachat est confié à un tiers, avec une clause de rétractation permettant à l'une ou l'autre des parties de résilier le mandat avec effet immédiat et sans indemnité. En 2025, le Groupe a racheté 231.379 actions propres.

Au cours de l'année 2025, 136.011 actions propres ont été utilisées pour l'exercice des warrants par les salariés liés aux plans de warrants 2020 et 2021.

Au 31 décembre 2025, le nombre total d'actions propres s'élève à 922.093 actions (à un cours historique moyen de 23,26 EUR) contre 839.544 au 31 décembre 2024 (à un cours historique moyen de 19,21 EUR).

L'évolution du nombre d'actions propres au cours de la période est le suivant :

	2025		2024	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
En début de période	839.544	20,15	893.820	19,21
Acquisition d'actions propres sur le marché	231.379	33,81	71.985	30,25
Programme d'intéressement au personnel	-12.819	23,26	-12.962	19,21
Vente liée au plan d'options d'achat d'actions des employés (ESOP)	-136.011	22,04	-113.299	19,28
En fin de période	922.093	23,26	839.544	20,15

18.6. Réserves

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Réserves légales	999	999
Réserves disponibles	244.199	226.357
Réserves pour actions propres	-21.444	-16.917
Réserves	223.754	210.439

18.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément à la politique comptable du Groupe, les sommes versées ou obtenues lors de l'acquisition ou de la cession des actions propres de la Société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Aucun profit ou charge n'est inclus dans le compte de résultat pour l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

18.7. Différences de conversion de taux de change

Pour les entités du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'EUR, les actifs et les passifs sont convertis dans la devise de présentation du Groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, le capital et les réserves sont converti

au taux de change historique et le compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de cette conversion sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres.

19. EMPRUNTS

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes financières à long terme		
Emprunts bancaires	-	-
Dettes de location à long terme	10.587	9.072
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires	-	561
Dettes de location à court terme	3.895	3.236
Dette financière total (à court terme et à long terme)	14 482	12.869
La dette financière totale est remboursable comme suit :		
- à un an au plus	3.895	3.797
- dans les 2 à 5 ans	10.587	9.072
- après 5 ans	-	-

19.1. Lignes de crédit

En juin 2020, un emprunt de 5,5 millions d'euros au taux d'intérêt de 0,84% a été mis en place auprès de BNP Paribas Fortis pour financer partiellement l'acquisition d'Axon. L'échéancier de remboursement prévoit un premier remboursement de 0,6 million d'euros en 2020 et des versements annuels de 1,1 million d'euros entre 2021 et 2024, avec un remboursement final de 0,6 million d'euros en 2025 à l'échéance du prêt.

En juin 2020, une ligne de crédit roll-over de 5,0 millions EUR a été mise en place auprès de la banque Belfius pour financer partiellement l'acquisition d'Axon. Cette ligne de crédit amortissable a expiré fin juin 2025.

Il n'y a eu aucune violation des clauses restrictives financières des prêts et emprunts portant intérêt au cours de la période en cours.

19.2. Dettes de location

Les dettes locatives restent stables par rapport à la fin de l'année 2023, le remboursement des contrats de location existants pour les bureaux et les voitures de société étant largement compensé par de nouveaux contrats de location ou par la réévaluation et l'extension des contrats existants.

En fonction des pays et des actifs loués, le Groupe a utilisé des taux d'emprunt incrémentaux allant principalement de 2 % à 8 % pour le calcul des dettes locatives (et des actifs au titre des droits d'utilisation).

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéances (flux de trésorerie non actualisés) pour l'obligation locative :

31 décembre 2024 (milliers d'euros)	À un an au plus	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes de location	3.671	8.604	1.092	13.367
31 décembre 2025 (milliers d'euros)	À un an au plus	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes de location	4.437	10.460	981	15.878

19.3. Passifs découlant d'activités de financement

(milliers d'euros)	1er janvier 2024	Changements non-cash			31 décembre 2024
		Flux de trésorerie	Variations de change	Autres	
Emprunts à long terme	561	-	-	-561	-
Emprunts à court terme	1.114	-2.450	-	1.897	561
Dettes de location	12.665	-3.762	137	3.268	12.308
Passifs liés aux activités de financement	14.340	-6 212	137	4.604	12.869

(milliers d'euros)	1er janvier 2025	Changements non-cash			31 décembre 2025
		Flux de trésorerie	Variations de change	Autres	
Emprunts à long terme	-	-	-	-	-
Emprunts à court terme	561	-561	-	-	-
Dettes de location	12.308	-4.333	191	6.316	14.482
Passifs liés aux activités de financement	12.869	-4 894	191	6.316	14.482

20. PROVISIONS

(milliers d'euros)	Autres provisions	Garantie technique	Total
Provisions			
Au 1er janvier 2025	9	2.122	2.131
Dotations de l'exercice	-	1.740	1.740
Utilisations	-	-1.351	-1.351
Reprises	-	-	-
Au 31 décembre 2025	9	2.511	2.520
Courant 2024	-	-	-
Non courant 2024	9	2.122	2.131
Courant 2025	-	-	-
Non courant 2025	9	2.511	2.520

Les provisions pour litiges sont inscrites dans les comptes consolidés et correspondent à des litiges principalement commerciaux ou liés aux personnel, dont l'issue n'est pas encore connue. Les montants affectés aux provisions sont évalués au mieux de la connaissance du Management au regard de ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du Groupe.

Une provision est prévue pour couvrir les garanties techniques standard de deux ans sur le matériel vendu à compter de la livraison, comme indiqué dans nos conditions générales. Cette provision, à durée indéterminée, est réévaluée trimestriellement, sur la base d'une analyse historique des coûts encourus au fil des années pour couvrir deux années de coûts associés à ces garanties. L'estimation au 31 décembre 2025 représente un montant de 2,5 millions d'euros (2,1 millions d'euros à la fin de 2024).

21. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes fournisseurs	14.965	10.320
Autres dettes	10.501	10.337
Charges à imputer	1.129	3.347
Produits à reporter	24.772	14.826
Total	51.367	38.830

Les dettes fournisseurs ne portent pas d'intérêts et sont normalement réglés à 45 jours. Les autres dettes fournisseurs sont principalement constituées d'avances reçues de clients sur travaux en cours. Elles comprennent également les contreparties conditionnelles liées aux récentes acquisitions de MOG Technologies, Telemetrics et XD Motion pour 7,3 millions d'euros (voir détails à la note 10). Des précisions supplémentaires sur les avances reçues et les revenus différés sont fournies à la note 15.2.

22. DETTES SOCIALES ET SALARIALES

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes sociales	440	352
Dettes salariales	13.120	12.583
Total	13.560	12 935

L'augmentation des montants à payer concernant les salaires et primes au 31 décembre 2025 est principalement liée à l'augmentation des effectifs par rapport à la même période en 2024.

Un mécanisme d'incitation lié aux objectifs de durabilité a été mis en place en 2023. Un pourcentage de la compensation à long terme du Leadership Team est lié aux résultats ESG. Ce mécanisme a été conçu pour passer progressivement de 5% en 2023 à 15% en 2024 et à 25% en 2025. À partir de 2025, la réalisation de l'incentive à long terme sera liée à la réalisation des objectifs SBTI. Des détails supplémentaires sur les incentives et la rémunération du Leadership Team sont fournis dans la section « rapport de rémunération » du rapport de gestion ci-avant.

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

23.1. Engagements de location

A l'exception des contrats de location déjà comptabilisés sous IFRS 16 (voir notes 12 et 19), le Groupe n'a pas d'engagement significatif de location à rapporter.

23.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le Groupe EVS accorde une garantie technique de 2 ans sur les produits vendus soumis aux conditions générales de vente. À fin 2025, une provision de 2,5 millions d'euros (2,1 millions d'euros en 2024) est constituée au titre de cette garantie, comme expliqué à la note 20.

23.3. Garanties bancaires

Les garanties bancaires s'élèvent à 1,3 million d'euros au 31 décembre 2025 (0,4 million d'euros en 2024), principalement demandées dans le cadre d'appels d'offres publics internationaux ou à titre de dépôt de garantie.

23.4. Garanties contractuelles

Il n'y a pas de garanties contractuelles spécifiques en place au 31 décembre 2025.

23.5. Garanties réelles

Des mandats de prêts hypothécaires auprès des banques ont été octroyés pour un montant de 12 millions d'euros (12 millions d'euros en 2024) afin de garantir nos obligations vis-à-vis de ces banques.

23.6. Autres garanties et éventualités

Conformément à l'application de la règle 403 aux Pays-Bas, EVS Broadcasting SA a fourni une lettre de confort à sa filiale néerlandaise EVS Netherlands BV. Cette lettre de confort exempte la société de l'émission et du dépôt des états financiers statutaires aux Pays-Bas et engage la responsabilité financière indéfinie d'EVS Broadcasting SA au nom de EVS Netherlands BV.

24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

24.1. Filiales

Les comptes consolidés comprennent les comptes d'EVS Broadcast Equipment SA et des filiales consolidées selon la méthode de consolidation globale listées en note 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de transactions conclues avec des parties liées non consolidées. Les ventes et les achats auprès de parties liées sont effectués aux prix normaux du marché et aux conditions commerciales habituelles. Les soldes impayés à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et le règlement s'effectue en espèces.

(milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties apparentées					
Associés :					
MECALEC SA	2025	-	-857	-	-73
	2024	-	-870	-	-
TINKERLIST.TV BV	2025	-	-	1.000	-
	2024	-	-	-	-
SPORTSTECH BELGIUM ASBL	2025	-	-	-	-
	2024	-	-	30	-
LIEGE SCIENCE PARK ENERGY	2025	-	-	-	-
	2024	-	-	-	-
Total	2025	-	-857	1.000	-73
	2024	-	-870	30	-

24.2. Dirigeants

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent aux montants comptabilisés en charges au cours de la période de reporting liés aux principaux dirigeants :

(milliers d'euros)	2025	2024
Avantages à court terme	2.527	2.636
Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat	157	-
Transactions de paiements fondés sur des actions	372	287
Total	3.056	2.923

Les montants payables à la date de clôture concernant les principaux dirigeants sont les suivants :

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avantages à court terme	550	985
Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	550	985

Les options d'achat d'actions détenues par les principaux membres du Management pour l'achat d'actions ordinaires possèdent les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Échéance	Date du premier exercice	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2025	Nombre au 31 décembre 2024
2026	2023	13.69	0	12.500
2027	2025	18.21	28.000	58.000
2028	2026	18.62	80.500	80.500
2029	2027	25.85	87.050	87.050
2030	2028	28.80	86.825	86.825
2031	2029	35.65	75.000	-
Total		Entre 18,21 et 35,65	357.375	324.875

25. AUDITEUR

Depuis l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Mélanie Adorante Belgian Réviseur d'Entreprise, qui a remplacé EY Réviseurs d'Entreprise qui était auditeur d'EVS depuis 2016. Le mandat de l'auditeur est de trois ans.

En 2025, tous les honoraires liés à l'auditeur de la société mère, PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Mélanie Adorante, agissant au nom de Mélanie Adorante SRL, et de ses associés, s'élevaient au total à 260.000 EUR pour leurs fonctions d'auditeur. Les autres services d'audit s'élevaient à 119.000 EUR. Aucun service non lié à l'audit n'a été réalisé par l'auditeur en 2025.

26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe conclut des transactions sur dérivés, principalement des contrats de change à terme et à option, dans le but de sécuriser ses ventes et ses achats en devises étrangères contre les variations négatives de ces devises. Le Groupe a un risque de change transactionnel résultant de ventes ou d'achats par des entités opérationnelles dans des devises autres que la devise fonctionnelle du Groupe. Le risque de change est décrit en note 27.2.

Les principaux instruments financiers du Groupe, autres que les dérivés, comprennent les emprunts bancaires, les contrats de location financement, la trésorerie et les dépôts à court terme. Ces instruments financiers ont pour objectif de lever des fonds pour les opérations du Groupe. Le Groupe a d'autres instruments financiers tels que des débiteurs commerciaux et des créditeurs commerciaux, qui découlent directement de ses opérations. La politique du Groupe est, et a toujours été, qu'aucune négociation d'instruments financiers ne doit être entreprise. Le risque de crédit est décrit dans la note 27.3.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers est définie comme le montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans une transaction courante entre parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer les justes valeurs :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments ;

- Les autres actifs à long terme à taux fixe et à taux variable sont évalués par le Groupe sur la base de paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque pays spécifiques, la solvabilité individuelle du client et les caractéristiques de risque du projet financé. Sur la base de cette évaluation, des provisions sont constituées pour tenir compte des pertes attendues sur ces créances. Au 31 décembre 2025, les valeurs comptables de ces créances, nettes des provisions, sont supposées ne pas être significativement différentes de leurs justes valeurs calculées ;

- La juste valeur des instruments non cotés, des emprunts auprès des banques et autres passifs financiers, des obligations en vertu de contrats de location-financement ainsi que des autres passifs financiers non courants est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs en utilisant les taux d'intérêt effectifs actuellement disponibles pour les dettes à des conditions similaires, les crédits risque et les échéances restantes. Au 31 décembre 2025, le taux d'intérêt effectif n'est pas significativement différent du taux d'intérêt nominal de l'obligation financière ;

- Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés avec diverses contreparties, principalement des institutions financières bénéficiant d'une notation de crédit de premier ordre. Les dérivés évalués à l'aide de techniques d'évaluation avec des données observables sur le marché sont principalement des contrats de change à terme et des contrats d'option. Les techniques d'évaluation les plus fréquemment appliquées comprennent les modèles de prix à terme et de swap, utilisant des calculs de valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses entrées, notamment les taux de change au comptant et à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détient les instruments financiers suivants évalués à la juste valeur :

(milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Passifs (-) / Actifs (+) évalués à la juste valeur		
Passifs (-) / actifs (+) à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
Contrats de change – sans 'hedge accounting'	17	-2.244
Contrepartie conditionnelle – Acquisition earn-out	-7.312	-871
Total	-7.295	-3.115

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et publier la juste valeur des instruments financiers par technique de valorisation :

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un effet significatif sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : techniques qui utilisent des données ayant un effet significatif sur la juste valeur enregistrée qui ne sont pas basées sur des données de marché observables

Les justes valeurs liées aux contrats de change se rapportent au niveau 2, tandis que la juste valeur à titre de contrepartie conditionnelle se rapporte au niveau 3. Il n'y a eu aucun transfert entre les évaluations de la juste valeur de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière.

27.2. Risque de change

EVS mesure l'exposition anticipée du Groupe au risque de change transactionnel sur une période de six mois à deux ans. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD. Le groupe facture tous ses clients en euros, sauf aux Etats-Unis où les clients sont facturés en USD. Considérant que la plupart des dépenses opérationnelles et fiscales du Groupe sont en EUR, cela se traduit par une position « longue » en USD, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du Groupe génère globalement un flux de trésorerie net positif en USD. De plus, le Groupe dispose d'une position « short » récurrente en GBP liée aux charges opérationnelles de sa filiale britannique.

EVS couvre les entrées nettes futures en USD par le biais de contrats de change à terme ou d'options. La variation de juste valeur des contrats de change est enregistrée directement au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits/(charges) financiers nets », le Groupe n'appliquant pas la comptabilité de couverture sur ces transactions. Les techniques de valorisation utilisées reposent principalement sur les taux spot, les taux forward et les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détient des contrats de change à terme et d'options EUR/USD et GBP/EUR pour un montant notionnel total de 30,0 millions d'euros avec des échéances mensuelles comprises entre janvier 2026 et décembre 2027. La juste valeur de ces instruments financiers au 31 décembre 2025 s'élève à 0,0 million d'euros (-2,2 millions au 31 décembre 2024).

27.3. Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés 'in the money' et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des engagements de crédit envers les clients, notamment les créances clients. L'exposition maximale au risque de crédit à la fin de la période de reporting correspond à la valeur comptable de chaque catégorie de ces actifs financiers. Le risque d'exposition au crédit est contrôlé et géré régulièrement par le Management au niveau du Groupe.

Les créances clients sont constituées d'un grand nombre de clients, répartis sur de nombreuses zones géographiques.

Les nouveaux clients importants sont sélectionnés par un outil d'analyse de crédit avant d'initier des transactions de vente. Si la cote de crédit est faible ou si le client fait partie d'une zone à risque, nous demandons un prépaiement avant l'envoi du matériel.

Une fois la relation commerciale établie, le service comptabilité assure le suivi des retards de paiement et envoie des rappels si nécessaire. Dans certains cas particuliers, un échéancier de paiement peut être convenu d'un commun accord avec certains clients. Pour EVS, le risque de crédit est également limité par le fait que la licence d'utilisation du matériel peut être suspendue à tout moment en cas de non-paiement par le client. De ce fait, les clients entretiennent des contacts fréquents et réguliers avec EVS et son service financier afin de trouver des solutions pour les factures impayées.

Pour évaluer le risque de défaut, la Société compare le risque de défaut sur les créances à la date de clôture avec le risque de défaut sur ces mêmes créances à la date de leur comptabilisation initiale, en tenant compte des informations raisonnables et justifiées indiquant une augmentation significative du risque de crédit depuis cette date, telles que les montants de créances contestés par les clients ou les déclarations de faillite.

Au 31 décembre 2025, il est considéré que les valeurs comptables des créances commerciales constituent l'estimation la plus appropriée de la juste valeur de ces actifs.

Le risque de crédit sur les liquidités et équivalents de trésorerie, les instruments financiers et les dépôts est maîtrisé car il est réparti entre une sélection de différentes contreparties, qui sont des institutions financières réputées bénéficiant de notations de crédit élevées attribuées par des agences de notation internationales.

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les tensions géopolitiques, plus précisément les troubles au Moyen-Orient, auront probablement un impact sur l'économie de cette région, ce qui pourrait nuire aux finances d'EVS en 2026. La région s'est fortement développée ces dernières années et représente désormais une zone importante au sein de la région EMEA. La guerre aura probablement un impact sur les événements en direct (impact immédiat noté) et pourrait avoir un impact à plus long terme sur les investissements dans cette région. Bien qu'il n'y ait pas d'impact majeur à ce stade, les événements pourraient avoir un impact sur l'ensemble de l'année 2026.

Après la date de clôture, le Conseil d'administration a approuvé le lancement d'un programme de rachat d'actions pour un montant maximum de 5 millions d'euros. Cet événement n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de EVS Broadcast Equipment SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de EVS Broadcast Equipment SA (la "Société") et de ses filiales (conjointement "le Groupe"), nous vous présentons notre rapport du commissaire.

Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 1 exercice.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière (bilan) au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, un état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et un état consolidé des variations des capitaux propres, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état consolidé de la situation financière qui s'élève à EUR 323.044 milliers et d'un état consolidé du résultat net, attribuable au Groupe, qui se solde par un bénéfice net de l'exercice de EUR 38.553 milliers.

A notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés*" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 18 avril 2025, une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du revenu - contrats complexes

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à EUR 208.133 milliers dont une partie porte sur des contrats à prix fixe qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière manuelle sur ces contrats, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période. Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

- Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué la conception des contrôles internes.
- Nous avons testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place sur la reconnaissance des revenus liés aux contrats à prix fixe, en ce compris ceux relatifs à la césure du chiffre d'affaires.
- Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par le Groupe sur la base des dispositions contractuelles pour les contrats significatifs et complexes.
- Sur la base d'un échantillon statistique, nous avons évalué la césure de l'exercice en analysant les contrats et leur état d'avancement, en ce compris les livraisons réalisées à la date de clôture.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction.
- Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues.
- Nous avons évalué l'adéquation des notes 2.21 et 3.2 des comptes consolidés.

A la suite des procédures effectuées, nous avons conclu que le chiffre d'affaires associé aux contrats complexes a bien été reconnu de façon appropriée selon les termes des contrats durant l'exercice.

Evaluation des goodwill et des autres immobilisations incorporelles (hors acquisitions de l'année)

Description du point clé de l'audit

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 révèlent à l'actif un goodwill s'élevant à EUR 12.599 milliers, ainsi que des immobilisations incorporelles liées à la technologie et à la clientèle comptabilisées dans les autres immobilisations incorporelles au titre d'actifs identifiables et reconnues lors des différentes acquisitions réalisées par le Groupe (cf. Notes 10 & 11 des comptes consolidés).

Conformément à la norme IAS 36, et tel que décrit en Note 10 et dans les méthodes comptables des comptes consolidés, le Groupe procède chaque année, ou lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, à un test de perte de valeur ("impairment test") sur les unités génératrices de trésorerie ("UGT") dans la mesure où les goodwill et les actifs incorporels liés à la technologie et à la clientèle sont présents dans celles-ci.

Le test de perte de valeur consiste en une comparaison entre l'estimation de la valeur d'utilité de chaque UGT et sa valeur nette comptable. L'évaluation des valeurs d'utilité est un jugement qui requiert des estimations concernant les projections des flux de trésorerie futurs associés aux UGTs, et plus particulièrement le taux de croissance du chiffre d'affaires à moyen et long terme, ainsi que le taux d'actualisation.

Nous avons considéré que l'évaluation des goodwill et des immobilisations incorporelles est un point clé de l'audit en raison d'une part du niveau de jugement et de l'expertise technique requise pour réaliser les tests de perte de valeur, et d'autre part par leur importance grandissante en conséquence de la stratégie de croissance du Groupe.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

- Nous avons discuté avec la direction de la performance des unités génératrices de trésorerie (UGT) Axon et Mog, ainsi que des perspectives telles que reprises dans le plan à 5 ans.
- Nous avons analysé les prévisions des flux de trésorerie futurs dans le plan à 5 ans préparées par la direction, et approuvées par le conseil d'administration, tenant notamment compte de l'analyse des données historiques disponibles.
- Nous avons, le cas échéant avec l'aide de nos spécialistes:
 - Testé la validité du modèle de test de perte de valeur établi par la direction et évalué si les formules sont correctement appliquées aux données reprises dans le modèle.
 - Evalué le caractère raisonnable des hypothèses clés utilisées dans le test de perte de valeur, notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance.
 - Comparé et évalué la pertinence de ces hypothèses à partir de données externes comparables.
- Nous avons conclu sur le caractère approprié d'absence de perte de valeur sur les actifs considérés.
- Nous avons évalué le caractère approprié et complet des informations présentées dans la note 10 des états financiers consolidés et ce conformément à la norme IAS 36.

Sur la base des procédures mises en œuvre, nous avons constaté que les résultats de l'évaluation des goodwill et des immobilisations incorporelles effectuée par la direction étaient cohérents avec les résultats de nos procédures.

Traitement comptable de l'évaluation de la valeur résiduelle du bâtiment

Description du point clé de l'audit

Le Groupe détient un immeuble comptabilisé en immobilisations corporelles pour un montant significatif et qui est utilisé pour son siège social. Lors de sa construction en 2015, conformément à la norme IAS 16, le Groupe avait opté pour le calcul d'une valeur résiduelle correspondant à EUR 19.339 milliers, dès lors non amortie.

Sur la base de la norme IAS 16 "immobilisations corporelles", la valeur résiduelle d'un actif corporel requiert que celle-ci fasse l'objet d'une évaluation annuelle et corresponde à la valeur de l'actif si l'actif avait déjà l'âge et l'état prévu à la fin de sa durée de vie d'utilité.

Comme décrit dans en Note 2.10 des comptes consolidés, la méthode d'évaluation et le montant de la valeur résiduelle ont fait l'objet d'une révision en 2025 sur la base d'un rapport externe de valorisation réduisant cette valeur à EUR 8.258 milliers d'euros.

En conformité avec la norme IAS 8, une correction des fonds propres d'ouverture a par ailleurs été appliquée à concurrence de EUR 2.424 milliers. En effet, il s'est avéré que la méthodologie précédemment appliquée pour évaluer la valeur résiduelle n'était pas appropriée.

Nous avons considéré ce point comme un point clé de l'audit en raison du niveau de jugement et de l'expertise technique requise pour réaliser l'évaluation de la valeur résiduelle du bâtiment ainsi qu'en raison du caractère significatif tant du montant de la valeur résiduelle que de la correction apportée dans les fonds propres d'ouverture.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

- Nous avons obtenu de la direction le rapport d'expertise immobilière effectué par un expert externe et l'avons réconcilié aux détails comptables.
- Nous avons, le cas échéant avec l'aide de nos spécialistes en évaluation immobilière, évalué le caractère approprié de la méthode de calcul appliquée et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées au regard des méthodes et des estimations communément admises dans le secteur immobilier et au regard de la norme IAS 16. Nous avons également réalisé une évaluation indépendante afin de corroborer les résultats du rapport d'expertise externe.
- Nous avons conclu sur le caractère adéquat de la détermination de la valeur résiduelle.
- Nous avons vérifié la précision des écritures correctives portant sur la balance d'ouverture au 1 janvier 2024.

- Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information communiquée à ce titre dans les états financiers des comptes consolidés du Groupe en annexe 2.5 au regard de la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Nous avons déterminé que la méthode appliquée et les hypothèses retenues sont conformes à la norme IAS16 et répondent à la définition de valeur résiduelle.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit⁷.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une "Conclusion sans réserve", relative à l'assurance limitée de cette information consolidée en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir les comptes statutaires abrégés au 31 décembre 2025, comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après "ESEF"), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après "Règlement délégué") et avec l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2025, et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liège, le 15 avril 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Mélanie Adorante*
Réviseur d'Entreprises
*Agissant au nom de Mélanie Adorante SRL

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces états financiers sont liés aux chiffres de la société mère, EVS Broadcast Equipment SA (Belgique). Ces déclarations sont publiées selon la version abrégée autorisée par l'article 3:17 du Code belge des sociétés et des associations. Ils sont déposés à la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur demande au siège social de la société, mais également sur le site internet de la société (www.evs.com). Ils ont été attestés sans condition par PWC, auditeurs, représentés par Mélanie Adorante, associée.

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Comme le prévoit la loi, le rapport de gestion consolidé a été établi pour être également utilisé comme rapport de gestion sur les comptes de la société mère. Le rapport de gestion sur les comptes de la société mère est donc similaire au rapport de gestion consolidé, à l'exception des notes suivantes :

- Les états financiers de la société mère intègrent les chiffres du siège social à Liège (Belgique) : un chiffre d'affaires de 188.052 milliers d'euros, représentant 90,4% du montant consolidé.
- Le bénéfice de l'année s'élève à 35.001 milliers d'euros contre 37.381 milliers d'euros en 2024. Le bilan total s'élève à 268.470 milliers d'euros.

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés, au sein du Comité d'audit, Marco Miserez (diplômé en tant qu'Ingénieur Commercial en « Finance et Management Interculturel » de l'Ichec Brussels Management School et ayant 12 ans d'expérience dans le secteur financier), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique, ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers), Soumya Chandramouli (titulaire d'un MBA de l'Université de Liège et d'un diplôme en analyse financière de l'Association belge des analystes financiers ainsi que d'une spécialisation en Business Leadership de l'IMD Business School), et du président du conseil d'administration, qui est également membre du comité d'audit, ont les compétences en comptabilité et en audit.

- Depuis 2016, les dépenses de recherche ne peuvent plus être inscrites au bilan. Seuls les frais de développement peuvent être capitalisés dans le bilan. Les dépenses de recherche engagées au cours des années précédentes restent soumises au régime précédent.

En 2025, EVS a engagé un montant de 32,06 millions d'euros pour les frais de R&D, qui ont été amortis immédiatement et entièrement conformément aux nouvelles règles d'évaluation dans ce domaine.

De plus, en 2022, le Groupe a identifié deux projets de développement internes, qui, pour la première fois dans l'histoire de l'équipement de diffusion EVS, remplissaient toutes les conditions pour être capitalisés en tant qu'actifs immatériels. Ces projets de développement internes consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement.

Pour l'un des projets, la période de développement s'est terminée fin 2023, entraînant le début de l'amortissement sur une période de 5 ans.

Les coûts immobilisés en 2025 incluent principalement les coûts internes de personnel et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet comprend du software et du hardware qui seront commercialisés à la fin du développement. La dépense prévue est de 6,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu en 2027. L'évolution de ces développements internes est fréquemment suivie afin de garantir que les bénéfices économiques futurs restent assurés.

En 2025, la capitalisation des coûts internes de développement s'élève à 1,8 million d'euros.

- Depuis le 15/07/2025, la Société a une succursale, établie aux Emirats Arabes unis, située au Shatha Tower Office 15, 25th floor PO Box 215278 à Dubaï et enregistrée sous la dénomination légale EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd, numéro de licence 90021.
- Aucun événement autre que ceux rapportés dans le rapport de gestion consolidé n'a affecté les états financiers de la société mère.

COMPTE DE RÉSULTAT STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

(milliers d'euros)	2025	2024
Ventes et prestations	227.678	211.337
A. Chiffre d'affaires	188.052	178.641
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -)	-1.035	-6.630
C. Production immobilisée	35.483	36.277
D. Autres produits d'exploitation	5.178	3.049
E. Produits d'exploitation non récurrents	-	-
Coûts des ventes et des prestations	-184.876	-170.965
A. Approvisionnements et marchandises	-31.560	-37.041
1. Achats	-29.150	-35.606
2. Variation des stocks (+, -)	-2.410	-1.435
B. Services et biens divers	-62.459	-59.280
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-44.539	-40.915
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-41.209	-40.040
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	-431	8.552
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	-2.309	-335
G. Autres charges d'exploitation	-2.369	-761
H. Charges d'exploitation non récurrentes	0	-1.145
Bénéfice d'exploitation	42.802	40.372
Produits financiers	2.934	4.040
A. Produits des immobilisations financières	895	1.020
B. Produits des actifs circulants	-	-
C. Autres produits financiers	2.039	3.020
Charges financières	-5.157	-2.054
A. Charges des dettes	-672	-578
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -)	-	-
C. Autres charges financières	-4.485	-1.476
X. Charges financières non récurrentes	-	-
Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)	40.579	42.358
Transferts aux/prélèvements sur les impôts différés	46	46
Impôts sur le résultat	-5.624	-5.023
Résultat de l'exercice (+, -)	35.001	37.381
Prélèvements sur les réserves immunisées	558	137
Transfert aux réserves immunisées	-1.000	-1.000
Résultat de l'exercice à affecter (+, -)	34.558	36.517
Affectations et prélèvements*		
A. Résultat à affecter	104.323	85.101
B. Prélèvements sur les réserves		
C. Affectations aux réserves	-	-
D. Résultat à reporter	-87.722	-69.764
E. 1. Dividendes	-16.086	-14.802
E. 2. Autres allocataires	-515	-535

*Les chiffres de 2024 ont été mis à jour avec l'allocation des résultats approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025

BILAN STATUTAIRE BELGIAN GAAP

ACTIFS (milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs immobilisés	68.410	58.753
Immobilisations incorporelles	8.646	11.961
Immobilisations corporelles	36.212	36.115
A. Terrains et constructions	26.851	29.466
B. Installations, machines et outillage	3.218	3.367
C. Mobilier et matériel roulant	2.601	1.960
D. Location-financement et droits similaires	-	-
E. Autres immobilisations corporelles	23	23
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	3.519	1.299
Immobilisations financières	23.552	10.677
A. Entreprises liées	21.388	9.532
1. Participations	11.635	8.032
2. Créances	9.753	1.500
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2.140	1.138
1. Participations	1.140	1.138
2. Créances	1.000	-
C. Autres immobilisations financières	23	7
1. Participations	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	23	7
Actifs courants	200.060	175.159
Créances à plus d'un an	4.739	3.231
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	4.739	3.231
Stocks et commandes en cours d'exécution	29.286	32.983
A. Stocks	27.738	32.159
1. Approvisionnements	16.455	20.288
2. En-cours de fabrication	3.367	3.638
3. Produits finis	6.254	6.834
4. Marchandises	1.662	1.399
B. Commandes en cours d'exécution	1.548	825
Créances à un an au plus	90.948	54.183
A. Créances commerciales	81.617	48.758
B. Autres créances	9.331	5.425
Investissements	57.476	47.104
A. Actions propres	21.444	16.917
B. Autres placements	36.032	30.187
Valeurs disponibles	13.814	33.570
Comptes de régularisation	3.798	4.088
TOTAL DES ACTIFS	268.470	233.913

PASSIFS (milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024*
Capitaux propres	193.824	175.721
Capital	8.772	8.772
A. Capital souscrit	8.772	8.772
Primes d'émission	14.462	14.462
Réserves	80.323	79.881
A. Réserve légale	877	877
B. Réserves indisponibles	21.444	16.917
1. Pour actions propres	21.444	16.917
C. Réserves immunisées	4.450	4.007
D. Réserves disponibles	53.553	58.079
Résultat à reporter	87.722	69.764
Subsides en capital	2.545	2.815
Provisions et impôts différés	11.264	9.001
A. Provisions pour risques et charges	10.774	8.465
B. Impôts différés	490	535
Dettes	63.382	49.217
Dettes à plus d'un an	-	-
A. Dettes financières	-	-
1. Dettes de location-financement et assimilées	-	-
2. Établissements de crédit	-	-
B. Autres dettes	-	-
Dettes à un an au plus	55.911	44.824
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	-	561
B. Dettes financières	-	-
C. Dettes commerciales	31.537	23.113
1. Fournisseurs	31.537	23.113
D. Acomptes reçus sur commandes	1.231	1.366
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	13.458	10.742
1. Impôts	5.449	3.469
2. Rémunérations et charges sociales	8.009	7.273
F. Autres dettes	9.685	9.108
Comptes de régularisation	7.471	4.393
TOTAL DES PASSIFS	268.470	233.913

*Les chiffres 2024 ont été mis à jour avec l'allocation des bénéfices approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025

ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

Capital au 31 décembre 2025 (milliers d'euros)	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit	8.772	14.229.326
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8.772	14.229.326
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2021		1.346.284
Dématérialisées - au 31 décembre 2021		12.980.740
B. Actions propres détenues par la société elle-même	21.444	922.093
C. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		824.395
- Montant du capital à souscrire	22.568	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		824.395
D. Capital autorisé non souscrit	1.600	

GLOSSAIRE

Ce glossaire contient une description des termes financiers, des mesures alternatives de performance (APM) et des KPI non financiers fréquemment utilisés dans les rapports EVS.

BER : Big Event Rental

Pilier du marché BER : pilier du marché couvrant les Big Event Rental aux diffuseurs hôtes pour les grands événements non annuels

CAPEX : dépenses d'investissement, désigne les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles, à l'exclusion des actifs de droit d'utilisation (leasing).

Capital Employed: fait référence au montant des investissements en capital utilisés pour le fonctionnement de l'entreprise et donne une indication de la manière dont la Société investit son argent. Il se compose du goodwill, des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des stocks.

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation : montant des liquidités générées par les activités commerciales courantes et régulières.

UGT : Unité Génératrice de Trésorerie, est le plus petit groupe d'actifs qui comprend l'actif et génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs

Coût des ventes : coût des matériaux et frais directement liés aux revenus.

EBIT : Earnings Before Interest & Taxes, correspond au chiffre d'affaires moins le coût des ventes, moins les charges d'exploitation liées à la rémunération des membres de l'équipe et les charges d'exploitation non directement liées à la rémunération des membres de l'équipe moins les amortissements et dépréciations.

EBITDA : Earnings Before Interest & Taxes, correspond au chiffre d'affaires moins le coût des ventes, moins les charges opérationnelles liées à la rémunération des Team Members et les charges opérationnelles non directement liées à la rémunération des Team Members

ECL: Expected Credit Loss, est l'estimation pondérée par la probabilité des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie) sur la durée de vie prévue d'un instrument financier.

AGE : Assemblée Générale Extraordinaire

Cash-flow libre : cash-flow avant activités de financement.

Marge brute : résultat du chiffre d'affaires moins le coût des ventes, divisé par le chiffre d'affaires.

LAB : Live Audience Business

Pilier du marché LAB : revenus générés par les clients qui utilisent les produits et solutions EVS pour créer du contenu pour leur propre besoin. Ce pilier du marché couvre les types de clients suivants : diffuseurs, stades, maisons de culte, centres de médias d'entreprise, organisations sportives, gouvernements et institutions, universités et collèges

LSP : Live Service Provider : fournisseurs de services en direct

Pilier du marché LSP : revenus des clients utilisant les produits et solutions EVS pour servir les « clients LAB ». Ce pilier de marché couvre les types de clients suivants : sociétés de location et d'installations, sociétés de production, opérateurs indépendants, partenaires technologiques et intégrateurs de systèmes achetant pour leur propre compte

Trésorerie nette : désigne la position de liquidité de l'entreprise. La trésorerie nette est calculée en déduisant la dette portant intérêt de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Bénéfice net : somme d'argent que l'entreprise gagne après déduction de toutes les dépenses d'exploitation, d'intérêts et d'impôts d'une période donnée.

Dépenses d'exploitation : également appelées frais de vente, généraux et administratifs (SG&A), représentent les frais généraux engagés pour s'engager dans des activités qui ne sont pas directement liées à la production.

Marge d'exploitation : également connue sous le nom de retour sur ventes, est un ratio de rentabilité mesurant le chiffre d'affaires après déduction du coût des ventes et des dépenses d'exploitation. Il est calculé en divisant le résultat d'exploitation par le chiffre d'affaires.

Autres produits d'exploitation : correspondent aux revenus provenant par exemple des remboursements de dommages, des équipiers, des assurances, des plus-values de cession, ... Ces revenus sont générés par des activités qui ne sont pas immédiatement liées aux activités principales de l'entreprise.

Carnet de commandes <date> : chiffre d'affaires prévu à reconnaître après le <date> sur la base des commandes en cours.

ROCE : Return on Capital Employed, fait référence à un ratio financier qui peut être utilisé pour évaluer la rentabilité et l'efficacité du capital de l'entreprise. Ce ratio aide à comprendre dans quelle mesure la Société génère des bénéfices à partir de son capital au fur et à mesure de son utilisation. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice avant intérêts et impôts par le capital utilisé.

ROE : Return on Equity, est une mesure de la performance financière calculée en divisant le résultat net par les capitaux propres. Parce que les capitaux propres sont égaux aux actifs d'une entreprise moins sa dette, le ROE est considéré comme le rendement de l'actif net.

Revenus garantis : revenus déjà reconnus ainsi que les commandes ouvertes en cours qui seront comptabilisées en tant que revenus au cours de l'exercice.

Besoin en fonds de roulement : indicateur financier montrant le montant des ressources financières nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation. Il représente les besoins de financement à court terme de la Société. Il est calculé en déduisant les passifs courants des actifs courants.



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2025



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	146
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	148
1.1. NOTRE RAPPORT ESG	148
1.1.1. BASE POUR L'ÉLABORATION	148
1.1.2. GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	148
1.1.3. PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE	149
1.2. EVS EN UN COUP D'OEIL	150
1.2.1. NOTRE STRATÉGIE	150
1.2.2. NOTRE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	152
1.3. ESG CHEZ EVS	154
1.3.1. NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG	154
1.3.2. PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	158
1.3.3. NOTRE STRATEGIE ESG	169
2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT	170
2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE	170
2.1.1. PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF	170
2.1.2. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	171
2.1.3. POLITIQUE	172
2.1.4. PLAN D'ACTION	173
2.1.5. INDICATEURS CLÉS	177
2.2. ÉCONOMIE CIRCULAIRE	180
2.2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	180
2.2.2. POLITIQUE	181
2.2.3. OBJECTIF ET PLAN D'ACTION	181
2.2.4. INDICATEURS CLES	181
2.3. TAXINOMIE DE L'UE	184
2.3.1. QU'EST-CE QUE LA TAXINOMIE DE L'UE ?	184
2.3.2. NOTRE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA TAXINOMIE DE L'UE	184
2.3.3. ÉLIGIBILITÉ À LA TAXINOMIE DE L'UE : ANALYSE	184
2.3.4. ALIGNEMENT SUR LA TAXINOMIE DE L'UE : ANALYSE	189
2.3.5. TAXINOMIE DE L'UE : INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPI)	190
2.3.6. PERSPECTIVES	191
3. INFORMATIONS SOCIALES	192
3.1. NOTRE EFFECTIF PROPRE	192
3.1.1. INFORMATIONS GENERALES	192
3.1.2. OBJECTIFS	194
3.1.3. GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL : POLITIQUE, ENGAGEMENT ET ACTIONS	196
3.1.4. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION (DEI) : POLITIQUE, ENGAGEMENT ET ACTIONS	203
3.1.5. INDICATEURS	206
3.2. TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR	210
3.2.1. INFORMATIONS GENERALES	210
3.2.2. OBJECTIFS	210
3.2.3. POLITIQUES	211
3.2.4. ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT	212
3.3. CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX	215
3.3.1. INFORMATIONS GENERALES	215
3.3.2. POLITIQUE ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT	215
3.3.3. OBJECTIFS	216
3.3.4. ACTIONS	216
4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE	219
4.1. ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	219
4.1.1. INFORMATIONS GENERALES	219
4.1.2. GOUVERNANCE	219

4.1.3. POLITIQUE	219
4.1.4. CORRUPTION ET VERSEMENT DE POTS-DE-VIN	220
4.1.5. OBJECTIFS	220

5. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ENTITÉ 222

5.1. CYBERSÉCURITÉ DE NOTRE ENTREPRISE, DE NOS PRODUITS ET DE NOS SOLUTIONS	222
5.1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	222
5.1.2. POLITIQUES	223
5.1.3. OBJECTIFS	223
5.1.4. ACTIONS	224
5.2. CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE	227
5.2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	227
5.2.2. OBJECTIFS	227
5.2.3. POLITIQUES	227
5.2.4. ACTIONS	227

RAPPORT DU COMMISSAIRE 230

ANNEXES 234

ANNEXE 1A - LISTE DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS COUVERTS PAR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE L'ESRS ET SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE	234
ANNEXE 1B - LISTE DES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE L'ESRS RESPECTÉES LORS DE LA PRÉPARATION DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUITE AU RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ	236
ANNEXE 1C - LISTE DES POINTS DE DONNÉES DES NORMES TRANSVERSALES ET THÉMATIQUES DÉCOULANT D'AUTRES LÉGISLATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE	242
ANNEXE 2 - CORRESPONDANCE DES IRO AVEC LES PILIERS DE LA STRATÉGIE ESG	250
ANNEXE 3 - TABLEAUX DE REPORTING DE LA TAXINOMIE DE L'UE	251
ANNEXE 4 - MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES RELATIVES À NOTRE EMPREINTE CARBONE	255

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. NOTRE RAPPORT ESG

1.1.1. BASE POUR L'ÉLABORATION

Rapport publié en : Avril 2026.

Ce rapport fournit une vue d'ensemble de nos efforts en matière de développement durable pour l'exercice 2025. Il a été préparé sur base consolidée, couvrant toutes nos entités à travers le monde ¹, ainsi que nos propres activités et nos relations commerciales directes et indirectes².

Le contexte économique et politique a rendu l'année 2025 particulièrement difficile pour le secteur ESG. En février, la Commission européenne a présenté son premier ensemble complet de réglementations en matière de durabilité, destiné à rationaliser les processus et à alléger la charge administrative liée au reporting sur la durabilité au sein de l'UE. Bien que ces réformes visent à faciliter la mise en conformité, les exigences de la directive sur le reporting en matière de durabilité au sein des entreprises (CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive) avaient déjà été satisfaites chez EVS pour la période 2024, puisque nous sommes parmi les premiers à avoir publié nos rapports. Selon le projet de proposition Omnibus actuel, il semble qu'EVS ne relèverait plus du champ d'application de la CSRD, car l'entreprise se situe en dessous du seuil d'effectifs stipulé. Par conséquent, ces changements législatifs anticipés ont principalement suscité des préoccupations liées à l'incertitude réglementaire.

Nous craignons également que les objectifs de transparence et de comparabilité de la CSRD ne soient fragilisés. En exemptant un plus grand nombre d'organisations de l'obligation de reporting, l'impact de la CSRD s'en trouvera considérablement réduit. Ce changement permettra aux entreprises de publier des rapports sur base volontaire et non plus audités, sous n'importe quel format, ce qui risque de compromettre la transparence et d'accroître le risque de greenwashing dans l'ensemble du secteur.

Malgré ces évolutions, chez EVS, nous restons fidèles à notre stratégie ESG et sommes déterminés à poursuivre nos efforts en faveur d'un avenir plus durable. En 2025, nous avons continué à nous concentrer sur nos objectifs pour 2030 et sur la collecte de données cohérentes et de grande qualité.³

Conformément à la directive CSRD, le présent rapport adhère aux normes européennes de rapport sur le développement durable (ESRS - European Sustainability Reporting Standards).⁴⁵ Il est également conforme à l'article 8 du règlement européen 2020/852 (règlement sur la Taxinomie de l'UE).

Ce rapport constitue la déclaration relative aux informations consolidées en matière de développement durable, conformément aux articles 3:32 du Code belge des entreprises et des associations.

Les états consolidés de durabilité font partie du rapport de gestion consolidé de la Société, lequel a été autorisé pour publication par le Conseil d'administration le 14 avril 2026.

1.1.2. GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme pour les informations financières, l'équipe dirigeante d'EVS s'efforce de fournir un niveau de contrôle aussi rigoureux que possible pour la communication des indicateurs ESG, bien que nous ne disposions pas d'un processus de gestion des risques spécifique pour la communication des données sur le développement durable. Les caractéristiques les plus importantes de nos contrôles généraux internes et de notre cadre de gestion des risques, liées au rapport sur le développement durable sont les suivantes :

¹ La période et la portée de notre rapport sur le développement durable sont alignées sur celles de notre rapport financier annuel consolidé. Toutes les déclarations relatives aux stratégies, politiques, actions, indicateurs et objectifs se rapportent au groupe consolidé et, lorsqu'elles ne sont pas présentées séparément, également à la société.

² Pour plus d'informations sur nos chaînes de valeur, veuillez vous reporter au chapitre 1.2.1. « NOTRE STRATÉGIE » du présent rapport CSRD.

³ Pour plus d'informations sur notre collecte de données ainsi que sur la présence d'incertitudes et d'estimations, veuillez vous reporter aux sections relatives aux indicateurs des chapitres : 2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, 3. INFORMATIONS SOCIALES et 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE, ainsi qu'à l'ANNEXE 4 – MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES RELATIVES À NOTRE EMPREINTE CARBONE.

⁴ Au chapitre 2.2 – ÉCONOMIE CIRCULAIRE, conformément à la norme ESRS 1, nous avons choisi de ne pas divulguer certaines informations relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire et aux résultats en matière d'innovation.

⁵ Certaines corrections ont été apportées aux chiffres publiés en 2024. Veuillez vous référer aux sections Indicateurs des chapitres 2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES et 3. INFORMATIONS SOCIALES.

- Le suivi permanent des activités et des données liées au développement durable, y compris la collecte de documents justificatifs le cas échéant.
- La gestion des systèmes d'information utilisés pour le suivi et la collecte de données et d'indicateurs liés au développement durable.
- Le suivi des réglementations, des lois, et de leurs éventuelles implications en matière de rapport sur le développement durable.
- L'évaluation, avec le comité d'audit et de risque, des processus à risque dans la préparation et la correction des déclarations sur le développement durable.
- L'évaluation, avec l'auditeur, des observations potentielles et, si nécessaire, la demande d'informations complémentaires et de clarifications, ainsi que la mise en place d'actions correctives.
- Le contenu de la déclaration de durabilité a fait l'objet d'un rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (révisée). Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la mission d'assurance limitée figure à la page 230.

Le processus d'élaboration du rapport consolidé sur le développement durable est centralisé au niveau du groupe. Toutes les informations nécessaires à ce processus proviennent de solutions logicielles et outils largement utilisées et disponibles sur le marché. Des procédures de contrôle ont été mises en place pour garantir la maîtrise totale de ce processus.

Audit externe

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025, le contrôle des comptes statutaires et consolidés de EVS Broadcast Equipment SA a été effectué par PwC Reviseurs d'Entreprises SRL. Le mandat d'audit financier a été étendu au rapport CSRD de l'exercice 2025. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE du Rapport de Gestion de notre Rapport annuel financier.⁶

1.1.3. PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Le tableau ci-dessous indique où se trouvent les informations relatives à notre processus de diligence raisonnable dans notre déclaration sur le développement durable, y compris la manière dont les principaux aspects et étapes de notre processus de diligence raisonnable sont appliqués.

Éléments fondamentaux de la diligence raisonnable	Référence de la section
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'entreprise	1.3.1 NOTRE GOUVERNANCE ESG 1.3.2 PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
S'engager avec les parties prenantes concernées	1.3.1. GOUVERNANCE ESG 1.2.2. NOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES 1.3.2 PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ DANS LES CHAPITRES THÉMATIQUES : 3.1. NOTRE PERSONNEL 3.2. LES COLLABORATEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR 3.3. NOS CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX 5.1. CYBERSÉCURITÉ DE NOTRE ENTREPRISE, DE NOS PRODUITS ET DE NOS SOLUTIONS 5.2 CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE
Identifier et évaluer les impacts négatifs sur les personnes et l'environnement	1.3.2 PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ DANS LES CHAPITRES THÉMATIQUES : 2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE 2.2. ECONOMIE CIRCULAIRE 3.1. NOTRE PERSONNEL 3.2. LES COLLABORATEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR 3.3. NOS CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX

⁶ Les indicateurs présentés dans cette déclaration de durabilité n'ont pas été validés par un organisme externe autre que le prestataire chargé de la vérification.

	5.1. CYBERSÉCURITÉ DE NOTRE ENTREPRISE, DE NOS PRODUITS ET DE NOS SOLUTIONS 5.2 CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE
Prendre des mesures pour remédier aux effets négatifs sur les personnes et l'environnement	DANS LES CHAPITRES THÉMATIQUES : 2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE 2.2. ECONOMIE CIRCULAIRE 3.1. NOTRE PERSONNEL 3.2. LES COLLABORATEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR 3.3. NOS CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX 5.1. CYBERSÉCURITÉ DE NOTRE ENTREPRISE, DE NOS PRODUITS ET DE NOS SOLUTIONS 5.2 CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE
Contrôler l'efficacité de ces efforts	DANS LES CHAPITRES THÉMATIQUES : 2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE 2.2. ECONOMIE CIRCULAIRE 3.1. NOTRE PERSONNEL 3.2. LES COLLABORATEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR 3.3. NOS CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX 5.1. CYBERSÉCURITÉ DE NOTRE ENTREPRISE, DE NOS PRODUITS ET DE NOS SOLUTIONS 5.2 CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE

1.2. EVS EN UN COUP D'OEIL

1.2.1. NOTRE STRATÉGIE

La technologie EVS est au cœur des retransmissions sportives, des émissions de divertissement et des journaux télévisés en direct à travers le monde, permettant à des milliards de téléspectateurs de profiter d'un contenu de haute qualité en temps réel. Nos solutions innovantes aident nos clients à captiver leur public grâce à des reportages percutants, et nous sommes fiers de jouer un rôle central dans la diffusion de certains des moments les plus passionnants dans les médias.

Nos solutions sont organisées en cinq catégories principales LiveCepcion®, MediaCepcion®, MediaInfra®, PowerVision® and T-Motion. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au chapitre *Ecosystème EVS* de notre Rapport annuel.

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, EVS s'est fixé des objectifs clairs visant à réduire l'empreinte de ses produits et de ses activités sur l'environnement. Ces objectifs s'appliquent aux domaines suivants :

- **Gammes de produits** : chaque catégorie de solutions fait l'objet d'une évaluation portant sur son efficacité énergétique, son impact tout au long du cycle de vie et son potentiel de circularité.
- **Segments de clientèle** : nous travaillons avec des diffuseurs, des producteurs de médias et des organisations sportives et nous les aidons à atteindre leurs propres objectifs de développement durable grâce à des technologies à faible impact.
- **Relations avec les parties prenantes** : nous entretenons un dialogue actif avec nos fournisseurs, nos clients et les communautés sur les questions de développement durable. En interne, notre équipe ESG veille à l'intégration transversale du développement durable dans tous les départements.

Le secteur de la production en direct est confronté à des défis croissants en matière de durabilité en raison de l'augmentation de la résolution vidéo et du volume de contenu, qui sollicitent fortement les infrastructures et font grimper la consommation d'énergie. L'essor des technologies gourmandes en ressources informatiques, telles que l'intelligence artificielle (IA) et les workflows logiciels, complexifie encore la situation, en particulier dans les contextes où la virtualisation est limitée par la nécessité d'un matériel dédié.

EVS opère dans des environnements variés, allant des installations temporaires telles que les cars régie (OB) et les kits mobiles aux centres de diffusion permanents et aux systèmes basés sur le cloud. Ces modèles de déploiement présentent des contraintes spécifiques, ce qui rend indispensable d'adapter les efforts en matière de durabilité à chaque cas d'utilisation.

Pour relever ces défis, EVS met en œuvre des approches innovantes qui concilient performance et responsabilité environnementale. Une équipe R&D transversale a été constituée afin d'intégrer la durabilité dans le développement des

produits, garantissant ainsi que nos solutions réduisent l'empreinte carbone de nos clients – l'un de nos principaux objectifs ESG.

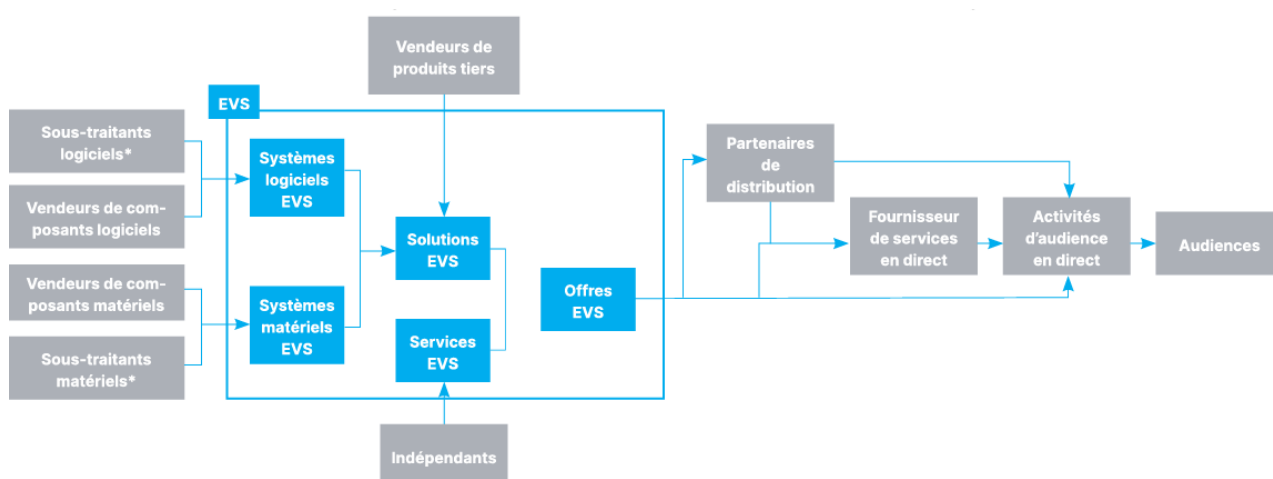
Nous reconnaissons qu'il est essentiel d'aligner notre stratégie mondiale sur la durabilité. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la durabilité en tant que facteur clé de la réussite de notre stratégie PLAYForward : « Intégrer la durabilité et l'ESG comme facteur d'innovation ».

Pour plus de détails sur notre stratégie PLAYFORWARD, veuillez consulter le chapitre *Vision et BHAG* du Rapport annuel. Les impacts des produits en matière de développement durable sont abordés aux chapitres *2.1 Changement climatique* et *2.2 Économie circulaire* de la section *Informations environnementales*. Pour les données relatives au personnel par zone géographique, veuillez vous reporter au chapitre *3.1 Notre personnel* de la section *Informations sociales* du présent rapport CSRD.

Notre chaîne de valeur

En tant qu'entreprise technologique, nous faisons appel à des partenaires de service et de fabrication dans le monde entier.

Vous trouverez ci-dessous un diagramme des partenaires avec lesquels EVS interagit fréquemment :



Note : Les sous-traitants sont considérés comme des fournisseurs indirects dans certains cas.

EVS a 6 principaux types de fournisseurs directs :

1. Vendeurs de produits tiers : Les vendeurs qui fournissent à EVS des produits entièrement assemblés pour améliorer et compléter l'offre d'EVS.
2. Sous-traitants de logiciels : Experts externes engagés par EVS pour soutenir des tâches ou des projets spécifiques.
3. Fournisseurs de composants logiciels : Vendeurs qui fournissent à EVS des modules ou des composants logiciels préconstruits.
4. Sous-traitants de matériel : Experts externes engagés par EVS pour soutenir des tâches ou des projets spécifiques.
5. Fournisseurs de composants matériels : Vendeurs qui fournissent à EVS des éléments matériels spécifiques, tels que des processeurs, des modules de mémoire ou des cartes graphiques.
6. Indépendants : Professionnels indépendants qui appuient EVS dans le cadre d'un projet spécifique.

Nos relations avec les principaux fournisseurs de la chaîne de valeur sont essentielles. Nous comptons sur eux pour nous fournir les composants matériels et logiciels indispensables. Grâce à un cadre d'approvisionnement stratégique, nous évaluons rigoureusement les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, en tenant compte non seulement de leur caractère critique et de notre dépendance vis-à-vis de ces fournisseurs, mais aussi de la durabilité.

EVS a 3 principaux types de clients :

1. Activités d'audience en direct (LAB - Live Audience Business) : Clients exploitant les produits et solutions EVS pour créer du contenu pour leurs propres besoins, par exemple les diffuseurs, les stades, les lieux de culte, les centres de médias d'entreprise, les organisations sportives, les gouvernements et les institutions, les universités et les établissements d'enseignement supérieur.

2. Fournisseurs de services en direct (LSP - Live Service Provider) : Clients exploitant les produits et solutions EVS pour servir les clients LAB, par exemple les sociétés de location et de services, les sociétés de production, les opérateurs indépendants, les partenaires technologiques et les intégrateurs de systèmes qui achètent pour leurs propres besoins.
3. Locations pour grands événements ⁷: Clients utilisant les produits et solutions EVS pour créer du contenu lors d'un grand événement qui n'a pas lieu tous les ans (par exemple, les Jeux olympiques).

Dans certains cas, nos clients peuvent également devenir nos partenaires. Lorsque nous fournissons nos solutions à un fournisseur de services en direct, ce client crée à son tour du contenu destiné à un client LAB, lequel touche finalement les téléspectateurs, c'est-à-dire notre public.

Les autres acteurs de notre chaîne de valeur sont nos partenaires de distribution. Il s'agit de revendeurs locaux qui vendent des solutions EVS dans des régions spécifiques (par exemple, la Corée ou le Japon), mais aussi d'intégrateurs locaux, régionaux ou mondiaux qui incorporent les solutions EVS dans l'environnement existant d'un client et/ou qui intègrent les produits EVS dans des solutions plus larges destinées à être déployées auprès de leurs propres clients (LAB ou LSP).

Notre programme de partenariat commercial nous permet de disposer de réseaux de vente et d'assistance certifiés pour desservir des zones géographiques spécifiques. Les risques liés à ce programme sont gérés grâce à un processus de certification structuré. Ce processus garantit que tous nos partenaires opèrent dans un cadre bien défini et disposent des connaissances, de la formation et de la certification nécessaires pour représenter EVS lors de leurs interactions avec nos clients.

La recherche et le développement (R&D) jouent un rôle essentiel chez EVS, avec près de la moitié de nos collaborateurs affectés à ce département. Leur mission consiste à veiller à ce que nos solutions restent en phase avec les dernières avancées technologiques et les tendances du marché, offrant ainsi une grande flexibilité dans nos collaborations avec nos partenaires. Au sein du département R&D, nous nouons des partenariats stratégiques afin de mettre en place un écosystème complet pour nos solutions.

1.2.2. NOTRE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Chez EVS, nous reconnaissons l'importance de rester en contact avec nos parties prenantes et visons à établir des relations solides avec eux. Nous adaptons notre approche à chaque catégorie de parties prenantes afin de répondre efficacement à leurs besoins et à leurs préoccupations spécifiques. Notre objectif est de rester informés et d'agir sur les opportunités et les risques identifiés grâce à notre engagement et à notre dialogue. Les points de vue et les intérêts de nos parties prenantes clés font l'objet d'un débat permanent au sein des départements et des unités opérationnelles concernés. Le conseil d'administration est informé par l'équipe dirigeante en fonction des besoins, ce qui permet d'agir en temps utile et de développer en permanence notre stratégie et notre business model.

Parties prenantes clés	Approche Générale	Objectif
1 – Clients	- Appels réguliers, e-mails et réunions avec l'équipe commerciale et les équipes de service à la clientèle ; - Événements et salons de diffusion nationaux et internationaux, tels que IBC et NAB - Tournées de camions EVS ; - Enquête de satisfaction de la clientèle (NPS – Net Promoter Score) ; - Enquête de satisfaction du support client ; - Analyse de leur rapport annuel (y compris le chapitre sur le développement durable) - Questionnaire ESG pour les clients	- Répondre aux besoins des clients, présenter les produits et améliorer leur satisfaction. - Recueillir des informations et répondre aux préoccupations ESG
2 – Fournisseurs	- Appels, e-mails et réunions périodiques avec l'équipe chargée de l'approvisionnement ; - Foires commerciales sur la télédiffusion ;	Assurer une communication efficace, renforcer les relations et améliorer les performances et la durabilité

⁷ Non représentés directement dans le graphique

	• Visites spécifiques chez les fournisseurs ; • Journée des fournisseurs d'EVS ; • Processus de certification ESG d'EVS	
3 – Communauté / Société	• Communication avec les associations ; • Médias sociaux ; • Engagement direct avec la communauté des utilisateurs ;	• Soutenir les initiatives communautaires et s'engager auprès de la communauté au sens large.
4 – Actionnaires / Investisseurs	• Appels réguliers avec nos analystes financiers ; • Entretiens avec la presse financière ; • Roadshows et conférences pour les investisseurs ; • Journée des investisseurs ; • Enquête ESG et référentiel sectoriel	• Fournir des mises à jour, communiquer sur la santé financière, attirer les investisseurs et améliorer les performances ESG
5 – Collaborateurs	• Enquête d'engagement ; • SharePoint interne (intranet)	• Améliorer la satisfaction des employés et faciliter la communication interne

Nous maintenons une communication constante avec nos clients au moyen d'appels réguliers, d'e-mails et de réunions avec l'équipe commerciale. Nous nous manifestons également auprès d'eux lors d'événements de diffusion internationaux et nationaux, tels que l'IBC (International Broadcasting Convention) et le NAB Show (National Association of Broadcasters Show), mais aussi lors des tournées de camions EVS. Pour mesurer la satisfaction client, nous suivons et analysons notre Net Promoter Score (NPS) ⁸ et nous menons des enquêtes de satisfaction auprès du support client. En outre, nous analysons les rapports annuels de nos clients, y compris les chapitres sur le développement durable, afin de mieux comprendre leurs attentes et leurs performances.

En ce qui concerne nos fournisseurs, nos contacts se traduisent par des appels et des e-mails réguliers, ainsi que par des réunions avec l'équipe chargée de l'approvisionnement. Nous participons également à des événements de diffusion pour faciliter le réseautage et la collaboration. Depuis 2024, nous organisons régulièrement une journée des fournisseurs (Suppliers Day) pour renforcer nos relations et partager les bonnes pratiques. Notre équipe chargée des achats s'entretient fréquemment avec nos fournisseurs par téléphone, par e-mail ou en se rendant sur place. En outre, nous avons également lancé l'évaluation du développement durable chez nos fournisseurs à l'aide de la plateforme EcoVadis. En 2025, nous avons décidé d'élargir notre champ d'action en proposant de nouvelles possibilités de certification.

Nous entretenons des contacts fréquents avec nos analystes financiers afin de fournir aux actionnaires et aux investisseurs des informations détaillées sur nos performances et notre stratégie. Nous organisons également une journée annuelle des investisseurs pour présenter nos résultats financiers, nos plans stratégiques et nos perspectives d'avenir. En outre, nous participons régulièrement à des tournées de présentation et à des conférences, ce qui nous permet de nous entretenir directement avec nos investisseurs. En ce qui concerne leurs attentes en matière d'ESG, nous répondons activement à diverses enquêtes ESG et à des analyses comparatives du secteur.

Nos collaborateurs sont une priorité absolue pour nous. C'est pourquoi nous menons chaque année une enquête d'engagement afin de recueillir leurs commentaires (y compris des questions spécifiques liées à notre stratégie ESG). Nous leur fournissons également les informations nécessaires par l'intermédiaire de notre page intranet SharePoint. En ce qui concerne la stratégie de développement durable, nous veillons à ce que les collaborateurs en charge soient largement connus au sein de l'entreprise, afin que chacun sache qui contacter. La stratégie ESG a également été intégrée dans nos communications Lighthouse (une communication interne officielle mensuelle destinée à tous les collaborateurs EVS qui les informe des dernières actualités).

Dans l'ensemble, notre approche des parties prenantes est centrée sur l'écoute et la réponse aux besoins de chaque groupe, et nous sommes déterminés à établir et à maintenir des relations solides avec toutes nos parties prenantes.

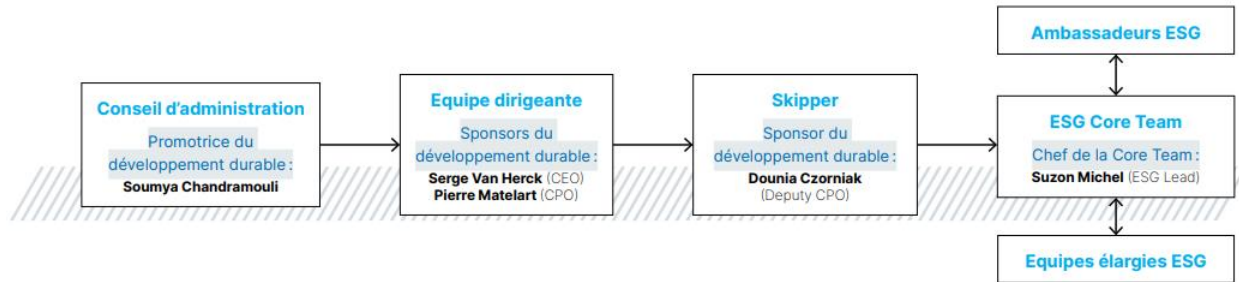
Pour l'évaluation de la double matérialité, une consultation spécifique des parties prenantes a été organisée.

⁸ Le Net Promoter Score est calculé par Devconcraft.

1.3. ESG CHEZ EVS

1.3.1. NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG

Chez EVS, plusieurs organes administratifs jouent un rôle important dans l'élaboration, le développement et la mise en œuvre de la stratégie ESG. Nous avons donc créé une structure de gouvernance qui intègre le développement durable dans l'ensemble de notre organisation.



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration⁹ détermine la stratégie d'EVS, y compris la stratégie de développement durable. Il est responsable de la surveillance des impacts, risques et opportunités (IRO) ainsi que de la validation des objectifs ESG.

Depuis 2023, Soumya Chandramouli (qui représente Frinso srl) est la référente pour le développement durable au niveau du Conseil d'administration. En tant que directrice financière d'IBA, une entreprise certifiée B-Corp basée en Belgique, elle est très impliquée dans les questions ESG de par sa fonction et son expérience et dispose donc des connaissances adéquates pour interpeller la direction d'EVS sur les thématiques ESG.

Les questions ESG font partie intégrante de l'ordre du jour de chaque réunion du conseil d'administration. L'objectif est que les administrateurs reçoivent du responsable de l'équipe ESG une vue d'ensemble de l'avancement du projet ESG global ; une présentation plus détaillée est préparée si nécessaire. De plus, des réunions sont organisées tous les deux mois entre le référent du conseil d'administration chargé du développement durable et le responsable de l'équipe ESG afin de faire le point de manière plus détaillée sur les résultats et l'efficacité des politiques, des mesures, des indicateurs et des objectifs adoptés pour traiter les questions ESG substantielles.

En 2025, trois réunions spécifiques du conseil d'administration ont été organisées pour examiner les thèmes ESG suivants :

- **mai** : présentation de l'état d'avancement des objectifs pour l'exercice 2024 et de la notation EcoVadis
- **août** : point sur les progrès réalisés en matière d'ESG
- **novembre** : point sur les progrès réalisés en matière d'ESG

La stratégie ESG est intégrée dans la stratégie générale d'EVS, par conséquent les matières ESG sont prises en compte au moment de décider des transactions majeures. Les risques ESG sont également inclus dans le système de gestion des risques d'EVS.

Pour plus d'informations sur la stratégie générale et le système de gestion des risques d'EVS, veuillez vous référer aux chapitres 3. STRATÉGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE À LONG TERME et 10. GESTION DES RISQUES dans le Rapport de gestion de notre Rapport financier annuel.

En ce qui concerne la composition et la diversité des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise, veuillez vous référer à la DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE du Rapport de gestion de notre Rapport financier annuel.

⁹ Nous considérons que l'organe d'administration, de gestion et de surveillance est le conseil d'administration.

Equipe dirigeante

L'équipe dirigeante (LT - Leadership Team) est responsable de la gestion des activités d'EVS, y compris de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable. Ses membres sont tenus au courant des questions de développement durable tous les mois par le responsable de la Core Team ESG. Ce dernier rend également compte chaque mois au CEO et au CPO, lors d'une réunion distincte, des progrès réalisés en matière d'ESG.

Chaque pilier de la stratégie ESG est soutenu par un membre spécifique de l'équipe dirigeante en fonction de son rôle dans l'organisation et de sa connaissance du sujet. Les membres de l'équipe dirigeante sont responsables de la définition des objectifs et de la mise en œuvre du plan d'action pour leur pilier ESG.

Un système d'incitation lié aux objectifs de développement durable a été mis en place en 2023. Un pourcentage de l'incitation à long terme de l'équipe dirigeante est lié aux résultats ESG. Cette proportion a été prévue pour passer progressivement de 5 % en 2023 à 15 % en 2024 et à 25 % en 2025.

L'objectif ESG pour 2025 était de : « Maintenir et améliorer notre statut EcoVadis dans un contexte de pression sur les coûts ».

Les niveaux de performance suivants ont été définis :

- *Insatisfaisant = 0% = perte de la médaille d'argent*
- *Point à améliorer = 50% = Perte de la médaille d'argent*
- *Bon = 100 % = Conservation de la médaille d'argent*
- *Excellent = 150% = Maintien de la médaille d'argent + 2% d'augmentation*
- *Exceptionnel = 200% = Maintien de la médaille d'argent + 5% d'augmentation*

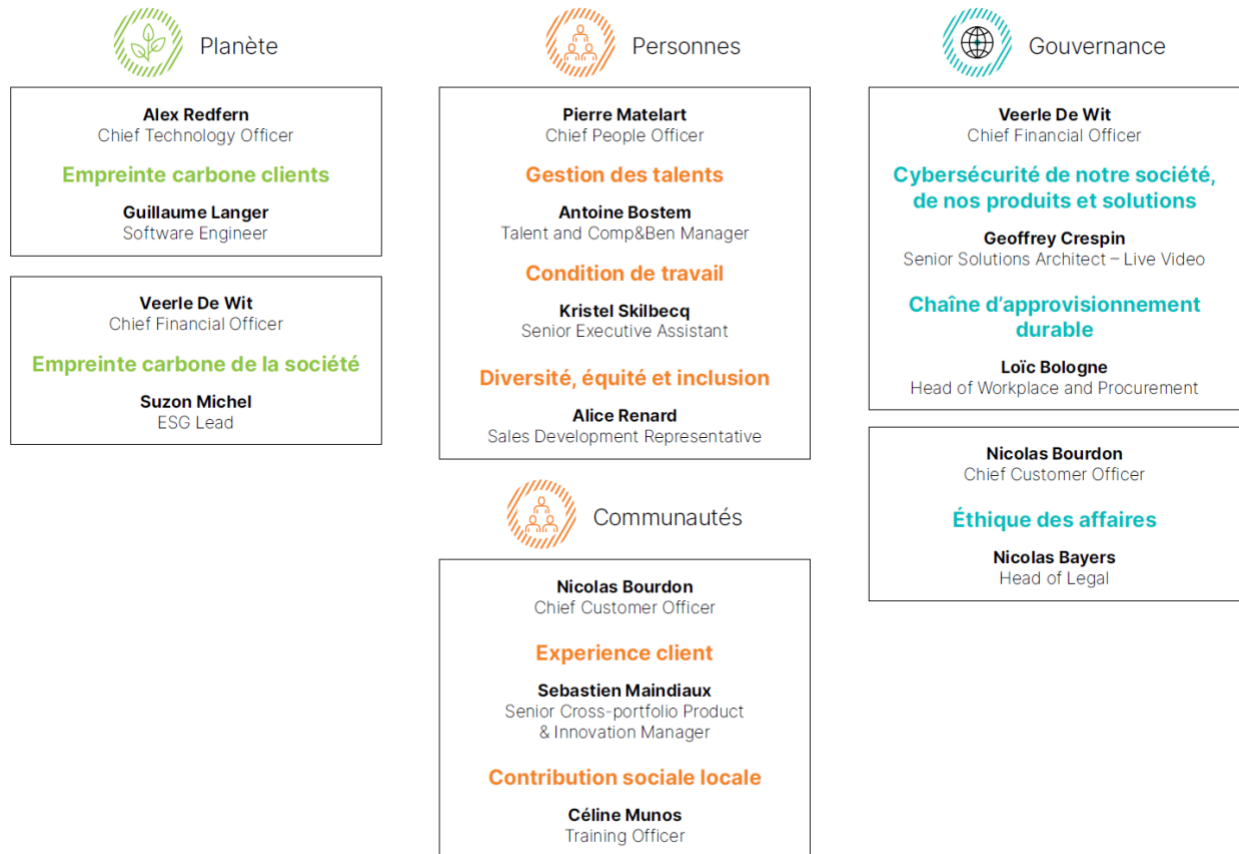
Nous avons l'intention de lier les programmes d'incitation à long terme de l'équipe dirigeante aux objectifs en matière d'empreinte carbone dès que le dispositif aura atteint sa pleine maturité.

Pour plus d'informations sur le système d'incitation à la performance, veuillez vous référer au chapitre 13. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION du Rapport de Gestion de notre Rapport financier annuel.

Core Team ESG

La Core Team ESG est une équipe transversale composée de collaborateurs issus de différents départements (Ressources humaines, Finance, Business Application, Customer Success, Engineering, Juridique, Marketing, etc.) et est dirigée par Suzon Michel, responsable ESG au sein de l'équipe RH. Cette pluralité d'expériences offre de multiples perspectives et garantit que toutes les parties de l'entreprise sont impliquées dans la stratégie ESG.

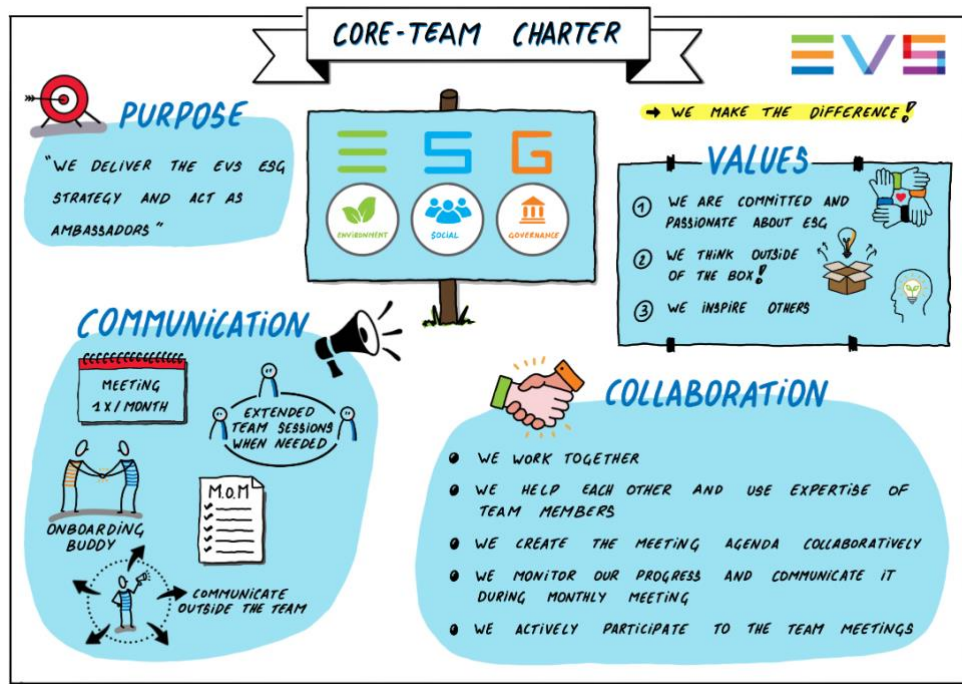
Chaque membre de la Core Team ESG s'est vu attribuer une piste ESG. Le rôle de l'équipe est de travailler à la gestion quotidienne de la stratégie ESG. Elle surveille la mise en œuvre et les progrès de la stratégie de développement durable et apporte son soutien à l'élaboration des rapports ESG. Certains le font avec l'aide d'une équipe élargie. Parmi les exemples d'équipes élargies, citons l'équipe chargée de l'empreinte carbone, qui recueille les données pour l'analyse de l'empreinte carbone, et l'équipe chargée de la diversité, l'équité et l'inclusion, qui supervise les initiatives visant à favoriser l'inclusion.



La Core Team ESG se réunit toutes les deux semaines et chaque réunion est consacrée à l'une des catégories ESG : Planète (Environnement), Personnes et Communautés (Social), et Gouvernance. Les collaborateurs responsables de la catégorie mise en avant présentent leurs progrès et/ou réfléchissent avec le reste de l'équipe aux prochaines étapes.

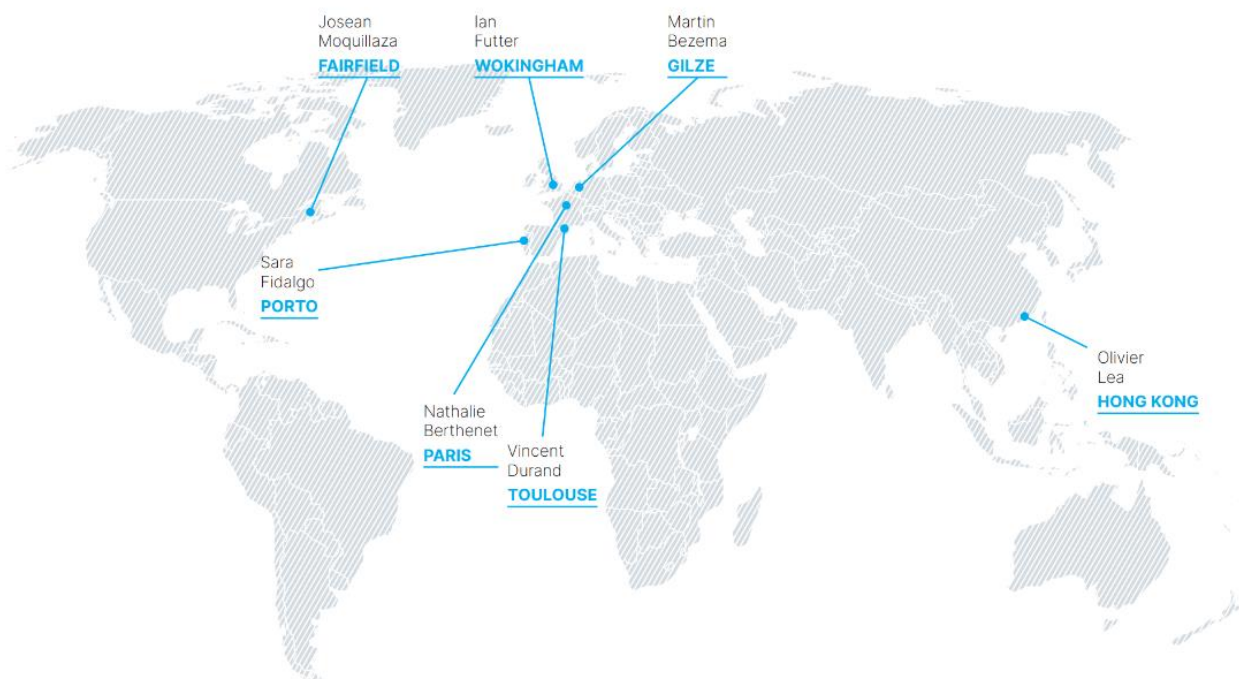
En 2025, la Core Team ESG comptait 10 membres, chacun en charge d'une piste spécifique de la stratégie ESG. Chacun s'est engagé à exercer ses fonctions pendant au moins 12 mois, jusqu'en décembre 2025. La structure et la méthode de travail de notre équipe sont réexaminées chaque année afin de reconfirmer la motivation de chacun à travailler sur le processus.

Au troisième trimestre 2025, nous avons lancé l'initiative « Conviez un ami ». Nous invitons un collaborateur n'appartenant pas à l'équipe ESG à participer à chaque session. L'objectif est d'accroître la visibilité du travail de l'équipe ESG et d'apporter un regard neuf.



Ambassadeurs ESG

Des ambassadeurs ESG sont nommés dans certains grands bureaux à travers le monde. Leur rôle consiste notamment à promouvoir la sensibilisation et la compréhension des politiques et pratiques ESG auprès des équipes locales, à travailler avec ces dernières pour identifier et mettre en œuvre des initiatives ESG pertinentes et adaptées au contexte local, à nouer des relations avec les principales parties prenantes et à rendre compte de la performance ESG dans leur implantation.



1.3.2. PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

En 2023, en préparation de la nouvelle directive CSRD relative à l'établissement de rapports sur le développement durable des entreprises, nous avons réalisé une évaluation de double matérialité conforme aux normes européennes relatives aux rapports sur le développement durable (ESRS) et aux lignes directrices de l'EFRAG. Elle a été publiée en juin 2023.

L'évaluation de la matérialité est le processus par lequel une entreprise détermine quelles sont les questions de développement durable les plus pertinentes pour son organisation et ses parties prenantes. Le CSRD oblige à appliquer le concept de double matérialité, qui comprend deux dimensions :

- La matérialité de l'impact - qui se concentre sur les impacts de l'entreprise sur les personnes et l'environnement ;
- La matérialité financière - qui se concentre sur les risques et les opportunités de l'entreprise découlant de sa dépendance envers les ressources naturelles, humaines et sociales.

Un sujet peut être défini comme matériel (ou significatif) du point de vue de l'impact, du point de vue financier, ou des deux.

Tout au long de l'évaluation de la matérialité, l'entreprise doit mettre en évidence tous les impacts, risques et opportunités significatifs dans les domaines environnemental, social et de la gouvernance. Cette évaluation englobe les activités propres de l'entreprise et leur influence tout au long de la chaîne de valeur, d'amont en aval.

Les résultats de notre évaluation constituent la base de notre stratégie de développement durable pour les années à venir. L'évaluation de la double matérialité a été réalisée d'avril 2023 à août 2023. Elle s'est déroulée selon les étapes suivantes :

1. Comprendre le contexte
2. Identifier les impacts, risques et opportunités (IRO)
3. Évaluer la « matérialité » des IRO

1. Comprendre le contexte

Pour comprendre le contexte d'EVS, le modèle d'entreprise et la stratégie de la société ont fait l'objet d'une analyse. Les relations commerciales et les chaînes de valeur en amont et en aval ont été cartographiées. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la présentation de la chaîne de valeur au chapitre 1.2.1. NOTRE STRATÉGIE.

Une évaluation comparative du développement durable a également été réalisée au regard du paysage légal et juridique d'EVS. Les classements du secteur en matière de développement durable et les rapports des pairs ont également été analysés en détail.

2. Identification des impacts, risques et opportunités (IRO)

Après avoir cartographié le contexte, nous avons dressé une longue liste d'impacts, risques et opportunités (IRO) significatifs potentiels en matière de développement durable, qui se produisent, ou pourraient se produire, tout au long des chaînes de valeur d'EVS. Pour cet exercice, nous avons pris en compte nos propres opérations ainsi que nos relations avec nos partenaires commerciaux.

Nous avons passé au crible les questions de développement durable couvertes par les thématiques de l'ESRS dans le but de compiler une longue liste d'IRO. Afin de ne retenir que les IRO pertinents pour EVS, un questionnaire en ligne a été créé puis envoyé au Conseil d'administration, à l'équipe dirigeante et à la Core Team ESG. Ce sondage couvrait tous les thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes de l'ESRS.

Sur base de cette enquête, nous avons dressé une liste succincte de thèmes liés au développement durable. Pour garantir l'exhaustivité de cette liste, nous l'avons fait correspondre à la précédente matrice de matérialité d'EVS, ainsi qu'aux résultats des différents points de référence en matière de développement durable (paysage légal et juridique, classement du secteur en matière de développement durable et rapports de pairs).



3. Évaluation de la « matérialité » des impacts, risques et opportunités (IRO)

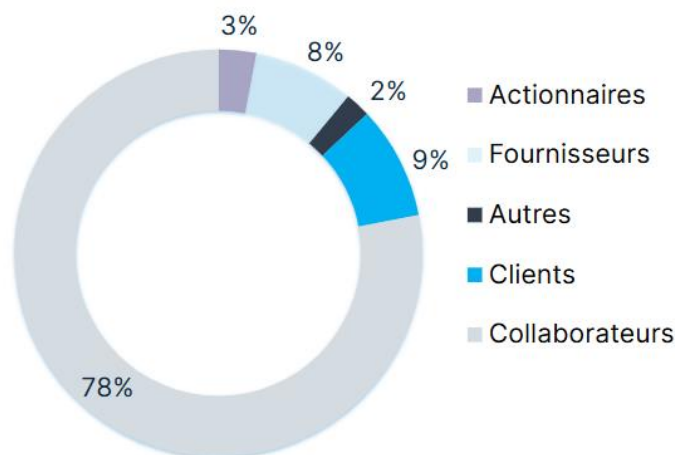
Une vaste enquête a été menée auprès des parties prenantes, ainsi que deux ateliers avec l'équipe dirigeante, afin de déterminer la matérialité des impacts, risques et opportunités en matière de développement durable.

Enquête auprès des parties prenantes

L'objectif de cette enquête était de recueillir l'avis des parties prenantes sur les thèmes de développement durable les plus importants à traiter pour EVS.

Le questionnaire en ligne a été partagé avec les parties prenantes internes et externes. Tous les collaborateurs EVS ont été contactés par courriel et l'enquête a été partagée via l'intranet. Les clients, les fournisseurs, les actionnaires et les partenaires des communautés ont été contactés par e-mail personnalisé.

170 Répondants



Selon l'ESRS, deux groupes principaux de parties prenantes doivent être pris en compte : les parties prenantes impactées et les utilisateurs des rapports sur le développement durable.

Catégories de parties prenantes	Groupes de parties prenantes	Facteur de pondération ¹⁰
Clients	Les parties prenantes impactées et les utilisateurs des rapports sur le développement durable	25%
Collaborateurs	Les parties prenantes impactées	25%
Actionnaires	Les parties prenantes impactées et les utilisateurs des rapports sur le développement durable	25%
Fournisseurs	Les parties prenantes impactées et les utilisateurs des rapports sur le développement durable	12.5%
Autres	les parties prenantes impactées et les utilisateurs des rapports sur le développement durable	12.5%

Le questionnaire a révélé que, selon nos parties prenantes, les sujets sociaux liés à nos collaborateurs sont les plus importants, suivis de près par les sujets environnementaux, les sujets de gouvernance étant les moins importants. Cette conclusion est cohérente avec les résultats de notre précédente matrice de matérialité. Il est évident que les questions de gouvernance sont de la plus haute importance pour nous, et nous avons déjà pris des mesures dans ce domaine. Tant du point de vue des parties prenantes que du nôtre, nous pensons que l'accent devrait être mis sur d'autres sujets. Toutefois,

¹⁰ Le facteur de pondération est aligné sur la stratégie de proximité client d'EVS.

nous maintiendrons la gouvernance dans notre cadre de matérialité afin de s'assurer qu'elle reste dans notre « champ de vision ».

Catégories ESG par ordre d'importance pour les parties prenantes

1. Thèmes sociaux liés aux collaborateurs
2. Thèmes environnementaux
3. Thèmes sociaux liés aux travailleurs de la chaîne de valeur
4. Thèmes sociaux liés aux clients et aux utilisateurs finaux
5. Thèmes liés à la gouvernance

Les résultats de l'enquête menée auprès des parties prenantes ont été communiqués au Conseil d'administration lors de sa réunion d'octobre 2023.

Atelier sur la matérialité de l'impact

Un atelier a été organisé à la fin du mois de juin 2023 auquel tous les membres de l'équipe dirigeante et de la Core Team ESG ont été invités. L'objectif de cet atelier était de recueillir leurs commentaires concernant l'impact significatif des questions de développement durable. Au cours de l'atelier, chaque participant a dû évaluer l'ampleur et la portée, ainsi que l'irréversibilité et la probabilité (le cas échéant) de tous les aspects ESG retenus dans la liste sur le développement durable.

Un facteur de pondération a été appliqué aux réponses données par les différentes équipes. Ceci a permis de tenir compte de la différence d'influence des équipes au sein d'EVS.

Participants	Facteur de pondération
Equipe dirigeante	67%
Core Team ESG	33%

Le seuil de matérialité a été défini sur une échelle de 1 à 5 : tous les impacts dont deux critères ou plus (échelle, portée et, le cas échéant, probabilité et irréversibilité) sont supérieurs ou égaux à 3 ont été considérés comme significatifs.

Comme requis par les normes ESRS, en ce qui concerne l'impact sur les droits de l'homme, nous avons mené une analyse plus détaillée afin de garantir que la gravité de cet impact l'emporte sur sa probabilité.

Les résultats de cette évaluation ont été validés avec les résultats de l'enquête auprès des parties prenantes, afin de s'assurer qu'aucun thème défini comme important par les parties prenantes n'a été jugé non significatif par l'équipe dirigeante et la Core Team ESG.

Les thèmes suivants ont été définis comme pertinents du point de vue de la matérialité de l'impact.

Afin de définir les impacts, toutes les activités et zones géographiques d'EVS ont été prises en compte, sans aucune distinction. La majorité des impacts ci-dessous proviennent du secteur dans lequel EVS exerce ses activités.

Thème de matérialité	Définition de l'impact	Réel / Potentiel	Positif / Négatif	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Énergie – Produit	EVS a un impact négatif sur l'environnement en mettant sur le marché des produits qui consomment une quantité importante d'énergie.	Réel	Négatif	n/a	En aval
Énergie – Organisation	EVS a un impact négatif sur l'environnement en consommant de l'énergie (dans le cadre de ses activités).	Réel	Négatif	n/a	Activités propres
Atténuation du changement climatique – Client	EVS a un impact négatif sur l'environnement en émettant des gaz à effet de serre (en relation avec ses produits).	Réel	Négatif	n/a	En aval
Atténuation du changement climatique – Entreprise	EVS a un impact négatif sur l'environnement en émettant des gaz à effet de serre (en relation avec ses activités, ainsi que d'autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en amont et en aval de ses activités).	Réel	Négatif	n/a	Activités propres
Ressources sortantes	EVS pourrait avoir un impact positif sur l'environnement en concevant ses produits de manière à contribuer à l'économie circulaire (réutilisation, réparation, recyclage).	Potentiel	Positif	n/a	En aval
Ressources entrantes	EVS a un impact négatif sur l'environnement en consommant des matières premières. Leur consommation en grandes quantités peut avoir un impact sur la disponibilité pour les communautés locales et les autres secteurs qui dépendent également de cette ressource.	Réel	Négatif	n/a	En amont/ Activités propres
Collaborateurs - Conditions de travail	EVS a un impact positif sur son personnel en offrant de bonnes conditions de travail. Par "conditions de travail", on entend l'approche d'une organisation en matière d'équilibre vie privée/vie professionnelle, de temps de travail, de sécurité de l'emploi, etc.	Réel	Positif	n/a	Activités propres
Collaborateurs - Dialogue social et liberté d'association	EVS a un impact positif sur son personnel en respectant le dialogue social et la liberté d'association. La "liberté d'association et le dialogue social" comprennent les droits des employeurs et des collaborateurs de former, rejoindre et gérer leurs propres organisations sans autorisation ou ingérence préalable, et de consulter ou simplement échanger des informations entre l'employeur et les représentants des collaborateurs, sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale.	Réel	Positif	n/a	Activités propres
Collaborateurs - Diversité et inclusion	EVS a un impact positif sur son personnel en mettant en place des mesures visant à empêcher la discrimination. La "discrimination (de genre, d'âge, d'ethnie, etc.)" fait référence aux charges inégales qui pèsent sur les individus ou au refus d'opportunités équitables basées sur le mérite individuel.	Réel	Positif	n/a	Activités propres
Collaborateurs - Formation et développement des compétences	EVS a un impact positif sur son personnel en lui offrant une évolution professionnelle et une employabilité permanente.	Réel	Positif	n/a	Activités propres
Collaborateurs - Égalité des genres et rémunération égale à travail égal	EVS pourrait avoir un impact négatif sur son personnel si aucune mesure n'est mise en place pour prévenir la discrimination de genre.	Potentiel	Négatif	À moyen terme	Activités propres

Collaborateurs - Vie privée	EVS pourrait avoir un impact négatif sur son personnel si aucune mesure n'est mise en place pour protéger les données privées des employés.	Potentiel	Négatif	À court terme (risque constant)	Activités propres
Travailleurs de la chaîne de valeur - Conditions de travail	EVS a un impact positif sur les travailleurs dans sa chaîne de valeur en exigeant de ses fournisseurs un niveau minimum de conditions de travail (y compris les droits de l'homme, la santé et la sécurité).	Réel	Positif	n/a	En amont (Niveau 1 et au-delà)
Contribution sociale locale	EVS a un impact positif sur les communautés environnantes en soutenant des projets culturels, sportifs et éducatifs.	Réel	Positif	n/a	N/A
Client - Accès à l'information (de qualité)	EVS a un impact positif sur ses clients en les aidant à accéder à des informations de qualité. Les produits et services d'EVS sont utilisés par les équipes de production pour créer du contenu.	Réel	Positif	n/a	En aval
Client - Violation de données	EVS pourrait avoir un impact négatif sur ses clients si aucune mesure n'est mise en place pour prévenir les atteintes à la cybersécurité de leur produit ou de leur système.	Potentiel	Négatif	À court terme (risque constant)	En aval
Client - Pratiques commerciales responsables	EVS a un impact positif sur ses clients en leur donnant accès aux bonnes informations concernant ses produits et services, leur permettant ainsi de choisir et d'acheter en connaissance de cause.	Réel	Positif	n/a	En aval
Client - Inclusion sociale	EVS peut avoir un impact positif sur l'inclusion sociale de ses clients si sa technologie est adaptée à tout type de handicap.	Potentiel	Positif	n/a	En aval

Atelier sur la matérialité financière

L'objectif de cet atelier était de s'assurer que le système de gestion des risques d'EVS soit exhaustif au niveau des risques et opportunités ESG et de recueillir les commentaires de l'équipe dirigeante concernant la matérialité financière pour les sujets de développement durable identifiés.

Les risques déjà mis en évidence dans le système de gestion des risques d'EVS ont été examinés afin d'identifier ceux qui pourraient être liés à la thématique ESG. La liste des risques et des opportunités identifiés par le SASB (Sustainability Accounting Standards Board - Conseil des normes comptables en matière de développement durable) pour les secteurs du matériel informatique et des logiciels et services informatiques, ainsi que la liste préliminaire de l'ESRS et la liste des impacts identifiés, ont été examinées.

Chaque risque et opportunité ESG identifié a fait l'objet d'une évaluation quant à son impact financier et à sa probabilité, conformément aux échelles de notation du système de gestion des risques d'EVS. L'impact financier dépend du type de conséquence (financière, juridique et de conformité, réputation et médias, organisationnelle, opérationnelle, interruption du système et stratégique) et est noté de 1 (mineure) à 5 (extrême). La probabilité est notée de 1 (rare) à 5 (certaine).

Le seuil de matérialité a été fixé comme suit : tous les risques et opportunités évalués comme modérés (6-9), ou plus, ont été considérés comme significatifs (sur une échelle de 1 à 20).

Les résultats de cette évaluation ont été validés avec les résultats de l'enquête auprès des parties prenantes, afin de s'assurer qu'aucun sujet défini comme important par les parties prenantes n'a été jugé non significatif par l'équipe dirigeante.

Les thèmes suivants ont été définis comme significatifs du point de vue de la matérialité financière.

Aucun n'a été jugé susceptible d'entraîner, au cours de la prochaine période de déclaration annuelle, un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers correspondants.

Thème de matérialité	Risque	Définition du risque	Type de dépendances	Conséquence risque primaire
Collaborateur – Vie privée	Sécurité des données – EVS	Le risque de violation de données dans le système informatique d'EVS peut conduire à l'arrêt de systèmes critiques et à l'interruption des activités (CRM, contrats, courriels, ERP, etc.) ainsi qu'à la perte de données personnelles (employés et clients).	Ressources	Réputation & Médias
Client - Violation des données	Sécurité des données – produit	Le risque de vulnérabilité de la sécurité des données dans les produits EVS peut exposer les données des clients à des menaces de sécurité et potentiellement ébranler la confiance de nos clients.	Relations	Réputation & Médias
Collaborateur - Conditions de travail & Collaborateur - Dialogue social et liberté d'association & Collaborateur - Formation et développement des compétences	Attraction et rétention des talents	L'incapacité d'attirer et de retenir les bons talents pourrait empêcher EVS de réaliser son ambition de croissance.	Relations	Opérationnelle
Client - Accès à des informations (de qualité) & Client - Pratiques commerciales responsables	Expérience client	L'insatisfaction des clients pourrait avoir un impact sur la réputation de l'entreprise sur le marché et entraîner la perte d'opportunités commerciales futures.	Relations	Réputation & Médias
Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel	Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel	Risque d'être limité dans le processus d'innovation par la propriété intellectuelle d'un tiers, ce qui pourrait conduire à une concurrence restreinte déloyale.	Relations	Financière
Travailleurs de la chaîne de valeur - Conditions de travail	Partenariat inadéquat	Un contrôle préalable insuffisant des partenaires commerciaux potentiels ou des parties contractantes et un défaut de surveillance du respect des accords peuvent conduire à des partenariats inappropriés ou inefficaces.	Relations	Opérationnelle
Ressources entrantes	Approvisionnement en matières premières	Une pénurie de composants et son impact sur les prix, les marges et les conditions de livraison en raison de l'évolution de la dynamique du marché, de l'instabilité géopolitique ou d'autres impacts sur le développement durable liés au changement climatique	Ressources	Financière

Thème de matérialité	Opportunité	Définition de l'opportunité	Type de dépendances	Conséquence risque primaire
Collaborateurs - égalité des genres et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale & Collaborateur - Diversité et inclusion	Diversité et inclusion	Le manque de diversification de la main-d'œuvre peut entraîner la perte d'opportunités d'innovation, dans la mesure où la diversité aide les entreprises à comprendre les besoins d'une clientèle diversifiée et mondiale, et donc à pouvoir concevoir des produits recherchés et à communiquer efficacement avec les clients.	Relations	Organisationnelle
Énergie – Organisation	Consommation d'énergie	L'incapacité à réduire la consommation d'énergie de nos infrastructures peut entraîner une augmentation des coûts en raison du prix de l'énergie.	Ressources	Financière
Atténuation du changement climatique - Client & Énergie - Produits & Ressources sortantes	Dynamique du marché (ESG)	L'incapacité à anticiper la dynamique du marché sur des questions ESG spécifiques (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) et les compétences nécessaires correspondantes pourraient entraîner une perte d'avantage concurrentiel et une perte de position de leader.	Relations	Opérationnelle
Ressources sortantes	Exigences légales en matière de produits (ESG)	Risque de ne pas être conforme aux exigences légales en matière d'ESG pour les produits internationaux (minimiser les externalités environnementales et sociales des produits), avec pour conséquence une perte potentielle de revenus.	Relations	Financière
Protection des lanceurs d'alerte et Corruption & versement de pots-de-vin	Ethique professionnelle	L'absence de mise en œuvre et de maintien d'un programme de conformité efficace pour l'entreprise (politiques et procédures, communications et formation, suivi, rapports et détection) pourrait entraîner des fraudes non détectées au sein de l'organisation, ce qui aurait des répercussions sur les finances et la réputation de la banque.	Relations	Financière

Thème de matérialité	Opportunité	Définition de l'opportunité	Type de dépendances	Conséquence opportunité primaire
Atténuation du changement climatique – Client & Énergie - Produits & Ressources sortantes	Dynamique des produits et des marchés (ESG)	L'intégration de nouveaux aspects ESG dans le développement des produits (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) peut générer de nouvelles dynamiques de marché, conduire à un avantage concurrentiel et assurer la position dominante d'EVS.	Ressources	Stratégie et produits
Energie - Organisation	Ressources durables permettant de réduire les coûts d'exploitation	L'intégration de ressources durables dans les activités de l'entreprise (par exemple, des panneaux solaires pour la production d'électricité, de l'eau de pluie pour le refroidissement du bâtiment, etc.) peut entraîner une réduction des coûts d'exploitation et d'entretien à long terme.	Ressources	Financière

Analyse de la biodiversité

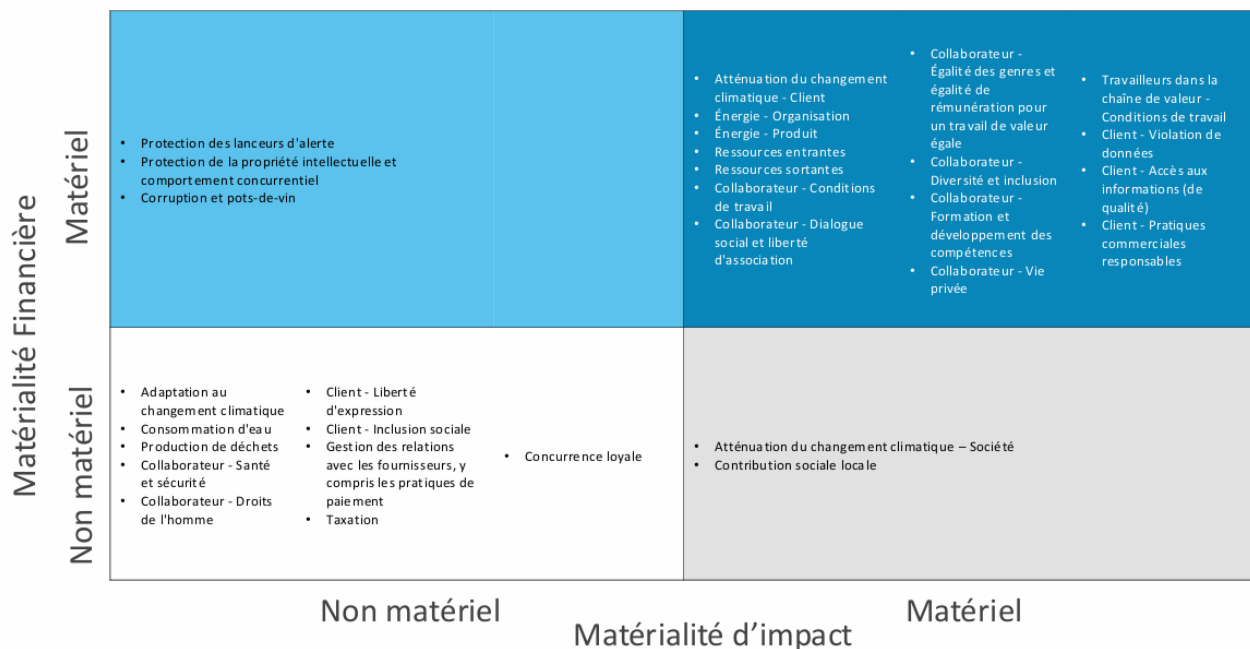
Nous avons évalué nos impacts sur la biodiversité en examinant nos dépendances aux écosystèmes locaux et en analysant les risques et opportunités. Aucun risque systémique n'a été identifié.

Aucun des sites EVS n'est situé à proximité de zones sensibles en matière de biodiversité, et des mesures d'atténuation ne sont pas prioritaires pour notre secteur. Globalement, nous n'avons identifié aucun impact, risque ou opportunité matériel(le) lié(e) à la biodiversité.

Double matérialité

La liste des IRO a été regroupée en thèmes à cartographier sur une matrice de double matérialité - un lien a également été établi avec la classification ESRS des questions de développement durable (voir Annexe 1).

La matrice de double matérialité qui en résulte est présentée dans le graphique ci-dessous, avec la matérialité financière sur l'axe des ordonnées et la matérialité de l'impact sur l'axe des abscisses.



4. Mise à jour 2025

Un événement survenu en 2025 a été les acquisitions de Telemetrics et de XD-Motion, ainsi que la création d'une nouvelle unité de solutions : T-Motion. Ces acquisitions ayant eu lieu au quatrième trimestre 2025, nous avons procédé à une évaluation globale afin de déterminer s'il était nécessaire de mettre à jour notre évaluation de la double matérialité. Nous en avons conclu que les éventuelles répercussions sur la période de reporting 2025 resteraient vraisemblablement limitées.

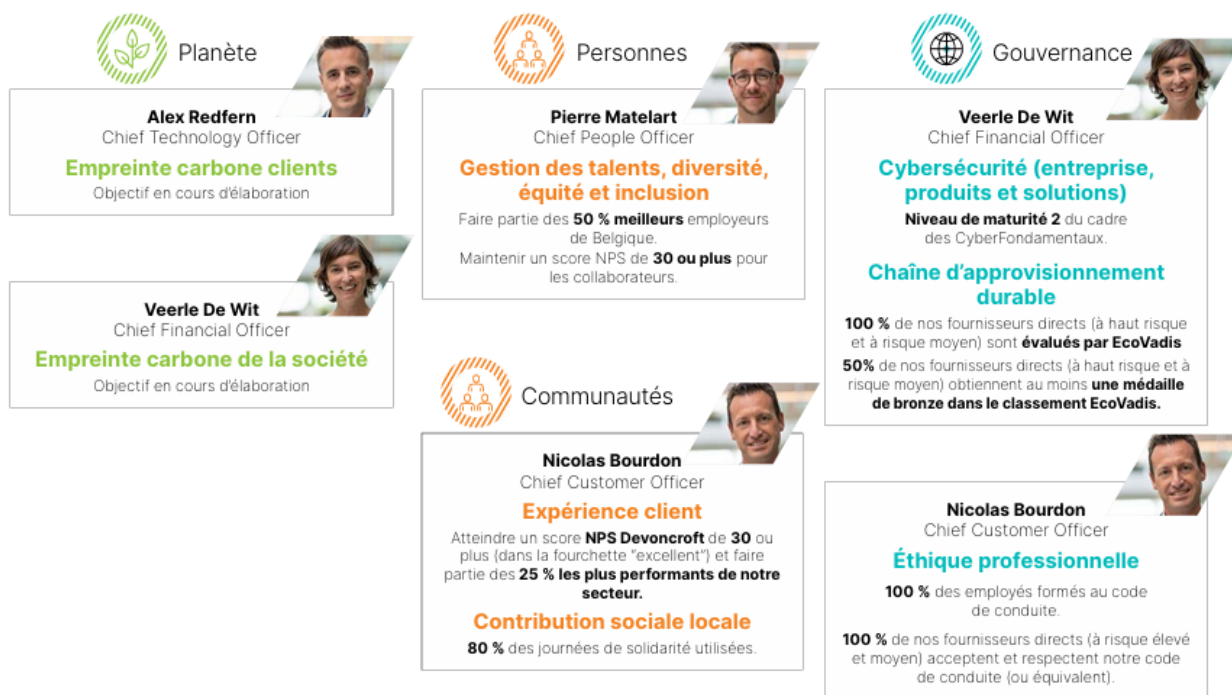
L'acquisition officielle ayant eu lieu le 1er octobre 2025, ces opérations n'ont pas été jugées significatives, ni en termes d'effectifs ni d'un point de vue financier. De plus, les entreprises acquises présentent des modèles économiques, des chaînes de valeur et des zones géographiques d'activité similaires à ceux de nos activités existantes. Par conséquent, l'équipe dirigeante a estimé que les conclusions de l'évaluation de la matérialité de 2023 restaient valables pour le cycle de reporting 2025.

En ce qui concerne les chiffres publiés pour 2025, T-motion a été inclus à partir de la date d'acquisition. Les données sociales, de gouvernance et spécifiques à l'entité ont été collectées directement, sauf indication contraire dans la section des indicateurs clés. En raison de contraintes de temps, il n'a pas été possible d'obtenir des données environnementales opérationnelles complètes ; les données environnementales ont donc été extrapolées sur la base du nombre de collaborateurs.

1.3.3. NOTRE STRATEGIE ESG

Notre matrice de double matérialité a été validée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 novembre 2023, en même temps que la nouvelle stratégie ESG et les ambitions pour 2030.

Pour voir la correspondance entre nos piliers ESG et les indicateurs de matérialité IRO, veuillez vous reporter à l'annexe 2 du présent rapport.



La réponse d'EVS à nos IRO significatifs sera décrite dans les chapitres suivants.

2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE

En tant qu'entreprise technologique dans le secteur de la diffusion et de la production en direct, nous sommes conscients que nos activités ont un impact sur l'environnement. La production de nos équipements consomme de l'énergie et leur utilisation en consomme encore plus. Il est de notre responsabilité de mesurer l'impact de nos solutions et de nos implantations sur l'environnement et de trouver des solutions pour réduire cet impact autant que possible.

2.1.1. PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF

En 2022, nous avons entrepris l'initiative importante de calculer notre empreinte carbone pour la première fois. Sur la base des résultats, nous avons défini des objectifs préliminaires de réduction pour 2030.

En 2024, nous avons recalculé notre empreinte carbone en nous appuyant sur notre expérience passée afin d'améliorer la précision, la qualité et l'efficacité de notre collecte de données. Grâce à cette base de travail actualisée, nous avons décidé de réévaluer nos objectifs en matière d'empreinte carbone. Bien que nous ayons prévu d'achever cette réévaluation d'ici 2025, le processus a pris plus de temps que prévu. EVS connaissant une croissance significative, nous nous sommes concentrés sur l'établissement d'un dénominateur approprié pour notre empreinte carbone, ce qui nous aidera à fixer un objectif d'intensité.

Les données relatives à l'empreinte carbone de 2024 ont indiqué que la consommation énergétique des produits est l'un de nos leviers de décarbonisation les plus importants. Par conséquent, en 2025, nous nous sommes attachés à générer des idées pour réduire la consommation énergétique des produits. Notre équipe de R&D a proposé plusieurs initiatives visant à diminuer la consommation énergétique tant au niveau matériel que logiciel. En 2026, notre objectif principal sera d'évaluer ces recommandations d'économies d'énergie formulées par l'équipe R&D et de les intégrer dans notre feuille de route produit, garantissant ainsi la définition d'objectifs de réduction de l'empreinte carbone réalistes et crédibles.

De plus, nous veillerons à ce que le plan de transition soit pleinement intégré à notre stratégie commerciale globale et à notre planification financière. Notre objectif est de faire valider le plan de transition par l'équipe dirigeante et le conseil d'administration d'ici la fin de l'année 2026.

Objectif d'intensité

Afin de garantir que nos efforts de réduction de l'empreinte carbone soient à la fois significatifs et mesurables, nous avons décidé de fixer des objectifs d'intensité. Dans ce contexte, un nouvel indicateur, la Video Transfer Capacity (VTC), exprimée en Gb/s, a été identifié comme un proxy pertinent de la production des produits. La VTC reflète le volume de données vidéo qu'un produit peut transférer, traiter ou contrôler dans des applications orientées diffusion (*broadcast*). À partir de 2026, EVS entend attribuer une valeur de VTC à ses produits afin de mieux refléter leurs capacités techniques.

La corrélation des émissions avec cet indicateur VTC devrait permettre de mieux contextualiser les tendances futures des émissions au regard de l'activité de l'entreprise. Cette approche vise à fournir un éclairage complémentaire sur l'évolution de la performance carbone dans le temps, tout en limitant l'influence des changements d'échelle ou de mix produits, et sera développée et affinée au fur et à mesure de la maturation de la méthodologie.

2.1.2. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les impacts, risques et opportunités (IRO) suivants ont été identifiés dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité par rapport au changement climatique.

IRO	Définition	Réponse d'EVS ¹¹
Énergie – Organisation	EVS a un impact négatif sur l'environnement en consommant de l'énergie (dans le cadre de ses activités).	• Politique environnementale • Empreinte carbone : calcul et objectif • Groupe de travail sur l'énergie • Plans de mise hors service des salles de serveurs nodales • Éolienne • Mobilité électrique • Amélioration de la qualité des données
Atténuation du changement climatique – Entreprise	EVS a un impact négatif sur l'environnement en émettant des GES (dans le cadre de ses activités, ainsi que d'autres émissions indirectes de GES qui sont générées en amont et en aval de ses activités).	
Risque - Consommation d'énergie	Si nous ne parvenons pas à réduire la consommation d'énergie de nos infrastructures, nous risquons d'être confrontés à des augmentations de coûts résultant de la hausse du prix de l'énergie.	
Opportunité - Ressources durables permettant de réduire les coûts opérationnels	L'intégration de ressources durables dans les opérations de l'entreprise (par exemple, des panneaux solaires pour la production d'électricité, de l'eau de pluie pour le refroidissement du bâtiment, etc.) peut conduire à une réduction des coûts d'exploitation/de fonctionnement à long terme.	
Énergie - Produit	EVS a un impact négatif sur l'environnement en mettant sur le marché des produits très énergivores.	• Politique environnementale • Empreinte carbone : calcul et objectif • Équipe élargie chargée de l'empreinte carbone des clients • VIA POWER • Caractéristiques ESG des produits et optimisation
Atténuation du changement climatique - Client	EVS a un impact négatif sur l'environnement en émettant des GES (en relation avec ses produits).	
Risque - Dynamique du marché (ESG)	L'incapacité à anticiper la dynamique du marché sur des questions ESG spécifiques (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) et les compétences nécessaires correspondantes pourraient entraîner une perte d'avantage concurrentiel et une perte de position de leader.	
Opportunité - Dynamique des produits et des marchés (ESG)	L'intégration de nouveaux aspects ESG dans le développement des produits (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) peut générer de nouvelles dynamiques de marché, conduire à un avantage concurrentiel et assurer la position dominante d'EVS.	

Pour évaluer l'impact de nos émissions de gaz à effet de serre (tant celles de notre entreprise que celles de nos clients), nous avons pris en considération les résultats de notre bilan carbone 2021.

¹¹ Pour plus d'informations sur les mesures énumérées dans la colonne « Réponse », veuillez vous reporter au chapitre 2.1.4. PLAN D'ACTION

Tous les risques identifiés ci-dessus sont des risques de transition liés au climat. Ces risques ont été identifiés au cours du processus DMA, sans qu'aucun scénario climatique n'ait été utilisé à cette fin.

Pour définir les réponses d'EVS aux risques et opportunités de transition, nous n'avons pas mené d'analyse de résilience, mais nous avons analysé les différents projets en cours chez EVS dans leur ensemble.

En ce qui concerne les risques physiques liés au climat, nous avons réalisé une évaluation approfondie des risques climatiques pour EVS, en mettant spécifiquement l'accent sur son siège (et son centre de recherche et développement) à Liège, en Belgique, ainsi que sur son centre de recherche et développement à Gilze, aux Pays-Bas. En tant que bureau principal et centres de recherche et développement (R&D), ces sites sont des centres vitaux pour les opérations et les activités d'innovation de l'organisation. Compte tenu de leur importance¹², il était essentiel de comprendre et d'atténuer les risques potentiels liés aux aléas climatiques susceptibles d'avoir un impact sur ces sites clés. Nous avons opté pour un horizon temporel à long terme (2025-2050) et notre analyse a conclu qu'aucun des deux sites n'est confronté à des risques climatiques significatifs.

Pour cette analyse, nous avons pris en compte au moins un scénario climatique visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C, avec un dépassement nul ou limité. Les risques suivants ont été évalués :

	Liés à la température	Liés au vent	Liés à l'eau	Liés à la masse terrestre
Chroniques	Changement de température (air, eau douce, eau de mer)	Changement de régime des vents	Modification des régimes et des types de précipitations (pluie, grêle, neige/glace)	Érosion côtière
	Stress thermique		Variabilité des précipitations ou de l'hydrologie	Dégradation des sols
	Variabilité des températures		Acidification des océans	Érosion des sols
	Dégel du pergélisol		Intrusion saline	Solifluxion
			Élévation du niveau de la mer	
			Stress hydrique	
Aigus	Vague de chaleur	Cyclones, typhons, ouragans,	Sécheresse	Avalanche
	Vague de froid/gel	Tempêtes (y compris les blizzards, les tempêtes de poussière et de sable)	Fortes précipitations (pluie, grêle, neige/glace)	Glissement de terrain
	Incendie de forêt	Tornado	Inondations (côtières, fluviales, pluviales, eaux souterraines)	Affaissement
			Éruption d'un lac glaciaire	

2.1.3. POLITIQUE

Notre [politique environnementale](#) aborde les thèmes suivants liés au changement climatique : atténuation du changement climatique et efficacité énergétique. Ils sont liés aux IRO significatifs suivants :

- Impacts : atténuation du changement climatique (entreprise et client), énergie (organisation et produit) ;
- Risques : dynamique du marché (ESG), consommation énergétique ;
- Opportunités : dynamique des produits et du marché (ESG), ressources durables permettant de réduire les coûts opérationnels.

L'objectif de cette politique est de :

¹² En 2025, 61 % des collaborateurs (effectifs) se trouvaient au siège (444 sur 817) et à Gilze (58 sur 817). Les 39 % restants étaient répartis dans 23 entités différentes.

1. Formaliser l'engagement d'EVS à atténuer le changement climatique et à apporter sa contribution à la promotion d'un avenir durable dans lequel l'environnement est protégé.
2. Informer les parties prenantes d'EVS sur l'approche de l'entreprise en matière de lutte contre le changement climatique, y compris ses objectifs de réduction d'émissions de GES et les personnes chargées de veiller à ce qu'ils soient atteints.

La politique environnementale s'applique aux opérations, à la chaîne de valeur et aux clients d'EVS et elle est disponible sur notre site internet. Le directeur financier (CFO), en tant que promoteur du pilier « Empreinte carbone de la société » et le directeur technologique (CTO), en tant que promoteur du pilier « Empreinte carbone des clients », sont responsables du contenu et de la mise en œuvre de la politique. L'empreinte carbone d'EVS est calculée sur une base annuelle afin de contrôler l'efficacité de sa politique environnementale.

2.1.4. PLAN D'ACTION

Le tableau suivant présente nos initiatives prévues et en cours visant à gérer les impacts, risques et opportunités liés à l'atténuation du changement climatique et à l'efficacité énergétique. Les mesures appropriées à mettre en œuvre pour répondre aux impacts, risques et opportunités significatifs sont déterminées sur la base de l'évaluation de notre empreinte carbone. L'efficacité de ces mesures est mesurée lors de l'évaluation de l'empreinte carbone de l'année suivante.

Pour plus d'informations sur nos activités conformes aux actes délégués de l'UE relatifs à la Taxinomie climatique, veuillez consulter la section « Taxinomie de l'UE » du présent rapport sur le développement durable.

Action	Description	Etat d'avancement	Horizon	Périmètre	Résultats attendus ¹³	Investissement significatif (CapEx/OpEx)
Objectifs en matière d'empreinte carbone	Nous travaillons actuellement à la définition de nos objectifs de réduction de l'empreinte carbone pour 2030 (voir le chapitre 2.1.1 PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIFS).	En cours	2026	Entreprise	Pas d'application	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Calcul de l'empreinte carbone	Chaque année, nous évaluons notre empreinte carbone annuelle. Une équipe élargie dédiée à l'empreinte carbone a été mise en place pour superviser ce processus. Cette équipe est chargée de collecter les données, d'identifier et de mettre en œuvre des mesures de réduction, en plus d'optimiser les données en permanence.	En cours	Continu	Entreprise	Pas d'application	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre Support externe
EMPREINTE CARBONE DES CLIENTS						
Équipe chargée de l'empreinte carbone des clients	Une équipe interfonctionnelle spécialisée, composée de membres choisis du département R&D, a été mise en place pour traiter la question de l'empreinte carbone de nos produits.	En cours	Continu	Tous les produits	Pas d'application	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
VIA POWER	Nous développons des outils conviviaux qui permettent aux clients d'éteindre et de redémarrer plus facilement leur matériel. En 2025, deux projets pilotes POC ont été lancés auprès de clients afin de recueillir leurs commentaires sur cet outil.	En cours	2026	Tous les produits	Réduction de 40 % de la consommation énergétique des produits	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre Subvention reçue en 2024 de la Région wallonne (30 k€) avec un apport propre supplémentaire (13 k€)
Brainstorming, priorisation et feuille de route pour les aspects ESG et l'optimisation de l'ensemble des produits	Nous nous sommes attachés à trouver des moyens de réduire la consommation énergétique de nos produits, et notre département R&D a proposé des initiatives tant au niveau matériel que logiciel. En 2026, nous avons pour objectif d'évaluer ces idées et de les intégrer à nos feuilles de route.	En cours	2025	Tous les produits	A définir	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre

¹³ À ce stade, aucune réduction des émissions de GES ne peut être directement attribuée à notre plan d'actions.

EMPREINTE CARBONE DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail sur l'énergie	Une équipe dédiée au sein de l'entreprise se consacre à la question de la consommation d'énergie. Elle suit la consommation d'énergie dans les différents bureaux et met en place des mesures, notamment des actions de communication, afin de contribuer à réduire cette consommation.	En cours	Continu	Entreprise	Pas d'application	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Mise en œuvre de plans d'arrêt des salles nodales	Nous équiperons toutes nos salles nodales de systèmes conçus pour éteindre automatiquement les machines lorsqu'elles ne sont pas utilisées, en veillant à ce que cela se fasse sans compromettre le bon déroulement des activités.	En cours	2026 – Siège social 2029 – toutes les bureaux locaux	Entreprise	Siège social : réduction de 10 % de la consommation d'énergie Bureaux : réduction de 5 % de la consommation d'énergie	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Production verte locale	EVS fait partie de la communauté énergétique du Liège Science Park. Le groupe évalue actuellement la meilleure option en matière de sources d'énergie alternatives (par exemple, un parc solaire ou une éolienne). Cela nous permettra de disposer d'une énergie plus propre pour alimenter notre siège social.	En cours	2027 - 2028	Siège	A définir	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre Coûts énergétiques
Amélioration de la qualité des données	Nous travaillons actuellement à l'amélioration de la qualité des données relatives à notre empreinte carbone afin de réduire le nombre de catégories génériques et de ratios monétaires	En cours	2030	Entreprise	Réduction de 5 % des émissions de GES liées aux biens et services achetés et aux biens d'équipement	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Mobilité électrique	Nous sommes en train de convertir le parc automobile de l'entreprise aux véhicules électriques. En Belgique, toutes les nouvelles voitures de société sont désormais entièrement électriques, et cette pratique est vivement	En cours	2030	Siège	Réduction de 100 % de nos émissions de GES issues de la combustion mobile	300k €

	encouragée dans nos autres bureaux également. Notre objectif est de disposer d'un parc automobile 100 % électrique d'ici 2030.				Augmentation de 20 % de la consommation d'électricité de notre siège social	
Données provenant de transporteurs	Notre objectif est de collecter les données logistiques directement auprès de nos transporteurs afin d'améliorer la qualité des données et d'éviter toute supposition.	A planifier	2030	Entreprise	Réduction de 5 % des émissions de GES liées à nos transports en amont et sortants	A définir
Excédent de stock	Au lieu de jeter les composants et les matériaux excédentaires provenant de produits dont la fabrication a été arrêtée ou de mises à jour de composants, nous avons mis en place un système permettant de les revendre à d'autres entreprises.	Terminée	2025	Entreprise	Limiter les déchets de production	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre

2.1.5. INDICATEURS CLÉS

Consommation et mix énergétique

	2024	2025
Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits houillers (MWh)	0	0
Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers (MWh)	0	0
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (MWh)	0	0
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles (MWh)	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (MWh)	2,225	2,839
Consommation totale d'énergie fossile (MWh)	2,225	2,839
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	31%	29%
Consommation d'origine nucléaire (MWh)	2,113	2,850
Part des sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	29%	29%
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	2,256	3,425
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autogénérée ¹⁴ (MWh)	652	636
Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh)	2,908	4,061
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (MWh)	40%	42%
Consommation totale d'énergie (MWh)	7,246	9,750
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (MWh)	7,246	9,750
Intensité énergétique par chiffre d'affaires net (MWh/M€)	37	47
	2024	2025
Revenu net des activités dans les secteurs à fort impact climatique utilisé pour calculer l'intensité énergétique (M€)	198	208
Revenu net (autres) (M€)	0	0
Total des revenus nets (états financiers ¹⁵) (M€)	198	208

¹⁴ Nous n'avons pas produit d'énergie non renouvelable.

¹⁵ Rapport annuel 2025 – note 3 « Informations sectorielles ».

La consommation d'énergie du siège représente 64% de notre consommation totale d'énergie. Ce qui est compréhensible, car le siège est le plus grand bureau d'EVS. Cependant, la forte demande d'énergie associée à l'équipement IT et à la taille du bâtiment est compensée par sa conception « intelligente », la production d'électricité renouvelable via des panneaux photovoltaïques et l'amélioration de l'efficacité énergétique grâce aux actions mises en œuvre par l'équipe EVS au cours des dernières années. L'électricité est la seule source d'énergie utilisée dans le bâtiment du siège social de Liège (pour l'alimentation, le chauffage et le refroidissement).

La consommation totale d'énergie a augmenté entre 2024 et 2025, principalement en raison d'une hausse de notre niveau d'activité et du nombre de véhicules de fonction électriques au siège. Notre part d'énergies renouvelables a également augmenté, principalement grâce à une part plus importante d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national.

Emissions de GES¹⁶¹⁷

(tCO ₂ e)	Référence 2024 ¹⁸	2024 ¹⁹	2025
<i>Scope 1</i>	905	860	693
<i>Pourcentage des émissions de GES du scope 1 provenant de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission</i>	N/A	N/A	N/A
<i>Scope 2 – Marché</i>	1,579	1,500	1,451
<i>Scope 2 – Localisation</i>	1,579	1,500	1,451
<i>Scope 3</i>	45,240	42,978	40,972
Total émissions GES - Marché	47,724	45,338	43,116
Total émissions GES - Localisation	47,724	45,338	43,116
<i>Scope3.1 Biens et services achetés</i>	14,939	14,192	14,291
<i>Scope3.2 Biens d'équipement</i>	1,956	1,858	1,078
<i>Scope3.3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2))</i>	616	585	655
<i>Scope3.4 Transport et distribution en amont</i>	685	651	608
<i>Scope3.5 Déchets générés par les activités</i>	0	0	0
<i>Scope3.6 Déplacements professionnels</i>	1,734	1,647	1,842
<i>Scope3.7 Déplacements domicile-travail</i>	0	0	0
<i>Scope3.8 Actifs loués en amont</i>	0	0	0
<i>Scope3.9 Transport en aval</i>	398	378	389
<i>Scope3.10 Traitement de produits vendus</i>	0	0	0
<i>Scope3.11 Utilisation de produits vendus</i>	24,380	23,161	21,920
<i>Scope3.12 Traitement en fin de vie des produits vendus</i>	85	81	97
<i>Scope3.13 Actifs loués en aval</i>	446	424	93

¹⁶ Ces données s'appuient sur des estimations issues de notre chaîne de valeur. Pour plus d'informations sur nos estimations, veuillez vous reporter à l'ANNEXE 4 - MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES RELATIVES À NOTRE EMPREINTE CARBONE.

¹⁷ Nous ne générons aucune émission biogénique.

¹⁸ EVS Porto ayant été acquise en octobre 2024, cette entité n'a été prise en compte que pour un trimestre dans les chiffres publiés pour 2024. Cette correction a été apportée dans la base de référence 2024 afin de refléter pleinement EVS Porto, garantissant ainsi la cohérence et la comparabilité dans le temps.

¹⁹ Nous avons apporté quelques corrections à la valeur de 2024 par rapport à celle publiée dans notre rapport annuel 2024 afin de l'aligner sur la méthodologie SBTi. Pour plus de détails sur les corrections apportées, veuillez vous reporter à l'annexe 4 - MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES RELATIVES À NOTRE EMPREINTE CARBONE

Scope 3.14 Franchises	N/A	N/A	N/A
Scope 3.15 Investissements	N/A	N/A	N/A

	Référence 2024	2024	2025
Émissions totales de GES (en fonction de la localisation) par revenu net (tCO ₂ eq/M€)	241	229	207
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par revenu net (tCO ₂ eq/M€)	241	229	207

	2024	2025
Revenu net utilisé pour calculer l'intensité des GES (M€)	198	208
Revenu net (autres) (M€)	0	0
Revenu net total (états financiers) (M€)	198	208

En 2025, notre empreinte carbone totale a diminué de 10 % par rapport à l'année de référence 2024. Cette réduction est principalement imputable à deux facteurs clés ayant une incidence sur les émissions du Scope 3.

Tout d'abord, la consommation énergétique des produits (Scope 3.1 et Scope 3.13) a considérablement diminué. L'année 2025 étant une année impaire, la demande de location pour les grands événements (BER - Big Event Rentals) — principaux contributeurs à nos émissions de Scope 3.13 — a fortement baissé. De plus, malgré une forte croissance des ventes, nous avons réalisé une réduction absolue notable de 3 % de la consommation énergétique globale des produits. Cette réussite démontre l'efficacité de notre modèle de licence innovant et l'évolutivité de notre capacité disponible, permettant aux clients de maximiser les avantages de nos solutions tout en minimisant leur impact environnemental. En utilisant notre technologie plus efficacement, les clients sont en mesure d'obtenir de meilleurs résultats sans augmenter leur consommation d'énergie.

Le deuxième facteur déterminant a été la réduction des émissions du Scope 3.2 liées aux biens d'équipement. En 2025, nous avons entrepris un examen complet et une réorganisation de nos achats directs et indirects, en ce compris la mise à jour des facteurs d'émission utilisés et une série d'améliorations significatives dans la catégorisation des biens et services achetés. Nous sommes notamment passés, pour plusieurs catégories, d'un ratio basé sur la valeur monétaire à une approche par unité (les ordinateurs, par exemple), ce qui a permis un reporting plus précis et contribue davantage à nos objectifs de développement durable.

2.2. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2.2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

En tant qu'entreprise technologique du secteur de la diffusion et de la production en direct, nous reconnaissons que nos produits ont un impact sur l'économie circulaire. La fabrication de nos produits nécessite des matières premières, et il est de notre devoir de les concevoir de manière à soutenir l'économie circulaire en les réutilisant, en les réparant et en les recyclant.

Les impacts, risques et opportunités (IRO) suivants liés à l'économie circulaire ont été identifiés grâce à l'évaluation de la double matérialité. Aucune évaluation supplémentaire n'a été réalisée.

IRO	Définition	Réponse d'EVS ²⁰
Ressources sortantes	EVS pourrait avoir un impact positif sur l'environnement en concevant ses produits de manière à contribuer à l'économie circulaire (réutilisation, réparation, recyclage)	Équipe R&D transversale
Ressources entrantes	EVS a un impact négatif sur l'environnement en consommant des matières premières. Une consommation importante de ces matières peut avoir un impact négatif sur leur disponibilité pour les communautés locales et d'autres secteurs qui dépendent également de ces ressources.	
Risque - Approvisionnement en matières	Une pénurie de composants et son impact sur les prix, les marges et les conditions de livraison en raison de l'évolution de la dynamique du marché, de l'instabilité géopolitique ou d'autres impacts sur le développement durable liés au changement climatique	
Risque - Dynamique du marché (ESG)	L'incapacité à anticiper la dynamique du marché sur des questions ESG spécifiques (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) et les compétences nécessaires correspondantes pourraient entraîner une perte d'avantage concurrentiel et une perte de position de leader.	

²⁰ Pour plus d'informations sur les actions énumérées dans la colonne « Réponse », veuillez vous reporter au chapitre 2.2.3. OBJECTIF ET PLAN D'ACTION.

Opportunité - Dynamique des produits et des marchés (ESG)	L'intégration de nouveaux aspects ESG dans le développement des produits (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) peut générer de nouvelles dynamiques de marché, conduire à un avantage concurrentiel et assurer la position dominante d'EVS.
Risque - Exigences légales en matière de produits (ESG)	Risque de ne pas être conforme aux exigences légales en matière d'ESG pour les produits internationaux (minimiser les externalités environnementales et sociales des produits), avec pour conséquence une perte potentielle de revenus.

2.2.2. POLITIQUE

Notre [politique environnementale](#) aborde les thèmes suivants liés à l'économie circulaire : l'abandon de l'utilisation de ressources vierges et l'adoption de l'éco-conception. Ces domaines clés sont liés aux IRO significatifs suivants:

- Impacts : Ressources entrantes ; Ressources sortantes
- Risques : Approvisionnement en matériaux ; Dynamique du marché (ESG) ; Exigences légales relatives aux produits (ESG)
- Opportunités : Dynamique des produits et des marchés (ESG)

Veuillez-vous référer au chapitre 2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE dans la section « Informations relatives à l'environnement » du présent rapport CSRD pour de plus amples informations sur notre politique environnementale.

2.2.3. OBJECTIF ET PLAN D'ACTION

Comme indiqué précédemment, nous sommes actuellement en train de définir nos objectifs en matière d'émissions de GES. Ces objectifs sont également liés à nos thèmes de matérialité liés à l'économie circulaire, car le deuxième facteur le plus important de notre empreinte carbone réside dans nos intrants (achat de composants, de produits, etc.) liés aux offres d'EVS.

Les principales actions clés liées à nos produits ont déjà été identifiées. Elles sont reflétées dans le pilier Empreinte carbone des clients (ESG Customers' Carbon Footprint), qui met également l'accent sur l'éco-conception de nos produits. Pour plus de détails, veuillez vous référer au chapitre 2.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE, dans la section Informations environnementales du présent rapport CSRD.indicateurs clés.

2.2.4. INDICATEURS CLES

Ressources entrantes

EVS s'engage à gérer les ressources de manière responsable tout au long des activités et de la chaîne de valeur. Dans le cadre de notre plan d'action sur l'empreinte carbone, nous nous concentrons sur l'utilisation efficace des matériaux et la réduction de leur impact sur l'environnement.

Nos activités impliquent l'utilisation d'une grande variété de matériaux, notamment des métaux, des plastiques et des composants électroniques. Nous reconnaissons l'importance de matières premières critiques et d'éléments de terres rares dans la fabrication de nos produits, en particulier les composants électroniques. Nous nous efforçons d'adopter des pratiques d'approvisionnement responsables, en veillant à ce que ces matériaux soient obtenus

auprès de fournisseurs qui adhèrent à des normes éthiques et environnementales. Ces initiatives sont décrites plus en détail au chapitre 3.2 LES COLLABORATEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR.

Nous avons évalué les taux de contenu recyclé de nos produits en nous concentrant sur les catégories de matériel les plus importantes : Hardware PC, Hardware XT, Neuron et LSM-VIA. Sur base de cette analyse, nous avons déterminé que les principaux composants à contenu recyclé sont les parties métalliques de ces produits (châssis, fonds de panier, rails, etc.), alors que d'autres composants (par exemple les composants électroniques, les unités centrales, les ventilateurs) n'en contiennent pas. Selon notre fournisseur, les châssis sont composés en moyenne de 80 % de matériaux recyclés²¹.

Pour les autres catégories de matériel pour lesquelles aucune information spécifique n'est disponible, nous avons supposé un taux de contenu recyclable de 0 %.

Nous avons également analysé les taux de contenu recyclé de nos emballages. En raison d'informations limitées, nous nous sommes concentrés sur le carton utilisé dans nos emballages. Selon notre fournisseur, 58% du carton utilisé est recyclé.

En 2025, nous avons utilisé 20 tonnes de matériaux recyclés²² (y compris le métal pour les produits et le carton pour les emballages), contre 18 tonnes en 2024. Toutefois, notre taux moyen d'utilisation de matériaux recyclés dans la fabrication des produits et les emballages est resté stable, à 19 %²³.

Conformément à la norme ESRS 1, section 7.7, relative aux informations classifiées et sensibles, ainsi qu'aux informations sur la propriété intellectuelle, le savoir-faire ou les résultats de l'innovation, nous ne divulguons pas le poids total de nos produits et des matériaux techniques et biologiques utilisés en 2025 pour des raisons de confidentialité, car ces données sont considérées comme sensibles.

Ressources sortantes

Comme indiqué précédemment, dans le cadre de notre plan d'action, nous nous concentrons sur l'amélioration de la conception circulaire de nos produits. Nous avons déjà de l'expérience dans la réparation et la mise à niveau de la majorité de nos produits. Au niveau de notre matériel PC et XT, tous les composants sont facilement démontables, sans pièces collées, rivetées ou à vis exclusives.

Les produits EVS sont conçus pour offrir une grande longévité, grâce à une construction robuste et à des matériaux de haute qualité choisis pour résister aux rigueurs d'une utilisation quotidienne. La conception modulaire de notre matériel, qui comprend des composants facilement accessibles, facilite non seulement les réparations et les mises à niveau, mais contribue également à la longévité de nos produits. En simplifiant le remplacement ou l'amélioration des éléments individuels, nous réduisons au minimum les déchets inutiles et garantissons que nos produits restent en service pendant de longues périodes.

En outre, nous proposons un programme d'accord de niveau de service (SLA - Service Level Agreement) à nos clients, qui comprend des services d'assistance matérielle tels que le remplacement de pièces et les mises à niveau matérielles, visant à prolonger la durée de vie de nos produits.

Comme pour le contenu recyclé, nous avons également évalué les taux de contenu recyclable de nos produits. Pour ce faire, nous avons sélectionné la plus grande catégorie de matériel - matériel PC, matériel XT, Neuron et LSM-VIA. Nous avons considéré que les principaux composants recyclables sont les pièces en acier et en aluminium. Elles représentent, en moyenne, entre 40 et 50 % du poids total du produit. En 2025, 44 % de nos produits étaient composés de matériaux recyclables, un chiffre similaire à celui de 2024.²⁴

Pour les autres catégories de matériel, pour lesquelles aucune information spécifique n'est disponible, nous avons supposé des taux de contenu recyclable de 0 %.

Nous avons également analysé les taux de contenu recyclable des emballages de nos produits. Sur base du peu d'informations disponibles, nous avons considéré que seul le carton et le bois utilisés dans notre packaging sont

²¹ Nous avons reçu les données d'un de nos fournisseurs de châssis et nous les avons utilisées pour extrapoler les valeurs des autres fournisseurs.

²² Ces données ne concernent que les produits pour lesquels des informations complètes étaient disponibles. Cela représente 12 % de nos produits.
²³ Nous avons détecté une erreur dans l'agrégation des volumes de production 2024 lors du calcul du pourcentage. En conséquence, les chiffres pour 2024 ont été corrigés.

²⁴ Ces données ne concernent que les produits pour lesquels des informations complètes étaient disponibles. Cela représente 18 % de nos produits.



recyclables à 100%. En 2025, 74 % de nos emballages étaient composés de matériaux recyclables, un chiffre similaire à celui de 2024 (73 %).

2.3. TAXINOMIE DE L'UE

Cette section présente les indicateurs clés de performance (KPI – Key Performance indicators) requis par le règlement UE 2020/852²⁵ (Taxinomie de l'UE) et les actes délégués connexes²⁶. La Taxinomie de l'UE est conçue pour orienter et canaliser les capitaux vers des activités durables, dans le but ultime de financer une croissance durable et d'atteindre l'objectif de l'UE de devenir neutre pour le climat d'ici à 2050.

2.3.1. QU'EST-CE QUE LA TAXINOMIE DE L'UE ?

La Taxinomie de l'UE est un système de classification uniformisé qui identifie les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan de l'environnement. La Taxinomie de l'UE fournit également une méthodologie pour calculer la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation (CapEx et OpEx) d'une entreprise, qui provient d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Une activité peut être considérée comme durable sur le plan environnemental si elle :

- Contribue de manière substantielle (SC) à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux suivants : l'atténuation du changement climatique (CCM), l'adaptation au changement climatique (CCA) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines (RAM), la transition vers une économie circulaire (CE), la prévention et réduction de la pollution (PPC), la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO) ;
- Ne cause pas de dommages significatifs (DNSH) à l'un ou l'autre de ces objectifs ;
- Est réalisée dans le respect de garanties sociales minimales²⁷.

La Taxinomie de l'UE établit quand une activité est considérée comme « contribuant de manière substantielle » et « ne causant pas de dommages significatifs » aux objectifs environnementaux par le biais d'une série de critères d'examen technique (TSC) - des critères scientifiques définis individuellement pour chaque activité (par exemple, les seuils de performance, les limites d'intensité carbone, l'évaluation du risque climatique, etc.).

2.3.2. NOTRE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA TAXINOMIE DE L'UE

Notre activité principale consiste en la conception et la production de solutions vidéo pour l'industrie de la vidéo en direct. EVS exerce ses activités sous les codes NACE suivants

- J62 "Programmation, conseil et autres activités informatiques "
- G47.41 "Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé "
- C26.30 "Fabrication d'équipements de communication"

2.3.3. ÉLIGIBILITÉ À LA TAXINOMIE DE L'UE : ANALYSE

Chiffre d'affaires

Pour commencer l'évaluation de la Taxinomie de l'UE, chaque activité réalisée dans le cadre de notre domaine d'activités principal a été identifiée et une évaluation de l'éligibilité a été réalisée pour chacune d'entre elles.

À cette fin, une activité a été considérée comme éligible si elle est décrite dans les actes délégués, indépendamment du fait qu'elle réponde ou non à un ou tous les critères d'examen technique établis dans ces actes délégués.

Dans un premier temps, douze activités ont été identifiées, mais après une analyse plus poussée, nous avons conclu que seules quatre d'entre elles devaient être retenues pour une analyse d'éligibilité plus approfondie, le titre et la description des autres ne correspondant pas à l'activité d'EVS (voir tableau 1).

²⁵ Règlement UE 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22/06/2020.

²⁶ Acte délégué 2021/2139 de la Taxinomie de l'UE sur le climat (modifié par l'acte délégué complémentaire 2022/1214 et l'acte délégué 2023/2485) l'acte délégué 2023/2486 de la Taxinomie de l'UE sur l'environnement et acte délégué 2021/2178 sur la divulgation (modifié par l'acte délégué complémentaire 2022/1214 et l'acte délégué 2023/2486).

²⁷ Les garanties minimales sont des procédures mises en œuvre par une société qui exerce une activité économique afin d'assurer le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et celui des principes directeurs des Nations Unies relatifs à l'entreprise et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans la Charte internationale des droits de l'homme.

En 2025, 60 % de nos revenus ont été évalués comme étant éligibles à la Taxinomie de l'UE. Ce pourcentage est en baisse par rapport à 2024, où 70 % du chiffre d'affaires était éligible. Cette diminution s'explique par la réduction de la part des ventes de matériel (hardware) dans notre chiffre d'affaires global. Au titre de l'activité CE 1.2 – Fabrication d'équipements électriques et électroniques, seuls les revenus issus du matériel sont considérés comme éligibles.

Tableau 1 - Éligibilité à la Taxinomie de l'UE : Évaluation - Chiffre d'affaires

CDA ou EDA ²⁸	Objectif env.	Numéro de l'activité	Titre de l'activité	Éligible / Non éligible	Motif de la classification de l'activité comme non éligible
CDA / Annexe I	CCM	8.2	Solutions orientées données pour la réduction des émissions de GES	Non-éligible	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Cependant, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité. EVS est le leader de la technologie vidéo en direct pour la diffusion et les productions de nouveaux médias, mais nos solutions ne sont pas destinées à réduire les émissions de GES.
CDA / Annexe II	CCA	8.2	Programmation, conseil et autres activités informatiques	Non-éligible	L'activité 8.2 est incluse dans l'annexe II de l'acte délégué sur le climat ; il s'agit d'une activité adaptée qui peut contribuer de manière substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique. L'activité 8.2 ne sera éligible et alignée que lorsque tous les critères d'examen technique pertinents seront remplis, c'est-à-dire lorsque les solutions d'adaptation seront mises en œuvre et pour autant qu'EVS respecte les garanties sociales minimales. Il est important de noter qu'il n'y a pas de critères DNSH pour cette activité.
CDA / Annexe II	CCA	8.3	Activités de programmation et de diffusion	Non-éligible	A première vue, le titre de l'activité 8.3 semblerait correspondre à l'activité d'EVS. Cependant, la description de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS. EVS vend des équipements (matériel et logiciels) pour l'industrie de la diffusion, mais ne crée pas directement de contenu, ne produit pas de programmes et n'acquiert pas le droit de distribuer du contenu et de le diffuser par la suite. Cette activité de diffusion est généralement réalisée par nos clients à l'aide de notre équipement. En outre, le code NACE mentionné dans la description de l'activité (J60) ne correspond pas au code NACE d'EVS.
CDA / Annexe II	CCA	8.4	Logiciel permettant la gestion et l'adaptation des risques climatiques physiques	Non-éligible	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, car nos solutions ne sont pas destinées à gérer les risques climatiques physiques.
EDA / Annexe I	WTR	4.1	Fourniture de solutions IT/OT basées sur les données pour la réduction des fuites	Non-éligible	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité, car nos solutions ne sont pas destinées à réduire les fuites.

²⁸ CDA/EU (Climate Delegated Act) : Acte délégué de la Taxinomie de l'UE relatif au climat (définissant les critères pour les deux premiers objectifs environnementaux);
EDA/EU (Environmental Delegated Act) : Acte délégué de la Taxinomie de l'UE relatif à l'environnement (définissant les critères pour les 4 objectifs environnementaux restants).

EDA Annexe II	/	CE	1.2	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	Éligible	
EDA Annexe II	/	CE	4.1	Proposition de solutions IT/OT basées sur les données	Non-éligible	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité, car nos solutions ne sont pas destinées à soutenir l'évaluation du cycle de vie, l'éco-conception, les achats écologiques ou la performance du cycle de vie.
EDA Annexe II	/	CE	5.1	Réparation, remise à neuf et reconditionnement	Éligible	
EDA Annexe II	/	CE	5.2	Vente de pièces détachées	Éligible	
EDA Annexe II	/	CE	5.4	Vente d'articles d'occasion	Non-éligible ²⁹	Cette activité ne génère aucun revenu.
EDA Annexe II	/	CE	5.5	Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	Éligible	
EDA Annexe II	/	CE	5.6	Espace de commerce de biens de seconde main en vue de leur réutilisation	Non-éligible	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité, car nous n'exploitons pas d'espace de commerce de biens de seconde main en vue de leur réutilisation.

²⁹ L'analyse de l'éligibilité de la vente de biens d'occasion a été révisée par rapport à l'information contenue dans le rapport annuel 2023. Cette activité ne générant pas de revenus, nous avons choisi de la classer comme non éligible pour plus de clarté.

Dépenses

L'étape suivante de notre évaluation consistait à déterminer le pourcentage de nos dépenses qui est éligible. La Taxinomie de l'UE définit trois catégories de dépenses à inclure dans le numérateur des indicateurs de performance clés OpEx et CapEx.

Catégorie A : Dépenses liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques éligibles/alignées sur la Taxinomie.

Catégorie B : Dépenses faisant partie d'un plan visant à développer des activités économiques éligibles/alignées sur la Taxinomie ou à permettre à des activités économiques éligibles de s'aligner sur la Taxinomie (« Plan CapEx »).

Catégorie C : Dépenses liées à l'achat de produits issus d'activités économiques éligibles/alignées sur la Taxinomie et de mesures individuelles conduisant à des réductions de GES ou contribuant de manière substantielle à l'un des objectifs environnementaux.

Notre analyse a abouti aux conclusions suivantes :

A. Dépenses d'investissement (CapEx)

27% de nos dépenses d'investissement ont été jugées éligibles à la Taxinomie de l'UE car liées à des activités éligibles à la Taxinomie de l'UE (catégorie A) et 32% de nos dépenses d'investissement ont été évaluées comme étant éligibles à la Taxinomie de l'UE via l'achat de produits issus d'activités alignées sur la Taxinomie de l'UE et des mesures individuelles conduisant à des réductions de GES, ou liées à un objectif environnemental (catégorie C). À titre de comparaison, en 2024, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 46 % et 32 %. La diminution de la catégorie A des CapEx s'explique principalement par la baisse de la proportion des revenus issus du matériel (*hardware*) en 2025.

En 2025, comme en 2024, nous n'avons pas réalisé de dépenses d'investissement spécifiques visant à accroître l'alignement des activités éligibles (catégorie B).

Tableau 2 – Éligibilité à la Taxinomie de l'UE : Évaluation – CapEx

CDA ou EDA ³⁰	Objectif env.	Titre de l'activité	% de CapEx total
CDA / Annexe I	CCM	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	15%
CDA / Annexe I	CCM	Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments	1%
CDA / Annexe I	CCM	Acquisition et propriété de bâtiments	16%
EDA / Annexe II	CE	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	26%
EDA / Annexe II	CE	Réparation, remise à neuf et reconditionnement	0%
EDA / Annexe II	CE	Vente de pièces détachées	0%
EDA / Annexe II	CE	Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	0%

³⁰ CDA/EU (Climate Delegated Act) : Acte délégué de la Taxinomie de l'UE relatif au climat (définissant les critères pour les deux premiers objectifs environnementaux);
EDA/EU (Environmental Delegated Act) : Acte délégué de la Taxinomie de l'UE relatif à l'environnement (définissant les critères pour les 4 objectifs environnementaux restants).

B. Dépenses d'exploitation (OpEx)

57 % de nos dépenses d'exploitation ont été jugées éligibles à la Taxinomie de l'UE, car liées à des activités éligibles au titre de la Taxinomie de l'UE (catégorie A). Ces dépenses ont été affectées aux activités éligibles en fonction de leur chiffre d'affaires. 0 % de nos dépenses d'exploitation ont été jugées éligibles à la Taxinomie de l'UE via l'achat de produits issus d'activités éligibles à la Taxinomie de l'UE et des mesures individuelles conduisant à des réductions de GES, ou liées à un objectif environnemental (catégorie C). À titre de comparaison, en 2024, ces pourcentages étaient respectivement de 67 % et de 0 %. La diminution des dépenses d'exploitation de la catégorie A est principalement due à une part plus faible de revenus provenant du matériel en 2025.

Tableau 3 – Éligibilité à la Taxinomie de l'UE : Évaluation – OpEx

CDA ou EDA ³¹	Objectif env.	Titre de l'activité	% d' OpEx total
EDA / Annexe II	CE	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	55%
EDA / Annexe II	CE	Réparation, remise à neuf et reconditionnement	1%
EDA / Annexe II	CE	Vente de pièces détachées	0%
EDA / Annexe II	CE	Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires orientés résultats	1%

Pour toutes ces dépenses, les postes CapEx et OpEx ont été évalués conformément aux définitions figurant aux paragraphes 1.1.2 et 1.1.3 de l'annexe I de l'acte délégué relatif à la publication d'informations.

2.3.4. ALIGNEMENT SUR LA TAXINOMIE DE L'UE : ANALYSE

Acte délégué relatif au climat

Comme indiqué dans notre évaluation (résumée dans le tableau 1), aucune activité principale éligible générant un chiffre d'affaires n'a été identifiée pour les objectifs environnementaux liés au climat. Par conséquent, nous n'avons évalué que l'alignement de nos CapEx et OpEx éligibles dans la catégorie C.

Pour chaque activité CapEx et OpEx éligible identifiée, une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité est demandée (soit dans les critères TSC, soit dans les critères DNSH). En 2024, nous avons mené une évaluation approfondie des risques climatiques pour EVS, en nous concentrant spécifiquement sur notre siège (et centre R&D) à Liège, en Belgique, et sur notre centre R&D à Gilze, aux Pays-Bas (comme mentionné au chapitre « 2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE »). Notre analyse a conclu qu'aucun de ces deux sites n'était confronté à des risques climatiques significatifs.

L'étape suivante consistait à analyser en détail les critères d'examen technique (TSC - Technical Screening Criteria) et de préjudice non significatif (DNSH - Do No Significant Harm) pour chacune de nos activités éligibles.

En 2024, nous avons mené cette étude et en avons conclu qu'aucun alignement ne pouvait être revendiqué à ce stade, étant donné que les exigences TSC n'étaient pas encore satisfaites. Comme indiqué dans la section suivante, notre obligation de rapport sur la Taxinomie de l'UE devrait prendre fin en 2026, car EVS passera sous le seuil de taille requis pour un rapport CSRD (moins de 1.000 employés). Par conséquent, en 2025, nous n'avons pas poursuivi nos efforts visant à combler les lacunes ou à rassembler des éléments justificatifs nécessaires pour rendre compte de notre alignement.

En 2024, nous avons également examiné notre conformité aux garanties sociales minimales (MSS - Minimum Social Safeguards) prévues à l'article 18 du règlement sur la Taxinomie. Notre code de conduite, qui s'applique tant à EVS qu'à ses partenaires, couvre la plupart des exigences relatives aux MSS. Les modifications législatives et la vérifiabilité étant les seules exigences restantes, nous avons réorienté nos efforts, auparavant consacrés à l'intégration des MSS, vers d'autres priorités ESG.

Acte délégué relatif à l'environnement

En ce qui concerne l'acte délégué sur l'environnement pour l'exercice 2025, une évaluation similaire à celle réalisée pour l'acte délégué relatif au climat a été effectuée qui a abouti à des conclusions similaires.

³¹ CDA/EU (Climate Delegated Act) : Acte délégué de la Taxinomie de l'UE relatif au climat (définissant les critères pour les deux premiers objectifs environnementaux);
EDA/EU (Environmental Delegated Act) : Acte délégué de la Taxinomie de l'UE relatif à l'environnement (définissant les critères pour les 4 objectifs environnementaux restants).

Les résultats de notre évaluation sont résumés dans la section ci-dessous consacrée aux indicateurs clés de performance (KPI) relatifs à la Taxinomie de l'UE.

2.3.5. TAXINOMIE DE L'UE : INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPI)

		Eligibilité		Alignement	
KPI for l'exercice 2025	Valeur absolue – Dénominateur (k€)	Valeur absolue – Numérateur (éligibilité) (k€)	Part des activités éligibles	Valeur absolue – Numérateur (alignement) (k€)	Part des activités éligibles
		Acte délégué relatif au climat			
Chiffre d'affaires	208.134	0	0%	0	0%
CapEx	12.029	3.801	32%	0	0%
OpEx	31.617	36	0%	0	0%
		Acte délégué relatif à l'environnement			
Chiffre d'affaires	208.134	123.930	60%	0	0%
CapEx	12.029	3.214	27%	0	0%
OpEx	31.617	18.144	57%	0	0%

Chiffre d'affaires

La préparation et la consolidation de nos comptes financiers sont effectuées conformément aux normes IFRS. La comptabilisation du chiffre d'affaires net est conforme à la définition³² de l'acte délégué relatif à la publication³³ et figure à la note 3 de nos comptes consolidés³⁴.

Le chiffre d'affaires global déclaré regroupe des activités économiques uniques et les recettes correspondantes, afin d'éviter les doubles comptabilisations ou les regroupements incorrects d'activités économiques.

Dépenses d'investissement (CapEx)

Le KPI des CapEx est calculé conformément au paragraphe 1.1.2 de l'annexe I de l'acte délégué relatif à la publication. Nos CapEx éligibles à la Taxinomie de l'UE (ou alignées sur la Taxinomie de l'UE pour le KPI d'alignement) (numérateur) sont divisées par le total des CapEx pour l'exercice 2025, tel que défini au paragraphe 1.1.2.1 de l'annexe I de l'acte délégué relatif à la publication (dénominateur).

Pour le dénominateur CapEx, les postes suivants ont été inclus dans le total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 :

- IAS 16 - Immobilisations corporelles, paragraphes 73, (e), point (i) and point (iii);
- IAS 38 - Immobilisations incorporelles, paragraphe 118, (e), point (i);
- IFRS 16 - Baux, paragraphe 53, point (h).

Les autres catégories de CapEx ne sont pas pertinentes pour EVS.

De plus amples informations sur ces coûts figurent dans les notes 11 et 12 de nos états financiers consolidés³⁵.

³² Montant provenant de la vente de produits et de la prestation de services après déduction des remises sur ventes, de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres taxes directement liées au chiffre d'affaires.

³³ Acte délégué (UE) 2021/2178 de la Commission, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 10/12/2021.

³⁴ Rapport annuel 2025 - note 3 « Informations par secteurs d'activités »

³⁵ Rapport annuel 2025 - notes 11 « Autres immobilisations incorporelles », note 12 « Immobilisations corporelles » et note 19 « Prêt »

Dépenses d'exploitation (OpEx)

Le KPI des OpEx est calculé conformément au paragraphe 1.1.3 de l'annexe I de l'acte délégué relatif à la publication. Nos dépenses d'exploitation éligibles à la Taxinomie de l'UE (ou alignées sur la Taxinomie de l'UE pour le KPI) (numérateur) sont divisées par le total des dépenses d'exploitation pour l'exercice 2025, tel que défini au paragraphe 1.1.3.1 de l'annexe I de l'acte délégué relatif à la publication (dénominateur).

Pour le dénominateur OpEx, les coûts directs non capitalisés suivants ont été inclus dans le total des dépenses d'exploitation pour l'exercice 2025.

- (a) Recherche et développement
- (b) Mesures de rénovation des bâtiments
- (c) Location à court terme
- (d) Entretien et réparation
- (e) Toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs immobiliers, des infrastructures et des équipements (PPE - Property, Plant & Equipment) par EVS ou par des tiers auxquels ces activités sont sous-traitées, qui est nécessaire pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs.

2.3.6. PERSPECTIVES

À la suite de l'adoption, le 26 février 2025, du train de mesures législatives « Omnibus I » par la Commission européenne, le champ d'application de la Directive sur le reporting en matière de durabilité des entreprises (CSRD) (Directive (UE) 2022/2464) a été révisé afin de réduire les charges administratives et de concentrer les obligations de reporting sur les grandes entités. Selon les modifications proposées, seules les entreprises comptant plus de 1.000 employés et dont soit le chiffre d'affaires net annuel est supérieur à 50 millions d'euros, soit le total des actifs est supérieur à 25 millions d'euros, resteront soumises à l'obligation CSRD, y compris les informations à fournir conformément au Règlement de l'UE sur la Taxinomie (Règlement (UE) 2020/852).

Étant donné qu'EVS ne répond plus à ces nouvelles exigences, nous sommes exemptés de l'obligation de déclaration relative à la Taxinomie de l'UE. Nous nous engageons néanmoins à maintenir notre transparence en matière d'ESG et poursuivrons notre reporting sur le développement durable conformément à nos engagements internes. Nous poursuivrons nos efforts en faveur de l'écoconception et de l'efficacité énergétique, et nous continuerons à prendre en compte les critères de sélection techniques définis dans les Actes délégués relatifs au climat et à l'environnement (Règlements (UE) 2021/2139 et 2023/2486), même si ces activités ne feront plus l'objet d'un rapport au format de la Taxinomie de l'UE.

3. INFORMATIONS SOCIALES

3.1. NOTRE EFFECTIF PROPRE

3.1.1. INFORMATIONS GENERALES

Nos collaborateurs sont essentiels à notre réussite ; ils sont le moteur de l'innovation et de l'excellence qui nous permettent de fournir des solutions de haute qualité à l'échelle mondiale. Nous assumons également notre responsabilité en tant qu'employeur de veiller à leur bien-être, à leurs conditions de travail et à leur épanouissement professionnel.

La majorité des collaborateurs sont des employés, selon la définition des normes ESRS. Nous intégrons également dans nos chiffres une minorité de prestataires qui sont repris dans notre SIRH³⁶. En 2025, nous avons 817 collaborateurs (effectifs³⁷), ce qui correspond à 792 équivalents temps plein³⁸.

Les impacts, risques et opportunités (IRO) suivants liés à l'effectif propre d'EVS ont été identifiés dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité :

IRO	Définition	Réponse d'EVS ³⁹
Collaborateur - conditions de travail	Les conditions de travail font référence à l'approche d'une organisation en matière d'équilibre vie professionnelle-vie privée, de temps de travail, de sécurité de l'emploi, etc. En offrant de bonnes conditions de travail, EVS exerce un impact positif sur son personnel.	- Politique du personnel - Événements sociaux et activités de team building - Boîte à idées - Guide à l'intention des visiteurs - Bureaux debout dans les salles de réunion
Risque - Rétention des talents	L'incapacité d'attirer et de retenir les bons talents pourrait empêcher EVS de concrétiser ses ambitions de croissance.	- Politique du personnel - Présence sur les réseaux sociaux - Partenariats avec des établissements d'enseignement - Rémunération et avantages sociaux sur mesure
Risque - Attraction des talents		
Collaborateur - Formation et développement des compétences	La formation regroupe les initiatives mises en place par une organisation dans le but de maintenir et/ou d'améliorer les compétences et les connaissances de ses collaborateurs. Elle peut inclure différentes méthodologies, telles que la formation en présentiel et la formation en ligne. EVS a un impact positif sur son personnel en lui offrant une évolution professionnelle continue et une amélioration des perspectives d'emploi.	- Politique du personnel - Offres de formation et programmes de développement des talents - Processus d'amélioration continue individuelle - Développement de l'équipe Skipper - Mobilité interne
Collaborateur - Dialogue social et liberté d'association	La liberté d'association et le dialogue social comprennent les droits des employeurs et des	N/A

³⁶ HRIS: Human Resources Information System

³⁷ Sauf indication contraire, les données sur les effectifs sont calculées comme une photographie prise le dernier jour de la période de déclaration.

³⁸ Nous prenons en compte les équivalents temps plein réels plutôt que les équivalents temps plein contractuels (c'est-à-dire en tenant compte des congés de longue durée, etc.). Nous nous référons à la section 5 du Rapport de Gestion de notre Rapport Financier Annuel.

³⁹ Pour plus d'informations sur les mesures énumérées dans la colonne « Réponse d'EVS », veuillez vous reporter à la section « Actions » des chapitres 3.1.3. GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL et 3.1.4. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION.

	collaborateurs à former, rejoindre et gérer leurs propres organisations sans autorisation ou ingérence préalable, et à consulter ou simplement échanger des informations entre l'employeur et les représentants des collaborateurs, sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale. En respectant le dialogue social et la liberté d'association, EVS a un impact positif sur son personnel.	
Collaborateur - Égalité des genres et rémunération égale à travail égal	La discrimination des genres peut imposer des charges inégales aux individus ou les priver d'opportunités équitables basées sur le mérite individuel. En mettant en place des mesures, EVS prévient un impact négatif potentiel sur son personnel.	• Politique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) • Formation en ligne obligatoire sur la DEI • Sensibilisation aux questions liées à la DEI • Programme de mentorat entre les membres de l'équipe dirigeante et les femmes chez EVS • Pronoms de prédilection dans le système d'information sur les ressources humaines (HRIS) • Formulation non genrée dans les descriptions de poste • Soutien à la diversité de genre dans les secteurs de l'audiovisuel et des STEM⁴⁰
Collaborateur - Diversité et inclusion	La discrimination (fondée sur le genre, l'âge, l'appartenance ethnique, etc.) peut imposer des charges inégales aux individus ou les priver d'opportunités équitables fondées sur le mérite individuel. EVS a un impact positif sur son personnel en mettant en place des mesures visant à prévenir la discrimination et en favorisant l'inclusion sur le lieu de travail.	
Risque - Diversité et inclusion	Un manque de diversification de la main-d'œuvre peut faire perdre des opportunités d'innovation, car la diversité aide les entreprises à comprendre les besoins d'une clientèle diversifiée et mondiale, ce qui permet de concevoir des produits désirables et de communiquer efficacement avec les clients.	

Compte tenu de la nature homogène des activités et du contexte dans l'ensemble des sites et des départements d'EVS, nous avons conclu qu'aucun groupe spécifique au sein de notre personnel n'était exposé à un risque accru de préjudice en raison de ses responsabilités ou de son lieu de travail. Par ailleurs, nous n'avons identifié aucun risque ni aucune opportunité propre à certaines activités ou zones géographiques. Notre évaluation ne révèle aucun signe de travail forcé, de travail des enfants ou de travail obligatoire au sein de notre organisation, et nos analyses comparatives externes régulières confirment que tous les employés perçoivent un salaire juste et adéquat.

Toutefois, nous reconnaissons que les personnes qui, au sein de notre propre personnel, présentent une ou plusieurs caractéristiques⁴¹ protégées peuvent être davantage exposées à un risque de marginalisation et/ou de discrimination. Les

⁴⁰ STEM: Science, Technologie, Engineering, Mathématiques

⁴¹ Âge, handicap, changement de sexe, mariage et partenariat civil, grossesse et maternité, race, religion ou croyance, sexe, orientation sexuelle.

actions que nous avons mises en place, ou que nous prévoyons de mettre en place, pour promouvoir l'inclusion et lutter contre la discrimination envers les membres des groupes vulnérables au sein de notre propre personnel sont décrites dans la section « Actions » du chapitre 3.1.4. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION .

Étant donné que nous n'avons pas encore élaboré de plan de transition climatique, nous n'avons pas, à ce stade, identifié d'incidences significatives sur notre propre personnel qui pourraient résulter de plans de transition visant à réduire les incidences négatives sur l'environnement et à réaliser des opérations plus écologiques et neutres sur le plan climatique.

3.1.2. OBJECTIFS

Nous nous sommes fixé les deux objectifs suivants pour 2030 :

Figurer parmi les premiers 50 % des « Top Employers »⁴²

Maintenir un Net Promoter Score des collaborateurs (TmNPS) d'au moins 30

Les membres de la Core Team ESG chargés des piliers « Gestion des talents », « Conditions de travail » et « Diversité, équité et inclusion » ont défini ces objectifs, qui ont ensuite été examinés et approuvés par l'équipe dirigeante. Bien que les collaborateurs et les autres parties prenantes n'aient pas participé directement à la définition de ces objectifs, le processus s'est appuyé sur l'évaluation de la double matérialité, qui a pris en compte les remarques de parties prenantes telles que nos collaborateurs.

Top Employer

La certification « Top Employer » implique une évaluation méticuleuse de dix critères clés, à savoir : la gestion des talents, la planification de la main-d'œuvre, l'acquisition de talents, l'onboarding, la formation et le développement, la gestion des performances, le développement du leadership, la gestion de carrière, la rémunération et les avantages, ainsi que la culture d'entreprise. L'obtention de cette certification est un accomplissement important et nous sommes ravis de l'avoir obtenue une nouvelle fois en 2025.

Notre objectif pour 2030 est de nous classer parmi les premiers 50 % des Top Employers de Belgique, ce qui signifie que nous visons à dépasser le score médian des employeurs certifiés en Belgique. Cet objectif est absolu en ce sens qu'il ne repose pas sur un pourcentage d'amélioration spécifique par rapport à la performance historique ; cependant, il s'agit d'un objectif relatif en ce sens que notre succès dépend de la performance des autres entreprises certifiées Top Employer. Cela nous pousse à innover en permanence et à optimiser notre stratégie en matière de ressources humaines pour nous hisser au premier rang des employeurs de notre catégorie.

	2023 (année de référence)	2024	2025
Score Top Employer ⁴³	79,6% (Percentile 25-50%)	82,1% (Percentile 25-50%)	84,5% (Percentile 25-50%)

Actuellement, notre score Top Employer s'élève à 84,5 %, soit un peu en dessous de la médiane de 85,1 % enregistrée en 2025 parmi les 38 Top Employers belges comptant moins de 1 000 employés. Au cours des trois dernières années, nous avons démontré des progrès constants vers nos objectifs pour 2030. Afin de garantir la réalisation de nos objectifs, nous avons mis en œuvre un plan d'action complet visant à améliorer les points identifiés comme « non réalisés » ou « pas systématiquement réalisés » lors de notre évaluation de 2025.

Cette évaluation holistique, qui comprend également des critères liés aux efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, nous permet de suivre de manière efficace et objective les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de notre politique du personnel et de notre politique DEI. Elle nous aide notamment à évaluer nos efforts pour constituer une main-d'œuvre engagée et prête pour l'avenir, et pour favoriser un environnement inclusif où tous les collaborateurs se sentent les bienvenus et respectés.

Nous recevons notre score Top Employer une fois par an et nous le publions dans le rapport annuel consolidé. Le membre de la Core Team ESG chargé de la gestion des talents et le Deputy CPO analysent les résultats, puis les présentent aux

⁴² Par rapport aux entreprises belges comptant moins de 1.000 salariés.

⁴³ En 2025, nous avons modifié notre procédure de communication du score « Top Employer ».

Au lieu de publier le score correspondant à l'année de certification, nous l'alignons désormais sur les mesures prises au cours de cette année-là, car ces efforts se reflètent dans le score de l'année suivante.

équipes RH et ESG. Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, ainsi que la mise en œuvre des mesures d'amélioration et leur intégration dans les futures pratiques RH, sont assurés par le CPO et le Deputy CPO.

Bien que notre certification Top Employer soit basée sur l'évaluation des bureaux de Bruxelles et de Liège, nous considérons que cette ambition s'étend à l'ensemble de l'entreprise, étant donné que nos pratiques RH sont harmonisées entre notre siège et le bureau de Bruxelles, ainsi qu'avec d'autres bureaux qui ne sont pas officiellement certifiés.

Team Member Net Promoter Score (TmNPS)

En 2023, nous avons mis en place une enquête Net Promoter Score (NPS) pour évaluer la satisfaction et la fidélité des collaborateurs. L'enquête pose une question simple :

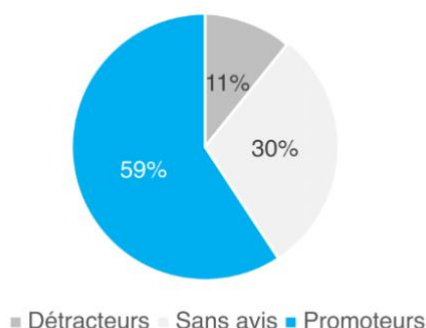
« Quelle est la probabilité que vous recommandiez à un ami ou à une connaissance de travailler chez EVS ? »

Les réponses, qui peuvent varier de 0 à 10, sont classées en trois catégories : promoteurs (9-10), sans avis (7-8) et détracteurs (0-6). Le NPS des collaborateurs (TmNPS) est calculé en soustrayant le pourcentage de détracteurs du pourcentage de promoteurs, un score plus élevé indiquant une perception plus positive parmi les collaborateurs. Notre objectif pour 2030 est d'atteindre un score de 30 (objectif absolu), ce qui indique un ressenti positif net lorsqu'il y a plus de promoteurs que de détracteurs.

	2023 (année de référence)	2024	2025
Net Promoter score	55	52	48

Pour garantir aux collaborateurs la possibilité de donner fréquemment leur avis, nous menons cette enquête tous les trimestres, ce qui nous permet d'identifier rapidement les tendances et d'y répondre. Nous présentons la moyenne annuelle de ces résultats trimestriels dans notre rapport annuel. Cette moyenne n'est pas pondérée pour des raisons de simplicité et parce que le taux de participation reste relativement stable d'un trimestre à l'autre. En 2023 et 2024, notre score TmNPS était respectivement 55 et 51,5. En 2025, il était de 48⁴⁴, ce qui est encourageant car il dépasse notre objectif de 30.

Collaborateurs NPS 2025



Les réponses à l'enquête TmNPS sont anonymes. Le lien vers l'enquête est indiqué dans le bulletin mensuel de l'entreprise, qui est envoyé par le CEO à tous les collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail ou leur département. Les résultats de cette enquête sont analysés par le membre de la Core Team ESG responsable du pilier « gestion des talents », tandis que le CPO, en tant que membre de l'équipe dirigeante responsable de ce pilier, est chargé de veiller à ce que les conclusions éclairent la stratégie des ressources humaines.

Cet objectif complète notre objectif Top Employer en fournissant des aperçus fréquents du niveau d'engagement des collaborateurs. Nous pensons qu'il est lié aux objectifs de nos politiques, car le but ultime de nos efforts en matière de gestion des talents et de diversité, d'équité et d'inclusion est de cultiver une main-d'œuvre engagée où tout le monde se sent satisfait et intégré. Le TmNPS est une question simple, mais efficace, qui reflète le niveau d'engagement. Il nous permet également de suivre fréquemment l'efficacité des mesures que nous prenons pour gérer les impacts significatifs liés à nos collaborateurs.

⁴⁴ Le TmNPS annuel est calculé comme la moyenne non pondérée des TmNPS trimestriels. Les collaborateurs de notre entité récemment acquise à Porto ont reçu l'enquête au cours du dernier trimestre seulement.

3.1.3. GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL : POLITIQUE, ENGAGEMENT ET ACTIONS

Politique

Chez EVS, nous reconnaissons le lien intrinsèque entre la gestion des talents, les conditions de travail et la performance organisationnelle. Ainsi, nos politiques centrées sur les personnes sont méticuleusement élaborées pour préparer le personnel à l'avenir, responsabiliser les individus et favoriser une expérience enrichissante pour les employés, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. En particulier, notre [politique du personnel](#) vise à gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à notre personnel. Elle définit les principes d'EVS en matière de bien-être de ses collaborateurs, de gestion des talents (y compris le recrutement et l'intégration, l'apprentissage et le développement, la rémunération et les avantages), ainsi que de diversité, d'équité et d'inclusion. Notre politique du personnel couvre tous nos collaborateurs et décrit les principales méthodes par lesquelles nous interagissons avec eux. Elle est accessible au public sur notre site web.

Engagement

Au cours des sept dernières années, nos collaborateurs dans le monde entier ont été invités à participer à notre enquête annuelle sur l'engagement. Cette enquête donne l'occasion aux employés de faire part de leurs commentaires sur divers niveaux de l'organisation, notamment l'équipe dirigeante, leur supérieur direct et leur équipe, à travers un large éventail de facteurs tels que l'équité, le sentiment d'appartenance à la communauté et le soutien de l'entreprise. Le questionnaire comprend un mélange de questions à échelle de Likert⁴⁵ et à réponses ouvertes, ce qui nous permet d'obtenir à la fois une vue d'ensemble et des informations détaillées sur des points spécifiques. Cette approche garantit aux collaborateurs la possibilité d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations.

Le lien vers l'enquête est envoyé par le CEO à toutes les personnes disposant d'une adresse électronique EVS⁴⁶. Des rappels réguliers sont ensuite envoyés et le lien vers l'enquête est également inclus dans le bulletin mensuel de l'entreprise.

Une fois l'enquête terminée, des présentations sont organisées pour communiquer les résultats généraux et expliquer les suites potentielles à tous les collaborateurs, et pour présenter des résultats plus spécifiques aux chefs d'équipe.

Le CPO est chargé de veiller à ce que l'enquête soit menée chaque année et à ce que les résultats soient analysés et pris en compte dans notre stratégie en matière de personnel. Il est également chargé de veiller à ce que les questions soulevées soient conservées en toute sécurité d'une année à l'autre. L'efficacité de ce canal en tant que processus de communication, y compris le degré de confiance des collaborateurs dans ce processus, est surveillée par le biais du taux de participation, qui était de 87% en 2025. L'efficacité des mesures prises à la suite de ce processus est suivie grâce à l'analyse des résultats de l'enquête année après année :

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de participation	87%	87%	91%	80%	88%	84%	85%
Niveau d'engagement	92%	92%	91%	91%	89%	87%	67%

Outre le niveau global d'engagement, nous mesurons également les variables suivantes :

- La crédibilité (c'est-à-dire la mesure dans laquelle les collaborateurs considèrent la direction comme crédible), qui était 85% en 2025.
- Le respect (c'est-à-dire le soutien, la collaboration et la bienveillance), qui était de 80%
- La loyauté (c'est-à-dire l'équité, l'impartialité et la justice), qui était de 76%
- La fierté (c'est-à-dire la fierté qu'un collaborateur peut éprouver chez EVS et dans l'organisation, plus particulièrement à l'égard de son travail, des produits et services qu'EVS développe et de la stratégie ESG d'EVS), qui était de 82%
- La camaraderie (c'est-à-dire le sens de la proximité, de l'hospitalité et de la communauté), qui était de 86%

Dans l'ensemble, nous sommes fiers de constater que les résultats indiquent un niveau élevé d'engagement et de satisfaction.

⁴⁵ Une échelle de Likert est une échelle de réponse utilisée pour obtenir le degré d'accord des participants sur une (série d') affirmation(s).

⁴⁶ L'enquête d'engagement ayant été lancée avant l'acquisition de notre dernière entité, les collaborateurs d'EVS Porto n'ont pas eu l'occasion de répondre à l'enquête d'engagement cette année. Ils sont donc exclus des données relatives à cette enquête (à la fois les résultats et le taux de participation).

Notre enquête d'engagement est notre principal processus d'interaction avec les collaborateurs. S'ils rencontrent des problèmes qui ne sont pas couverts par l'enquête d'engagement, ou s'ils ont un problème qui nécessite des actions immédiates, ils sont encouragés à en discuter directement avec leurs responsables ou un membre du département des ressources humaines. Pour les questions d'ordre juridique, les collaborateurs peuvent suivre la [procédure de signalement](#)⁴⁷.

Actions

Le tableau suivant présente les actions en cours et prévues visant à gérer les impacts, risques et opportunités liés aux thèmes « Gestion des talents » et « Conditions de travail ». Les actions spécifiques à mettre en place en réponse aux impacts, risques et opportunités significatifs sont déterminées sur base des résultats de notre enquête d'engagement et de l'évaluation de nos pratiques en matière de ressources humaines par le Top Employer.

L'efficacité de ces actions est évaluée à la lumière des résultats de l'enquête sur l'engagement de l'année suivante, des résultats du TmNPS et de l'évaluation « Top Employer ».

⁴⁷ Plus de détails sur la procédure de signalement sont disponibles dans le chapitre sur l'éthique des affaires (4.1) de la partie Gouvernance du présent rapport. En 2024 et 2025, aucun incident relatif aux droits de l'homme ne s'est produit envers le personnel EVS.

Action	Description	Etat d'avancement	Horizon	Périmètre	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)
GESTION DES TALENTS						
Offres de formation et programmes de développement des talents	Nous proposons un large éventail d'opportunités de formation et de développement, notamment des formations en présentiel, des formations en ligne, des supports de lecture et des cours de langues.	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Développer compte pour 25 % du score - TmNPS : offrir aux collaborateurs des opportunités de développement personnel	Plus de 600 k€/an
Processus d'amélioration continue individuelle (PACI/ICIP)	Nous favorisons une culture d'amélioration continue en encourageant un échange régulier entre les responsables et les équipes. Cela comprend des bilans annuels pour faire le point sur le passé, des entretiens individuels réguliers axés sur le développement actuel, ainsi que la définition d'objectifs pour orienter les progrès futurs.	En cours	Récurrent, une fois par an	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Développer compte pour 25 % du score - TmNPS : offrir aux collaborateurs des opportunités de développement personnel	37 k€/an Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre ²²
Développement de l'équipe Skipper	Chaque mois, la direction examine le parcours de développement et de carrière de ses subordonnés directs (les Skippers). Cette attention constante favorise une culture d'amélioration continue et incite les Skippers à poursuivre leur développement, ce qui profite tant à leur évolution personnelle qu'à l'organisation dans son ensemble.	En cours	Mensuel	L'équipe des Skippers	- Score Top Employer : l'aspect Développer compte pour 25 % du score - TmNPS : favoriser le développement des collaborateurs	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Mobilité interne	Nous encourageons la mobilité interne en aidant nos collaborateurs à faire évoluer leur carrière et à acquérir des expériences variées au sein de l'entreprise. Notre plateforme interne d'offres d'emploi garantit à chacun l'accès aux postes	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	Score Top Employer : l'aspect Développer compte pour 25 % du score	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre

	disponibles, tandis que notre page intranet permet aux collaborateurs de postuler spontanément à de nouveaux postes.				TmNPS : favoriser le développement des collaborateurs	
Procédure d'onboarding	Nous avons documenté notre procédure d'onboarding et mis en place un processus dédié au sein de notre système d'information des ressources humaines (HRIS) afin d'améliorer le suivi. Chaque collaborateur reçoit un kit de bienvenue avant son premier jour. Le premier jour, une visite des locaux, une présentation par les RH et une série de présentations à l'équipe sont prévues. Des feedbacks sont recueillis via un rapport WOW trois semaines après l'arrivée, puis à nouveau trois mois plus tard afin d'évaluer l'expérience globale d'onboarding. Des entretiens avec le CEO et le CPO sont également organisés. De plus, un parcours de formation personnalisé est proposé à tous les nouveaux collaborateurs.	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Attirer représente 10 % du score - TmNPS : favoriser une expérience enrichissante pour les employés	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Amélioration d' l'onboarding	Au-delà des actions déjà en cours, nous allons travailler sur les points suivants : - Recueillir le retour des responsables recrutement sur leur expérience avec le processus d'onboarding des nouveaux collaborateurs. - Créer un groupe spécifique sur les réseaux sociaux internes destiné aux nouveaux collaborateurs, où ils pourront échanger leurs expériences. - Un parrain sera attribué à chaque nouveau collaborateur.	Pas encore démarré	2030	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Attirer représente 10 % du score - TmNPS : Développer l'image de marque de l'employeur	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
L'image de marque de l'employeur EVS sur les réseaux sociaux	Nous assurons une forte présence sur les réseaux sociaux tels que LinkedIn, Facebook, Instagram et Twitter, en développant de manière stratégique notre image de marque en tant qu'employeur afin de soutenir nos objectifs de recrutement.	En cours	Continu	Entreprise	- Score Top Employer : l'aspect Attirer représente 10 % du score - TmNPS : Développer l'image de marque de l'employeur	45K€/an

Partenariats avec des établissements d'enseignement	Nous accordons la priorité à notre participation à des salons de l'emploi et entretenons des relations étroites avec les établissements d'enseignement, en proposant des conférences et des sessions de formation afin de faire le lien entre les connaissances théoriques et leur mise en pratique.	En cours	Continu	Entreprise	- Score Top Employer : l'aspect Attirer représente 10 % du score - TmNPS : Cultiver l'image de marque de l'employeur	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Rémunération et avantages sur mesure	Nous avons conçu notre stratégie de rémunération de manière à ce qu'elle corresponde aux compétences et à l'expérience de chaque collaborateur, avec notamment des possibilités de participation aux bénéfices. Nous proposons des avantages financiers et non financiers, tels que des activités sportives dans certains bureaux et l'accès à une alimentation saine.	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Engager représente 25 % du score - TmNPS : favoriser une expérience enrichissante pour les employés ; contribuer au bien-être de nos collaborateurs	N/A
Entretien après le départ	Nous demanderons aux cadres supérieurs d'envisager un entretien informel de suivi en cas de départ regretté (dans les mois qui suivent le départ de l'employé concerné).	Pas encore démarré	2030	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Engager représente 25 % du score - TmNPS : favoriser une expérience enrichissante pour les employés ; contribuer au bien-être de nos collaborateurs	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Expérience numérique des employés	Nous définirons une vision claire de l'expérience numérique des employés et la traduirons en une feuille de route agile et évolutive. En planifiant régulièrement le parcours numérique et en recueillant les commentaires des employés, nous pourrions identifier les priorités et améliorer en	Pas encore démarré	2030	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Façonner représente 15 % du score - TmNPS : favoriser une expérience	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre

	permanence les domaines clés afin d'offrir une meilleure expérience.				enrichissante pour les employés	
Éthique de l'IA pour les RH	Nous impliquerons les employés dans les discussions sur l'éthique de l'IA et son intégration dans les processus RH, afin de favoriser la sensibilisation et la compréhension de nos initiatives en matière d'IA et de leur impact sur le personnel (par exemple, les fonctions, la sécurité de l'emploi et la dynamique au travail).	Pas encore démarré	2030	Entreprise	Score Top Employer : l'aspect Unifier représente 10 % du score	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Transparence salariale	Notre projet de transparence salariale vise à garantir une communication claire et équitable sur les rémunérations au sein de l'entreprise. Il s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2023/970, qui impose aux organisations de mettre en œuvre des mesures de transparence salariale afin de réduire les écarts de rémunération injustifiés. Cette initiative a pour objectif d'atténuer les éventuels effets négatifs liés aux inégalités entre les genres et de renforcer la confiance au sein de l'organisation.	En cours	2027	Tous les collaborateurs	Réduire l'écart salarial injustifié à 5 % ou moins.	N/A
CONDITIONS DE TRAVAIL						
Événements sociaux et activités de teambuilding	Nous avons créé un groupe (Ed Force 1) chargé d'organiser tout au long de l'année des activités stimulantes qui favorisent les relations interpersonnelles et la confiance entre les collaborateurs.	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	TmNPS : Offrir aux collaborateurs des conditions de travail optimales	300k€
Boîte à idées	Nous avons lancé une enquête interne afin de recueillir des commentaires sur les moyens d'améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs. Nos priorités portent sur l'ergonomie des espaces de travail, la santé mentale et physique, les initiatives en faveur du bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Attirer représente 10 % du score - TmNPS : contribuer au bien-être des collaborateurs	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre

Guides pour les visites du bureaux	Nous avons créé des pages SharePoint dédiées afin de guider les collaborateurs lorsqu'ils se rendent dans l'un de nos bureaux à travers le monde. Ces pages proposent des recommandations en matière de restauration, de shopping, d'activités et bien plus encore, afin de garantir aux collaborateurs un séjour agréable et productif.	En cours	Continu	Entreprise	TmNPS : contribuer au bien-être des collaborateurs	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Bureaux debout dans les salles de réunion	Nous avons installé des bureaux debout au siège social afin de favoriser une meilleure posture, de réduire le temps passé en position assise et de contribuer à la santé et à la productivité de nos employés.	En cours	Continu	Siège	TmNPS : contribuer au bien-être des collaborateurs	N/A

3.1.4. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION (DEI) : POLITIQUE, ENGAGEMENT ET ACTIONS

Politique

Chez EVS, nous comprenons qu'embrasser la diversité et favoriser l'inclusion est à la fois un impératif moral et une décision commerciale stratégique qui contribue directement au succès à long terme. Par conséquent, pour gérer les impacts, risques et opportunités liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion au sein de notre personnel, nous disposons d'une **politique DEI** spécifique, qui complète notre **politique du personnel** en exposant plus spécifiquement notre engagement à créer un environnement de travail sûr où les différences individuelles sont respectées, à offrir l'égalité des chances et à appliquer une approche de tolérance zéro envers la discrimination et le harcèlement. Les neuf caractéristiques protégées qui peuvent constituer des motifs de discrimination⁴⁸ sont explicitement identifiées dans notre politique DEI, qui est accessible au public sur notre site web.

La procédure à suivre si un collaborateur est témoin ou victime de discrimination ou de harcèlement est décrite dans notre politique DEI, ainsi que sur notre SharePoint des ressources humaines et notre SharePoint sur la diversité, l'équité et l'inclusion. La procédure est la suivante : en premier recours, nous encourageons les collaborateurs à s'adresser directement à leur supérieur ou à un représentant des ressources humaines s'ils subissent ou sont témoins d'un incident de harcèlement ou de discrimination. Toutefois, si cela n'est pas possible ou s'ils ne se sentent pas à l'aise, ils peuvent signaler l'incident par l'intermédiaire du canal de signalement des cas de discrimination et de harcèlement, accessible à la fois sur le SharePoint des ressources humaines et sur le SharePoint DEI. Dès qu'un rapport est soumis via ce canal, trois membres désignés de l'équipe DEI reçoivent une notification et une enquête est menée pour examiner les faits rapportés. La personne qui a soumis le rapport est informée que son rapport a été reçu et reçoit des mises à jour régulières sur l'avancement de l'enquête. Elle a la garantie que son identité ne sera pas révélée, sauf si elle donne son accord explicite, et elle est protégée contre toute forme de représailles, à condition que le signalement ait été fait de bonne foi.

Engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion

En plus de notre enquête sur l'engagement, nous menons une fois par an une enquête sur l'inclusion afin de savoir plus précisément si les collaborateurs - en particulier ceux qui s'identifient comme des minorités - se sentent inclus au sein de l'entreprise ; cela leur permet aussi de suggérer des pistes d'amélioration en matière d'inclusion.

En 2025, plus de 85 % des personnes ayant répondu à l'enquête sur l'inclusion étaient d'accord avec l'affirmation suivante : « Pensez-vous qu'EVS soit un lieu de travail inclusif ? ». Les résultats de cette enquête ont été analysés par les membres de l'équipe élargie DEI, puis présentés à la Core Team ESG et au CPO, chargé de veiller à ce que ces résultats soient pris en compte dans la stratégie DEI de l'entreprise.

Depuis 2024, nous complétons l'enquête sur l'inclusion par une démarche plus continue : notre canal de commentaires et de suggestions en matière de DEI, accessible toute l'année sur la page intranet dédiée à la question. Ce canal permet aux employés de soumettre, de manière anonyme ou ouverte, des suggestions visant à favoriser un environnement de travail plus inclusif.

Actions

Le tableau suivant présente les initiatives en cours et prévues visant à gérer les impacts, risques et opportunités liés au thème de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

Les actions appropriées sont définies sur base de l'évaluation Top Employer, des feedbacks de nos enquêtes sur l'engagement et l'inclusion, des comparaisons avec d'autres entreprises similaires (benchmarking), des feedbacks supplémentaires (plus informels) rapportés directement à l'équipe DEI, et d'autres analyses internes telles que les analyses sur l'égalité des genres.

L'efficacité de ces mesures est évaluée à la lumière des résultats de l'enquête sur l'engagement de l'année suivante, des résultats du TmNPS, de l'évaluation Top Employer et des résultats de l'enquête sur l'inclusion.

⁴⁸ Âge, handicap, changement de sexe, mariage et partenariat civil, grossesse et maternité, race, religion ou croyance, sexe, orientation sexuelle.

Action	Description	Etat d'avancement	Horizon	Périmètre	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)
Formation en ligne obligatoire sur la diversité, l'équité et l'inclusion	Nous avons mis en place un programme de formation en ligne obligatoire sur la diversité, l'équité et l'inclusion destiné aux chefs d'équipe.	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Unifier représente 10 % du score - TmNPS : Favoriser un environnement de travail inclusif	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Sensibilisation aux questions liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion	Nous avons créé plusieurs pages SharePoint afin de mettre à disposition des ressources liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion. De plus, nous abordons régulièrement ces sujets sur nos réseaux sociaux internes.	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Unifier représente 10 % du score - TmNPS : Favoriser un environnement de travail inclusif	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Programme de mentorat entre les membres de l'équipe dirigeante et les femmes chez EVS	Nous avons mis en place un programme de mentorat afin de favoriser des échanges constructifs entre les employées d'EVS et les membres de l'équipe de direction. Ce programme est conçu pour permettre aux mentorées de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de leurs mentors, tandis que ces derniers acquièrent une perspective précieuse sur le parcours des employées.	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Unifier représente 10 % du score - TmNPS : Favoriser un environnement de travail inclusif	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Pronoms préférés dans le système SIRH (HRIS)	Nous avons ajouté la possibilité d'indiquer les pronoms de prédilection dans le système SIRH afin de favoriser une culture d'entreprise plus inclusive et de garantir une communication respectueuse et personnalisée au sein des équipes. Ce changement, modeste mais significatif, soutient la diversité et aide chacun et chacune à se sentir reconnu.e et valorisé.e.	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Unifier représente 10 % du score - TmNPS : Favoriser un environnement de travail inclusif	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre

Formulations non genrées dans les descriptions de poste	Nous veillons à utiliser une formulation non genrée dans nos offres d'emploi afin de promouvoir l'équité et d'attirer un éventail diversifié de candidats.	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Unifier représente 10 % du score - TmNPS : Favoriser un environnement de travail inclusif	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Soutien à la diversité des genres dans les secteurs de l'audiovisuel et des STEM	Nous soutenons diverses organisations qui œuvrent en faveur de la diversité des genres dans les secteurs de l'audiovisuel et des STEM, telles que « Elles Bougent » et « CoderDojo for Girls ».	En cours	Continu	Tous les collaborateurs	- Score Top Employer : l'aspect Unifier représente 10 % du score - TmNPS : Favoriser un environnement de travail inclusif	24k€

3.1.5. INDICATEURS ⁴⁹

Tableau 1 : Nombre de salariés (effectifs)⁵⁰ et répartition par genre

Genre	2024	2025
Homme	589	659
Femme	111	139
Autre	1 ⁵¹	1
Non rapporté	0	0
Total de salariés	701 ⁵²	799

Tableau 2 : Nombre de salariés (effectifs) et répartition par pays

Pays	2024	2025
Belgique	418	444
Chine	8	7
France	42	51
Allemagne	17	16
Hong Kong	12	13
Portugal	42	54
Espagne	5	7
Pays-Bas	57	58
Émirats Arabes Unis	7	7
Royaume Unis	33	31
États-Unis d'Amérique	48	94
Autres	12	17

Tableau 3 : Nombre de salariés (effectifs) et répartition par région

Région	2024	2025
Asie-Pacifique (APAC)	28	30
Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)	624	672
Amérique du Nord et Amérique latine (NALA)	49	97

⁴⁹ Dans le rapport 2025, par rapport à celui de 2024, nous avons supprimé les tableaux présentant la répartition par tranche d'âge aux différents niveaux du management, ainsi que le tableau détaillant la répartition régionale des nouvelles recrues. Ces informations ne sont pas requises dans le cadre des KPIs obligatoires de la CSRD et ne sont liées à aucun de nos enjeux significatifs, ce qui leur confère une valeur ajoutée limitée pour les lecteurs du rapport sur le développement durable.

⁵⁰ Sauf indication contraire, le nombre de salariés est calculé en effectifs, en tant que situation au dernier jour de la période de référence (31 décembre 2024).

⁵¹ Dans les statistiques suivantes, la catégorie "Autre" a été supprimée pour des raisons de confidentialité. Étant donné que cette catégorie ne comprend qu'un seul individu, partager ces données compromettrait l'anonymat et révélerait directement des informations privées concernant cette personne.

⁵² L'augmentation du nombre de salariés entre 2024 et 2025 est due à la fois à la croissance organique et à l'acquisition d'une nouvelle entité.

Tableau 4 : Nombre de salariés (effectifs) et répartition par tranche d'âge

Tranche d'âge ⁵³	2024	2025
Moins de 30 ans	126	110
30-50 ans	409	496
Plus de 50 ans	166	193

Tableau 5 : Nombre de salariés (effectifs) et répartition par type de contrat et genre

	2024		2025	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre de salariés	111	589	139	659
Nombre de salariés à temps plein	109	589	136	657
Nombre de salariés temporaires	2	0	2	3
Nombre de salariés à temps partiel	0	0	0	0

Tableau 6 : Départs et embauches de salariés - répartition par genre

	2024			2025		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Nombre d'embauches	28	102	130	43	114	157
Nombre de départs	6	47	53	16	44	60
Taux de roulement ⁵⁴	5%	8%	8%	12%	7%	8%

Tableau 7 : Départs et embauches de salariés - répartition par tranche d'âge

	2024			2025		
	Moins de 30 ans	30-50 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	30-50 ans	Plus de 50 ans
Nombre d'embauches	47	61	23	43	83	31
Nombre de départs	12	28	13	11	29	20
Taux de roulement	10%	7%	8%	10%	6%	10%

⁵³ En 2025, l'âge moyen de nos employés était de 41,8 ans.

⁵⁴ Le taux de roulement est calculé en divisant le nombre de départs enregistrés au cours de la période considérée par l'effectif (calculé à la date de clôture de la période concernée).

Tableau 8 : Répartition des collaborateurs ⁵⁵ par niveau hiérarchique et par genre

	2024		2025	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Personnel (#) ⁵⁶	98	491	119	546
Management (#) ⁵⁷	8	58	15	75
Top management ⁵⁸ (#)	7	60	7	54
Personnel (%)	17%	83%	18%	82%
Management (%)	12%	88%	17%	83%
Top management (%)	10%	90%	11%	89%

Tableau 9 : Nombre d'heures de formation par employé et répartition par genre

Genre	2024	2025
Femme	22	17
Homme	17	12

Tableau 10 : Nombre d'heures de formation par collaborateur et répartition par niveau hiérarchique

Niveau hiérarchique	2024	2025
Personnel	17	13
Management	28	11
Top management	21	15

Tableau 11 : Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et de leur évolution de carrière ⁵⁹

Genre	2024	2025
Femme	95%	87%
Homme	97%	95%
Total	97%	94%

Tableau 12 : Pourcentage de salariés ayant pris un congé pour raisons familiales ⁶⁰ et répartition par genre ⁶¹

Genre ⁶²	2024	2025
Femme	13%	9%
Male	18%	12%
Total	17%	12%

⁵⁵ Les collaborateurs sont des salariés et des prestataires qui sont enregistrés dans le SIRH.

⁵⁶ Le personnel est composé de collaborateurs qui n'ont pas de rapports directs (c'est-à-dire qui ne sont pas des cadres) et qui ne sont ni skippers ni membres de l'équipe dirigeante.

⁵⁷ Le management est constitué de collaborateurs ayant au moins un supérieur hiérarchique direct, qui ne sont ni skippers, ni membres de l'équipe dirigeante.

⁵⁸ Le Top management se compose des membres de l'équipe dirigeante et des skippers (collaborateurs qui rendent compte directement à l'équipe dirigeante).

⁵⁹ Chaque salarié fait l'objet d'un entretien d'évaluation annuel.

⁶⁰ Tous nos salariés ont droit à des congés pour raisons familiales dans le cadre d'une convention sociale et/ou d'une convention collective.

⁶¹ Les données de notre dernière entité au Portugal n'étant pas disponibles, on estime dès lors que le pourcentage d'employés ayant pris un congé pour raisons familiales est le même que dans le reste de l'entreprise.

⁶² Nous prenons en compte dans ce calcul tous les types de congés pour raisons familiales, y compris les horaires à temps partiel qui peuvent être adoptés par les parents d'enfants n'ayant pas atteint un certain âge en vertu de la législation belge. Veuillez noter que même si les chiffres sont similaires pour les hommes et les femmes, celles-ci ont tendance à prendre des congés pour raisons familiales plus longs.

Tableau 13 : Écarts de rémunération

	2024	2025
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes ⁶³	-18% ⁶⁴	-18%
Écart de rémunération annuel total ⁶⁵	7.8	8.53

Tableau 14 : Incidents de discrimination, plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE, et amendes/pénalités/indemnisation des dommages

	2024	2025
Incidents de discrimination, y compris le harcèlement	0	0
Nombre de signalements effectués par des membres de notre personnel dans le cadre de la procédure de signalement	0	0
Amendes, pénalités et indemnisation de dommages résultant d'incidents et de plaintes mentionnés dans les lignes ci-dessus.	0	0

⁶³ Différence de niveaux de rémunération moyens liés au genre, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des hommes. Comme nous ne disposons pas de données sur le niveau de salaire horaire brut, les calculs sont effectués sur la base du salaire annuel d'un équivalent temps plein.

⁶⁴ Nous avons détecté une erreur dans le calcul de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour l'année 2024. En conséquence, le chiffre correspondant à 2024 a été corrigé.

⁶⁵ Rapport entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux payée). Pour notre entité portugaise et notre nouvelle unité de solutions acquise (T-motion), le salaire moyen est pris en compte.

3.2. TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

3.2.1. INFORMATIONS GENERALES

Le développement durable et la responsabilité sociale font partie intégrante de notre stratégie, et nous sommes fermement convaincus qu'il est essentiel d'impliquer l'ensemble de notre écosystème dans nos efforts. Nous sommes conscients qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce que nos partenaires commerciaux et leurs fournisseurs partagent notre engagement en matière de développement durable et de droits de l'homme.

En tenant compte de tous les travailleurs de notre chaîne de valeur susceptibles d'être affectés par nos activités⁶⁶, nous avons identifié les impacts, risques et opportunités suivants :

IRO	Définition	Réponse d'EVS ⁶⁷
Travailleurs de la chaîne de valeur - Conditions de travail	EVS a un impact positif réel sur les travailleurs de sa chaîne de valeur, en exigeant de ses fournisseurs des normes minimales en matière de conditions de travail (y compris les droits de l'homme, la santé et la sécurité).	• Organisation de la Journée des fournisseurs • Évaluation ESG des fournisseurs • Procédure de certification des fournisseurs EVS • Évaluation des risques liés aux fournisseurs • Procédure de signalement • Politique d'achat • Code de conduite des partenaires commerciaux
Risque - Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Risque de problèmes liés aux droits du travail ou à l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement, entraînant une atteinte à la réputation et ayant des répercussions sur les coûts et les ventes à court et à long terme.	
Risque - Partenariat inadéquat	Un manque de diligence raisonnable à l'égard des partenaires commerciaux potentiels ou des parties contractantes, ainsi que l'absence de contrôle du respect des accords, peuvent conduire à des partenariats inappropriés ou inefficaces.	

Les travailleurs de la chaîne de valeur qui sont susceptibles d'être affectés par nos activités sont les travailleurs de notre chaîne de valeur en amont. À ce stade, nous ne disposons pas de la visibilité nécessaire pour identifier les zones géographiques ou les marchandises spécifiques pour lesquelles il existe un risque important de main-d'œuvre enfantine, de travail forcé ou de travail obligatoire. Nous ne sommes pas non plus en mesure de déterminer si les impacts sont systémiques ou liés à des incidents isolés, ou comment des travailleurs présentant certaines caractéristiques, travaillant dans des contextes spécifiques ou engagés dans des activités particulières, peuvent être plus exposés au risque de préjudice.

Comme nous n'avons pas encore élaboré de plan de transition climatique, nous n'avons pas identifié d'impacts significatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur qui pourraient découler des plans de transition visant à réduire les impacts négatifs sur l'environnement et à mettre en place des opérations plus vertes et neutres sur le plan climatique. Dans le même ordre d'idées, nous ne sommes pas encore en mesure de fournir des détails sur d'éventuels impacts positifs.

3.2.2. OBJECTIFS

Nous nous sommes fixé les deux objectifs suivants pour 2030 :

⁶⁶ Bien que nous ayons pris en compte les travailleurs tout au long de la chaîne de valeur dans notre analyse de double matérialité, nos politiques, objectifs et actions se concentrent principalement sur les fournisseurs de niveau 1. L'objectif est que nos efforts de durabilité se répercutent dans la chaîne d'approvisionnement à mesure que ces fournisseurs s'engagent avec leurs propres fournisseurs de niveau 1, et ainsi de suite.

⁶⁷ Pour plus d'informations sur les mesures énumérées dans la colonne « Réponse d'EVS », veuillez vous reporter au chapitre 3.2.4. MESURES ET PROCESSUS DE PARTICIPATION

100 % de nos fournisseurs directs (de niveau 1) à haut risque et à risque majeur ont été évalués sur le plan du développement durable⁶⁸

50 % de nos fournisseurs directs (niveau 1) à haut risque et à risque majeur doivent avoir obtenu la médaille de bronze EcoVadis ou un équivalent

Étant donné que les certifications que nous avons sélectionnées incluent des critères liés à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement des répondants, nous souhaitons créer un effet domino à travers lequel nos fournisseurs de premier rang exigeront de leurs propres fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques plus durables. Cela s'inscrit directement dans le cadre de notre politique, qui vise à garantir que nos fournisseurs se conforment aux normes et aux pratiques éthiques d'EVS, favorisant ainsi une chaîne d'approvisionnement responsable et durable. Ces objectifs ont été fixés par les membres de la Core Team ESG chargés du pilier « Chaîne d'approvisionnement durable » et approuvés par l'équipe dirigeante. Bien que les parties prenantes n'aient pas été directement impliquées dans leur définition, ces objectifs ont été élaborés à partir des résultats de l'évaluation de la double matérialité, qui reposait sur une approche plus participative.

Les fournisseurs directs sont ceux qui fournissent des biens ou des services directement liés à notre processus de production. En 2025, nous avons renforcé nos procédures d'évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs directs dont les contrats dépassent 25.000 € sont évalués selon les critères suivants : dépendance vis-à-vis de la chaîne d'approvisionnement, risque géographique, stabilité financière et respect des délais de livraison. Chaque critère est noté (faible, moyen ou élevé) et pondéré en fonction de la tolérance au risque de l'équipe dirigeante. Sur base de ces évaluations, le risque inhérent à chaque fournisseur est déterminé. L'équipe des achats évalue ensuite son niveau de contrôle afin d'établir le risque résiduel et d'élaborer des plans d'atténuation appropriés. Les fournisseurs identifiés comme présentant un risque résiduel élevé ou majeur sont tenus de se conformer au processus de certification ESG d'EVS.⁶⁹

D'ici la fin de l'année 2025⁷⁰, 9 fournisseurs directs à haut risque et à risque majeur ont été évalués en matière de développement durable. Cela représente au total 20% de nos fournisseurs directs à haut risque et à risque majeur ayant fait l'objet d'une évaluation de ce type, et 11% qui ont obtenu la médaille de bronze EcoVadis ou un équivalent. Ces résultats sont inférieurs à ceux de 2024, principalement en raison de la révision de la méthodologie mise en œuvre dans notre évaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement.

	2024 (année de référence)	2025
Évaluation des fournisseurs à haut risque et à risque majeur en matière de développement durable	26%	20%
Fournisseurs à haut risque et à risque majeur ayant obtenu une médaille de bronze EcoVadis ou un équivalent	19%	11%

Nos performances par rapport à nos objectifs sont suivies par le membre de la Core Team ESG chargé du pilier « Chaîne d'approvisionnement durable » et font l'objet d'un rapport annuel dans nos déclarations de développement durable. Ce collaborateur est également chargé d'identifier les enseignements tirés et les possibilités d'amélioration à partir de nos performances.

3.2.3. POLITIQUES

Nous avons mis en place deux politiques clés visant à gérer les IRO liés aux travailleurs de la chaîne de valeur :

- Une [politique d'achat](#) intégrant un critère de développement durable : cette politique décrit l'intégration de critères de développement durable à différents stades de la procédure d'achat. Elle précise quand et comment les critères de développement durable sont appliqués et comment ces facteurs sont combinés avec d'autres priorités dans le processus d'achat. Elle s'applique à toutes les activités d'achat direct. Cette politique interne est à la disposition des collaborateurs qui doivent effectuer des achats.
- Un [Code de conduite des partenaires commerciaux](#) : ce document s'adresse à tous nos partenaires commerciaux, y compris nos fournisseurs (de niveau 1). Il décrit les normes éthiques qu'EVS attend de ses partenaires commerciaux et fait explicitement référence à la santé et la sécurité, à la non-

⁶⁸ Les certifications suivantes sont acceptées par notre équipe des achats (liste non exhaustive) : EcoVadis, Sedex, CDP, Sustainalytics, BCorp, certification ISO 14001.

⁶⁹ En 2024, les risques inhérents ont été pris en compte.

⁷⁰ Les fournisseurs de notre nouvelle entité T-Motion (acquise le 1er octobre) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur de performance clé, car ils ne sont pas encore intégrés à notre système ERP.

discrimination, aux droits de l'homme et aux droits du travail. Tous les fournisseurs doivent adhérer à ce code de conduite. En plus de ce document, une référence à la loi britannique sur l'esclavagisme moderne (UK Modern Slavery Act⁷¹) est incluse dans les conditions générales d'achat de tous les fournisseurs. Le code de conduite des partenaires commerciaux est accessible au public sur notre site web.

En 2025, nous avons défini la [Procédure de certification des fournisseurs EVS](#). Ce processus exige des fournisseurs qu'ils se soumettent à l'une de nos évaluations ESG reconnues, qu'ils signent notre code de conduite, qu'ils confirment leur adhésion à la loi britannique sur l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act) et qu'ils démontrent leur conformité aux réglementations RoHS (*Restriction of Hazardous Substances - Restriction des substances dangereuses*) et REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation, and Restriction of Chemicals - Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des substances Chimiques*), ainsi qu'aux dispositions relatives aux minerais provenant de zones de conflit. La participation est obligatoire pour tous les fournisseurs directs à haut risque et à risque majeur et s'appliquera à partir de 2026. En 2030, nous avons l'intention de réviser ce processus afin d'introduire officiellement des sanctions à l'encontre des fournisseurs directs à haut risque et à risque majeur qui ne se conforment pas à ces exigences.

L'objectif de ces politiques est de favoriser la transparence tout au long de notre chaîne d'approvisionnement (en commençant par les fournisseurs de niveau 1) et de garantir que tous nos fournisseurs respectent nos principes éthiques et de développement durable.

3.2.4. ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Bien que nous ne disposions pas d'un système permettant d'interagir directement avec les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement ou leurs représentants, toute préoccupation peut être signalée via la [procédure d'alerte](#) prévue sur notre site web. Cette procédure stipule explicitement que les lanceurs d'alerte sont protégés contre toute forme de représailles s'ils signalent des problèmes. En cas de signalement, le service juridique d'EVS est informé et une enquête est menée. L'auteur du signalement est tenu informé de l'état d'avancement et des résultats de l'enquête. Nous n'avons pas d'approche standardisée en matière de recours, étant donné que la réponse appropriée dépend de la nature et du contexte spécifiques de la plainte et doit donc être déterminée au cas par cas. Dans tous les cas, l'identité de l'auteur du signalement reste confidentielle et il est également possible de déposer une plainte anonyme. En 2025, aucun problème grave ou incident en matière de droits de l'homme et lié à notre chaîne d'approvisionnement en amont ou en aval n'a été signalé par le biais de notre outil de signalement.

Bien que notre Code de conduite des partenaires commerciaux fasse référence à l'outil de signalement, nous n'évaluons pas actuellement la connaissance et la confiance que les travailleurs de la chaîne de valeur ont dans la procédure de signalement. Les questions soulevées par le biais de l'outil de signalement sont suivies et contrôlées par le service juridique d'EVS, qui est également chargé de veiller à ce que le canal fonctionne d'un point de vue technique.

Le tableau suivant résume les actions planifiées, achevées et en cours visant à gérer les impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur. L'efficacité de ces mesures est évaluée sur la base de nos performances par rapport aux objectifs fixés

⁷¹ Les politiques d'EVS sont alignées sur la loi britannique relative à l'esclavagisme moderne. Toutefois, à ce stade, nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que nos politiques sont conformes aux cadres mentionnés dans les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards : Normes européennes d'information sur le développement durable*), à savoir les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, étant donné qu'une analyse plus approfondie de ces cadres est nécessaire pour permettre à notre équipe juridique de vérifier leur conformité totale.

Action	Description	Etat d'avancement	Horizon	Etendue	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)
Organisation de la Journée des fournisseurs	Événement destiné à favoriser des partenariats à long terme et à impliquer nos fournisseurs dans notre démarche commune en matière de développement durable.	Terminé	Tous les trois ans (prochaine édition en 2027)	Fournisseurs présentant un risque élevé ou majeur	Sensibiliser davantage les fournisseurs aux questions ESG	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Évaluation des risques liés aux fournisseurs	Les fournisseurs directs sont évalués selon des critères prédéfinis. Chaque critère est noté (faible, moyen, élevé) et pondéré en fonction de la tolérance au risque définie par l'équipe dirigeante. Sur la base de ces évaluations, le risque inhérent à chaque fournisseur est déterminé. L'équipe des achats évalue ensuite le niveau de contrôle afin de définir le risque résiduel et d'élaborer des plans d'atténuation adaptés.	En cours	Deux fois par an	Fournisseurs directs dont les contrats dépassent 25.000 €	Évaluer les niveaux de risque liés aux fournisseurs	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Évaluation ESG des fournisseurs	Nous avons décidé de ne plus nous limiter à une seule certification (EcoVadis), mais d'accepter un éventail plus large de certifications afin d'alléger la charge de travail et les coûts pour nos fournisseurs, et de mieux les impliquer dans le processus.	Terminé	Novembre 2025	Fournisseurs présentant un risque élevé ou majeur	Augmenter le nombre de fournisseurs certifiés ESG	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Procédure de certification des fournisseurs EVS	Nous avons défini la procédure de suivi de la certification des fournisseurs. Nous allons également formaliser l'application de sanctions à l'encontre des fournisseurs directs non conformes présentant un risque élevé ou majeur.	En cours	2026	Fournisseurs présentant un risque élevé ou majeur	Augmenter le nombre de fournisseurs certifiés ESG	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Procédure de signalement	Nous avons mis en place une procédure permettant à toutes les parties prenantes (y compris les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement) de signaler toute violation avérée ou présumée de notre Code de conduite, de nos politiques et des lois en vigueur.	En cours	Continu	Toutes les parties prenantes	Répondre aux préoccupations concernant les comportements contraires à l'éthique, illégaux ou dangereux.	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre

Revoir le site web d'EVS avec le service marketing afin d'améliorer la communication sur la chaîne d'approvisionnement durable.	Nous allons revoir la section « Développement durable » de notre site web afin d'améliorer la communication concernant notre chaîne d'approvisionnement durable.	Planifié	2026	À l'échelle de l'entreprise	Sensibiliser davantage à nos politiques en matière de chaîne d'approvisionnement durable	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
---	--	----------	------	-----------------------------	--	--

3.3. CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX

3.3.1. INFORMATIONS GENERALES

La réussite des clients est au cœur de tout ce que nous faisons, profondément ancrée dans notre culture d'entreprise et priorisée de manière stratégique pour refléter le rôle vital que joue l'expérience client dans l'élaboration de la perception de la marque EVS.

En tenant compte de tous les consommateurs et utilisateurs finaux qui sont susceptibles d'être impactés par nos activités et/ou qui exercent une influence déterminante sur la réussite d'EVS, nous avons identifié les impacts, risques et opportunités suivants :

IRO	Définition	Réponse d'EVS
Accès à des informations (de qualité)	EVS a un impact positif réel sur ses clients en les aidant à accéder à des informations de qualité. Les produits et services d'EVS sont utilisés par les équipes de production pour créer du contenu.	
Pratiques commerciales responsables	EVS a un impact positif réel sur ses clients en leur donnant accès aux bonnes informations concernant leurs produits et services afin de les aider à décider de leurs achats en toute connaissance de cause.	• Politique en matière d'expérience client • Communication directe avec le client sur les questions ESG • Demandes des clients en matière d'ESG
Risque - Expérience client	La non-satisfaction des clients peut avoir un impact sur notre réputation sur le marché et entraîner la perte d'opportunités commerciales futures.	

Nos principaux types de consommateurs/utilisateurs finaux sont les entreprises de diffusion en direct (*LAB – Live Audience Businesses*), les fournisseurs de services en direct (*LSPs – Live Service Providers*) et les locations pour grands événements (*Big Events Rentals*)⁷². Nous n'avons pas identifié d'impact négatif (potentiel ou réel) sur l'une de ces catégories⁷³.

Les impacts positifs significatifs résultent de notre engagement à promouvoir un marketing éthique et transparent et à fournir à nos clients des informations détaillées et précises sur nos produits et services. Cela a un impact positif sur les LAB, les LSP et les locations pour grands événements, ainsi que sur nos partenaires de distribution. Des impacts positifs importants résultent également de notre engagement à fournir des solutions fiables et innovantes au secteur de la diffusion, ce qui permet à nos clients de créer un contenu de haute qualité et à fort impact pour les audiences du monde entier.

Les risques liés à l'expérience client s'appliquent à tous les clients, plutôt qu'à un groupe spécifique de consommateurs ou d'utilisateurs finaux.

3.3.2. POLITIQUE ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Notre **Politique d'expérience client** définit notre approche générale de la gestion des impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux. Cela inclut notre engagement à un marketing transparent, ainsi qu'à la qualité et à la durabilité des produits. Cette politique est disponible sur notre site web.

⁷² Pour une description de ces catégories de consommateurs et d'utilisateurs finaux, voir le chapitre « 1.2 - Informations générales - EVS en bref »

⁷³ Pour être précis, nous avons identifié des impacts liés à la cybersécurité et à la protection des données personnelles ; cependant, ceux-ci sont présentés au chapitre « 5.1 - Cybersécurité de notre entreprise, de nos produits et de nos solutions », en tant que groupe de sujets spécifique à l'entité qui traite des questions de confidentialité et de cybersécurité concernant à la fois les collaborateurs et les consommateurs.

Notre processus d'engagement envers les consommateurs et les utilisateurs finaux est également largement exposé dans cette politique. Nous cherchons à utiliser des approches qualitatives et quantitatives pour évaluer en permanence la satisfaction de nos clients par rapport à nos produits et services, ainsi que pour comprendre leurs intérêts et leurs priorités en matière de développement durable. Les approches qualitatives incluent des interviews pour comprendre le point de vue de nos clients sur les questions ESG. Les approches quantitatives comprennent le Devoncroft Net Promoter Score⁷⁴.

L'engagement envers les clients se fait de manière directe et indirecte (par l'intermédiaire de Devoncroft Partners, par exemple). Le Chief Commercial Officer (CCO) est chargé de mettre en œuvre le pilier « Expérience client » de notre stratégie de développement durable, de veiller à l'engagement auprès des clients et de s'assurer que l'approche EVS s'appuie sur le feedback des clients. L'efficacité de notre engagement auprès des clients est évaluée par le taux de réponse aux enquêtes clients, tandis que l'efficacité des actions mises en œuvre à la suite de cet engagement est évaluée par les tendances de notre score de soutien à la clientèle et de notre NPS.

Comme nous n'avons pas identifié d'impact négatif sur les clients et les utilisateurs finaux du fait de nos activités, nous n'avons pas mis en place de canal spécifique pour leur permettre de nous faire part de leurs préoccupations. Cela dit, les clients et les utilisateurs finaux peuvent toujours utiliser notre [outil de signalement](#) ⁷⁵, disponible sur notre site Web pour toutes les parties prenantes qui pourraient avoir besoin de signaler une infraction à la loi liée aux activités d'EVS. Pour les autres préoccupations et demandes, ils peuvent transmettre leurs commentaires sur les canaux d'engagement mentionnés dans les deux paragraphes ci-dessus.

3.3.3. OBJECTIFS

Nous nous sommes fixé l'objectif suivant pour 2030 :

**Maintenir un Net Promoter Score (NPS) d'au moins 30
(ce qui place EVS dans les 25 % supérieurs du secteur).**

L'enquête Net Promoter Score de Devoncroft évalue divers aspects de la satisfaction client, notamment la réussite des clients, l'innovation, la qualité, la fiabilité, la stabilité, la vision prospective, le rapport qualité-prix et la facilité de collaboration. Elle demande également aux participants d'évaluer, sur une échelle de 1 à 10, la probabilité qu'ils recommandent les produits et solutions d'EVS à une connaissance. Comme pour le NPS des collaborateurs, les réponses sont classées en détracteurs (réponses 0-6), sans avis (7-8) et promoteurs (9-10). Le NPS est calculé en soustrayant le pourcentage de détracteurs du pourcentage de promoteurs. Il est évalué chaque année de manière indépendante par Devoncroft Partners. En 2025, notre NPS s'élève à 36,4, ce qui est inférieur à nos résultats de 2024 mais reste supérieur à notre objectif.

	2023 (année de référence)	2024	2025
Net Promoter Score Client	42.3	45.2	36.4

Les consommateurs et les utilisateurs finaux n'ont pas été directement impliqués dans la définition de l'objectif, le suivi de la performance par rapport à l'objectif ou l'identification des leçons tirées de notre performance. L'objectif a été fixé par le membre de la Core Team ESG responsable du pilier « Expérience client » et a été approuvé par l'équipe dirigeante. Tandis que Devoncroft Partners suit nos performances, le Senior Vice-President de Marchés et commercialisation est chargé de tirer des enseignements et de mettre en œuvre des améliorations sur base des résultats de l'enquête.

3.3.4. ACTIONS

La réussite de nos clients est profondément ancrée dans notre culture d'entreprise et constitue le fondement de toutes nos activités. Notre stratégie globale vise à placer l'expérience des clients et des utilisateurs finaux au premier plan. Nous nous engageons tout particulièrement à améliorer en permanence l'expérience client en tenant compte des feedbacks recueillis via des outils tels que l'enquête NPS de Devoncroft. En mettant l'accent sur les critères ESG, les initiatives relevant du pilier « Empreinte carbone client » — notamment le développement de fonctionnalités produit liées aux critères ESG — améliorent considérablement l'expérience de nos clients en la matière.

⁷⁴ Pour plus d'informations sur le Devoncroft Net Promoter Score (NPS), veuillez consulter le chapitre 3.3.3 OBJECTIFS

⁷⁵ Pour plus d'informations sur la manière dont les problèmes signalés via l'outil d'alerte sont suivis, contrôlés et traités, veuillez vous reporter au chapitre 4.1.3 POLITIQUE.

Le tableau suivant présente les mesures en cours et prévues visant à gérer les impacts, les risques et les opportunités liés à l'expérience client, en mettant l'accent sur les critères ESG. Les mesures appropriées à mettre en œuvre pour répondre aux impacts, risques et opportunités significatifs sont déterminées sur base des résultats de notre NPS client. L'efficacité de ces mesures est évaluée grâce aux résultats du NPS client de l'année suivante

.

Action	Description	Etat d'avancement	Horizon	Etendue	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)
Améliorer la communication ESG avec les clients	Notre objectif est de mettre en avant les aspects ESG dans la communication sur nos produits. Nous avons également développé un outil basé sur l'IA afin d'aider notre équipe avant-vente à répondre aux questions sur les aspects ESG figurant dans les appels d'offres, en s'appuyant sur les toutes dernières informations disponibles au sein de l'entreprise.	En cours	Continu	Tous les produits	Améliorer la satisfaction des clients en matière d'ESG	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Améliorer le traitement et la mise en œuvre des demandes ESG des clients	Nous avons ajouté un tag ESG sur notre portail interne de recueil d'idées afin d'identifier plus facilement les suggestions d'amélioration et les demandes des clients liées aux critères ESG.	En cours	Continu	Tous les produits	Améliorer la satisfaction des clients en matière d'ESG	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Accord sur le climat dans les médias	L'accord sur le climat dans les médias (MCA - Media Climate Accord) vise à relever les défis liés au climat en rassemblant tous les acteurs de la chaîne de valeur des médias — notamment les diffuseurs, les studios, les fournisseurs, les services de streaming, les créateurs de contenu, les distributeurs et les fournisseurs d'infrastructures — afin de favoriser une transformation à l'échelle du secteur. En tant que signataires, nous nous engageons à mesurer et à rendre compte de notre consommation d'énergie et de nos émissions de carbone, ainsi qu'à partager ces résultats tant avec le secteur qu'avec les autres parties prenantes concernées.	En cours	Continu	Tous les produits	Sensibiliser davantage le secteur de l'audiovisuel aux questions ESG	N/A

4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE

4.1. ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

4.1.1. INFORMATIONS GENERALES

Le succès continu d'EVS repose sur le comportement exemplaire de chaque membre de l'équipe. C'est pourquoi nous attendons de tous les collaborateurs qu'ils respectent en permanence des normes élevées en matière d'éthique professionnelle, en agissant de manière juste et appropriée. Préserver notre réputation d'intégrité est essentiel à la réussite à long terme de l'entreprise.

Grâce à notre évaluation de la double matérialité, nous avons identifié les impacts, risques et opportunités (IRO) suivants liés à l'éthique professionnelle :

IRO	Définition	Réponse d'EVS
Risque - Conduite des affaires	Ne pas parvenir à mettre en œuvre et à maintenir un programme de conformité efficace au sein de l'entreprise (politiques et procédures, communication et formation, suivi, rapports et détection) pourrait entraîner des fraudes non détectées au sein de l'organisation, ce qui aurait des conséquences sur les résultats financiers et sur la réputation de l'entreprise.	• Code de conduite • Politique de signalement • Formation à l'éthique des affaires
Risque - Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel	Risque d'être limité dans le processus d'innovation par la propriété intellectuelle d'un tiers, ce qui pourrait conduire à une concurrence déloyale et restreinte.	

4.1.2. GOUVERNANCE

Comme indiqué dans le chapitre « 1. INFORMATIONS GENERALES », au niveau de la direction, le pilier « Ethique des affaires » est soutenu par le CCO (Chief Customer Officer) et dirigé par le responsable du service juridique. Au sein du conseil d'administration, la gouvernance relève de la responsabilité collective de tous les membres. Par ailleurs, Soumya Chandramouli (représentant Frinso srl) est chargée, en tant que responsable du développement durable, de superviser les initiatives ESG et, par conséquent, le pilier « Éthique des affaires ».

4.1.3. POLITIQUE

Notre code de conduite EVS (qui comprend à la fois le code de conduite des collaborateurs et le code de conduite des partenaires commerciaux) reflète la valeur fondamentale de notre société, à savoir l'intégrité. Il fournit des conseils pour aider nos parties prenantes à prendre les bonnes décisions dans chaque situation, même lorsque la bonne ligne de conduite n'est pas tout à fait claire.

Le [Code de conduite des collaborateurs](#) s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés d'EVS, ainsi qu'à tous les prestataires fournissant des services à EVS dans le monde entier, quel que soit leur poste ou leur niveau de responsabilité. Le cas échéant, il s'étend également à tous les fournisseurs, prestataires, clients ou autres partenaires potentiels.

Le [Code de conduite des partenaires commerciaux](#) s'applique à tous nos partenaires commerciaux potentiels. Il reflète les valeurs d'intégrité de notre entreprise et offre des conseils clairs pour les aider à prendre les bonnes décisions dans chaque situation, même lorsque la bonne ligne de conduite n'est pas tout à fait claire.

Le code de conduite aborde les thèmes suivants liés à l'éthique professionnelle : procédure de signalement, corruption et versement de pots-de-vin, protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel.

Le code de conduite EVS, ainsi que la [Politique de signalement](#), offrent à toutes les parties prenantes la possibilité de signaler les infractions réelles ou présumées au code, aux politiques et aux lois applicables. Les infractions peuvent être signalées au travers de différents canaux. Pour les collaborateurs, la première étape recommandée est de signaler le problème à leur responsable local, qui est le mieux placé pour comprendre la situation et le point de vue du collaborateur. Si cela n'est pas possible, les collaborateurs peuvent s'adresser directement à un membre de l'équipe dirigeante, du service juridique ou du service des ressources humaines avec lequel ils se sentent en confiance.

Les lanceurs d'alerte internes et externes peuvent également soumettre des rapports, de manière anonyme ou non, en remplissant le formulaire de signalement. Ce canal de signalement est ouvert à tous, à tout moment, 24 heures sur 24, et est disponible en anglais et en français. EVS s'engage à protéger contre toute forme de représailles les personnes qui s'expriment et signalent des problèmes de manière appropriée et en toute bonne foi. Le cas échéant, cette protection peut inclure des mesures de soutien telles que des informations, une protection ou un soutien juridique.

EVS lancera une enquête rapide à la suite de toute indication crédible d'une infraction potentielle à la loi ou aux codes. Les infractions peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris la résiliation d'un contrat de travail ou d'une relation contractuelle. Le département juridique est responsable du suivi et de la conduite des enquêtes : aucun comité distinct n'est impliqué. EVS examine chaque année la portée et la mise en œuvre du code de conduite et des politiques et procédures connexes. Tous les collaborateurs sont tenus de suivre une formation en ligne complète sur le code de conduite et les politiques connexes, d'abord lorsqu'ils rejoignent le groupe EVS et ensuite tous les trois ans.

Notre code de conduite et les politiques et procédures connexes sont disponibles sur l'intranet et le site web d'EVS.

En appliquant et en respectant ce code, nous visons à nous aligner sur les principes de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

4.1.4. CORRUPTION ET VERSEMENT DE POTS-DE-VIN

Nous avons identifié les fonctions suivantes comme étant les plus exposées au risque de corruption au sein d'EVS : ventes, finances et achats. Le raisonnement est le suivant : les collaborateurs qui travaillent dans la vente et l'approvisionnement traitent avec des partenaires commerciaux et des clients, et les collaborateurs qui travaillent dans la finance approuvent systématiquement les transactions financières. En 2025, 76% des collaborateurs occupant ces postes à haut risque ont suivi la formation en ligne sur le Code de conduite, qui comprend des modules sur la corruption et les pots-de-vin. Cela représente une augmentation par rapport à 2024, où le taux était de 65%⁷⁶.

En 2026, nous prévoyons de développer un programme de formation spécifique axé sur les mesures de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

En 2025, il n'y a eu aucune condamnation ou amende pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin et aucun cas de corruption ou de pots-de-vin n'a été signalé

4.1.5. OBJECTIFS

Nous nous sommes fixé les objectifs suivants pour 2030 :

⁷⁶ Ces chiffres ont été réexaminés par rapport aux données de 2024 en raison d'un changement de méthodologie. Une période de validité de trois ans est désormais appliquée pour la formation au Code de conduite.

100 % des collaborateurs formés à l'éthique des affaires

100 % des fournisseurs directs (classés comme présentant un risque élevé ou un risque majeur) doivent signer le Code de conduite d'EVS (ou un document équivalent)⁷⁷

Ces objectifs nous permettent de contrôler la connaissance et le respect de notre Code de conduite, tant par les collaborateurs que par les fournisseurs. Ils ont été définis par les membres de la Core Team ESG responsables du pilier « Éthique des affaires » et approuvés par l'équipe dirigeante. Bien que les parties prenantes n'aient pas été directement impliquées dans la définition de ces objectifs, elles en ont été informées par le biais de l'évaluation de la double matérialité, qui a adopté une approche plus participative.

Nos performances par rapport à ces objectifs sont suivies par le membre de la Core Team ESG chargé du pilier « Éthique des affaires » et font l'objet d'un rapport annuel dans nos déclarations sur le développement durable. Ce membre de l'équipe est également chargé d'identifier les enseignements tirés ou les axes d'amélioration à partir de nos performances.

	2023 (année de référence)	2024	2025
Collaborateurs formés à l'éthique des affaires ⁷³	97%	72%	84%
Fournisseurs directs (classés comme présentant un risque élevé ou un risque majeur) qui ont signé notre code de conduite (ou un document équivalent)	Non suivi	Non suivi	Non suivi

En 2025, 84% des collaborateurs ont suivi une formation sur le code de conduite et l'Éthique des affaires. Ceci représente une évolution positive par rapport à 2024, année où le taux de participation avait atteint 72%. Comme mentionné précédemment, cette formation est dispensée à tous les collaborateurs dès leur arrivée chez EVS et est renouvelée tous les trois ans pour l'ensemble du personnel, y compris l'équipe dirigeante. En 2025, des contrôles supplémentaires ont été effectués afin de garantir que la formation a été entièrement suivie par l'ensemble du personnel.

Le deuxième objectif est étroitement lié au pilier « Chaîne d'approvisionnement durable » et prévoit la mise en œuvre de la [Procédure de certification des fournisseurs EVS](#) pour les fournisseurs à haut risque et à risque majeur, qui inclut désormais l'obligation de signer un code de conduite.

En 2025, nous avons pour objectif de trouver un outil permettant d'évaluer et de suivre le respect du Code de conduite par nos fournisseurs. Cependant, aucune solution appropriée n'a encore été trouvée. En raison de la charge de travail importante liée à cette initiative, nous ne sommes actuellement pas en mesure de communiquer le nombre de fournisseurs ayant confirmé leur adhésion cette année. Néanmoins, nos conditions générales d'achat font référence à notre Code de conduite, et notre priorité reste de veiller à ce que tous les fournisseurs soient informés de nos principes et s'y conforment.

⁷⁷ Les mêmes définitions que celles utilisées au chapitre (3.2) – Travailleurs de la chaîne de valeur pour les fournisseurs à haut risque et à risque majeur.

5. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ENTITÉ

5.1. CYBERSÉCURITÉ DE NOTRE ENTREPRISE, DE NOS PRODUITS ET DE NOS SOLUTIONS

5.1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La fréquence croissante des cyber-attaques dans le monde et les tactiques de plus en plus sophistiquées utilisées par les pirates informatiques et les groupes de cybercriminels représentent un défi de taille pour les entreprises. En tant que fournisseur et architecte de premier plan pour les solutions d'infrastructure IP à destination du secteur de la diffusion, EVS a mis en place une stratégie de cybersécurité robuste qui garantit une protection complète à la fois de nos produits et de nos systèmes informatiques critiques.

EVS est pleinement conscient de l'importance croissante de la sécurité informatique des entreprises. Notre engagement en faveur de la cybersécurité se reflète dans l'attention portée par notre équipe dirigeante, qui a conduit à la mise en place de nouveaux processus et à une plus grande attention portée à la sécurité des produits EVS.

La grande majorité des clients EVS jouent un rôle important dans la diffusion fiable d'informations et d'événements sportifs dans le monde entier. Par conséquent, la protection contre les cyberattaques et les menaces spécifiques constitue une part importante des activités exercées par EVS.

Nous avons identifié les impacts, risques et opportunités suivants en relation avec la cybersécurité de notre société, de nos produits et de nos solutions :

IRO	Définition	Réponse d'EVS
Collaborateur - Protection de la vie privé	La protection de la vie privée implique des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données des employés. En mettant en place des mesures adéquates, EVS prévient d'éventuels impacts négatifs sur son personnel	• Politique de protection des données à caractère personnel • Politique de protection des données • Politique de sécurité ICT • Structure de gouvernance • Tests de phishing • Formation obligatoire en matière de cybersécurité
Client - Violation des données	EVS peut avoir un impact négatif sur ses clients en cas de faille de cybersécurité affectant les produits ou les systèmes EVS.	• Politique de sécurité des produits • Politique de divulgation des vulnérabilités de l'entreprise • Politique de protection des données • Politique de protection des données à caractère personnel • Évaluations des risques liés aux produits • Sécurité intégrée dès la conception • Gestion des vulnérabilités • Documentation technique et d'information • Certifications et audits

5.1.2. POLITIQUES

Pour limiter les risques liés aux cyberattaques et aux violations de données, nous avons mis en place de multiples politiques visant à protéger les produits et solutions d'EVS ainsi que les données de l'entreprise :

- **Politiques de sécurité des produits** : ces politiques couvrent divers sujets liés à la cybersécurité des produits EVS, tels que la gestion des identifiants ou la gestion des vulnérabilités. Leur objectif principal est de garantir que les produits et solutions EVS sont développés sans failles. Ces politiques sont destinées à être utilisées en interne par les développeurs R&D et sont accessibles via l'intranet. Leur mise en œuvre est contrôlée par l'évaluation des vulnérabilités à chaque sortie de produit. Le CFO et le CEO sont responsables de la mise en œuvre de ces politiques.
- **Politique de signalement des vulnérabilités de l'entreprise** : cette politique est destinée aux clients et explique comment ils peuvent informer EVS d'éventuelles failles qu'ils trouveraient dans nos produits, sous quelles conditions ils peuvent le faire, et ce à quoi ils peuvent s'attendre à la suite de leur signalement. Elle est disponible sur notre site web. Bien que le processus de signalement ne soit pas anonyme (puisque le groupe de travail sur la cybersécurité doit communiquer avec la personne qui émet un rapport), la confidentialité du client est garantie. Les rapports sont régulièrement suivis par les membres du groupe de travail sur la cybersécurité. Le CFO et le CEO sont chargés de superviser la mise en œuvre de cette politique.
- **Politique de protection des données** : cette politique, accessible via l'Intranet, fournit des recommandations aux collaborateurs sur les données qui doivent être traitées de manière confidentielle et protégées. Elle décrit les modalités d'accès, de stockage, de partage, d'utilisation et de référencement des données sensibles au sein d'EVS afin de garantir une protection adéquate. Le responsable du département juridique est chargé de la mise en œuvre de cette politique, dont l'efficacité est contrôlée sur base du nombre d'incidents de fuites de données présumées, publié dans notre rapport annuel.
- **Politique de protection des données à caractère personnel** : cette politique, également disponible sur notre Intranet, comprend des informations sur la manière dont EVS recueille, traite, utilise, stocke et transfère les données à caractère personnel, tout en détaillant les droits des personnes dont les données sont traitées. Elle fait référence au RGPD⁷⁸. Le responsable du département juridique est chargé de la mise en œuvre de cette politique, qui fait l'objet d'un suivi sur base du nombre d'incidents de fuites de données présumées publiés dans notre rapport annuel.
- **Politique de sécurité ICT⁷⁹** : cette politique, disponible sur notre Intranet, propose des lignes directrices que les collaborateurs doivent respecter pour garantir un niveau adéquat de sécurité ICT. Elle vise donc à aider les employés à utiliser les ressources informatiques de manière sûre et efficace. Le directeur financier (CFO) est chargé de la mise en œuvre de cette politique, qui est suivie par le signalement des incidents de fuites présumées de données dans le rapport annuel.

5.1.3. OBJECTIFS

Nous nous sommes fixé l'objectif suivant pour 2030 :

Atteindre le niveau de maturité 2 du cadre sur les Cyber Fondamentaux

Le cadre sur les Cyber Fondamentaux du CCB⁸⁰ s'articule autour de cinq fonctions essentielles : identifier, protéger, détecter, répondre et récupérer. Ces fonctions, indépendamment de l'organisation ou du secteur, facilitent la communication sur la cybersécurité entre les spécialistes techniques et les parties prenantes, en veillant à ce que les risques cyber soient effectivement intégrés dans la stratégie globale de gestion des risques. La protection de nos systèmes informatiques critiques s'en trouve renforcée. Les exigences et les orientations du cadre sont complétées par les éléments pertinents du cadre NIST/CSF⁸¹ et de la norme IEC/ISO 27001:2022. Atteindre le niveau de maturité 2 du cadre sur les Cyber Fondamentaux implique également de se conformer à la directive NIS2⁸², qui deviendra obligatoire en 2030. Comme il s'agit d'une exigence réglementaire, les parties prenantes (et en particulier les collaborateurs) n'ont pas été directement impliquées dans la définition de cet objectif

⁷⁸ RGPD (GDPR) = Règlement général sur la protection des données

⁷⁹ ICT (Information & Communication Technologies) = TIC (Technologies de l'information et de la communication)

⁸⁰ CCB = Centre for Cybersecurity Belgium = Centre belge pour la cybersécurité

⁸¹ NIST (National Institute of Standards and Technology) = Institut national (américain) des normes et de la technologie ; CSF (Cybersecurity Framework) = Cadre sur la cybersécurité

⁸² NIS2 Directive (Network and Information Security Directive) = Directive sur la sécurité des réseaux et de l'information

Parallèlement au cadre sur les Cyber Fondamentaux, notre équipe chargée de la cybersécurité travaille également à la mise en conformité d'EVS avec le Règlement sur la cyber résilience (CRA - Cyber Resilience Act). Le CRA est un Règlement européen visant à améliorer la cybersécurité et la cyber résilience dans l'ensemble de l'Union européenne. Elle établit des normes communes de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques, notamment l'obligation de signaler les incidents et la mise en place de mises à jour de sécurité automatiques.

Tout comme en 2024, aucun incident de cybersécurité n'a été signalé au CCB en 2025

5.1.4. ACTIONS

Pour gérer les impacts, risques et opportunités associés au pilier Cybersécurité couvrant notre entreprise, nos produits et nos solutions, les actions suivantes ont été planifiées / mises en œuvre en 2025 :

L'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du pilier Cybersécurité de notre entreprise, de nos produits et de nos solutions est évaluée par le biais du nombre d'incidents présumés de fuites de données, du nombre de vulnérabilités détectées soit en interne par notre entreprise, soit par nos clients dans le cadre du processus de signalement.

En 2024 et 2025, aucun incident n'a été signalé. La cybersécurité fait l'objet d'un examen par le comité d'audit, qui inscrit ce sujet à l'ordre du jour une fois par an.

Action	Description	Etat d'avancement	Horizon	Etendue	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DE L'ENTREPRISE						
Structure de gouvernance	Nous avons mis en place des directives relatives à la classification des données et défini des règles claires concernant l'accès aux données.	En cours	Continu	À l'échelle de l'entreprise	Améliorer le score du cadre sur les Cyber Fondamentaux	N/A
Lancement de tests de phishing	Nous organisons régulièrement des simulations de cyberattaques visant à évaluer la vigilance des employés face aux tentatives d'hameçonnage et leur capacité à y réagir.	En cours	Continu	À l'échelle de l'entreprise	Améliorer le score du cadre sur les Cyber Fondamentaux	N/A
Formation obligatoire en cybersécurité pour tous les collaborateurs	Tous les employés doivent avoir suivi une formation destinée à renforcer leur capacité à identifier les menaces de cybersécurité, à en comprendre les sources, à réagir de manière appropriée aux incidents potentiels et à accéder aux informations et aux ressources d'assistance pertinentes. Le programme comprend également un module sur la protection des données, afin de s'assurer que les participants comprennent les types de données traitées au sein de l'organisation et les méthodes de classification appropriées.	En cours	Continu	À l'échelle de l'entreprise	Améliorer le score du cadre sur les Cyber Fondamentaux	N/A
PRODUITS ET SOLUTIONS						
Évaluation des risques liés aux produits	Nous évaluons en permanence l'ensemble de nos produits et solutions afin de prévenir toute faille en matière de sécurité de l'information.	En cours	2027	À l'échelle de l'entreprise	Améliorer le score du cadre sur les Cyber Fondamentaux Conformité aux normes CRA	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre

Sécurité dès la conception	Nous mettons actuellement en place un cycle de développement sécurisé pour tous nos produits.	En cours	2027	À l'échelle de l'entreprise	Améliorer le score du cadre sur les Cyber Fondamentaux Conformité aux normes CRA	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Gestion des vulnérabilités	Nous mettons actuellement en place un processus permettant de signaler les failles activement exploitées et les incidents graves.	En cours	2027	À l'échelle de l'entreprise	Améliorer le score du cadre sur les Cyber Fondamentaux Conformité aux normes CRA	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Informations et documentation technique	Nous préparons actuellement toute la documentation relative aux produits et les dossiers techniques nécessaires afin de garantir la conformité avec le Règlement CRA.	En cours	2027	À l'échelle de l'entreprise	Améliorer le score du cadre sur les Cyber Fondamentaux Conformité aux normes CRA	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Certification & audits	Nous prévoyons de soumettre régulièrement nos produits à des audits afin de garantir leur conformité avec le Règlement CRA (normes actuellement en cours d'élaboration).	En cours	2027	À l'échelle de l'entreprise	Améliorer le score du cadre sur les Cyber Fondamentaux Conformité aux normes CRA	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Programme de diligence raisonnable en matière de sécurité de l'information pour les tiers	Avant de nouer un partenariat avec des tiers, nous leur envoyons un questionnaire afin d'évaluer leur niveau de maturité en matière de sécurité de l'information.	Terminé	Continu	À l'échelle de l'entreprise	Améliorer le score du cadre sur les Cyber Fondamentaux Conformité aux normes CRA	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre

5.2. CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE

5.2.1. INFORMATIONS GENERALES

En tant qu'entreprise internationale jouissant d'une forte présence locale dans plusieurs régions du monde, nous souhaitons contribuer à l'amélioration des communautés là où nous sommes actifs. Au niveau de l'entreprise, nous consacrons des ressources au soutien de projets ambitieux, en particulier ceux qui se concentrent sur des activités liées au sport, à l'éducation et à la culture. Un groupe de travail spécifique se réunit chaque mois pour examiner toutes les demandes de parrainage et décider de l'affectation des ressources.

En outre, nous encourageons nos collaborateurs à participer à des journées caritatives et à soutenir des initiatives individuelles en parrainant des organisations reconnues de leur choix. Chaque collaborateur a la possibilité de soutenir des causes ou des associations qui lui tiennent à cœur, avec un budget dédié aux dons caritatifs.

Notre contribution positive à la société par le biais du parrainage, du bénévolat et d'autres activités similaires a été un pilier essentiel de notre stratégie ESG depuis le tout début, c'est pourquoi le pilier « Contribution sociale locale » est un sujet spécifique à l'entité dans le présent rapport.

5.2.2. OBJECTIFS

Chaque année, chaque collaborateur EVS peut consacrer une journée complète (payée) à une œuvre caritative. L'objectif est de donner à nos collaborateurs l'occasion de s'impliquer personnellement dans une cause qui leur tient à cœur. Les collaborateurs peuvent s'investir dans une journée caritative à titre individuel, en équipe ou en groupe.

Nous nous sommes fixé l'objectif suivant pour 2030 :

Au moins 80 % de nos employés utilisent leur journée caritative au cours de l'année.

Cet objectif absolu est en parfaite adéquation avec les objectifs de notre politique, à savoir favoriser un impact positif sur les communautés locales et mondiales, tout en sensibilisant nos collaborateurs à la valeur des activités de bénévolat. Il s'applique à tous les employés, indépendamment de leur ancienneté, de leur département ou de leur lieu de travail. Cet objectif a été déterminé par le membre de la Core Team ESG responsable du pilier « Contribution sociale locale » et approuvé par l'équipe dirigeante. Aucune autre partie prenante n'a été directement impliquée dans la définition de l'objectif.

	2023 (année de référence)	2024	2025
Employés qui utilisent leur journée caritative au cours de l'année	13%	23%	21%

Le membre de la Core Team ESG responsable du pilier « Contribution sociale locale » est également chargé de compiler les données relatives à ce pilier, y compris les données liées à notre performance relative à cet objectif, et d'identifier les leçons retenues ou les domaines d'amélioration. En 2025, 21% des employés ont effectué leur journée caritative⁸³

5.2.3. POLITIQUES

Afin de formaliser notre engagement à contribuer positivement aux communautés du monde entier par le biais du bénévolat et du parrainage, nous avons élaboré une politique expliquant nos principes. Notre [politique de contribution sociale locale](#) s'applique à tous nos collaborateurs, dans tous les départements et toutes les zones géographiques. La politique de contribution sociale locale est disponible sur notre site web pour toutes les parties prenantes.

5.2.4. ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les actions en cours et prévues visant à gérer les impacts, les risques et les opportunités liés au thème de la contribution sociale locale.

⁸³ La proportion d'employés qui ont utilisé leur journée caritative est calculée en divisant le nombre de journées caritatives saisies dans le SIRH par le nombre total de salariés (effectif au dernier jour de la période de référence).

L'efficacité des actions est évaluée par le suivi d'indicateurs clés de performance (KPI) tels que le nombre de journées caritatives, la proportion de collaborateurs qui ont effectué leur journée caritative, le nombre de parrainages au niveau de l'entreprise et au niveau individuel, et la somme d'argent donnée par le biais du plan Flex. Ces KPI font l'objet d'un rapport annuel, mais sont souvent mesurés plus fréquemment (généralement sur une base trimestrielle ou semestrielle).

En 2025, les dons versés à des entreprises s'élevaient à 293.335 euros, tandis que les dons versés à des particuliers s'élevaient à 40.838 euros. Par ailleurs, les membres de l'équipe ont soumis 420 demandes de dons. Ces chiffres traduisent une légère augmentation par rapport à 2024, année où les montants s'élevaient respectivement à 158.026 euros et 39.405 euros.

Action	Description	Etat d'avancement	Horizon	Etendue	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)
Promotion des journées caritatives au siège et dans les bureaux hors siège (en collaboration avec les ambassadeurs ESG)	Nous rappelons régulièrement à nos collaborateurs de participer à des actions caritatives par le biais de divers canaux de communication. Au niveau des bureaux locaux, nous collaborons avec nos ambassadeurs ESG pour encourager la mise en place de journées caritatives.	En cours	Continu	À l'échelle de l'entreprise	Augmenter le nombre de jours consacrés à des œuvres caritatives	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Mise en place de la possibilité de faire don des primes non utilisées à une association présélectionnée	Nous offrons aux collaborateurs en Belgique la possibilité de reverser une partie de leur prime à une association présélectionnée.	Terminé	Mars 2024	Belgique	Augmenter le nombre de dons locaux	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Mise en place d'un module permettant de traiter les demandes de parrainage individuel d'un montant de 100 €	Nous avons intégré un module à notre plateforme dédiée aux avantages sociaux, afin de simplifier la procédure de demande de parrainage individuel (100€ par collaborateur)	Terminé	Janvier 2025	Belgique	Augmenter le nombre de dons locaux	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre
Identification d'organisations caritatives et création d'un tableau de bord répertoriant les partenaires potentiels	Nous tenons à jour une liste d'associations caritatives à la recherche de soutien afin de guider nos collaborateurs en Belgique qui souhaitent utiliser leur journée caritative.	En cours	Continu	HQ (Liège)	Augmenter le nombre de jours consacrés à des œuvres caritatives	Coûts indirects liés au temps et à la main-d'œuvre

RAPPORT DU COMMISSAIRE

Rapport d'assurance limitée du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur l'information consolidée en matière de durabilité de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Nous vous présentons notre rapport du commissaire dans le cadre de notre mission légale d'assurance limitée sur l'information consolidée en matière de durabilité de EVS Broadcast Equipment SA (la "Société") et de ses filiales (ensemble le "Groupe"). La déclaration de durabilité consolidée du Groupe est incluse dans la section 13 "performance non-financière - rapport sur le développement durable" du rapport de gestion au 31 décembre 2025 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après l'"information consolidée en matière de durabilité").

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 20 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration et sur la recommandation du comité d'audit et la proposition formulée par le conseil d'entreprise de EVS Broadcast Equipment SA, pour réaliser une mission d'assurance limitée sur la déclaration de durabilité consolidée du Groupe.

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information consolidée en matière de durabilité durant 1 exercice.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs:

- N'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS)).
- N'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe ("le Processus"), comme décrite dans la section 1.3.2 "Processus de double matérialité" pour déterminer l'information en matière de durabilité consolidée publiée conformément aux normes européennes.
- Ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le "Règlement taxonomie"), relatives à la publication des informations reprises dans la section 2.3 "Taxonomie de l'UE".

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique ("ISAE 3000 (Révisée)"), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport "Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité".

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent aux missions d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autre point

L'information consolidée en matière de durabilité du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont fait l'objet d'une revue limitée par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 18 avril 2025, une assurance limitée sans réserve sur cette information.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

Le conseil d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la section 1.3.2 "Processus de double matérialité" de l'information consolidée en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut:

- La compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées.
- L'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme.
- L'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés.
- La formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est également responsable de l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus:

- Conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS)).
- En respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le "Règlement taxonomie") relatives à la publication des informations reprises dans la section 2.3 "Taxonomie de l'UE".

Cette responsabilité comprend:

- La conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que le conseil d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.
- La sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information consolidée en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le comité d'audit est responsable de la supervision du processus de publication de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, le conseil d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information consolidée en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information consolidée en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section "Résumé des travaux effectués", sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Etant donné que les informations prospectives incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes:

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus.
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société comme indiqué dans la section 1.3.2 "Processus de double matérialité" de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité sont les suivantes:

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place.
- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information consolidée en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons:

- Acquis une compréhension du Processus en:
 - Effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction.
 - Examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus.
- Evalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par le Groupe étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la section 1.3.2 "processus de double matérialité" de l'information consolidée en matière de durabilité.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information consolidée en matière de durabilité, nous avons:

- Acquis une compréhension des processus de reporting de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en acquérant une compréhension de l'environnement de contrôle, des processus et du système d'information du groupe pertinents pour la préparation de l'information consolidée en matière de durabilité, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Evalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité.
- Evalué si la structure et l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité est conforme aux ESRS.
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information consolidée en matière de durabilité.
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information consolidée en matière de durabilité.
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes-d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité.
- Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information consolidée en matière de durabilité.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Liège, le 15 avril 2026

Le commissaire,
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Mélanie Adorante*
Réviseur d'Entreprises
*Agissant au nom de Mélanie Adorante SRL

ANNEXES

ANNEXE 1A - LISTE DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS COUVERTS PAR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE L'ESRS ET SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

Thématique ESRS	Thèmes liés au développement durable	Impact	Risques / Opportunités
ESRS E1 – Changement climatique	Atténuation du changement climatique - Entreprise	Atténuation du changement climatique - Entreprise	N/A
	Atténuation du changement climatique - Clients	Atténuation du changement climatique - Clients	Risque - Dynamique du marché (ESG)
			Opp - Dynamique des produits et du marché (ESG)
	Énergie - Organisation	Énergie – Organisation	Risque - Consommation d'énergie
			Opp - Ressources durables permettant de réduire les coûts opérationnels
	Énergie - Produits	Énergie - Produits	Risque - Dynamique du marché (ESG)
			Opp - Dynamique des produits et du marché (ESG)
ESRS E5 – Économie circulaire	Ressources entrantes	Ressources entrantes	Risque - Approvisionnement en matériaux
	Ressources sortantes	Ressources sortantes	Risque - Dynamique du marché (ESG)
			Risque - Exigences légales en matière de produits (ESG)
			Opp - Dynamique des produits et des marchés (ESG)
ESRS S1 – Effectif propre	Collaborateurs - Conditions de travail	Collaborateurs - Conditions de travail	Risque - Attraction et rétention des talents
	Collaborateurs - Dialogue social et liberté d'association	Collaborateurs - Dialogue social et liberté d'association	
	Collaborateurs - Égalité des genres et rémunération égale à travail égal	Collaborateurs - Égalité des genres et rémunération égale à travail égal	Risque - Diversité et inclusion

	Collaborateurs - Diversité et inclusion	Collaborateurs - Diversité et inclusion	
	Collaborateurs - Formation et développement des compétences	Collaborateurs - Formation et développement des compétences	Risque - Attraction et rétention des talents
ESRS S2 – Travaill­eurs dans la chaîne de valeur	Travailleurs dans la chaîne de valeur - Conditions de travail	Travailleurs dans la chaîne de valeur - Conditions de travail	Risque - Partenariat inadéquat
			Risque - Gestion de la chaîne d'approvisionnement
ESRS S4 – Clients et utilisateurs finaux	Clients - Accès à des informations (de qualité)	Clients - Accès à des informations (de qualité)	Risque - Expérience client
	Clients - Pratiques commerciales responsables	Clients - Pratiques commerciales responsables	Risque - Expérience client
ESRS G1 – Conduite des affaires	Protection des lanceurs d'alerte	Protection des lanceurs d'alerte	Risque - Conduite des affaires
	Corruption et versement de pots-de-vin	Corruption et pots-de-vin	Risque - Conduite des affaires
	Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel	N/A	Risque - Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel
Thèmes spécifiques à l'entreprise	Client - Violation de données	Client - Violation de données	Risque - Sécurité des données – produit
	Collaborateurs - Protection de la vie privé	Collaborateurs - Protection de la vie privé	Risque - Sécurité des données – EVS
	Contribution sociale locale	Contribution sociale locale	N/A

ANNEXE 1B - LISTE DES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE L'ESRS RESPECTÉES LORS DE LA PRÉPARATION DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUITE AU RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ

Norme ESRS	Obligation	Description	Référence de la section
ESRS 2	BP-1	Base générale pour la préparation des rapports sur le développement durable	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > NOTRE RAPPORT ESG > BASE POUR L'ÉLABORATION
	BP-2	Déclarations relatives à des circonstances spécifiques	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > NOTRE RAPPORT ESG > BASE POUR L'ÉLABORATION
	GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de gestion et de supervision	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > ESG CHEZ EVS > NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE> GOUVERNANCE
	GOV-2	Informations fournies aux organes d'administration, de gestion et de supervision de l'entreprise et questions relatives au développement durable traitées par ces organes	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > ESG CHEZ EVS > NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG
	GOV-3	Intégration des performances en matière de développement durable dans les systèmes d'incitation	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > ESG CHEZ EVS > NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG
	GOV-4	Déclaration de diligence raisonnable	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > NOTRE RAPPORT ESG > PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE
	GOV-5	Gestion des risques et contrôle interne des rapports sur le développement durable	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > NOTRE RAPPORT ESG > GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
	SBM-1	Stratégie, business model et chaîne de valeur	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > EVS EN UN COUP D'OEIL > NOTRE STRATÉGIE
	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	SECTION - 1. GENERAL INFO > EVS EN UN COUP D'OEIL > NOTRE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES
	SBM-3	Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le business model	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > ESG CHEZ EVS > PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ SECTION - 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INFORMATIONS GÉNÉRALES

			SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > LES TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > INFORMATIONS GÉNÉRALES SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX > INFORMATIONS GÉNÉRALES
	IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > EVS EN UN COUP D'OEIL > PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ SECTION - 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
	IRO-2	Obligations d'information dans les normes ESRS couvertes par les rapports sur le développement durable de l'entreprise	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > EVS EN BREF > PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Norme ESRS	Obligation	Description	Référence de la section
E1	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF
	E1-2	Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > POLITIQUE
	E1-3	Actions et ressources liées aux politiques de lutte contre le changement climatique	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > PLAN D'ACTION
	E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	SECTION 2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES > CHANGEMENT CLIMATIQUE > PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF
	E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > INDICATEURS CLÉS
	E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et totales	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > INDICATEURS CLÉS
	E1-7	Absorption des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	Non matériel
	E1-8	Tarification interne du carbone	Non matériel
	E1-9	Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition significatifs et des opportunités potentielles liées au climat	Non divulgué – Recours à la disposition de publication introduite progressivement

Norme ESRS	Obligation	Description	Référence de la section
E5	E5-1	Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > ÉCONOMIE CIRCULAIRE > POLITIQUE
	E5-2	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > ÉCONOMIE CIRCULAIRE > OBJECTIF ET PLAN D'ACTION
	E5-3	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > ÉCONOMIE CIRCULAIRE > OBJECTIF ET PLAN D'ACTION
	E5-4	Ressources entrantes	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > ÉCONOMIE CIRCULAIRE > INDICATEURS CLÉS
	E5-5	Ressources sortantes	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > ÉCONOMIE CIRCULAIRE > INDICATEURS CLÉS
	E5-6	Effets financiers anticipés de l'utilisation des ressources pertinentes et impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire.	Non divulgué – Recours à la disposition de publication introduite progressivement

Norme ESRS	Obligation	Description	Référence de la section
S1	S1-1	Politiques relatives à l'effectif propre	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL & DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION
	S1-2	Processus d'engagement auprès de son propre personnel et des représentations des travailleurs au sujet des impacts	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL & DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION
	S1-3	Procédures visant à remédier aux effets négatifs et canaux permettant au personnel de faire part de ses préoccupations	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL & DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION
	S1-4	Mesures à prendre concernant les impacts significatifs sur son propre personnel, approches de la gestion des risques significatifs et de l'exploitation des opportunités pertinentes liées à son propre effectif et efficacité de ces mesures.	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL & DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION
	S1-5	Objectifs liés à la gestion des impacts significatifs négatifs, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités significatifs	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > OBJECTIFS
	S1-6	Caractéristiques des travailleurs de l'entreprise	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLÉS

	S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés dans la main-d'œuvre de l'entreprise	Non matériel
	S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	Non matériel
	S1-9	Indicateurs de diversité	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLÉS
	S1-10	Salaires adéquats	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLÉS
	S1-11	Protection sociale	Non divulgué – Recours à la disposition de publication introduite progressivement
	S1-12	Personnes présentant un handicap	Non matériel
	S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLÉS
	S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	Non matériel
	S1-15	Indicateurs de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privé	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLÉS
	S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLÉS
	S1-17	Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits de l'homme	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLÉS

Norme ESRS	Obligation	Description	Référence de la section
S2	S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > LES TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > POLITIQUES
	S2-2	Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > LES TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
	S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > LES TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
	S2-4	Prendre des mesures concernant les impacts significatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur, les approches visant à atténuer les risques et à saisir les opportunités liées aux	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > LES TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT

		travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'efficacité de ces mesures.	
	S2-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs significatifs, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités significatifs	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > LES TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > OBJECTIFS

Norme ESRS	Obligation	Description	Référence de la section
S4	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > LES TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
	S4-2	Processus d'engagement auprès des consommateurs et des utilisateurs finaux au sujet des impacts	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > LES TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
	S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations.	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > LES TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE > POLITIQUE
	S4-4	Mesures concernant les impacts significatifs sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, approches pour gérer les risques significatifs et saisir les opportunités liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux et efficacité de ces mesures.	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX > ACTIONS
	S4-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs significatifs, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités significatifs	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX > OBJECTIFS

Norme ESRS	Obligation	Description	Référence de la section
G1	G1-1	Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE > POLITIQUE
	G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > LES TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > INFORMATIONS GÉNÉRALES
	G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE > POLITIQUE

	G1-4	Incidents de corruption et pots-de-vin	SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE > CORRUPTION ET VERSEMENT DE POTS-DE-VIN
	G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Non matériel
	G1-6	Pratiques de paiement	Non matériel

ANNEXE 1C – LISTE DES POINTS DE DONNÉES DES NORMES TRANSVERSALES ET THÉMATIQUES DÉCOULANT D'AUTRES LÉGISLATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Exigence de divulgation et point de données associé	Référence SFDR	Référence au Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Référence à la section
ESRS 2 GOV-1 Diversité de genre du conseil d'administration paragraphe 21 (d)	Indicateur numéro 13 Tableau #1 de l'Annexe 1		Règlement délégué de la Commission (UE) 2020/1816 5 , Annexe II		SECTION - 1. INFORMATIONS GENERALES > ESG CHEZ EVS > NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage des membres du conseil qui sont indépendants paragraphe 21 (e)			Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		SECTION - 1. INFORMATIONS GENERALES > ESG CHEZ EVS > NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur le devoir de diligence paragraphe 30	Indicateur numéro 10 Tableau #3 de l'Annexe 1				SECTION - 1. INFORMATIONS GENERALES > NOTRE RAPPORT ESG > PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE
ESRS 2 SBM-1 Implication dans des activités liées aux activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40 (d) i	Indicateur numéro 4 Tableau #1 de l'Annexe 1	Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 6 Tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et Tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		SECTION - 1. INFORMATIONS GENERALES > EVS EN UN COUP D'ŒIL > NOTRE STRATEGIE
ESRS 2 SBM-1 Implication dans des activités liées à la production de produits chimiques paragraphe 40 (d) ii	Indicateur numéro 9 Tableau #2 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		SECTION - 1. INFORMATIONS GENERALES > EVS EN UN COUP D'ŒIL > NOTRE STRATEGIE
ESRS 2 SBM-1 Implication dans des activités liées aux armes controversées paragraphe 40 (d) iii	Indicateur numéro 14 Tableau #1 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1818 7 , Article 12(1) Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		SECTION - 1. INFORMATIONS GENERALES > EVS EN UN COUP D'ŒIL > NOTRE STRATEGIE
ESRS 2 SBM-1 Implication dans des activités liées à la culture et à			Règlement délégué (UE) 2020/1818, Article 12(1)		SECTION - 1. INFORMATIONS GENERALES > EVS EN UN

la production de tabac paragraphe 40 (d) iv			Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		COUP D'OEIL > NOTRE STRATEGIE
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 paragraphe 14				Règlement (UE) 2021/1119, Article 2(1)	SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices alignés sur l'Accord de Paris paragraphe 16 (g)		Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 Modèle 1: Banking book- Risque de transition lié au changement climatique: Qualité du crédit des expositions par secteur, émissions et maturité résiduelle	Règlement délégué (UE) 2020/1818, Article 12.1 (d) à (g), et Article 12.2		SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur numéro 4 Tableau #2 de l'Annexe 1	Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 Modèle 3: Banking book – Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Règlement délégué (UE) 2020/1818, Article 6		SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF
ESRS E1-5 Consommation d'énergie provenant de sources fossiles ventilée par sources (secteurs à fort impact climatique uniquement) paragraphe 38	Indicateur numéro 5 Tableau #1 et Indicateur numéro 5 Tableau #2 de l'Annexe 1				SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > INDICATEURS CLES
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur numéro 5 Tableau #1 de l'Annexe 1				SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > INDICATEURS CLES
ESRS E1-5 Intensité énergétique associée aux activités dans les	Indicateur numéro 6 Tableau #1 de l'Annexe 1				SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT >

secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43					CHANGEMENT CLIMATIQUE > INDICATEURS CLES
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et totales paragraphe 44	Indicateurs numéro 1 et 2 Tableau #1 de l'Annexe 1	Article 449a; Règlement (UE) n° 575/2013; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 Modèle 1: Banking book – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité du crédit des expositions par secteur, émissions et maturité résiduelle	Règlement délégué (UE) 2020/1818, Article 5(1), 6 et 8(1)		SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > INDICATEURS CLES
ESRS E1-6 Intensité des émissions brutes de GES paragraphes 53 à 55	Indicateur numéro 3 Tableau #1 de l'Annexe 1	Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 Modèle 3: Banking book – Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Règlement délégué (UE) 2020/1818, Article 8(1)		SECTION 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > INDICATEURS CLES
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Règlement (UE) 2021/1119, Article 2(1)	Non matériel
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice aux risques physiques liés au climat paragraphe 66			Règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non divulgué - Application de la disposition transitoire
ESRS E1-9 Ventilation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66 (a) ESRS E1-9 Localisation des actifs significatifs exposés à un risque physique matériel paragraphe 66 (c).		Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 paragraphes 46 et 47; Modèle 5: Banking book - Risque physique lié au changement climatique: Expositions soumises à un risque physique.			Non divulgué - Application de la disposition transitoire
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable de ses actifs		Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013;			Non divulgué - Application de la disposition transitoire

immobiliers par classes d'efficacité énergétique paragraphe 67 (c).		Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 paragraphe 34; Modèle 2: Banking book - Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique de la garantie.			
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II		Non divulgué - Application de la disposition transitoire
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant répertorié à l'annexe II du règlement E-PRTR (Registre européen des rejets et des transferts de polluants) émis dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur numéro 8 Tableau #1 de l'Annexe 1 Indicateur numéro 2 Tableau #2 de l'Annexe 1 Indicateur numéro 1 Tableau #2 de l'Annexe 1 Indicateur numéro 3 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS E3-1 Ressources en eau et ressources marines paragraphe 9	Indicateur numéro 7 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS E3-1 Politique dédiée paragraphe 13	Indicateur numéro 8 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS E3-1 Océans et mers durables paragraphe 14	Indicateur numéro 12 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS E3-4 Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28 (c)	Indicateur numéro 6.2 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation totale d'eau en m3 par chiffre d'affaires	Indicateur numéro 6.1 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel

net sur les opérations propres paragraphe 29					
ESRS 2 - SBM 3 - E4 paragraphe 16 (a) i	Indicateur numéro 7 Tableau #1 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS 2 - SBM 3 - E4 paragraphe 16 (b)	Indicateur numéro 10 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS 2 - SBM 3 - E4 paragraphe 16 (c)	Indicateur numéro 14 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en matière de terres / agriculture paragraphe 24 (b)	Indicateur numéro 11 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables concernant les océans / les mers paragraphe 24 (c)	Indicateur numéro 12 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS E4-2 Politiques visant à lutter contre la déforestation paragraphe 24 (d)	Indicateur numéro 15 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37 (d)	Indicateur numéro 13 Tableau #2 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur numéro 9 Tableau #1 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'incidents de travail forcé paragraphe 14 (f)	Indicateur numéro 13 Tableau #3 de l'Annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'incidents de travail des enfants paragraphe 14 (g)	Indicateur numéro 12 Tableau #3 de l'Annexe I				Non matériel
ESRS S1-1 Engagements politiques en matière de droits humains paragraphe 20	Indicateur numéro 9 Tableau #3 et Indicateur numéro 11 Tableau #1 de l'Annexe I				Non matériel

ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions couvertes par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL ET DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION
ESRS S1-1 Processus et mesures pour prévenir la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur numéro 11 Tableau #3 de l'Annexe I				Non matériel
ESRS S1-1 Politique ou système de gestion de prévention des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur numéro 1 Tableau #3 de l'Annexe I				Non matériel
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des griefs / plaintes paragraphe 32 (c)	Indicateur numéro 5 Tableau #3 de l'Annexe I				SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL ET DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88 (b) et (c)	Indicateur numéro 2 Tableau #3 de l'Annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non matériel
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88 (e)	Indicateur numéro 3 Tableau #3 de l'Annexe I				Non matériel
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre les femmes et les hommes non ajusté paragraphe 97 (a)	Indicateur numéro 12 Tableau #1 de l'Annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessive du CEO paragraphe 97 (b)	Indicateur numéro 8 Tableau #3 de l'Annexe I				SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS
ESRS S1-17 Incidents de discrimination paragraphe 103 (a)	Indicateur numéro 7 Tableau #3 de l'Annexe I				SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS
ESRS S1-17 Non-respect des UNGP sur les entreprises et les droits humains et des lignes	Indicateur numéro 10 Tableau #1 et Indicateur numéro 14 Tableau #3 de l'Annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818 Art 12 (1)		SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS

directrices de l'OCDE paragraphe 104 (a)					
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque significatif de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11 (b)	Indicateurs numéro 12 et numéro 13 Tableau #3 de l'Annexe I				SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > POLITIQUES
ESRS S2-1 Engagements politiques en matière de droits humains paragraphe 17	Indicateur numéro 9 Tableau #3 et Indicateur numéro 11 Tableau #1 de l'Annexe 1				SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > POLITIQUES
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateur numéro 11 et numéro 4 Tableau #3 de l'Annexe 1				SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > POLITIQUES
ESRS S2-1 Non-respect des principes des UNGP sur les entreprises et les droits humains et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur numéro 10 Tableau #1 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, Art 12 (1)		SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > POLITIQUES
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions couvertes par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > POLITIQUES
ESRS S2-4 Problèmes et incidents liés aux droits humains associés à sa chaîne de valeur amont et aval paragraphe 36	Indicateur numéro 14 Tableau #3 de l'Annexe 1				SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR > ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
ESRS S3-1 Engagements politiques en matière de droits humains paragraphe 16	Indicateur numéro 9 Tableau #3 de l'Annexe 1 et Indicateur numéro 11 Tableau #1 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des UNGP sur les entreprises et les droits humains, des principes de l'OIT ou des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur numéro 10 Tableau #1 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, Art 12 (1)		Non matériel

ESRS S3-4 Problèmes et incidents liés aux droits humains paragraphe 36	Indicateur numéro 14 Tableau #3 de l'Annexe 1				Non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur numéro 9 Tableau #3 et Indicateur numéro 11 Tableau #1 de l'Annexe 1				SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX > POLITIQUE ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
ESRS S4-1 Non-respect des UNGP sur les entreprises et les droits humains et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur numéro 10 Tableau #1 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, Art 12 (1)		SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX > POLITIQUE ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
ESRS S4-4 Problèmes et incidents liés aux droits humains paragraphe 35	Indicateur numéro 14 Tableau #3 de l'Annexe 1				SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX > ACTIONS
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10 (b)	Indicateur numéro 15 Tableau #3 de l'Annexe 1				SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ETHIQUE PROFESSIONNELLE > POLITIQUE
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10 (d)	Indicateur numéro 6 Tableau #3 de l'Annexe 1				SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ETHIQUE PROFESSIONNELLE > POLITIQUE
ESRS G1-4 Amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pot-de-vin paragraphe 24 (a)	Indicateur numéro 17 Tableau #3 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ETHIQUE PROFESSIONNELLE > CORRUPTION ET VERSEMENT DE POTS-DE-VIN
ESRS G1-4 Normes en matière de lutte contre la corruption et la lutte contre la corruption active / passive paragraphe 24 (b)	Indicateur numéro 16 Tableau #3 de l'Annexe 1				SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ETHIQUE PROFESSIONNELLE > CORRUPTION ET VERSEMENT DE POTS-DE-VIN

ANNEXE 2 - CORRESPONDANCE DES IRO AVEC LES PILIERS DE LA STRATÉGIE ESG



Planète

Empreinte carbone clients

Membre ED: **Alex Redfern**

Thèmes pour la matérialité de l'impact: Énergie - Produit, Atténuation du changement climatique - Client, Ressources entrantes, Ressources sortantes.

Thèmes pour la matérialité financière: Dynamique du marché (ESG) - risque, Dynamique du produit et du marché (ESG) - opportunité, Exigences légales relatives au produit (ESG).

Empreinte carbone de la société

Membre ED: **Veerle De Wit**

Thèmes pour la matérialité de l'impact: Énergie - Organisation, Atténuation du changement climatique - Entreprise.

Thèmes pour la matérialité financière: Consommation d'énergie, ressources durables permettant de réduire les coûts opérationnels.



Personnes

Gestion des talents

Membre ED: **Pierre Matelart**

Thèmes pour la matérialité de l'impact: Formation et développement des compétences, Conditions de travail, Dialogue social.

Thèmes pour la matérialité financière: Attraction et retention des talents.

Diversité, équité et inclusion

Membre ED: **Pierre Matelart**

Matières à l'impact: Diversité & Inclusion, Égalité des genres.

Thèmes pour la matérialité financière: Diversité & Inclusion.



Communautés

Expérience client

Membre ED: **Nicolas Bourdon**

Thèmes pour la matérialité de l'impact: Information de qualité, pratiques commerciales responsables.

Thèmes pour la matérialité financière: Expérience client.

Contribution sociale locale

Membre ED: **Nicolas Bourdon**

Thèmes pour la matérialité de l'impact: Contribution sociale locale.



Gouvernance

Cybersécurité (de notre société, de nos produits et solutions)

Membre ED: **Veerle De Wit**

Thèmes pour la matérialité de l'impact: Marque - Vie privée, violation de données.

Thèmes pour la matérialité financière: Sécurité des données - EVS, Sécurité des données - Produit.

Chaîne d'approvisionnement durable

Membre ED: **Veerle De Wit**

Thèmes pour la matérialité de l'impact: Travailleurs dans la chaîne de valeur.

Thèmes pour la matérialité financière: Approvisionnement en matériaux, partenariat inadéquat.

Éthique professionnelle

Membre ED: **Nicolas Bourdon**

Thèmes pour la matérialité de l'impact: /

Thèmes pour la matérialité financière: Protection de la propriété intellectuelle & comportement concurrentiel, conduite des affaires.

ANNEXE 3 - TABLEAUX DE REPORTING DE LA TAXINOMIE DE L'UE

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES ISSUE DE PRODUITS OU DE SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE — INFORMATIONS POUR L'ANNÉE 2025

2025	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")							Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année 2025 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)	
Activités économiques (1)	Code (a) (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)				
Texte		Euro	%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	I	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	N	0%		
Dont habitantes	I	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	N	0%	H	
Dont transitoires	I	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	N	0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
Réparation, remise en état et remanufacturation	CE 5.1	I	1.335.236	1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								1%		
Vente de pièces détachées	CE 5.2	I	908.816	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0%		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	CE 5.5	I	2.664.574	1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								2%		
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	I	119.021.646	57%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								67%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	I	123.930.272	60%	0%	0%	0%	0%	100%	0%								70%			
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)	I	123.930.272	60%	0%	0%	0%	0%	100%	0%								70%			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie	I	84.203.494	40%																	
Total (A + B)	I	208.133.766	100%																	

PART DES DÉPENSES CAPEX ISSUE DES PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE
— INFORMATIONS POUR L'ANNÉE 2025

2025	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
Economic activities (1)	Code (a) (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année 2024 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Texte		Euro	%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O / N	O / N	O / N	O / N	O / N	O / N	O / N	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%		
Dont habilitantes	€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%	H	
Dont transitoires	€	-	0%	0%	-	-	-	-	-	N	N	N	N	N	N	N	0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
Réparation, remise en état et remanufacturing	CE 5.1.	€	27.244	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							0%		
Vente de pièces détachées	CE 5.2.	€	18.543	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							0%		
Produits en tant que services et autres modèles de services	CE 5.5	€	54.367	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							6%		
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	€	3.114.826	26%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							30%		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules	CCM/CCA 6.5	€	1.853.850	15%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							15%		
Installation, maintenance et réparation de stations de	CCM/CCA 7.4	€	62.222	1%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							1%		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM/CCA 7.7	€	1.885.477	16%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							16%		
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone	CCM/CCA 3.3	€	-	0%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							0%		
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	€	7.016.529	58%	32%	32%	0%	0%	27%	0%							68%			
A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)	€	7.016.529	58%	32%	32%	0%	0%	27%	0%							68%			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie	€	5.012.851	42%																
Total (A + B)	€	12.029.380	100%																

PART DES DÉPENSES CAPEX ISSUE DES PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE
— INFORMATIONS POUR L'ANNÉE 2025

2025	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
Economic activities (1)	Code (a) (2)	OpEx (3)	Part des OpEx, année 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année 2024 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Texte		Euro	%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O / N	O / N	O / N	O / N	O / N	O / N	O / N	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%		
Dont habilitantes	€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%	H	
Dont transitoires	€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
Réparation, remise en état et remanufacturing	CE 5.1.	€ 195.483	0,6%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								1%		
Vente de pièces détachées	CE 5.2.	€ 133.054	0,4%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0%		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	CE 5.5	€ 390.102	1,2%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								2%		
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	€ 17.425.156	55,1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								64%		
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	€ 21.040	0,1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0%		
Installation et exploitation de pompes à chaleur électriques	CCM/CCA 4.16	€ 13.479	0,0%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de	CCM/CCA 5.1	€ 6.459	0,0%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM/CCA 7.3	€ 1.960	0,0%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à	CCM/CCA 7.4	€ -	0,0%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	€	18.186.734	57,5%	0%	0%	0%	0%	57%	0%	67%									
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)	€	18.186.734	58%	0%	0%	0%	0%	57%	0%	67%									
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie	€	13.431.161	42%																
Total (A + B)	€	31.617.894	100%																

ACTIVITÉS LIÉES AU NUCLÉAIRE ET AUX ÉNERGIES FOSSILES

Modèle 1 - Activités liées au nucléaire et aux énergies fossiles		
Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise mène, finance ou est exposée à la recherche, au développement, à la démonstration et au déploiement d'installations électriques innovantes qui produisent de l'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction et à l'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sécurité, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exploite, finance ou est exposée à l'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène à partir de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sécurité.	NON
	Activités liées aux énergies fossiles	
4	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	NON
5	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur et de froid et de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	NON
6	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur ou de froid à partir de combustibles gazeux fossiles.	NON

ANNEXE 4 – MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES RELATIVES À NOTRE EMPREINTE CARBONE

Notre calcul de l'empreinte carbone est conforme aux normes du Protocole sur les gaz à effet de serre (GES).

Données opérationnelles

Scope 1

Les émissions du Scope 1 correspondent aux émissions rejetées directement par les propres activités de l'entreprise. Nos émissions de Scope 1 proviennent principalement de la combustion stationnaire, de la combustion mobile et des émissions fugitives.

Pour les combustions stationnaires, il est considéré que seul le siège (HQ) utilise du diesel routier, exclusivement pour son générateur de secours. Aucun de nos bureaux n'utilise de gaz naturel.

Pour les combustions mobiles, les données relatives aux voitures de société sont obtenues via notre plateforme de leasing. Lorsque le type de carburant n'est pas spécifié, l'essence est supposée par défaut.

Pour les émissions fugitives, les données sont collectées à partir des factures des fournisseurs de fluides frigorigènes. Lorsqu'aucune facture n'est disponible pour un bureau donné, il est supposé qu'aucune fuite n'a eu lieu durant l'année.

En 2025, les émissions liées à nos camions et véhicules de site, ainsi que la consommation de gaz de la maison EVS, ont été exclues de notre empreinte carbone, chacune représentant moins de 1 % des émissions totales.

Scope 2

Les émissions du Scope 2 correspondent aux émissions liées à la production de l'énergie achetée et consommée par l'entreprise (électricité, vapeur, chaleur, refroidissement).

Les données de consommation d'électricité proviennent principalement des factures des fournisseurs d'électricité. Lorsque les factures n'étaient pas directement disponibles, la consommation a été extrapolée sur la base de la surface des bureaux ou du nombre de collaborateurs.

En 2025, la consommation d'électricité de la maison EVS a été exclue des calculs de l'empreinte carbone, car elle représentait moins de 1 % des émissions totales.

Scope 3

Les émissions du Scope 3 correspondent à l'ensemble des autres émissions générées en amont et en aval dans la chaîne de valeur d'EVS.

Nos principales émissions de Scope 3 proviennent des biens et services achetés ainsi que de l'utilisation des produits vendus.

Pour les émissions liées aux biens, services et immobilisations (Scope 3.1 et 3.2), les données sont issues du système ERP de l'entreprise. Lorsque des informations sur le nombre d'unités ou le poids des articles sont disponibles, celles-ci sont utilisées. À défaut, une approche basée sur des ratios monétaires est appliquée. Dans certains cas, des estimations fondées sur des pratiques courantes sont utilisées lorsque des données spécifiques sont manquantes, leur recours étant limité autant que possible.

Pour les émissions liées aux transport et logistique (Scopes 3.4 et 3.9), les données sont extraites du système ERP. Concernant le mode de transport, il est supposé que tous les envois Express/Priority sont effectués par avion. Il est également supposé que tous les déplacements professionnels de plus de 300 km sont réalisés par avion (moins de 700 km pour les vols court-courriers, entre 700 km et 3 500 km pour les moyen-courriers, et au-delà de 3 500 km pour les long-courriers).

Pour les émissions liées à l'utilisation des produits vendus (Scope 3.11), les données sont issues du système ERP. Les hypothèses suivantes ont été appliquées : une durée de vie moyenne des produits de 10 ans ; une utilisation des produits 24 h/24 et 7 j/7, à l'exception des catégories *Outside Broadcast* ou *Flypack*, considérées comme utilisées un cinquième du temps (pour les produits vendus et loués). Pour la consommation électrique, le scénario du « fonctionnement à pleine charge » a été retenu. Concernant les sources d'énergie, il est supposé que les produits sont alimentés par le réseau électrique local, à l'exception des catégories *Outside Broadcast* ou *Flypack*, pour lesquelles 90 % de la consommation est supposée provenir de générateurs diesel et 10 % du réseau local.

Pour les données de déplacements professionnels (Scope 3.6), les émissions sont calculées directement à partir des données de notre agence de voyages professionnels. Pour les collaborateurs de la région APAC ne passant pas par cette agence, une extrapolation est réalisée sur la base des effectifs.

Pour les émissions liées aux activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scopes 1 et 2) (Scope 3.3), le même jeu de données que pour les Scopes 1 et 2 est utilisé.

Compte tenu de notre modèle économique et de nos activités, nous n'avons pas d'émissions liées au traitement des produits vendus (Scope 3.10), aux franchises (Scope 3.14) ni aux investissements (Scope 3.15).

En 2025, les émissions liées aux actifs loués en amont (Scope 3.8), couvrant la fabrication de nos véhicules loués, ont été exclues. Cette catégorie ne constitue pas une pratique courante au regard du GHG Protocol et a donc été supprimée.

Les déchets et les trajets domicile-travail des collaborateurs (Scopes 3.5 et 3.7) ont également été exclus en raison de leur contribution globale marginale (moins de 1 %).

La valeur totale des catégories obligatoires exclues (Scopes 1, 2 et 3) au titre du GHG Protocol représente moins de 2 % de l'empreinte carbone 2024. En conséquence, les émissions liées aux actifs loués en amont, aux déchets et aux trajets domicile-travail ne sont incluses ni dans l'année de référence 2024 ni dans les chiffres 2025. Ces catégories ont également été supprimées des données 2024 afin de garantir la cohérence et la comparabilité entre les périodes de reporting.

Extrapolation

Pour notre nouvelle unité de solutions acquise, T-motion (acquise le 1er octobre 2025), nous n'avons pas disposé de suffisamment de temps pour collecter les données opérationnelles. Les données ont donc été extrapolées sur la base du nombre de collaborateurs.

Facteurs d'émission et taux d'incertitude

Les facteurs d'émission proviennent de différentes bases de données, notamment ADEME, Ecoinvent et d'autres. Pour certaines catégories spécifiques, des ratios monétaires ont été appliqués, leur utilisation ayant été limitée autant que possible afin de réduire l'incertitude.

Le taux global d'incertitude de notre empreinte carbone est estimé à 18 %, contre 10 % en 2024, principalement en raison de la marge d'erreur associée aux données extrapolées pour T-motion.

Nous nous engageons à améliorer en continu la précision de nos indicateurs, notamment en renforçant les données relatives à la consommation de matières et en obtenant des informations plus précises sur l'utilisation de nos produits par les clients.

Mises à jour relatives à l'empreinte carbone 2024

En 2024, le Scope 3.11 – Utilisation des produits vendus incluait à la fois l'impact de la climatisation résultant de l'utilisation des produits et les effets liés au transport et à la distribution de l'électricité. Ces catégories étant considérées comme optionnelles au regard du GHG Protocol, elles ont été exclues des données de reporting 2024.

Par ailleurs, la consommation d'énergie associée à nos produits de location avait été incorrectement attribuée au Scope 3.11 – Utilisation des produits vendus. Étant donné qu'il s'agit de locations de courte durée, cette consommation aurait dû être classée sous le Scope 3.13 – Actifs loués en aval. Cette erreur d'allocation a été corrigée dans le rapport annuel 2025.

Enfin, certains composants électroniques avaient été incorrectement catégorisés comme circuits imprimés, ce qui a également été corrigé dans le rapport annuel 2025.